This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

DC
130
.R44
A3
1789
v.3

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
130
.R44
A3
1789
v.3

MEMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en FRANCE *pendant les premieres années du Regne de* LOUÏS XIV.

NOUVELLE EDITION

Augmentée de plusieurs Eclaircissemens historiques & de quelques Pieces du CARDINAL de RETZ & autres, servant à l'Histoire de ce tems-là.

TOME TROISIEME.

A AMSTERDAM,
Chez J. FREDERIC BERNARD,
Et H. DU SAUZET.

M DCC XIX.

MEMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ.

LIVRE IV.

JE vous supplie très-humblement de ne vous point étonner, si dans la suite de cette narration, vous ne trouvez pas la même éxactitude que j'ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les Assemblées du Parlement. La Cour s'étant éloignée de Paris, aussi-tôt après la Majorité du Roi, qui fut le sept du mois de Septembre, pour aller en Berri & en Poitou, & M. le Duc d'Orléans y agissant également entre la Reine & M. le Prince, le théatre du Palais se trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoûtumé ; & l'on peut dire que depuis la Majorité jusqu'à l'ouverture de la S. Martin suivante, qui fut le 20. Novembre, il n'y eut aucunes scénes considérables, que celles 1651.

1651. du 7. & du 14. d'Octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la Compagnie, que le Roi lui avoit envoyé un plein-pouvoir, pour traiter avec M. le Prince, & qu'il avoit nommé, pour le suivre & le servir dans cette négociation, Mrs. d'Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat, & Mrs. de Mesmes, Menardeau & Cumont du Parlement. Cette Députation n'eut point de lieu, parce que Mr. le Prince, à qui M. le Duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, * avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la Cour, & faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageroient avec lui. Il étoit arrivé à Bourdeaux le 12.; on en eût nouvelle le 26. à Paris, & le même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il sût ce soir-là, qu'en faisant avancer la Cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les Partisans de M. le Prince. M. de Chateauneuf & M. le Maréchal de Villetoi pressérent la Reine au dernier point, de ne pas donner le tems à Persan de s'y jetter avec la Noblesse du Païs. La Cour s'étant donc avancée, & les principaux habitans s'étant déclarez pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'Armée, pour faire le Blocus de Montrond défendu par Persan. M. le Prince de Conty

* Mr. de la Rochefoucaut dit dans ses Memoires, *que le but de cette Conference n'étoit pas de faire la paix, mais seulement d'empêcher le Prince de faire la guerre, dans le tems où tous les Corps de l'Etat étoient sur le point de se déclarer . . . . outre qu'il ne vouloit pas confier ses intérêts à Monsieur; à cause de sa liaison avec le Coadjuteur son ennemi, & de celle de ce Prélat avec la Cour &c.*

Conty & Madame de Longueville, se retirérent à Bourdeaux, en grande diligence; M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville plus que Madame de Châtillon, & M. de la Rochefoucaut n'eussent voulu. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti M. de Longueville, dans la Conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouën. Le mouvement que les Troupes commandées par le Comte de Tavannes du côté de Stenay, firent par l'ordre de M. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guéres plus considérable; le Comte de Grand-pré, qui avoit quitté par un mécontentement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Ville-Franche, & une autre auprès de Givet. 1651.

La désertion de * Marsin dans la Catalogne, fut en récompense d'un très-grand poids. Il commandoit dans cette Province, lors que M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fut à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'Intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussi-tôt après celle de M. le Prince, & il fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la Cour après sa prison, & qu'il prit le chemin de Guyenne, la Reine pensa à gagner Marsin, & elle lui envoya les Pa-

* Voïez ce qu'en dit M. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires *Relat. de la Guerre de Guienne.*

1651. tentes de Viceroi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaité, en y ajoûtant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à tems de la sortie & de la résolution de M. le Prince, il apréhenda le même traitement qu'il avoit reçû l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eut reçû les offres de la Reine, & il se jetta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Monpouillan, le Marcousse, & ce qu'il pût débaucher de ses troupes. Cette désertion donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette Province; & l'on peut dire qu'elle en a couté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guyenne; il engagea toute la Noblesse dans son parti. Le vieux Marêchal de la Force se déclara même pour lui, & le Comte du Doignon Gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du Duc de Brezé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnoissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'apui des Etrangers. Laîné fut envoyé en Espagne, où il conclud le Traité de M. le Prince avec le Roi Catholique; & M. l'Archiduc qui commandoit dans les Païs-Bas, & qui venoit de prendre Bergue-St.-Vinox, fit de son côté des préparatifs qui coûterent dans la suite Dunkerque & Gravelines à la France, & qui obligérent dès ce tems-là la Cour à tenir sur la frontiére une partie des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guyenne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du Royaume,

me, que leur grosseur & leur noirceur en pouvoient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité & sa personne le méritoient. Le Maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une maniere qui fût conforme au reste de sa vie. Les Tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du Comte du Doignon, * ne tinrent que fort peu de tems contre M. le Comte d'Harcourt, qui commandoit l'Armée du Roi; les Espagnols auxquels il remit Bourg, place voisine de Bourdeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez foiblement. M. le Prince ne pût faire d'autres conquêtes, que celle d'Agen & celle de Saintes. Il fut obligé de lever le Siège de Cognac; & le plus grand Capitaine du monde, sans exception, connut, ou plûtôt fit connoître dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque, & la capacité la plus extraordinaire, ne soûtiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles. 1651.

Comme je me suis fixé dès le commencement de cet Ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guyenne, dans ses premiers mouvemens de M. le Prince, que très-légérement, & purement, qu'autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le raport & la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, & de ce que je pénétrois de la Cour.

* Voïez Mr. de la Rochefoucaut dans ses Memoires, *Relation de la guerre de Guienne.*

1651. Il me semble que j'ai déja marqué ci-dessus, que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vît qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoi qu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mésures à son égard; & * elle envoya une Déclaration contre lui au Parlement, par-laquelle elle le déclaroit criminel de Lèze-Majesté, &c. Voici à mon sens le moment fatal & décisif de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en ayent connu la veritable importance; chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mystere de ce tems-là consista dans les cabales qu'ils se persuaderent avoir été faites dans la Cour, pour & contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine brûloit d'impatience d'être libre, & en lieu où elle pût rappeller M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les Sous-Ministres la fortifioient par toutes leurs Lettres dans la même pensée, Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la Cour, parce que sa pensée naturelle & dominante lui faisoit toûjours trouver une douceur

* Voïez M. Joly dans ses *Memoires* Tome I. *D'abord Mr. le Duc d'Orléans empêcha que la Declaration ne fut verifiée . . . . . . mais enfin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints il fut ordonné le* 4. *Dec*, 1651. *que la Declaration seroit lue & enregistrée.*

cœur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer 1651.
les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Chateauneuf joignoit au desir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat M. le Prince encore plus irreconciliable à la Cour, la vûë de se gagner l'esprit de la Reine, dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du Cardinal, & l'éloignement des Sous-Ministres, lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore & plus agréable, & plus nécessaire. M. le Premier Président y concourut de son mieux, & parce qu'il le crût très-utile au service du Roi, & que la hauteur avec laquelle M. de Chateauneuf le traitoit, lui étoit devenuë insuportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parût, de n'être pas trop éclairci dans les premiers jours de la fonction de la Surintendance; & Bourdeaux qui étoit son confident principal, me fit un discours, qui me marqua même de l'impatience que le Roi fut déja hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, & parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au delà de la Loire, & parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurez de l'esprit de Monsieur, lors qu'il étoit éloigné de la Cour, que lors qu'il étoit proche. Voilà ce qui me parût de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; & je ne comprens pas surquoi l'on a pû fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu, & même écrit, ce me semble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc, qu'il n'y eut aucun

1651. mystere au départ du Roi : mais en récompense, il y en eut beaucoup dans la suite de ce départ ; parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le Cardinal. Les Sous-Ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la Reine, M. de Chateauneuf & Mr. de Villeroi, qui paroissoit lassé de leurs avis. M. de Chateauneuf de son côté ne trouva pas le fondement qu'il avoit crû aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la Reine demeura toûjours dans un concert très-étroit avec le Cardinal & avec tous ceux qui étoient véritablement attachez à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de tems moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnoit, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations soûterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des duppes de ne nous y être pas opposez. J'en convins en mon nom & en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, & que cette faute fut une des plus lourdes que chacun put faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiroient pas le rappel de M. le Cardinal Mazarin ; car il est vrai,

que ceux qui étoient dans ses intérêts joüoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plûtôt le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres; & l'exemple ne fait pas que j'en aye moins de honte. Notre bevûë fut d'autant plus grande, que nous en avions prévû les inconvéniens, qui étoient dans la vérité, non seulement visibles, mais palpables & impardonnables, & que nous prîmes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous, à laisser respirer & fortifier M. le Prince de Guyenne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rapeller son Favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble, quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquemens des hommes, est qu'ils s'effrayent trop du présent, & qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir. Nous ne fûmes pas long tems sans connoître & sans sentir, que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposez à l'autorité Royale, les déconcertent si absolument, qu'ils obligent presque toûjours ceux qui y ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique: Monsieur ayant mis proprement la Reine en liberté de rappeller le Cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis; dont l'un étoit de consentir à son retour; l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, & le troisième de faire un tiers 1651.

1651. parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux après les engagemens publics qu'il avoit pris; le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince, rendoient aussi journaliéres qu'inévitables; le troisiéme étoit dangereux pour l'Etat, & impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au dessus de son genie.

M. de Chateauneuf se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine, par l'espérance du rétablissement de son Ministre; ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le Cabinet. L'un étoit ruïneux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vû l'humeur & l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être sage & judicieuse? Il falloit nécessairement, ou que je servisse la Reine selon son désir, pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je me ménageasse entre les deux. Il falloit de plus ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui; & quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu irremissiblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurois eu pour garand que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devoit, selon toutes les régles du monde, m'attirer un quart-d'heure après la revo-

cation

cation de ma nomination au Cardinalat. 1651.
Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le tems que Monsieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit, qu'elle ne se resolvoit à me laisser la nomination, que sur la parole que je lui donnois, que je ne m'y raccommoderois pas? Le séjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards, qui eussent levé beaucoup de ces inconvéniens, & qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles, qui étoient en plus d'une maniére dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toûjours à ceux qui manquent de certains momens, qui sont capitaux, & décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous prîmes tous, à notre mode, ce qui nous parût de moins mauvais dans chacun; ce qui produit toûjours deux mauvais effets; l'un est que ce composé, pour ainsi dire, de vûës, est toûjours confus & brouillé; & l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le demêle. J'expliquerai cela, & je l'apliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux, & assez remarquables de ce temslà.

La Reine qui avoit toûjours eu dans l'esprit de rétablir M. le Cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour, dès qu'elle se sentit en liberté; & Mrs. de Chateauneuf & de Villeroi connurent, aussi-tôt que la Cour fut

1651. arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçûës, ne se trouvoient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le Comte d'Harcourt avoit en Guyenne; la conduite du Parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisoit, pour s'opposer à son retour; la division publique & déclarée qui étoit dans la Maison de Monsieur, entre les serviteurs de M. le Prince & mes amis, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du Ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop par elle-même en tout ce qui étoit de son goût. D'Hoquincourt, qui fit un voyage secret à Breull, fit voir au Cardinal un état de 8000. hommes prêts à le prendre sur la frontiére, & à le mener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sai d'un homme qui étoit présent à la conversation, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une Armée avec son écharpe; (car Hoquincourt avoit pris la verte en son nom,) & que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voye de la négociation, dans le moment même qu'elle projettoit de prendre celle des armes. Gourville alloit & venoit du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne & moi. Cette scéne est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus long-tems. Je vous ai déja dit, que M. de Bouillon, & M. de Turenne étoient séparez de M. le Prince; ils vivoient l'un & l'autre d'une maniere fort retirée dans Paris; & à la reserve de leurs amis particuliers, peu

de

de gens les voyoient. J'étois de ce nombre; 1651.
& comme j'en connoissois pour le moins autant que personne le mérite & le poids, je n'oubliai rien, & pour le faire connoître & pour le faire peser à Monsieur, & pour obliger les deux freres à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avoit pour l'aîné, sans savoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devoit à soi-même en cette rencontre; & le mépris que le cadet avoit pour lui, sachant très-bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre Mrs. de Bouillon & moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, & à laquelle Bertet avoit ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle entre minuit & une heure, & elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gascones, nous dit que la Reine, qui étoit résoluë de rappeller le Cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu éxécuter sa résolution, sans prendre nos avis. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jusques-là reçû aucune proposition, au moins formée, de la part de la Cour, me parut embarassé; mais il s'en démêla à sa maniére; c'est-à-dire, en homme qui savoit mieux qu'aucun que j'aye connu, parler le plus quand il disoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique, & dans la vérité beaucoup plus franc, se tourna de mon côté, & il me dit: „ Je crois que M. Bertet va tirer par le

„ man-

1651. „ manteau tous les gens à manteau noir
„ qu'il trouve dans la ruë, pour leur de-
„ mander leurs opinions sur le retour de M.
„ le Cardinal ; car je ne vois pas qu'il y ait
„ plus de raison de la demander à M. mon
„ frere & à moi, qu'à tous ceux qui ont
„ passé aujourd'hui sur le Pont neuf. Il y
„ en a beaucoup moins à moi, lui répon-
„ dis-je ; car il y a des gens qui ont au-
„ jourd'hui passé sur le Pont neuf, qui pour-
„ roient donner leurs avis sur cette matiére;
„ & la Reine sait bien, que je n'y puis ja-
„ mais entrer. Bertet me repartit brusque-
ment & sans balancer : „ Et votre chapeau,
„ Monsieur, que deviendra-t-il ? *Ce qu'il
„ pourra*, lui dis-je. Et que donnerez vous
„ à la Reine pour ce Châpeau, ajoûta-t-il ?
„ Ce que je lui ai dit cent & cent fois, lui
„ répondis-je. Je ne m'accommoderai point
„ avec M. le Prince ; si l'on ne revoque
„ point ma nomination. Je m'y accommo-
„ derai demain, & je prendrai l'écharpe
„ isabelle, si l'on continuë seulement à
„ m'en ménacer. La conversation s'échauf-
fa, & nous en sortîmes cependant assez-
bien ; M. de Bouillon ayant remarqué com-
me moi, que l'ordre de Bertet étoit de se
contenter de ce que j'avois dit mille fois à la
Reine, sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût
tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon, &
de M. de Turenne, la confabulation fut
bien plus longue ; je dis confabulation, par-
ce qu'il n'y avoit rien de plus ridicule, que
de voir un petit Basque, homme de rien,
entreprendre de persuader à deux des plus
grands hommes du monde, de faire la plus

si-

signalée de toutes les sottises, qui étoit de se déclarer pour la Cour, avant que d'y avoir pris aucunes mésures. Ils ne le crurent pas; ils en prirent de bonnes bien-tôt après. On promit à M. de Turenne le commandement des Armées, & l'on assura à M. de Bouillon la recompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi, de me confier leurs accommodemens, quoi que je fusse de parti contraire; & il se rencontra par l'événement que cette confiance leur valut leur liberté. 1651

Monsieur, qui fut averti qu'ils alloient servir le Roi, & qu'ils devoient sortir de Paris à tel jour, & à telle heure, me dit comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter, & qu'il en alloit donner l'ordre au Vicomte d'Autel, Capitaine de ses Gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai, en faisant réflexion d'un côté sur le juste sujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le secret de mes amis, & de l'autre sur le moyen dont je me pourrois servir pour empêcher Monsieur d'éxécuter ce qu'il venoit de résoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis qu'on lui avoit donné; je lui représentai les inconvéniens d'offenser sur des soupçons, des gens de cette qualité & de ce mérite; & comme je vis qu'il croyoit son avis très-sûr, comme il l'étoit en effet, & qu'il persistoit dans son dessein je changeai de ton, & je ne songeai plus qu'à gagner du tems, pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le Vicomte d'Autel, que l'on chercha ne se trouva point. Monsieur s'amusa à une Médaille que Bru-

1651. neau lui aporta tout à propos ; & j'eus le tems de mander à M. de Turenne, par Varennes qui me tomba sous la main, comme par miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le Vicomte d'Autel manqua ainsi les deux fréres, de deux ou trois heures. Le chagrin de Monsieur n'en dura gueres davantage ; je lui dis la chose comme elle s'étoit passée, cinq ou six jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal ; il eut même la bonté de me dire, que si je m'en fusse ouvert à lui, dans le tems, il eut préféré à son intérêt celui que j'y avois, sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avoit été confié ; & cette avanture ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne & moi.

Vous avez déja vû en plus d'un endroit de cette Histoire, que celle que M. de la Rochefoucaut avoit pour moi n'étoit pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçûs, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement Sécrétaire du Cabinet, & qui étoit dès ce tems-là attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit ; & après m'avoir fait un compliment & s'être nommé, car je ne le connoissois seulement pas de visage, il me dit, que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts il ne pouvoit pas s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois ; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaises actions & le respect qu'il avoit pour ma personne, l'obligeoit à me dire, que Gourville & la Roche-Corbon, domestique de M.

de

de la Rochefoucaut, & Major de Damvilliers avoient failli à m'assassiner la veille, sur le Quai, qui est vis à vis du Pont-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre réconnoissance : mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réfléxion que je devois faire & au nom & au mérite de celui qui me le donnoit, & que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez Madame de Pomereux seul dans mon carosse, & sans autre suite que celle de deux Pages & trois ou quatre Laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain matin ; & après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait sur son premier avis, il ajoûta que ces Messieurs m'avoient encore manqué d'un quart d'heure, la veille auprès des Blancs-manteaux, sur les neuf heures du soir, qui étoit justement l'heure que j'étois sorti de chez Madame de Pomereux. Ce second avis qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes ; je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter & interroger la Roche-Corbon, qui déposa devant le Lieutenant Criminel, que M. de la Rochefoucaut lui avoit commandé de m'enlever, & de me mener à Damvilliers : qu'il avoit pris pour cet effet 60. hommes choisis de la garnison de cette Place ; qu'il les avoit fait entrer dans Paris séparément ; que lui & Gourville ayant remarqué que je revenois tous les

1651.

1651. jours de l'Hôtel de Chevreuse entre minuit & une heure, avec dix ou douze Gentilshommes seulement en deux carosses, avoient posté leurs gens sous la voute de l'Arcade, qui est vis-à-vis du Pont-Bourbon; que comme ils avoient vû que je n'avois pas pris le chemin du Quai un tel jour, ils m'étoient allez attendre le lendemain auprès des Blancs-manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parce que celui qui étoit en garde à la porte du logis de Madame de Pomereux, pour observer quand j'en sortirois, s'étoit amusé à boire dans un Cabaret prochain. Voila la déposition de la Roche-Corbon, dont le Lieutenant Criminel fit voir l'original à Monsieur, en ma présence. Vous croyez aisément, qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouër, & que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quelque chose de plus, que le dessein de l'enlevement. Le Comte de Pas, Frere de M. de Feuquières, & de celui qui porte aujourd'hui le même nom, à qui j'avois une obligation considérable, vint me conjurer de lui donner la vie; & je la lui accordai. J'obligeai Monsieur de commander au Lieutenant Criminel de cesser la procedure; & comme il me disoit qu'il la falloit au moins pousser jusques à la question pour en tirer au moins la vérité toute entiére; je lui répondis en présence de tout ce qui étoit dans le Cabinet du Luxembourg: „ Il est si „ beau, si honnête & si extraordinaire, „ Monsieur, à des gens qui font une entre„ prise de cette nature, de hazarder de la „ manquer & de se perdre eux-mêmes par „ une

„ une action auſſi difficile qu'eſt celle d'en- 1651.
„ lever un homme qui ne va pas la nuit
„ ſans être accompagné, & de le conduire
„ à ſoixante lieuës hors du Royaume; 'il eſt
„ ſi beau, dis-je, de hazarder cela plûtôt
„ que de ſe réſoudre à l'aſſaſſiner, qu'il
„ vaut mieux, à mon ſens, ne pas péné-
„ trer plus avant, de peur que nous ne
„ trouvions quelque choſe qui dépare une
„ généroſité, qui honore notre ſiecle. Tout le monde ſe prit à rire, & peut-être en ferez-vous de même. La vérité eſt que je voulus témoigner ma reconnoiſſance au Comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant ſenſiblement, en me renvoyant pour rien tout le bêtail de Commerci qui étoit à lui de bonne guerre; parce qu'il l'avoit repris après les 24. heures. J'appréhendai que ſi la choſe alloit plus loin & que l'on pénétrât la vérité de l'aſſaſſinat, qui n'étoit déja que trop clair, je ne puſſe plus tirer des mains du Parlement ce malheureux Gentil-homme. Je fis ceſſer les pourſuites par les inſtances que j'en fis au Lieutenant Criminel; je ſuppliai Monſieur de faire transférer de ſon autorité à la Baſtille le priſonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoi que je l'en preſſaſſe. Il ſe la donna cinq ou ſix mois après, s'étant ſauvé de la Baſtille, où il étoit à la vérité très-négligemment gardé. Un Gentil-homme qui eſt à moi, & qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt Lieutenant du Prevôt de Lille, arrêta Gourville à Monlheri, où il paſſoit pour aller à la Cour, avec laquelle M. de la Rochefoucaut avoit toûjours des négociations ſoûterraines; car

1651. Gourville ne fut pas 3. ou 4. heures entre les mains des Archers qu'il arriva un ordre du Premier Préſident pour le relâcher.

Il faut avoüer que je ne me ſauvai de cette entrepriſe que par une eſpéce de miracle. Le jour que je fus manqué ſur le Quai, j'allai chez M. de Caumartin, & je lui dis, que j'étois ſi las de marcher toûjours dans les ruës avec cinq ou ſix caroſſes pleins de Gentils-hommes & de mouſquetons, que je le priois de me mettre dans le ſien, & de me mener ſans livrée à l'Hôtel de Chevreuſe, où je voulois aller de bonne heure, quoi que je fiſſe état d'y demeurer à ſouper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cauſe du péril où j'étois continuellement expoſé; & il n'y conſentit que ſur la parole que je lui donnai, qu'il ne ſe chargeroit point de moi au retour, & que mes gens me reviendroient prendre le ſoir à l'Hôtel de Chevreuſe à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de ſon caroſſe les rideaux à demi tirez; & je me ſouviens qu'ayant vû ſur le Quai des gens à colet de bufle, il me dit : Voila des gens qui ſont peut-être là à votre intention. Je n'y fis aucune réfléxion; je paſſai tout le ſoir à l'Hôtel de Chevreuſe; & par hazard je ne trouvai auprès de moi, lors que j'en ſortis, que neuf Gentils-hommes, qui étoit juſtement un nombre très-propre à me faire aſſaſſiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce ſoir-là un carroſſe de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parce que le ſien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faiſant la guerre ſur ſa délicateſſe. Mademoiſelle de Chevreuſe courut juſques ſur les de-

degrez après moi pour m'y obliger; & voilà 1651.
ce qui me ſauva la vie : parce que je paſſai par la ruë St. Honoré pour aller à l'Hôtel de Briſſac, où Madame de Rhodes logeoit; & qu'ainſi j'évitai le Quai où l'on m'attendoit. Ajoûtez cette circonſtance a celle des Blancs-manteaux, & à celle d'une générosité auſſi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entrepriſe, ajoûtez, dis-je, à ces deux circonſtances, que je viens de vous raconter, celle de Madame de Rhodes, & vons avoûrez que les hommes ne ſont pas les maîtres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai tantôt promis, des ſuites qu'eut le voyage du Roi.

Je vous diſois, ce me ſemble, que voyant, comme nous le vîmes clairement en moins de 15. jours, que nous n'avions plus de parti à prendre après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconveniens terribles, nous tombâmes, comme il arrive toûjours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui étoit de n'en point prendre de déciſif, & de prendre quelque choſe de chacun. Monſieur ne prit point les armes avec M. le Prince ; & il crut, par cette raiſon, faire beaucoup pour la Cour. Il ſe déclara dans Paris & dans le Parlement contre le retour du Mazarin ; & il s'imagina par cette conſidération qu'il contentoit le Public. M. de Châteauneuf conſerva quelque tems à Poitiers l'eſperance de pouvoir amuſer la Reine, par l'eſperance qu'il lui donnoit à elle-même du rétabliſſement de ſon Miniſtre, dans telle & telle conjoncture qu'il croyoit éloignée,

1651. Comme il connut, & que l'impatience de la Reine, & que l'empressement du Cardinal aprochoit ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé, il prit le parti de la sincérité, & il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toûjours aussi inutile, qu'elle est odieuse, toutes les fois que l'on ne l'employe qu'au defaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme d'autre part il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes, & qui choquât l'Autorité Royale, il rompoit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois en mon particulier moins que personne; mais comme je voulois aussi peu le rétablissement avec Mr. le Prince, pour les raisons que vous avez vû ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite, qui quoi que judicieuse dans le moment, parce qu'elle étoit nécessaire, étoit inexcusable dans son principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales, après lesquelles on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voila ce qui nous perdit à la fin les uns & les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'étoit toûjours voulu persuader que la Reine ne porteroit jamais jusques à l'effet *l'intention* qu'il confessoit qu'elle avoit, & *qu'elle* auroit toûjours, de faire revenir à

la Cour M. le Cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se tromper soi-même, il crut que l'unique remede seroit d'embarasser la Reine sans la desespérer; & je remarquai en cette occasion, ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer, qu'ils amuseront les autres par les mêmes moyens, par lesquels ils sentent eux-mêmes qu'ils peuvent être amusez. Monsieur n'agissoit jamais que quand il étoit pressé, & Fremont l'apelloit l'Interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le presser, le plus efficace & le plus infaillible étoit celui de la peur; & il se sentoit, par la regle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avoit point de frayeur. Le même temperament qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre, jusques à ce que l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la Reine par lui-même; & je me souviens qu'un jour, je lui representois qu'il étoit judicieux & même nécessaire de changer de conduite selon la différence des esprits auxquels on avoit à faire; & qu'il me répondit ces propres mots: *Abus! tout le monde pense également; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres.* La premiere réfléxion que je fis sur ces paroles, fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas éxempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre; car la hardiesse de la Reine 1651.

1651. fit qu'elle n'eut pas besoin du desespoir, où Monsieur ne la vouloit pas jetter, pour se porter à l'éxécution de sa résolution; & cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendoit la traverser. Il vouloit toûjours se figurer qu'en ne se joignant pas à M. le Prince, & en négociant toûjours, tantôt par M. Damville, tantôt par Laumont, qu'il envoya à la Cour, il amuseroit la Reine, qu'il croyoit pouvoir être retenuë par l'appréhension qu'elle auroit de sa Déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'animant le Parlement contre le retour du Ministre, comme il faisoit publiquement, il ne donneroit à la Cour que de ces sortes d'appréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan sur cela au President de Bellievre & à moi dans le Cabinet des Livres, dont nous ne demeurâmes toutefois nullement persuadez. Nous le combatîmes par une infinité de raisons; mais comme il détruisoit toutes les nôtres par une seule, que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant: „ Nous avons fait la sottise de laisser sortir la Reine de Paris; nous ne saurions plus faire que des fautes; nous ne saurions plus prendre de bon parti. Il faut aller au jour la journée; & cela supposé, il n'y a à faire que ce que je vous ai dit. Ce fut en cet endroit où je lui proposai le tiers parti que l'on m'a tant reproché depuis, & que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec verité & sans vanité, *que dès que* je vis la Reine hors de Paris avec une Armée, je ne doutai presque plus de

de l'infaillibilité du rétabliſſement du Cardinal; parce que je ne crus pas que la foibleſſe de Monſieur, les contretems du Parlement, les négociations inſéparables des différentes Cabales qui partageoient le Parti des Princes, puſſent tenir long-tems contre l'opiniâtreté de la Reine, & contre le poids de l'Autorité Royale. Je ne crois pas me loüer, en diſant que j'eus cette vûë d'aſſez bonne heure: parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eu que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant, qu'il ne s'eſt jamais fait une faute ſi lourde que celle que nous fîmes quand nous ne nous oppoſames pas au voyage; & il l'eſt d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de plus aiſé à voir que ce qui nous en arriveroit. Ce pas de Clerc que nous fîmes tous, ſans exception, à l'envi l'un de l'autre, eſt un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois, que toutes les fautes ne ſont pas humaines; parce qu'il y en a de ſi groſſieres, que des gens qui ont le ſens commun ne les pourroient pas faire. 1651.

Comme j'eus vû, peſé, & ſenti la conſéquence de celle dont il s'agit, je penſai en mon particulier au moyen de la réparer; & après avoir fait toutes les réfléxions que vous venez de voir repanduës dans les feuilles précédentes ſur l'état des choſes; je n'y trouvai, que deux iſſuës, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-deſſus, qui étoit du goût & du génie de Monſieur, & à laquelle il avoit donné d'abord, & de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon particulier, parce qu'enfin Monſieur ne ſe

1651. déclarant point pour M. le Prince, & entretenant la Cour par des négociations, me donnoit toûjours lieu de gagner tems & de faire venir mon Chapeau. Mais ce parti ne me paroissoit honnête, qu'autant qu'il se seroit rendu absolument nécessaire : parce qu'il ne se pouvoit procurer l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au Cardinalat, qu'il ne fut très-suspect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce que l'on apelloit le Public. Je ne voulois nullement perdre ce Public ; & cette considération jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite, dont les apparences n'étoient pas bonnes, & dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain. L'autre issuë que je m'imaginai, étoit plus grande, plus noble, plus élevée ; & ce fut celle aussi à laquelle je me fermai, sans balancer. Ce fut de faire ensorte que Monsieur formât publiquement un tiers Parti, séparé de M. le Prince, & composé de Paris & de la plûpart des grandes Villes du Royaume, qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, & dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le Comte de Fuensaldagne qui croyoit, qu'il n'y avoit que la deffiance où j'étois de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fit garder des ménagemens avec la Cour, m'avoit envoyé Dom Antonio de la Crusa, pour me faire des propositions, qui me donnérent la premiére vûë du projet, dont je vous parle ; car il m'avoit offert de faire un Traité secret, par lequel il m'assuroit d'argent, & par lequel toutefois il ne m'obligeoit à rien de toutes les

cho-

choses qui pourroient faire juger que j'eusse des correspondances avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela & sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent en ce tems-là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le Parlement, que voyant que la Reine étoit résoluë de rétablir le Cardinal Mazarin dans le Ministere, il étoit résolu de son côté de s'y opposer par toutes les voyes que sa naissance & les engagemens publics lui permettoient; qu'il ne seroit ni de sa prudence, ni de sa gloire, de se contenter des rémontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement, & mépriseroit à la fin, pendant que le Cardinal faisoit des troupes pour entrer en France, & pour se rendre maître de la personne du Roi, comme il l'étoit déja de l'esprit de la Reine; que comme Oncle du Roi, il se croyoit obligé de dire à la Compagnie, qu'il étoit de sa justice de se joindre à lui dans une occasion où il ne s'agissoit, à proprement parler, que de la manutention de ses Arrêts, & des Déclarations qui étoient dûes à ses instances; qu'il ne seroit pas moins de sa sagesse, parce qu'elle n'ignoroit pas que toute la Ville conspiroit avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'Etat; qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle, avant que de s'être mis en état de la pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avoit déja mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent; qu'il étoit deja assuré de tant & tant de Places, & sur le tout que ce qui devoit toucher la Compagnie plus que quoi que ce soit, & lui faire même embrasser avec joye l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec 1651.

lui

1651. lui au bien de l'Etat, étoit l'engagement public qu'il prenoit dès ce moment avec elle, & de n'avoir jamais aucunes intelligences avec les ennemis de l'Etat, & de n'entendre jamais directement, ni indirectement, à aucune négociation qui ne fut proposée en plein Parlement, les Chambres assemblées; qu'au reste il desavoüoit tout ce que M. le Prince avoit fait, & faisoit avec les Espagnols, & que pour cette raison & celles des négociations fréquentes & suspectes de tous ceux de son Parti, il n'y vouloit avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requeroit à l'égard d'un Prince de son mérite. Voila ce que je proposai à Monsieur, & que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très-persuadé. Je lui exagerai tous les inconvéniens de la conduite contraire; & je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui au moment qu'il donnoit des Arrêts contre le Cardiual, déclaroit criminels de Lèze-Majesté, ceux qui s'opposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa resolution; soit qu'il craignit, comme il disoit, l'union des grandes Villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'Etat; soit qu'il apréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la Cour contre lui; à quoi toutefois, je lui avois marqué plus d'un remede. Ce qui me parut, c'est que le fardeau étoit trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au dessus de sa portée, & que par cette raison j'eus tort de l'en presser. Il est vrai, de plus, que l'union des grandes Villes,

les, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes suites. J'en eus scrupule, parce que dans la verité j'ai toûjours appréhendé ce qui pouvoit effectivement faire du mal à l'Etat; & Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire, & contre mes manieres, & contre mes inclinations, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin; & le ridicule d'une conduite par laquelle il me sembloit que nous allions tous combattre à la façon des anciens * *Andabates*. 1651.

La seconde conversation que j'eus sur ce détail avec Monsieur dans la grande Allée des Tuilleries, fut assez curieuse, & par l'événement, presque prophetique. Je lui dis: „ Que deviendrez-vous, Monsieur, quand „ M. le Prince sera raccommodé à la Cour „ ou passé en Espagne? quand le Parlement „ donnera des Arrêts contre le Cardinal, „ & déclarera criminels ceux qui s'oppose„ ront à son retour? quand vous ne pour„ rez plus, avec honneur & sûreté, être ni „ Mazarin, ni Frondeur? " Monsieur me répondit? *Je serai fils de France; vous deviendrez Cardinal, & vous demeurerez Coadjuteur*. Je lui repartis sans balancer, comme par un enthousiasme: „ Vous serez Fils de France „ à Blois, & moi Cardinal au Bois de Vin„ cennes. " Monsieur ne s'ébranla point, quoi que je lui pusse dire; & il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle* de jour en jour. C'est le nom que Patru donnoit à no-

* C'est-à-dire, *à tâtons*. Les *Andabates* étoient des *Gladiateurs qui* combatoient les yeux fermez.

1651. notre maniére d'agir; je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce tems-là.

Bertet, qui, comme vous avez déja vû, étoit venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon & moi, avoit aussi ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuse, & d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle, qu'elle n'avoit fait jusques-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues étoit rempli de lui-même & de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avoit déja quelque tems que Mademoiselle de Chevreuse m'avoit averti, qu'il disoit tous les jours à Madame sa Mere, qu'il falloit finir, que tout étoit en confusion, que nous ne savions plus tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant, & insolent, s'étant aperçû du foible, en prit le défaut habilement; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne seroit contraire en rien au retour de M. le Cardinal; & qu'en cas qu'elle ne me put gagner sur cet article, elle feroit tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui étoit Gouverneur de Charleville & du Mont Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoi qu'il tînt ces deux Places de moi. Noirmoutier se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la Cour; & quand je le voulus obliger à offrir son service à Monsieur lors que le Cardinal entra avec ses troupes dans le Royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi;

qu'en

qu'en tout ce qui me feroit personnel, il passeroit toûjours par dessus toutes sortes de considérations; mais que dans la conjoncture présente où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la Cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, & au point, que quoi que j'allasse tous les jours chez Mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre Madame sa mere en cette occasion, je ne saluois ni lui ni Laigues, & je ne parlois presque pas à Madame de Chevreuse. Je reprens la suite de mon discours. 1651.

La St. Martin de l'année 1651. ayant ouvert le Parlement, il députa Mrs. Doujat & Baron vers M. le Duc d'Orleans qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une Déclaration que le Roi avoit envoyée au Parquet dès le 8. du Mois d'Octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Lèze-Majesté.

Monsieur vint au Palais le 20. Novembre; & M. le Premier Président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guyenne, conclut par la nécessité qu'il y avoit de procéder à l'enregîtrement de la Déclaration, pour obéir aux très-justes volontez du Roi, ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vû ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au Premier Président, que ce n'étoit pas une affaire à précipiter: qu'il falloit donner du tems pour travailler à l'accommodement: qu'il s'y apliquoit de tout son pouvoir: que M. Damville

1651. étoit en chemin pour lui aporter des nouvelles de la Cour : qu'il étoit étrange que l'on pressât une Déclaration contre un Prince du Sang, & que l'on ne songeât pas seulement aux préparatifs que le Cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le Royaume.

Je vous ennuyerois fort inutilement, si je m'attachois au détail de ce qui se passa dans les Assemblées des Chambres qui commencerent, comme je viens de vous le dire, le 20. Novembre; puisque celles du 23. du 24. & du 28. de ce Mois, & du 1. & 2. Décembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une repétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la Déclaration, que M. le Premier Président prenoit au nom du Roi ; & des raisons differentes que Monsieur alleguoit pour obliger la Compagnie à le différer. Tantôt il attendoit le retour d'un Gentilhomme qu'il avoit envoyé à la Cour pour négocier; tantôt il assuroit que M. Damville devoit arriver de la Cour au premier jour avec des radoucissemens; tantôt il incidentoit sur la forme que l'on devoit garder, lors qu'il s'agissoit de condamner un Prince du Sang; tantôt il soûtenoit que le préalable nécessaire de toutes choses étoit de songer à se précautionner contre le retour du Cardinal; tantôt il produisoit des Lettres de M. le Prince adressées au Roi & au Parlement même, par lesquelles il demandoit à se justifier. Comme il vit, & que le Parlement même ne vouloit pas souffrir que l'on lût ces Lettres, parce qu'elles venoient d'un Prince qui avoit les armes à la main contre son Roi, & que ce même

esprit

esprit portoit le gros de la Compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, & il envoya M. de Croissy au Parlement le 4. pour le prier de ne le point attendre pour la Délibération qui concernoit la Déclaration, parce qu'il avoit résolu de n'y point assister. On opina, & il passa de six-vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différens plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier & enregistrer au Greffe la Déclaration, pour être éxécutée selon sa forme & teneur. 1651.

Ce qui consterna Monsieur, c'est que Croissy ayant prié à la fin de l'Assemblée de prendre jour pour délibérer sur le retour du Cardinal Mazarin, dont personne ne doutoit plus, il ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le soir & me dit qu'il étoit résolu de faire agir le Peuple, pour éveiller le Parlement; & je lui répondis ces propres paroles: „ Le Parlement, Monsieur, ne „ s'éveillera que trop en paroles contre le „ Cardinal; mais il s'endormira trop en ef„ fet. Considérez, s'il vous plaît, ajoûtai-je, „ que quand M. de Croissy a parlé, il étoit „ midi sonné, & que tout le monde vou„ loit dîner. " Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon, & comme je le pensois: & il commanda à Ornano, Maître de sa garderobe, de faire faire une maniére d'émotion par le Maillard, duquel je vous ai parlé dans le second volume de cet Ouvrage. Ce misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, 20. ou 30. gueux criailler chez Monsieur; ils allérent de là chez M. le Premier Président qui leur fit ouvrir sa porte, & les me-

1651. naça avec son intrépidité ordinaire de les faire pendre.

On donna le 7. Arrêt en pleine Assemblée des Chambres pour empêcher à l'avenir ces insolences; mais on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever les prétextes qui y donnoient lieu, & l'on s'assembla le 9. pour délibérer, touchant les bruits qui couroient du retour prochain de M. le Cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier Président essaya d'éluder par la proposition qu'il fit, de mander les Gens du Roi, & de faire lire les informations, qui, suivant les Arrêts précédens, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations; que le Cardinal ayant été condamné par une Déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autres preuves, & que s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette Déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, & pour la supplier de confirmer la parole Royale qu'elle avoit donnée sur ce sujet à tous ses Peuples. Il ajouta que défenses seroient faites à tous les Gouverneurs des Provinces & des Places, de donner passage au Cardinal, & que tous les Parlemens seroient avertis de cet Arrêt, & exhortez d'en donner un pareil. Après ces Conclusions l'on commença à opiner; mais la Délibération n'ayant pû se consommer, & Monsieur s'étant trouvé mal le Dimanche au soir, l'Assemblée fut remise au Mécredi 15. Elle produisit presque tout d'une voix l'Arrêt conforme aux Conclusions, qui por-

toient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le Roi seroit supplié de donner part au Pape & aux autres Princes étrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa personne & de ses Conseils. 1651.

Il y eut ce jour-là un intermede qui vous fera connoître, que ce n'étoit pas sans raison que j'avois prevû la difficulté du personnage que j'aurois à jouër dans la conduite que nous prenions. Machaut & Fleury, serviteurs passionnez de M. le Prince, ayant dit, en opinant, que le trouble de l'Etat n'étoit causé que par des gens qui vouloient, à toute force, emporter le Chapeau de Cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre, que j'étois si accoûtumé à en voir dans ma Maison, qu'apparemment je n'étois pas assez ébloui de sa couleur, pour faire à sa consideration tout le mal dont il m'accusoit. Comme on ne doit jamais interrompre les Avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je suppliai la Compagnie d'excuser ma chaleur, laquelle toutefois, ajoûtai-je, ne procede pas de défaut de respect.

Quelqu'un ayant dit aussi en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal, comme l'on avoit procédé autrefois à l'égard de l'Amiral de Coligny *; c'est-à-dire, mettre sa tête à prix, je me levai aussi bien que tous les autres Conseillers Clercs: parce qu'il est défendu par les Canons, aux Ecclesiastiques d'assister aux Déli-

* Du Cardinal de Chatillon, frere de l'Amiral. Voyez Memoires de Joly Tom. I. pag. 180.

1651. bérations, dans lesquelles il y a un Avis ouvert à mort.

Le 18. Mrs. des Enquêtes allérent par Députez à la Grand-Chambre, pour demander l'Assemblée, sur une Lettre que M. le Cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le Premier Président adressa la Lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit en même tems dépêché au Roi pour lui en rendre compte, & faire voir la conséquence; & qu'il attendoit la réponse de son Envoyé, après laquelle il prétendoit assembler la Compagnie, s'il ne plaisoit à S. M. de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contentérent pas de cette parole de Mr. le Premier Président; elles renvoyérent le lendemain, qui fut le 19, leurs Députez à la Grand-Chambre, & l'on fut obligé d'assembler le 20, après avoir invité M. le Duc d'Orléans. Le Premier Président ayant dit à la Compagnie, que le sujet de l'Assemblée étoit la Lettre dont j'ai parlé ci-dessus, & un voyage que M. de Noailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les Gens du Roi furent mandez, qui par la bouche de M. Talon conclurent à ce qu'en éxécution de l'Arrêt d'un tel jour, les Députez du Parlement se rendissent au plûtôt auprès du Roi, pour l'informer de ce qui se passoit sur la Frontiere: que S. M. fût suppliée d'écrire à l'Electeur de Cologne, pour faire sortir le Cardinal Mazarin de ses Terres & Seigneuries: que M. le Duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi en son nom à cette même fin, comme aussi au Maréchal d'Hoquincourt, & autres Commandans de

Trou-

Troupes, pour leur donner avis du dessein 1651.
que le Cardinal Mazarin avoit de rentrer en France : que quelques * Conseillers de la Cour fussent nommez, pour se transporter sur la Frontiére, & pour dresser des procès verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour : qu'il fût fait défense aux Maires & Echevins des Villes, de lui donner passage, ni lieu d'assemblée à aucunes troupes qui le dûssent favoriser, ni retraite à aucuns de ses parens & domestiques : que le Sr. de Noailles fût assigné à comparoître en personne à la Cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui ; & que l'on publieroit un Monitoire, pour être informé de la vérité de ces commerces. Voila le gros des conclusions conformément auxquelles l'Arrêt fut rendu.

Vous croyez sans doute que le Cardinal est foudroyé par le Parlement, en voyant que les Gens du Roi même forment & enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre ? Nullement, au même instant que l'on donnoit cet Arrêt, avec une chaleur qui alloit jusqu'à la fureur, un Conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiere pour le service du Mazarin, se moqueroient de toutes les défenses du Parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des Huissiers qui eussent de bons mousquets, & de bonnes piques; ce Conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me souviens pas, mais qui, comme vous voyez,

* On nomma le President de Bellievre & quelques Conseillers. Voiez Memoires de Joly, Tome I. pag. 180.

1651. ne parloit pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soûlevement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus sotte & la plus impertinente chose du monde; & toute la Compagnie s'écria même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à S. M.

Je vous supplie d'accorder, s'il est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du Roi, avec l'Arrêt qui au même moment défend à toutes les Villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de plus merveilleux, c'est que ce qui paroît un prodige aux siécles à venir, ne se sent pas dans le tems, & que ceux même que j'ai vû raisonner depuis sur cette matiere, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré dans les instans dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la restriction & l'Arrêt. Ce que j'ai vû dans nos troubles m'a expliqué dans plus d'une occasion, ce que je n'avois pû concevoir auparavant dans les Histoires. On y trouve des faits si opposez les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables; mais l'expérience nous fait connoître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux. Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans la suite de ce qui se passa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonstances qui regardent la Cour.

Il y eut contestation dans le Cabinet, sur la maniere dont la Cour se devoit conduire à l'égard du Parlement. Les uns soûtenoient, qu'il le falloit ménager avec soin; & les autres prétendoient, qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même; ce fut le mot

dont

dont Brachet se servit en parlant à la Reine. 1651.
Il lui avoit été inspiré & dicté par Menardeau-Champré, Conseiller de la Grand-Chambre & homme de bon sens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine de sa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire étoit de laisser tomber à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toûjours au rétablissement de l'autorité Royale, quand elle vient jusqu'à un certain point : qu'il falloit pour cet effet commander à M. le Premier Président, d'aller faire sa charge de Garde des Seaux à la Cour ; y appeller M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux Finances ; y faire venir le Grand Conseil, &c. Cet avis, qui étoit fondé sur les indispositions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit dans une Ville où l'on ne peut desavoüer que tous les établissemens ordinaires n'ayent un enchaînement même très-serré les uns avec les autres ; cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force par tous ceux qui appréhendoient que les ennemis du Cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la foiblesse de M. le Président le Bailleul, qui par l'absence du Premier Président demeureroit à la tête du Parlement, & de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit des peuples. Le Cardinal balança long-tems entre les raisons qui appuyoient l'un & l'autre parti ; quoi que la Reine, qui par son goût croyoit toûjours que le plus aigre étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le Maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de M. de Sene-

1651. terre, qui écrivit fortement au Cardinal; pour l'appuyer, & qui lui fit même peur des expressions fort souvent très-fortes du Premier Président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoûtoit Seneterre, plus de mal, que ses intentions ne pouvoient faire de bien. Cela étoit trop éxaggéré. Enfin le Premier Président sortit de Paris, par ordre du Roi, & il ne prit pas même congé du Parlement; à quoi il fut porté par M. de Champlatreux, assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison; parce qu'enfin il eût pû courre fortune dans l'émotion, qu'un spectacle comme celui-là eût pû produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, & il me dit ces propres paroles: *Je m'en vai à la Cour, & je dirai la verité: après quoi il faudra obéir au Roi.* Je suis persuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29. Décembre, les Gens du Roi entrerent dans la Grand-Chambre. Ils présenterent une Lettre de Cachet du Roi, qui portoit injonction à la Compagnie de différer l'envoi des Députez qui avoient été nommez par l'Arrêt du 13, pour aller trouver le Roi, parce qu'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajoûta, qu'il étoit obligé par le devoir de sa Charge, de représenter l'émotion qu'une telle Députation pourroit causer, dans un tems aussi troublé. Vous voyez, continua-t-il, tout le Royaume ébranlé, & voila encore une Lettre du Parlement de Roüen, qui nous écrit, qu'il a donné Arrêt contre le Cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13.

M.

M. le Duc d'Orléans prit la parole ensuite. 1651.
Il dit que le Cardinal Mazarin étoit arrivé le 25. à Sedan : que les Maréchaux d'Hoquincourt & de la Ferté l'alloient joindre avec une Armée pour le conduire à la Cour ; & qu'il étoit tems de s'opposer à ses desseins, desquels on ne pouvoit plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le soûlevement des esprits ; l'on eut peine à attendre que les Gens du Roi eussent pris leurs Conclusions, qui furent à faire partir incessamment les Députez pour aller trouver le Roi, & déclarer dès à présent le Cardinal Mazarin & ses adhérans, Criminels de Lèze-Majesté ; à enjoindre aux Communes de leur courir sus; à défendre aux Maires & Echevins des Villes de leur donner passage ; à vendre sa Bibliothéque & tous ses Meubles. L'Arrêt ajoûta, que l'on prendroit préférablement sur le prix, la somme de 150 mille livres, pour être donnée à celui qui représenteroit le Cardinal, vif ou mort. A cette parole tous les Ecclésiastiques se lévérent, pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, & vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit, que le 2. Janvier suivant, c'est-à-dire, 1652.
le 2. Janvier 1652, on donna encore sur les Conclusions des Gens du Roi, & sur l'avis que l'on eût que le Cardinal avoit déja passé Epernay ; l'on donna, dis-je, un second Arrêt, par lequel il fut ordonné de plus, que l'on inviteroit tous les autres Parlemens à donner un Arrêt pareil à celui du 29. Dé-

1652. cembre; que l'on envoyeroit * deux Conseillers avec les quatre qui avoient été nommez, sur les Riviéres, avec ordre d'armer les Communes; que les Troupes de M. le Duc d'Orléans seroient commandées pour s'opposer à la marche du Cardinal; & que les ordres seroient envoyez pour leur subsistance. N'est-il pas vrai, qu'il y avoit apparence après ces conclusions, & après cet Arrêt, que le Parlement vouloit la Guerre? Nullement. Un Conseiller ayant dit que le premier pas pour cette subsistance, étoit d'avoir de l'argent, & d'en prendre dans les Parties casuelles, ce qui y étoit du Droit annuel, fut rebutté avec indignation & avec clameur; & la même Compagnie, qui venoit d'ordonner la marche des Troupes de Monsieur, pour s'opposer à celles du Roi, traita la proposition de prendre ces deniers avec la même religion & le même scrupule, qu'elle eût pû avoir dans la plus grande tranquillité du Royaume. Je dis, à la levée du Parlement, à Monsieur, qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti, quand je lui avois tant repeté, qu'on ne faisoit jamais bien la Guerre Civile avec les Conclusions des Gens du Roi. Il dût s'en appercevoir, quoi que d'une autre maniere, le lendemain; car le Parlement s'étant assemblé, & le Marquis de Sablonniéres Mestre de Camp du Régiment de Valois, étant entré, & ayant dit à Monsieur, que Du Coudray-Giviers qui étoit l'un des Commissaires pour armer les Communes, avoit été tué; & que Betaud, qui étoit

* Les Sieurs Betaud & Du Coudray-Giviers, *Voiez Memoires de Joly*, Tome I, pag. 181.

étoit l'autre, étoit prisonnier des ennemis, 1652.
la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pû être plus grande, quand il se seroit agi de l'assassinat du monde le plus noir & le plus horrible, médité & éxécuté en pleine Paix. Je me souviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derriére moi, me dit à l'oreille en se moquant de ses Confréres : *Je vais acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui arment les Communes contre lui.* La colere que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, & contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un * Gentil-homme de M. le Prince, qui aportoit une Lettre & une Requête de sa part; car je ne vois pas par quelle autre raison on eût pû recevoir ce paquet, envoyé au Parlement après l'enregîtrement de la Déclaration: puis que ce même Parlement avoit refusé de voir une Lettre & une Remontrance de M. le Prince, de cette même nature le 2. Décembre, qui étoit un tems dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la Compagnie. Je fis remarquer cette circonstance le soir du 11. à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'Envoyé; & il me répondit ces propres mots: *Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes régles.* Il ne laissa pas d'insister dans ses Conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du

* Le Sieur de la Sale.

1652. Roi, qu'il maintint devoir être sacrez, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous prie, comme cela se pouvoit accorder avec l'autre partie des Conclusions qu'il avoit données deux ou trois jours auparavant, par lesquelles il armoit les Communes, & faisoit marcher les troupes pour s'opposer à celles du Roi. J'ai admiré mille fois en ma vie, le peu de sens de ces malheureux Gazetiers qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là; je n'en ai pas vû un seul qui ait seulement fait une réflexion légere sur ces contradictions, qui en sont pourtant les plus curieuses & les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir dès ce tems-là, celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parce qu'il étoit effectivement homme d'un esprit ferme, & d'un jugement solide; & je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée, après y avoir fait de grandes réflexions; & que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche; pour demeurer persuadé qu'il étoit emporté comme tous les autres, par les torrens qui courent dans ces sortes de tems, avec une impétuosité qui agite les hommes en un même moment de différens côtez.

Voila justement ce qui arriva à M. Talon, dans la Délibération de laquelle nous parlons; car après qu'il eut conclu à faire entrer l'Envoyé de M. le Prince & à lire sa Lettre & sa Requête, il ajoûta qu'il falloit envoyer l'une & l'autre au Roi, & ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La Lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faisoit à la Compagnie de

sa Personne & de ses Armes, contre l'ennemi commun; & la Requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'éxécution de la Déclaration qui avoit été regîtrée contre lui, jusqu'à-ce que les Déclarations & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent eu leur plein & entier effet. 1652.

On ne put achever la Délibération, quoi que l'on eût opiné jusqu'à 3, heures après-midi; elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, & Arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Betaud & M. Giviers, qui n'étoient que prisonniers, à M. d'Hoquincourt; & qu'en cas de refus, on le rendroit responsable, lui & toute sa postérité, de tout ce qui leur pourroit arriver: que la Déclaration & l'Arrêt contre le Cardinal seroient éxécutez; que défenses seroient faites à tous les Sujets du Roi, de reconnoître le Maréchal d'Hoquincourt & autres qui assistent le Cardinal, en qualité de Commandans des troupes de S. M.; & qu'il seroit sursis à l'éxécution de la Déclaration & Arrêts rendus contre M. le Prince, jusqu'à-ce que la Déclaration & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent été entiérement éxécutez.

Ce qui se passa au Parlement le 16. & le 19. Janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours qui revenoit de Bourdeaux, & qui passoit en Flandres, pour en ramener des troupes, que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monsieur.

Je

1652. Je vous ai déja dit, ce me semble, que M. le Duc d'Orleans étoit cruellement embarrassé, cinq ou six fois par jour, parce qu'il étoit persuadé que tout alloit à l'avanture, & qu'il étoit même impossible de faire bien. Il y avoit des momens où il prenoit de cette sorte de courage que le desespoir produit; & c'étoit dans ces momens où il disoit que le pis qui lui pourroit arriver, seroit d'être en repos à Blois: mais Madame, qui n'estimoit pas ce repos pour lui, troubloit souvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, & lui donnoit par conséquent des apréhensions fréquentes des inconvéniens qu'il ne craignoit déja que trop naturellement. La constitution où étoient les affaires n'aidoit pas à lui donner de la hardiesse; car outre qu'il marchoit toûjours sur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y suivre & d'y prendre, étoient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes & les plus assurez. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi Saint, & qu'il craignoit d'ailleurs extrêmement la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'unissoit absolument avec M. le Prince, il se contraignoit lui-même dans toutes ses démarches à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; & dans le tems qu'il espéroit encore qu'on pourroit traverser le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la Guerre Civile, il s'accoûtumoit si bien à garder les mésures qui étoient convenables à cette disposition, que quand il fut obligé de *les changer*, il tomba dans une conduite hé-

té-

Etroite, & toute pareille à celle du Parlement. 1652.

Vous avez déja vû en plusieurs occasions que cette Compagnie dans une même Séance commandoit à des Troupes de marcher, & leur défendoit en même tems de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armoit les peuples contre les gens de guerre, qui avoient leurs Commissions & leurs Ordres en bonne forme de la Cour, & qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient qu'on licentiât les gens de guerre; qu'elle enjoignoit aux Communes de courre sus aux Généraux des Armées du Roi qui appuyoient le Mazarin, & qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de S. M. Monsieur qui se figuroit, qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de M. le Prince; se laissa couler, par cette jonction, encore plus aisément dans la pente où il ne tomboit déja que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir des deux côtez, toutes les fois qu'il avoit lieu de le faire. Ce qui étoit de son inclination lui devint necessaire, par son union avec une Compagnie qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'accorder les Ordonnances Royaux avec la Guerre-Civile. Ce ridicule est en quelque maniere couvert dans le tems à l'égard du Parlement par la Majesté d'un grand Corps, que la plûpart des gens croyent infaillible. Il paroît toûjours de bonne-heure dans les particuliers, quels qu'ils soient, Fils de France, ou Princes du *Sang*. Je le disois tous les jours à

Mon-

1651. Monſieur, qui en convenoit, & puis revenoit tous les jours à me dire en ſiflant : *Qu'y a t-il de mieux à faire ?* Je crois que ce mot ſervit de refrein plus de cinquante fois à tout ce qui ſe dit dans une converſation que j'eus avec lui, le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monſieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les Troupes qu'il alloit querir en Flandres fortifieroient trop M. le Prince, qui s'en ſervira après, ajoûta-t-il, à ſes fins, & comme il lui plaira ; je lui dis que j'étois au deſeſpoir de le voir dans un état, où rien ne lui pouvoit donner de la joye, & où tout le pouvoit & le devoit affliger. „ Si M. le Prince eſt battu, ajoûtai-„ je, que ferez-vous avec le Parlement, qui „ attendroit les Concluſions des Gens du „ Roi, quand le Cardinal ſeroit avec une „ Armée à la porte de la Grand'-Chambre ? „ Que ferez-vous, ſi M. le Prince eſt victo-„ rieux, puis que vous êtes déja en défian-„ ce de 4000. hommes, que l'on eſt ſur le „ point de lui amener ?

Quoi que j'euſſe été très-fâché, & par la raiſon de l'engagement que j'avois ſur ce point avec la Reine, & par celle même de mon intérêt particulier, qu'il ſe fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir, ſans ſe ſoûmettre même avec honte, vû l'inégalité des génies ; je n'euſſe pas laiſſé de ſouhaiter qu'il n'eût pas la foibleſſe, & d'envie & de crainte qu'il avoit à ſon égard ; parce qu'il me ſembloit qu'il y avoit des temperamens à prendre, par leſquels il pouvoit faire ſervir M. le Prince à ſes fins, ſans lui donner tous les avantages qu'il en apréhendoit. Je conviens

viens que ces temperamens étoient difficiles 1652.
dans l'éxécution, & par conséquent qu'ils étoient impossibles à Monsieur, qui ne reconnoissoit presque jamais de différence entre le difficile & l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite vouloit, qu'il fît ses efforts à ce que le Parlement ne se déclarât pas contre ces Troupes auxiliaires qui devoient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étoient les affaires, & à ne pas accoûtumer la Compagnie à condamner les pas qui se faisoient contre le Mazarin. Je convins qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les Etrangers, pour soûtenir la gageure; mais je soûtenois, qu'il falloit en même tems éluder les délibérations que l'on voudroit faire sur ce sujet; & j'en proposois les moyens, qui par les diversions qui étoient naturelles, & par la foiblesse du Président le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très-long-tems ferme à laisser aller la chose dans son cours, parce que, ajoûta-t-il, M. le Prince n'est déja que trop fort; & après que je l'eus convaincu par mes raisons, il fit tout ce que les hommes qui sont foibles, ne manquent jamais de faire en pareilles occasions. Ils tournent si court quand ils changent de sentimens, qu'ils ne mésurent plus leurs allures. Ils sautent au lieu de marcher; & il prit tout d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire, de justifier la marche de ces Troupes étrangéres, & de la justifier dans le Parlement, par des illusions qui ne trom-

1652. à Paris dans ce tems-là. Je lui fis écrire sous moi un Mémoire, qui justifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, à tout ce que je lui avois promis; parce que je ne m'étois engagé à quoi que ce soit, qui fût contraire à ce que j'avois conseillé à Monsieur. Brachet me dit à son retour que la Reine en étoit convaincuë, après qu'il lui eut fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'étoit recrié en proférant ces propres paroles: „ Je ne suis pas, „ Madame, non plus que le Coadjuteur, de „ l'avis du rappel de M. le Cardinal; mais „ il est si criminel à un Sujet de dicter un „ Mémoire pareil à celui que je viens de „ voir, que si j'étois son Juge, je le con- „ damnerois sans balancer, sur cet unique „ chef. La Reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, & de me dire que M. le Cardinal auroit plus de fidelité pour moi que ce scélérat, quoi que je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles. Je reviens au Parlement.

Ce qui s'y passa depuis le 12. Janvier 1652. jusqu'au 24. du même mois, ne mérite pas votre attention: parce qu'on n'y parla presque que de l'affaire de Mrs. Betaud & Giviers, que l'on y traita toûjours, comme s'il se fût agi d'un assassinat, qui eût été commis de sang froid, sur les dégrez du Palais.

Le 24, M. le Président de Belliévre & les autres Députez qui avoient été à Poitiers, firent leur rélation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi, au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec tou-

toute la véhémence & toute la force imaginable. Ils dirent que S. M., après en avoir communiqué avec la Reine & son Conseil, leur avoit fait répondre en sa présence, par M. le Garde des Sceaux, que quand le Parlement avoit donné ses derniers Arrêts, il n'avoit pas sû, sans doute, que M. le Cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de Guerre, que par les ordres exprès de S. M.: qu'il lui avoit été commandé d'entrer en France, & d'y amener ses Troupes: & qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la Compagnie avoit fait jusqu'à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi, que quand elle auroit apris le détail dont il venoit de l'informer, & sû de plus, que M. le Cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier; elle ne donnât à tous ses peuples l'éxemple de l'obéïssance qu'ils lui devoient. Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion pût faire dans le Parlement une réponse si peu conforme aux paroles solemnelles que la Reine lui avoit reïtérées plus de dix fois. M. le Duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le Roi lui avoit envoyé Ruvigny pour lui faire le même discours; & pour lui ordonner de renvoyer dans leurs Garnisons, les Régimens qui étoient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les Arrêts des Parlemens de Toulouse & de Roüen, donnez contre le Mazarin, dont on affecta la lecture dans ce moment, aussi-bien que celle d'une Lettre du Parlement de Brétagne, qui demandoit à celui de Paris union contre les violences de M. le Maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua avec une véhémence, qui avoit quelque 1652.

1652. chose de la fureur, contre le Cardinal. Il tonna en faveur du Parlement de Rennes, contre le Marêchal de la Meilleraye ; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier, & à des informations contre le desordre des troupes du Marêchal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles ; midi sonna ; & l'on remit la déliberation au lendemain 25. Elle produisit un Arrêt conforme à ces Conclusions que je viens de vous raporter, avec une addition toutefois qui y fut mise, particuliérement en vûë du Marêchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne seroit procédé au Parlement, à la reception d'aucuns Ducs & Pairs, & Maréchaux de France, que le Cardinal ne fût hors du Royaume.

Le pur hazard fit un incident dans cette Séance, qui fût pris par la plûpart des gens pour un grand mystere. M. le Marêchal d'Estampes ayant dit en opinant sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur, pour chasser l'ennemi commun, quelques Conseillers le suivirent dans leurs avis, sans y entendre aucune finesse ; & les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concerté dans ces sortes de Compagnies. M. le Président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la Cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir ; & jugeant très-bien que la personne du Marêchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art, à ce qui n'avoit été jetté à la vérité qu'à l'avanture, il s'éleva avec M. le Président

dent de Mesmes, contre ce mot d'*union*, 1652.
comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il éxagéra avec éloquence l'injure que l'on faisoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la Guerre Civile. La tendresse de cœur pour l'autorité Royale, saisit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on poussa les voix jusqu'à la clameur, contre la proposition du pauvre Maréchal d'Estampes, & on la rejetta avec fureur, de la même maniére que si elle n'eût pas été avancée, peut-être plus de cinquante fois depuis six semaines par trente Conseillers; de la même maniere, que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes les Séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; & enfin de la même maniere, que si les Gens du Roi même n'eussent pas conclu en deux ou trois manieres diférentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déja dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les Compagnies.

M. le Duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scene, en fut atterré; & ce fut ce qui le détermina à joindre ses Troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit long-tems qu'il les lui faisoit espérer, & parce qu'il n'avoit pas la force de les lui refuser, & parce qu'il en étoit pressé au dernier point par Mr. de Beaufort qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il les devoit commander. Mais il m'avoüa le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joüa, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessoit que puis qu'il n'y avoit rien à espérer du

1652. chose de la fureur, contre le Cardinal. Il tonna en faveur du Parlement de Rennes, contre le Marêchal de la Meilleraye ; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier, & à des informations contre le desordre des troupes du Marêchal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles ; midi sonna ; & l'on remit la déliberation au lendemain 25. Elle produisit un Arrêt conforme à ces Conclusions que je viens de vous raporter, avec une addition toutefois qui y fut mise, particuliérement en vûë du Marêchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne seroit procédé au Parlement, à la reception d'aucuns Ducs & Pairs, & Marêchaux de France, que le Cardinal ne fût hors du Royaume.

Le pur hazard fit un incident dans cette Séance, qui fût pris par la plûpart des gens pour un grand mystere. M. le Marêchal d'Estampes ayant dit en opinant sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur, pour chasser l'ennemi commun, quelques Conseillers le suivirent dans leurs avis, sans y entendre aucune finesse ; & les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concerté dans ces sortes de Compagnies. M. le Président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la Cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir ; & jugeant très-bien que la personne du Marêchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art, à ce qui n'avoit été jetté à la vérité qu'à l'avanture, il s'éleva avec M. le Président

dent

dent de Mesmes, contre ce mot d'*union*, 1652.
comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il éxagéra avec éloquence l'injure que l'on faisoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la Guerre Civile. La tendresse de cœur pour l'autorité Royale, saisit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on poussa les voix jusqu'à la clameur, contre la proposition du pauvre Maréchal d'Estampes, & on la rejetta avec fureur, de la même maniére que si elle n'eût pas été avancée, peut-être plus de cinquante fois depuis six semaines par trente Conseillers; de la même maniere, que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes les Séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; & enfin de la même maniere, que si les Gens du Roi même n'eussent pas conclu en deux ou trois manieres diférentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déja dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les Compagnies.

M. le Duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scene, en fut atterré; & ce fut ce qui le détermina à joindre ses Troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit long-tems qu'il les lui faisoit espérer, & parce qu'il n'avoit pas la force de les lui refuser, & parce qu'il en étoit pressé au dernier point par Mr. de Beaufort qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il les devoit commander. Mais il m'avoüa le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joüa, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessoit *que puis* qu'il n'y avoit rien à espérer du

1652. Parlement qui se perdroit lui-même, & qui perdroit aussi tous ceux qui étoient embarquez avec lui, qu'il ne falloit pas laisser périr M. le Prince ; & peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder même avec lui. Il n'en vint pas toutefois jusques-là ; soit qu'il fit réfléxion sur mes engagemens, qui ne lui étoient pas inconnus ; soit, & c'est ce qui m'en parût, que la peur qu'il avoit de se mettre dans la dépendance de M. le Prince, fût plus forte dans son esprit, que celle qu'il venoit de prendre de ce contretems du Parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la Cour en ce tems là.

Je vous ai déja dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avoit à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la Reine contre le rétablissement du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance d'y réüssir, & dans la seule vûë de tirer mérite dans le Public de sa retraite qu'il voyoit inévitable, & qu'il étoit bien aise de faire au moins croire au Peuple, être la suite & l'effet de la liberté avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du Ministre. Il demanda son congé, il l'obtint.

M. le Cardinal Mazarin arriva à la Cour, où il fut reçû, comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf & M. de Villeroi y avoient déja fait revenir, pour je ne sai quelle fin, dont on faisoit un mystére en ce tems-là, & le détail de laquelle je ne me puis remettre. Il détermina le Roi à prendre le chemin de Saumur ; quoi que beau-

beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guyenne, pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord * M. de Rohan, qui étant Gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré avec la Ville & le Château pour les Princes. Angers assiégé par Mrs. de la Meilleraye & d'Hoquincourt, † ne tint que fort peu, & ne coûta que peu de monde. Le Pont de Sé, où Beauveau commandoit pour les Princes, fut pris d'abord, & presque sans résistance par Mrs. de Noailles & de Broglio. Le Roi partit de Saumur & il alla à Tours, où M. ‡ l'Archevêque de Roüen jetta les premiers fondemens de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au Roi, au nom des Evêques qui s'y trouvérent, contre les Arrêts qui avoient été rendus au Parlement contre M. le Cardinal Mazarin. Leurs Majestez se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les rejoignit. Le Maréchal d'Hoquincourt s'en approcha avec l'Armée, qui faisoit des desordres incroyables faute de payement. Nous verrons ses progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passoit à Paris. 1652.

Je suis persuadé que je vous ennuyerois si j'entrois dans le détail de ce qui se traita au Parlement dans les Assemblées des Chambres, depuis le 25. de Janvier jusqu'au 15. Février.

* Henri Chabot de Saint Aulaie, Duc de Rohan, Pair de France & Gouverneur d'Anjou, mort en 1655. agé de 39. ans.

† Le Duc de Rohan Chabot en fut blâmé des deux partis. Voïez Memoires de Joly Tome I.

‡ François Harlai de Chanvalon, Archevêque de Rohan & ensuite de Paris. Il mourut en 1695.

1652. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plus, qui ne furent employées qu'à donner des Arrêts pour le rétablissement des fonds destinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la Cour, selon sa loüable coûtume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, & remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais en ce tems-là, fut que la Grand-Chambre donna Arrêt le 8. Février à la Requête du Procureur Général, par lequel elle défendoit à qui que ce soit sans exception de lever des Troupes sans commission du Roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec 7, ou 8. Arrêts que vous avez vûs ci-dessus.

Le 15. de Février, le Parlement & la Ville reçûrent deux Lettres de Cachet, par lesquelles le Roi leur donnoit part, & de la rebellion de M. de Rohan, & de la marche des Troupes d'Espagne que M. de Nemours amenoit, & en faisoit voir les inconveniens, en les exhortant à l'obéïssance. Monsieur prit la parole ensuite; il représenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maître de la Ville & du Château d'Angers, que pour exécuter les Arrêts de la Compagnie, qui ordonnoient à tous les Gouverneurs des Places de s'opposer aux entreprises du Cardinal; que Boisleur, Lieutenant Général d'Angers & partisan passionné de ce Ministre, en avoit une toute formée sur cette Place: & qu'ainsi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir, & de se saisir même de sa personne: qu'il ne pouvoit concevoir, comme l'on pouvoit concilier ce qui se passoit tous les

jours

jours au Parlement : que les Chambres assemblées avoient donné sept ou huit Arrêts consécutifs, portant injonction aux Gouverneurs des Provinces & des Villes de se déclarer contre le Cardinal ; & qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la Requête de l'Evêque d'Angers, frére de Boisleur, avoit donné Arrêt contre M. le Duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des Chambres assemblées : que la Grand-Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des Troupes sans commission du Roi, & qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la priére que le Parlement en Corps avoit fait & réitéré plusieurs fois à lui Duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'exclusion du Cardinal ; qu'au reste il se croyoit obligé d'avertir la Compagnie, que tous les Arrêts rendus n'avoient point encore été envoyez, ni aux Bailliages, ni aux Parlemens, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajoûta que M. Damville l'étoit venu trouver de la part du Roi, & qu'il lui avoit aporté la Carte blanche, pour l'obliger à consentir au rétablissement du Cardinal ; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentimens du Parlement, &c. 1652.

Mrs. les Présidens le Bailleul & de Novion soûtinrent avec fermeté, que les Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des Chambres où le nombre des Juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente

1652. que vous la voyez, vû la matiere, satisfit la plûpart des Vieillards, noyez, ou plûtôt abîmez dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur, s'éléva, & força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, Avocat Général, éluda finement de s'expliquer sur les deux Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la Compagnie, d'une Déclamation qui lui fut fort agréable, contre M. l'Evêque d'Avranches, odieux & par l'infamie de sa vie, & par l'attachement d'esclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la non-résidence des Evêques, contre laquelle il fit donner effectivement un Arrêt sanglant, & il conclud à ce qu'il fut fait défenses aux Maires & Echevins des Villes, aussi-bien qu'aux Gouverneurs des Places, de livrer passage aux troupes Espagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant, qu'il avoit résolu, & même il y rencherit. Il soûtint que ces Troupes n'étoient point Espagnoles, qu'il les avoit prises à sa solde. Ce Discours, qui fut assez étendu, consuma du tems; l'heure sonna & l'Assemblée fut remise au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya dès le matin s'excuser, sur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du Parlement l'avoient embarrassé au dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; & je crois qu'il m'avoit dit cent fois en moins de deux jours;

jours: *C'est une chose cruelle, que de se trouver dans un état, où l'on ne peut rien faire, qui soit bien! Je n'y avois jamais fait d'attention; je le sens & je l'éprouve.* Son agitation, qui avoit, comme la fievre, ses accès & ses redoublemens, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plûtôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses Troupes. Et comme je lui representois qu'il me sembloit qu'après les Déclarations qu'il avoit tant de fois réïtérées dans le Parlement, & par tout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses Troupes contre lui, n'ajoûtoit pas tant à la mesure du dégoût qu'il avoit déja donné à la Cour qu'il le dût tant apréhender. Il me répondit ces mémorables paroles sur lesquelles j'ai fait mille & mille réfléxions: *Si vous étiez né Fils de France, Infant d'Espagne, Roi de Hongrie, ou Prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres Princes nous ne comptons les paroles pour rien; mais que nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de mes déclamations contre le Cardinal, si je le voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de Mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici à 2000. ans.* La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les Princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres; & la particuliere, qu'il n'étoit pas si animé contre le Cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parût toutefois un quart-d'heure après cet apophthegme, plus eloi-

1652.

1652. éloigné que jamais ; car M. Damville étant entré dans le Cabinet des Livres, où il étoit seul avec Monsieur, & l'ayant extremement pressé au nom & de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ses Troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monsieur demeura infléxible dans sa résolution, & il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens, & avec tous les sentimens qu'un Fils de France qui se trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut & doit conserver dans ce malheur. Voici le precis de ce qu'il dit : Qu'il n'ignoroit pas que le personnage qu'il soûtenoit en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vû qu'il ne pouvoit jamais lui rien aporter, & qu'il lui ôtoit par avance, & le repos, & la satisfaction : qu'il étoit assez connu, pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisoit fût l'effet de l'ambition : que l'on ne pouvoit pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on savoit qu'il n'avoit jamais été capable contre personne : que rien ne l'y avoit porté, que la nécessité où il s'étoit trouvé de ne pas laisser périr l'Etat entre les mains d'un Ministre incapable & abhorré du Genre humain : qu'il l'avoit soûtenu dans la premiére guerre de Paris contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la Reine : qu'il l'avoit défendu, quoi qu'avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvemens de Guyenne : que la conduite déplorable qu'il y tint dans un temps, & l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui avoit procuré, l'usage, dis-je, qu'il

en voulut faire contre lui-même, l'avoit forcé 1652.
de penser à sa sûreté; & qu'il avoüoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si long-tems: qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du Royaume, & qui y appelle les Etrangers: qu'il ne s'étoit uni qu'avec les Parlemens, qui ont sans comparaison plus d'intérêt que personne à la conservation de l'Etat: que Dieu avoit beni ses intentions, particuliérement en ce qu'il avoit permis que l'on se défît de ce malheureux Ministre sans y employer le feu & le sang: que le Roi avoit accordé aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus néceessaire pour son service, que pour la satisfaction de ses Sujets; que tous les Corps du Royaume sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joye par des Arrêts, par des remercimens, par des feux & des réjouïssances publiques: que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la Maison Royale, qui auroit réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirez de la division y avoient causées: que le mauvais démon de la France venoit de ressusciter ce scélérat, pour remettre par tout la confusion: qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes, parce que ceux qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tous les intérêts, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier: que dans la plûpart des desordres qui étoient arrivez jusques-là dans l'Etat, l'on en avoit pû esperer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit

toû-

1652. toûjours essayer de donner à ceux qui les avoient causez par leur ambition, & qu'ainsi ce qui presque toûjours en avoit fait le mal, en avoit été au moins pour le plus souvent le remede: que ce grand symptome n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le Corps, que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement; parce qu'il n'y avoit plus de remede que de pousser au déhors le venin qui avoit infecté tout le Corps: que le Parlement y étoit si engagé, que quand lui M. d'Orléans & M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne les pourroient pas ramener: & que lui M. d'Orléans & M. le Prince y étoient si obligez pour leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient, contre les Parlemens, s'ils étoient obligez de changer. „ Me conseilleriez-vous, Brion, disoit Monsieur, (il apelloit le plus souvent ainsi M. le Duc de Damville du nom qu'il portoit quand il étoit son premier Ecuyer) „ me conseilleriez-„ vous de me fier aux paroles du Mazarin, „ après ce qui s'est passé? Le conseilleriez-„ vous à M. le Prince? Et supposé que nous „ puissions nous y fier, croyez-vous que la „ Reine doive balancer à nous donner la sa-„ tisfaction que toute la France, ou plûtôt „ que toute l'Europe demande avec nous? „ Nul ne sent plus que moi le déplorable „ état où je vois le Royaume, & je ne puis „ regarder sans fremissement les Etendars „ d'Espagne, quand je fais réfléxion qu'ils „ sont sur le point de se joindre à ceux de „ Languedoc & de Valois. Mais le cas qui „ me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait

„ dire,

„ dire, & qui ont fait dire avec justice, que 1652.
„ néceſſité n'a point de loi? & me puis-je
„ défendre d'une conduite qui eſt l'unique
„ qui me puiſſe défendre moi & tous mes
„ amis, de la colére de la Reine, & de la
„ vengeance de ſon Miniſtre? Il a toute
„ l'autorité Royale en main, il eſt maître
„ de toutes les Places, il diſpoſe de toutes
„ les vieilles troupes, il pouſſe M. le Prince
„ dans le coin du Royaume, il menace le
„ Parlement de la Capitale, il recherche lui-
„ même la protection d'Eſpagne, & nous ſa-
„ vons le détail de ce qu'il a promis en paſ-
„ ſant dans le Païs de Liége à Dom Anto-
„ nio Pimentel. Que puis-je faire en cet
„ état, ou plûtôt, que ne dois-je point fai-
„ re, ſi je ne veux me deshonorer, & paſ-
„ ſer pour le dernier, je ne dis pas des Prin-
„ ces, mais des hommes? Quand j'aurai
„ laiſſé opprimer M. le Prince, quand j'au-
„ rai laiſſé ſubjuguer la Guyenne, quand le
„ Cardinal ſera avec une Armée victorieuſe
„ aux portes de Paris, dira-t-on: Le Duc
„ d'Orléans eſt eſtimable d'avoir ſacrifié ſa
„ perſonne, le Parlement & la Ville à la
„ vengeance du Mazarin, plûtôt que d'avoir
„ employé les armes des ennemis de la Cou-
„ ronne? Et ne dira-t-on pas au contraire:
„ Le Duc d'Orléans eſt un lâche & un inno-
„ cent, de prendre des ſcrupules, qui ne con-
„ viendroient pas même à un Capucin, s'il
„ étoit auſſi engagé que l'eſt le Duc d'Or-
„ léans?

Voila ce que Monſieur dit à M. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit ſans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce Dom

1652. Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldaigne, sous prétexte de l'escorter, & que le Cardinal lui donna de grandes espérances d'une Paix avantageuse au Roi Catholique. Dom Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : *Grabugio fo per voi ; je fais ce grabuge pour vous. Payez-moi en ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire ; ou dites dès à present ce que vous voulez pour la Paix. La France me traite d'une maniere qui me donne lieu de vous pouvoir servir sans scrupule.*

Monsieur n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir, que * M. le Président Bellievre étoit dans sa Chambre. Il sortit du Cabinet des Livres, & il m'y laissa avec M. Damville qui m'entreprit en mon particulier, avec une vehemence très-digne du bon sens de la Maison de Ventadour, pour me persuader que j'étois obligé, & par la haine que M. le Prince avoit pour moi, & par les engagemens que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes avec celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou plûtôt ce que je lui dictai sur ses tablettes avec priére de les faire lire à la Reine & à M. le Cardinal.

„ J'ai promis de ne me point accommo„ der avec M. le Prince ; j'ai déclaré que je „ ne pouvois quitter le service de Monsieur, „ &

* Pompone de Bellievre second du nom, Conseiller au Parlement, President à Mortier & ensuite Premier President. Il alla Ambassadeur en plusieurs Cours. Il mourut en 1657.

„ & que je ne pouvois par conséquent 1652.
„ m'empêcher de le servir, en tout ce qu'il
„ feroit pour s'oposer au rétablissement de
„ M. le Cardinal. Voila ce que j'ai dit à
„ la Reine, devant Monsieur; voilà ce que
„ j'ai dit à Monsieur devant la Reine; &
„ voila ce que je tiens fidellement. Le Com-
„ te de Fiesque assure tous les jours M. de
„ Brissac, que M. le Prince me donnera la
„ Carte blanche quand il me plaira; ce que
„ je reçois avec tout le respect que je dois,
„ mais sans y faire aucune réponse. Mon-
„ sieur me commande de lui dire mon sen-
„ timent sur ce qu'il peut faire de mieux;
„ supposé la résolution où il est de ne consen-
„ tir jamais au retour du Cardinal; & je
„ crois que je suis obligé en conscience &
„ en honneur de lui répondre, qu'il lui
„ donnera tout l'avantage, s'il ne forme un
„ Corps de Troupes assez considérable pour
„ s'oposer aux siennes, & pour faire diver-
„ sion de celles avec lesquelles il opprime
„ M. le Prince. Enfin je vous suplie de dire
„ à la Reine, que je ne fais que ce que
„ je lui ai toûjours dit que je ferois, &
„ qu'elle ne peut avoir oublié ce que je lui
„ ai dit tant de fois, qui est qu'il n'y a
„ aucun homme dans le Royaume, qui
„ soit plus fâché que moi, que les choses
„ soient dans un état qui fasse qu'un Sujet
„ puisse & doive même parler ainsi à sa
„ Maîtresse.

J'expliquai à ce propos à M. Damville, ce qui s'étoit passé autrefois sur cela dans les conversations que j'avois eûës avec la Reine. Il en fut touché, parce que dans la vérité il étoit bien intentionné & passionné pour la

1652. personne du Roi; & il s'affecta si fort, particuliérement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoître à la Reine, qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse absoluë de tous nos intérêts, & des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendresse pour moi, & qu'il me dit : *Ce miserable*, en parlant du Cardinal, *va tout perdre, songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher d'être Cardinal, je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu, que j'en savois plus sur ce chef, que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le Cabinet des Livres, & en s'apuyant sur M. le Président de Bellievre, il dit à M. Damville qu'il allât chez Madame, qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, & il me dit : „ Je viens de raconter à M. le Président ce que j'ai dit devant „ vous à M. Damville; mais il faut que je „ vous dise à tous deux, ce dont je n'ai eu „ garde de m'ouvrir devant lui. Je suis „ cruellement embarassé; car je vois, que „ ce que je lui ai soûtenu être nécessaire, & „ ce qui l'est en effet, ne laisse pas d'être „ très-mauvais; ce que je crois n'être ja„ mais arrivé en aucunes affaires du monde „ qu'en celle-ci. J'y ai fait réfléxion toute „ la nuit; j'ai rapellé dans ma mémoire tou„ te l'intrigue de la Ligue, toute la faction „ des Huguenots, tous les mouvemens du „ Prince d'Orange, & je n'y ai rien trouvé „ de si difficile, que ce que je rencontre „ dans toutes les heures, ou plûtôt à tous „ les momens devant moi. " Il ramassa

&

& exagéra, en cet endroit, tout ce que vous 1652.
avez vû jusques ici répandu dans cet Ouvrage sur cette matiére, & je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pû remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre; & ce qui arrive toûjours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, & ainsi on ne finit point. Je supliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentimens sur l'état des choses. Je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Believre, ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la Galerie où il y avoit une infinité de gens, & j'écrivis sur la table du Cabinet des Livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

„ Je crois qu'il ne s'agit pas presentement „ de discuter ce que S. A. R. a pû ou dû „ faire jusqu'ici, & je suis même persuadé „ qu'il y a inconvénient dans les grandes af- „ faires à rebattre le passé, si ce n'est pour „ mémoire, & simplement autant qu'il peut „ avoir rapport à l'avenir. Monsieur n'a que „ quatre partis à prendre: ou à s'accommoder „ avec la Reine, c'est-à-dire, avec le Cardi- „ nal Mazarin; ou à s'unir intimement avec „ M. le Prince; ou à faire un tiers parti „ dans le Royaume; ou à demeurer en l'é- „ tat où il est aujourd'hui, c'est-à-dire, à

1652. „ tenir un peu de tous les côtez : avec la
„ Reine, en demeurant uni avec le Parle-
„ ment, qui en frondant contre le Cardi-
„ nal, ne laisse pas de garder des mesures à
„ l'égard de l'Autorité Royale, qui rom-
„ pent deux fois par jour celles de Mr. le
„ Prince ; avec M. le Prince, en joignant
„ ses troupes avec celles de M. de Nemours;
„ avec le Parlement en parlant contre le Ma-
„ zarin, & en ne se servant pas toutefois de
„ l'Autorité que sa naissance & l'amour que le
„ peuple de Paris a pour lui, lui donnent pour
„ pousser cette Compagnie plus loin qu'elle
„ ne veut aller. De ces quatre partis, le pre-
„ mier qui est de se raccommoder avec le
„ Cardinal, a toûjours été exclus de toutes
„ les délibérations par S. A. R., parce qu'el-
„ le a supposé qu'il n'étoit ni de sa dignité,
„ ni de sa sûreté. Le second, qui est de s'u-
„ nir absolument & entiérement avec M.
„ le Prince, n'y a pas été reçu non-plus,
„ parce que Monsieur n'a pas voulu se pou-
„ voir seulement imaginer qu'il eût été ca-
„ pable de se proposer à soi-même (ce
„ sont les termes dont il s'étoit servi) de se
„ séparer du Parlement, & de s'abandonner
„ par ce moyen & à la discretion de M. le
„ Prince, & au retour de M. de la Roche-
„ foucaut. Le troisieme parti, qui est celui
„ d'en former un troisieme dans le Royau-
„ me, a été rejetté par S. A. R. & parce
„ qu'il peut avoir des suites trop dangereu-
„ ses pour l'Etat, & parce qu'il ne pourroit
„ réussir, qu'en forçant le Parlement à pren-
„ dre une conduite contraire à ses maniéres
„ & à ses formes ; ce qui est impossible,
„ que par des moyens qui sont encore plus

„ con-

„ contraires à l'inclination & aux maximes 1652.
„ de Monsieur. Le quatriéme parti, qui est
„ celui que S. A. R. suit presentement, est
„ celui-là même qui lui cause les peines &
„ les inquiétudes où elle est, parce qu'en
„ tenant quelque chose de tous les autres,
„ il a presque tous les inconveniens de cha-
„ cun, & n'a, à proprement parler, les a-
„ vantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur,
„ je vais déduire mes sentimens sur tous les
„ quatre. Quoi que je pusse trouver en mon
„ particulier mes avantages dans le raccom-
„ modement avec M. le Cardinal, & quoi
„ que d'autre part je sois si fort déclaré con-
„ tre lui, que mes avis sur tout ce qui le
„ regarde puissent & même doivent être suf-
„ pects; je ne balance pas à dire à S. A. R.,
„ qu'Elle ne peut sans se deshonorer pren-
„ dre de tempérament sur cet article, vû la
„ disposition de tous les Parlemens, de tou-
„ tes les Villes & de tous les Peuples, &
„ qu'elle le peut encore moins avec sûreté,
„ vû la disposition des choses, celle de M.
„ le Prince &c. Les raisons de ce sentiment
„ saûtent aux yeux, & je ne les touche
„ qu'en passant. Je suplie Monsieur de ne
„ me point commander de m'expliquer sur
„ le second parti, qui est celui de s'unir en-
„ tiérement avec M. le Prince, pour deux
„ raisons, dont la premiére est, que les en-
„ gagemens que j'ai pris en mon particulier,
„ & même par son consentement avec la
„ Reine sur ce point, lui devroient donner
„ lieu de croire que mes avis y pourroient
„ être intéressez; & la seconde est que je
„ suis convaincu, que s'il étoit résolu à se
„ séparer du Parlement, ce qui écherroit à

1652. „ délibérer ne feroit pas, s'il faudroit s'unir „ à M. le Prince, mais ce qu'il faudroit que „ Monfieur fit pour fe tenir M. le Prince „ foumis à lui-même ; & cette foûmiffion „ de M. le Prince à S. A. R., eft une des „ principales raifons qui m'avoient obligé de „ lui propofer le tiers parti ; fur lequel il „ faut que je m'explique un peu plus au „ long, parce qu'il eft néceffaire de le trai- „ ter conjointement avec le quatriéme, qui „ eft celui de prendre quelque chofe de tous „ les quatre. M. le Prince a fait des pas vers „ l'Efpagne, qui ne fe peuvent jamais ac- „ corder que par miracle avec la pratique „ du Parlement ; & lui ou ceux de fon par- „ ti, en font journellement vers la Cour, „ qui s'accordent encore moins avec la „ conftitution prefente de ce Corps. Mon- „ fieur eft inébranlable dans la réfolution de „ ne fe point feparer de ce Corps ; ce qu'il „ feroit obligé de faire, s'il s'uniffoit de tout „ point avec un Prince, qui d'un côté par „ fes négociations, ou au moins par celles „ de fes ferviteurs & avec le Mazarin, don- „ ne des défiances continuelles à cette Com- „ pagnie, & qui l'oblige en même temps „ une fois ou deux par jour, par fa jonc- „ tion publique avec l'Efpagne, à fe décla- „ rer ouvertement contre lui. Il fe trouve „ que Monfieur, dans le même inftant qu'il „ ne peut s'unir avec M. le Prince, par la „ confideration que je viens de dire, il fe „ trouve, dis-je, qu'il eft obligé d'empê- „ cher que M. le Prince périffe, parce que „ fa ruïne donneroit trop de force au Car- „ dinal. Cela fupofé, il ne refte plus de „ choix qu'entre le tiers parti, & celui que

„ S,

„ S. A. R. suit aujourd'hui. Il est donc à 1652.
„ propos, avant que d'entrer dans le détail
„ & dans l'explication du tiers parti, d'éxa-
„ miner les inconvéniens & les avantages
„ de ce dernier. Le premier avantage que
„ je remarque, est, qu'il a l'air de sagesse,
„ qui est toûjours bon; parce que la pru-
„ dence est celle des vertus, sur laquelle le
„ commun des hommes distingue moins
„ justement l'essentiel de l'apparent. Le se-
„ cond est, que comme il n'est pas décisif,
„ il laisse ou paroît toûjours laisser S. A. R.
„ dans la liberté du choix, & par consé-
„ quent dans la faculté de prendre ce qui lui
„ pourra convenir dans le chapitre des acci-
„ dens. Le troisiéme avantage de cette con-
„ duite est, que tant que Monsieur la sui-
„ vra, il ne renoncera pas à la qualité de
„ Médiateur, que sa naissance lui donne na-
„ turellement, & laquelle toute seule lui
„ peut donner lieu, en un moment, pour-
„ vû qu'il soit bien pris, de revenir avec
„ fruit, de tous les pas desagréables à la
„ Cour, qu'il a faits jusqu'ici, & qu'il sera
„ peut-être obligé de faire à l'avenir. Voila,
„ à mon sens, les trois sortes d'utilitez qui
„ se peuvent remarquer dans la conduite
„ que Monsieur a pris. Pesons-en les incon-
„ véniens: Ils se présentent en foule, & ma
„ plume auroit peine à les démêler. Je ne
„ m'arrête qu'au capital, parce qu'il embras-
„ se tous les autres. S. A. R. offense tous
„ les partis, en donnant de la force à l'uni-
„ que, avec lequel il ne veut point de ré-
„ conciliation, assez apparemment pour a-
„ battre le sien propre, aussi-bien que les
„ autres; & trop mêmes certainement,

1652. „ pour obliger celui de M. le Prince, à s'ac-
„ commoder avec la Cour ; & cela juste-
„ ment dans le même moment qu'il lui en
„ donne un prétexte très-spécieux, puis qu'il
„ assiste tous les jours aux délibérations d'u-
„ ne Compagnie qui condamne ses armes,
„ & qui enregître sans balancer les Déclara-
„ tions contre lui. Monsieur voit & sent
„ plus que personne l'importance de cet in-
„ convénient; mais il croit au moins en des
„ instans, que la garentie du Parlement &
„ de Paris, l'en peut défendre en tout cas,
„ ce que j'ai toûjours pris la liberté de lui
„ contester, avec tout le respect que je lui
„ dois, parce qu'il ne se peut que le Parle-
„ ment, en continuant à se contenir dans ses
„ formes, ne tombe à rien dans la suite d'u-
„ ne Guerre Civile, & que la Ville que
„ Monsieur laisse dans le cours ordinaire de
„ sa soumission au Parlement, ne coure sa
„ fortune, parce qu'elle suivra sa conduite.
„ C'est proprement cette conduite qui en dé-
„ pit de toute la France, & même de tou-
„ te l'Europe, rétablira le Cardinal, par les
„ mêmes moyens par lesquels elle l'a déja
„ ramené dans le Royaume. Il le vient de
„ traverser avec 4. ou 5. mille avanturiers,
„ quoi que Monsieur ait un nombre de trou-
„ pes considérable, au moins aussi bonnes
„ & aussi aguerries, que celles qui ont con-
„ duit ce Ministre à Poitiers ; quoi que la
„ plûpart des Parlemens soient déclarez con-
„ tre lui ; quoi qu'il n'y ait presque pas une
„ grande Ville dans l'Etat, de laquelle la
„ Cour se puisse assûrer ; quoi que tous les
„ Peuples soient enragez contre le Mazarin,
„ ceci paroît un prodige; il n'est rien moins,

„ car

„ car qu'y a-t-il de plus naturel, quand on 1652.
„ fait réflexion que ce Parlement n'agissant
„ que par des Arrêts, qui en défendant les
„ levées & le divertissement des déniers du
„ Roi, favorisent beaucoup plus le Cardinal
„ qu'ils ne lui font de mal, en le déclarant
„ criminel; quand on pense que ces Vil-
„ les, dont le branle naturel est de suivre
„ celui du Parlement, font justement com-
„ me lui; & quand on songe que ces gens
„ de Guerre n'ont de mouvement que par
„ des ressorts, qui par la considération des
„ égards que S. A. R. observe vers le Parle-
„ ment, ont une infinité de rapports avec
„ un Corps, dont la pratique journaliére est
„ de condamner ce mouvement. Il paroît
„ aux Etrangers que Monsieur conduit le
„ Parlement, parce que cette Compagnie
„ déclame comme lui contre le Cardinal.
„ Dans le vrai le Parlement conduit Mon-
„ sieur, parce qu'il fait que Monsieur ne se
„ sert que très-médiocrement des moyens
„ qu'il a en main pour nuire au Cardinal.
„ L'apréhension de déplaire à ce Corps, est
„ l'un des motifs qui l'ont empêché de faire
„ agir ses troupes, & de travailler aussi for-
„ tement qu'il le pouvoit à en faire de nou-
„ velles. La même politique voudra qu'il
„ compense la jonction qu'il va faire de ses
„ Régimens avec l'Armée de M. de Nemours
„ par la complaisance & même par l'ap-
„ probation qu'il donnera par sa présence à
„ toutes les délibérations que l'on fera, mê-
„ me avec fureur contre leur marche. Ain-
„ si il offensera la Reine, il outrera le Car-
„ dinal, il ne satisfera pas M. le Prince, il
„ ne contentera pas les Frondeurs. Il sera

„ agi-

1652. „ agité par toutes ces vûës, encore plus „ qu'il ne l'a été jusqu'ici, parce que les objets qui les lui donnent se grossiront à „ tous les instans, & la catastrophe de la „ piéce sera le retour d'un homme, dont „ la ruïne est cruë si facile que le rétablissement n'en peut être que très-honteux. „ J'ai pris la liberte de proposer à S. A. R. „ un remede à ces inconvéniens, & je l'expliquerai encore en ce lieu, pour ne manquer en rien de ce qu'elle m'a commandé de lui déduire. Elle m'a fait l'honneur „ de me dire plusieurs fois, que l'obstacle „ le plus grand qu'elle trouve à se résoudre „ à un parti décisif, qu'elle avouë être nécessaire, s'il est possible, est qu'elle ne le „ peut faire par elle même sans se brouiller „ avec le Parlement, parce que le Parlement n'en peut jamais prendre un de cette nature, par la raison de l'attachement „ qu'il a à ses formes; & qu'elle le peut encore moins du côté de M. le Prince, & „ par cette même considération & par celle „ de la juste défiance qu'elle a des différentes cabales, qui ne partagent pas seulement, mais qui divisent son parti. Ces „ deux vûës sont assurément très-sages & „ très-judicieuses; & ce sont celles qui m'avoient obligé à proposer à Monsieur un „ moyen qui me paroissoit presque sûr, pour „ remédier aux deux inconvéniens, que „ l'on ne peut nier être très-considérables & „ très-dangereux. Ce moyen étoit que „ Monsieur formât un tiers parti, composé „ des Parlemens & des grandes Villes du „ Royaume; indépendant & même séparé, „ par profession publique, des Etrangers, &

„ de

„ de M. le Prince même, sous-prétexte de 1652.
„ son union avec eux. L'expédient qui me
„ paroissoit propre à rendre ce moyen possible, étoit que Monsieur s'expliquât, dans les Chambres assemblées, clairement & nettement de ses intentions, en disant à la Compagnie, Que la considération qu'il avoit eu jusqu'ici pour elle, l'avoit obligé d'agir contre ses vûës, contre sa sûreté, contre sa gloire; qu'il loüoit son intention, mais qu'il la prioit de considérer que la conduite ambiguë qu'elle produisoit, anéantiroit celle à laquelle tout le Royaume conspiroit contre le Cardinal Mazarin; Que ce Ministre qui étoit l'objet de l'horreur de tous les Peuples, triomphoit de leurs haines avec quatre ou cinq mille hommes, qui l'avoient conduit en triomphe à la Cour; parce que le Parlement donnoit tous les jours des Arrêts en sa faveur, au moment même qu'il déclamoit avec le plus d'aigreur contre lui; Que lui, Monsieur, étoit demeuré par la complaisance qu'il avoit pour ce Corps, dans des ménagemens qui avoient en leur maniére contribué aux mêmes effets: Que le mal s'augmentant, il ne pouvoit plus s'empêcher d'y chercher des remedes; Qu'il n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien-aise de les concerter avec la Compagnie, qui devoit aussi de son côté prendre une bonne résolution, & se fixer pour une bonne fois aux moyens efficaces de chasser le Mazarin, puis qu'elle avoit jugé tant de fois, que son expulsion étoit de la nécessité du service du Roi; que l'unique moyen d'y parvenir étoit de bien faire la

„ guer-

1652. „ guerre, & que pour la bien faire, il la
„ falloit faire sans scrupule; que le seul qu'il
„ prétendoit dorênavant d'y conserver, étoit
„ celui qui regardoit les ennemis de l'Etat,
„ avec lesquels il déclaroit qu'il n'auroit ni
„ union, ni même commerce; qu'il ne pré-
„ tendoit pas qu'on lui eût grande obliga-
„ tion de ce sentiment, parce qu'il sentoit
„ ses forces & qu'il connoissoit qu'il n'avoit
„ aucun besoin de leurs secours; que par
„ cette considération, & encore plus par
„ celle du mal que la liaison avec les Etran-
„ gers, peut toûjours faire à la Couronne,
„ il n'approuvoit, ni ne concouroit à rien
„ de ce que M. le Prince avoit fait à cet é-
„ gard; mais qu'à la reserve de cet article,
„ il étoit résolu de ne plus garder de mésu-
„ res, & de faire comme lui; de lever des
„ hommes & de l'argent, de se rendre maî-
„ tre du Bureau, de se saisir des déniers du
„ Roi, & de traiter comme ennemis ceux
„ qui s'y opposeroient, en quelque forme
„ & maniere que ce pût être. Je croyois
„ que S.A.R. pouvoit ajoûter, que la Com-
„ pagnie n'ignoroit pas que le Peuple de Pa-
„ ris, étant aussi bien intentionné pour lui
„ qu'il l'étoit, il lui étoit plus aisé d'éxécu-
„ ter ce qu'il proposoit, que de le dire;
„ mais que la considération qu'il avoit pour
„ elle, faisoit qu'il vouloit bien lui donner
„ part de sa résolution, avant que de la
„ porter à l'Hôtel de Ville, où il étoit ré-
„ solu de la déclarer dès l'après-dînée, &
„ d'y délivrer en même tems les Commis-
„ sions. Je supplie Monsieur de se ressouve-
„ nir, que lors que je lui proposai ce parti,
„ je pris la liberté de l'assurer sur ma tête,
„ que

,, que ce discours, étant accompagné des 1652.
,, circonstances que je lui marquai en mê-
,, me-tems, c'est-à-dire, d'Assemblée de No-
,, blesse, de Clergé, de Peuple, ne rece-
,, vroit pas un mot de contradiction. J'allai
,, plus loin, & je me souvins que je lui dis,
,, que le Parlement qui n'y donneroit le pre-
,, mier jour que par étonnement, y donne-
,, roit le second du meilleur de son cœur.
,, Les Compagnies sont ainsi faites, & je
,, n'en ai vû aucune, dans laquelle trois ou
,, quatre jours d'habitude ne fassent rece-
,, voir pour naturel, ce qu'elles n'ont mê-
,, me commencé que par contrainte. Je re-
,, présentai à Monsieur, que quand il au-
,, roit mis ses affaires en cet état, il ne de-
,, vroit plus craindre que le Parlement se sé-
,, parât de lui; qu'il ne pourroit plus apré-
,, hender d'être livré à la Cour, par les né-
,, gociations des différentes cabales du parti
,, des Princes, puis que ceux du Parlement
,, qui étoient dans les intérêts de la Cour,
,, en auroient un trop personnel & trop pro-
,, che, pour laisser pénétrer leurs sentimens;
,, & puis que M. le Prince seroit lui-même
,, si dépendant de S. A. R., que son princi-
,, pal soin seroit de le ménager. Car il n'y
,, auroit, à mon opinion, aucun lieu d'a-
,, préhender qu'il se fût racommodé à la
,, Cour, si Monsieur eût pris ce parti, vû
,, l'état des choses, la force de celui de
,, Monsieur, la Déclaration du Public, &
,, les mesures secretes que S. A. R. eut pû
,, garder avec lui. Elle sait mieux que per-
,, sonne si elle n'est pas maîtresse absoluë du
,, Peuple de Paris; & si, quand il lui plaira
,, de parler décisivement en Fils de France,

,, &

1652. „ & en Fils de France, qui est, & qui se „ sent Chef d'un grand Parti, il y a un seul „ homme dans le Parlement & dans l'Hôtel „ de Ville, qui ose, je ne dis pas lui résis- „ ter, mais le contredire. Elle n'aura pas, „ sans doute, oublié que je lui avois propo- „ sé en même tems des préalables pour le „ dehors, qui n'étoient ni éloignez, ni dif- „ ficiles: le ralliement du débris des troupes „ de M. de Montrose, le licentiement de „ celles de Neubourg, la déclaration de huit „ ou dix des plus grandes Villes du Royau- „ me. Monsieur n'a pas voulu entendre à „ ce parti, parce qu'il le croit d'une suite „ trop dangereuse pour l'Etat. Dieu veuille „ que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus „ dangereux, & que la confusion où apa- „ remment elle le jettera, ne soit plus à „ craindre que la commotion dans laquelle „ il y auroit au moins un Fils de France au „ gouvernail. J'avois dans Paris 300. Offi- „ ciers à moi, & le Vicomte de Lamet a- „ voit ménagé 2000. Chevaux, du licentie- „ ment de Neubourg. J'étois encore assuré „ des Villes de Limoges, de Marville, de „ Senlis, & de Toulouse.

Voila ce que j'écrivis sur la table du Cabinet des Livres en moins de deux heures. Je le lûs à Monsieur en présence de M. le Président Belliévre qui l'aprouva, & l'apuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soûtenant que sans un fracas de cette nature, c'est ainsi qu'il l'apella, il empêcheroit bien que Parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il aprêhendoit plus

que

que toutes choses, parce qu'il y alloit join- 1652.
dre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vûë. Il est vrai encore, que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef; car je soûtins toûjours à Monsieur avec le Président Belliévre qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher, que le Parlement ne procédât à l'éxécution de la Déclaration contre M. le Prince; quoi qu'il eût donné Arrêt, par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à-ce que le Cardinal fût hors du Royaume. Car la Cour trouva si peu de jour à cette éxécution du côté du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribérent beaucoup à sa perte, car ils l'endormirent, & ils ne le sauvérent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au Cardinalat, de cette promotion qui se fit justement en ce tems-là.

Monsieur qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti, qui en rompant toutes mesures avec la Cour, feroit assurément revoquer ma nomination. Je lui répondis, que j'étois à l'heure qu'il étoit Cardinal, ou que je ne le serois de longtems; mais que je le suppliois d'être persuadé que quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentimens, parce que je les lui disois pour son service, & nullement pour mes intérêts. „ Et

1652. „ vous n'avez, Monsieur, ajoûtai-je, pour
„ vous bien persuader de cette vérité, qu'à
„ vous ressouvenir, s'il vous plaît, que le
„ propre jour que la Reine m'a nommé, je
„ lui ai déclaré à elle-même, que je ne quit-
„ terois jamais votre service, en vous don-
„ nant le conseil, que je croirois le plus
„ conforme à votre gloire. Je crois que je
„ lui tiens aujourd'hui fidélement ma paro-
„ le, & pour vous le faire voir, je supplie
„ très-humblement V. A. R. de lui envoyer
„ le Mémoire que je viens d'écrire.

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetez. Il jetta le Mémoire dans le feu, & il sortit du Cabinet tout aussi aheurté, (me dit à l'oreille le Président Belliévre) qu'il y étoit entré.

Je viens de vous dire, que j'avois répondu à Monsieur que j'étois Cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de long-tems. Je ne m'étois trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après. J'en reçûs la nouvelle le dernier de ce mois de Février, par un Courier que le Grand Duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyé que j'ai fait, & par la longueur de ce dernier Mémoire, & par celle du discours de Monsieur à M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances, que vous aurez déja trouvées comme semées dans les différens endroits de cet Ouvrage. Mais comme la plûpart, de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux & presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux histori-

que,

que, dans lequel il semble que tous les membres n'ayent pû avoir aucuns mouvemens qui leur fussent naturels, & même qui ne fussent contraires les uns aux autres ; j'ai crû qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matiére qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous pussiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différens, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler, que l'assemblage des raisonnemens & des faits. Je reviens à ma promotion. 1652.

Vous avez vû dans le second volume de cette Histoire, que j'avois envoyé à Rome l'Abbé Charier, qui trouva la face de cette Cour tout-à-fait changée, par la retraite plûtôt que par la disgrace de la * Signora Olimpia, belle sœur du † Pape Innocent, qui s'étoit laissée toucher à des maniéres de reprimande, que l'Empereur, à l'instigation des Jésuites, lui avoit fait faire, par son Nonce à Vienne. Il ne voyoit plus la Signora ; & il soulageoit le cruel ennui que l'on

* Donna Olimpia Maldachini femme du Seigneur Pamfilio frere du Pape Innocent X. qu'elle gouverna à sa fantaisie durant son Pontificat. Les plaintes & les railleries qu'on fit du Pape, à cette occasion, l'obligerent à éloigner cette Dame. Entr'autres Pieces satiriques on fit fraper une Medaille, dans laquelle on avoit representé Donna Olimpia revêtue des ornemens pontificaux & le Pape filant une quenouille. Donna Olimpia mourut de peste à Orviete en 1656.

† Jean Baptiste Pamfilio élu Pape en 1643. à la place d'Urbain VIII. & mort en Janvier 1655.

1652. a toûjours crû qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec la * Princesse de Rossane femme de son Neveu, qui quoi que très-spirituelle, n'aprochoit pas du génie de la Signora, mais qui en recompense étoit beaucoup plus jeune & beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, & au point que la Signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui en donnant encore de nouvelles lumiéres à son esprit, déja extrémement éclairé & habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du Pape, & de rentrer dans sa premiére faveur. Ma nomination tomba justement dans ce tems, où celle de Madame la Princesse de Rossane étoit la plus forte; & il parût en cette occasion que la fortune voulut reparer la perte que j'avois faite en la personne de Panciroile. C'est le seul endroit de ma vie où je l'aye trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avois lieu de croire que Madame la Princesse de Rossane me le pouvoit être, & sans comparaison davantage que la Signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, & vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me resoudre à en donner pour un Chapeau. L'Abbé Charier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de Madame de Rossane, & le premier

* Femme du Prince Camillo Neveu du Pape. Cette Dame, la Signora Olimpia, & les Princesses Ludovisi & Giustiniani, que l'on voioit sans cesse au Vatican donnerent lieu à Pasquin de dire à Marforio, *se tu vuoi fare il Ruffiano, troverai donne al Vaticano*.

mier avis qu'elle lui donna, fut de se défier 1652.
au dernier point de l'Ambassadeur, qui joignoit aux ordres secrets que la Cour lui avoit donné contre moi, la passion effrenée qu'il avoit lui-même pour la Pourpre. L'Abbé Charier profita très-habilement de cet avis; car il joua toûjours l'Ambassadeur, en lui témoignant une confiance abandonnée, & en lui faisant voir en même-tems la promotion très éloignée. La haine que le Pape avoit conservé depuis long-tems pour la personne de M. le Cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, & l'intérêt de Monsignor Chigi Sécrétaire d'Etat, qui a été depuis Aléxandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il étoit assuré du Chapeau pour la premiére promotion, & il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit Sécrétaire des Brefs, & qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le Cardinal, & de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le Bailli de Valancey fut amusé; & il ne fut même averti de la promotion, qu'après qu'elle fut faite. Le Pape Innocent m'a dit qu'il savoit de science certaine, qu'il avoit dans sa poche la Lettre du Roi, pour la revocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la derniere nécessité & à l'entrée du Consistoire, où les Cardinaux seroient déclarez; & l'Abbé Charier m'avoit dépêché deux Couriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, & que j'ai sû depuis par Champfleury, Capitaine des Gardes de M. le Cardinal, qu'aussi-tôt qu'il eut reçû la nouvelle de ma promotion, qu'il aprit à Saumur, il lui com-

1652. manda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, & de la conjurer de sa part de se contraindre & d'en faire paroître de la joye.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, & de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le Chapeau. Je m'imaginai, & très-mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, & que ce petit délai, de trois ou quatre mois, que Rome fut obligé de prendre pour régler une promotion de 16. sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit donnée, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, & j'écrivis une Lettre ostensive à l'Abbé Charier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la piéce la plus passable pour le stile, de toutes celles que j'aye jamais faites; je l'ai cherchée pour l'inserer ici, & je ne l'ai pû retrouver. La sagesse de l'Abbé Charier, qui la suprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parce que tout ce qui est haut & audacieux est toujours justifié, & même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte, je la conserve encore, & il me semble que je repare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprens le fil de ma narration.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16. Février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17. une Assemblée des Chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui

furent même assez fréquentes depuis ce jour, 1652.
jusqu'au 1. Avril. Monsieur y prit d'abord la parole, pour représenter à la Compagnie, que la Lettre du Roi qui y avoit été lûë le 15, & qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le Royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la Reine: que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit, étoient des Allemands, auxquels on ne pouvoit pas donner ce nom. Voilà ce qui occupa proprement toutes les Assemblées dont je viens de vous parler. Le Président de Bailleul qui présidoit, les commençant presque toutes par l'éxagération de la nécessité de délibérer sur la Lettre de S. M. les Gens du Roi concluans toûjours à commander aux Communes, de courre sus aux troupes de M. de Nemours, & Monsieur ne se lassant point de soûtenir qu'elles n'étoient point Espagnoles; & qu'après la Déclaration qu'il faisoit, qu'aussi-tôt que le Cardinal seroit hors du Royaume, elles se mettroient à la solde du Roi, il étoit fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contention recommençoit presque tous les jours, même à différentes reprises; & il est vrai, comme je viens de vous le dire, que Monsieur en éluda toûjours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, & qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui avoit soûtenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas seulement éxaminer, si ce qu'il avoit lui suffisoit; c'est-à-dire, qu'il ne distingua pas assez entre la connivence & la Déclaration du Parlement. Le Président Belliévre lui dit très-sagement 12. ou 15. jours après la con-

1652. versation dont je viens de vous parler : que lors que l'on a à combattre l'autorité Royale..... peut être très-pernicieuse par l'événement, il lui expliqua ce *Dictum* très-sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil. Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toûjours quelque grain de ce Contradictoire, que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces Assemblées des Chambres, qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lût en quelques-unes les réponses que la plûpart des Parlemens de France firent en ce tems-là à celui de Paris, toutes conformes à ses intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des Arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, & des gages des Officiers. On résolut dans celle du 13. de Mars, de faire sur ce sujet une Assemblée des Cours Souveraines dans la Chambre de S. Louïs. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le 1. de Mars, & parce que le Cérémonial Romain ne permet pas aux Cardinaux de se trouver en aucunes Cérémonies publiques, jusqu'à-ce qu'ils ayent reçû le Bonnet, & parce que cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lors que l'on y suit le Roi, la place que je n'y pouvois avoir en son absence, que comme Coadjuteur, qui est au dessous de celle des Ducs & Pairs, ne se fut pas bien accordée avec la prééminence de la Pourpre.

Je vous avouë que j'eus une joye sensible

ble d'avoir un prétexte & même une raison, 1652.
de ne me plus trouver à ces Assemblées, qui dans la vérité étoient devenuës des cohuës, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que dans la suite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrémens, après que j'aurai touché le plus légérement qu'il me sera possible, un petit détail qui concerne Paris, & quelque chose en général qui regarde la Guyenne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans le second volume de cet Ouvrage, & que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine, un peu après que le Roi eut été déclaré Majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en recompense, & au point, qu'il revint à Paris, aussi-tôt qu'il en eut un prétexte; & ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux Cabales que je faisois auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la Maison de ces puissans & anciens Comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos Histoires. Il avoit de l'esprit & du savoir-faire; mais il s'étoit trop érigé en Négociateur, ce qui n'est pas toûjours la meilleure qualité pour la Négociation. Il étoit attaché M. le Prince: il avoit à Paris sa principale correspondance; & son principal soin fut, au moins à ce qui m'en parût, de me ruïner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il eut recours à M. de Chavigny qui revint à Paris en diligence, ou par

1652. cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan qui y arriva dans ce tems-là, très-satisfait de la défense d'Angers, quoi qu'elle eût été très-médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquérent en forme comme fauteur couvert du Mazarin, & pendant que leurs Emissaires gagnoient ceux de la lie du Peuple, qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oubliérent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du Cabinet, dans laquelle Ravai, Beloi & Goulas, partisans de M. le Prince, n'étoient point ignorans. J'éprouvai en cette rencontre, que les plus habiles Courtisans peuvent être de fort grosses duppes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces Messieurs tirérent de ma promotion au Cardinalat furent, que je n'avois obtenu le Chapeau, que par le moyen des engagemens que j'avois pris avec la Cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirérent auprès de Monsieur, sur ce titre. Comme il en savoit la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre; parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; & vous allez voir le piége que les attaquans se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disois un jour à Monsieur, que je ne concevois pas comme il ne se lassoit pas de toutes les sottises qu'on lui disoit tous les jours contre moi, sur le même ton; & il me répondit: *Ne comptez-vous pour rien le plaisir que l'on a à connoître tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zèle; & tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétrations?* Je dis à Mon-

Monsieur, que je recevois cette parole avec respect, & comme une grande & belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'aprocher des grands Princes. 1652.

Ce que les Serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le Peuple, faillit à me coûter plus cher. Ils avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes en ce tems-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parce qu'ils n'osoient paroître devant la nombreuse suite de Gentils-hommes & de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçû le Bonnet, que les Cardinaux François ne prennent que de la main du Roi, à qui le Courier du Pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher qu'*incognito*, selon les régles du Cérémonial; & ainsi lors que j'allois au Luxembourg, c'étoit toûjours dans un Carosse gris & sans livrées, & je montois même dans le Cabinet des Livres, par le petit degré qui répond dans la Galerie, afin d'éviter le grand-escalier & le grand apartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une assemblée de deux ou trois cens de ces criailleurs, qui disoient que je trahissois Monsieur, & qu'ils me tueroient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, & l'exemple du Maréchal de Clermont assommé entre les bras du Dauphin, qui tout au plus ne pouvoit pas avoir eû plus de peur que j'en voyois à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoi qu'il parut plus hazardeux; parce que je ne doutai

1652. tai point que la moindre aparence que S. A. R. laisseroit échapper à la frayeur, ne me fit assassiner ; & parce que je doutai encore moins que l'apréhension de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure, jusqu'au ridicule, joint à son naturel qui craignoit tout, ne lui en fit donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis, que je le supplois de me laisser faire, & qu'il verroit dans peu quel mépris l'on devoit faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses Gardes, mais d'une maniere à me faire juger que je lui faisois fort bien ma cour, de ne les pas accepter. Je descendis, quoi que M. le Maréchal d'Estampes se fût jetté à genoux devant moi, pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Chateau-Renaut & d'Hagueville, qui étoient seuls avec moi, & j'allai droit à ces seditieux, en leur demandant qui étoit leur Chef? Un gueux d'entr'eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: *C'est moi.* Je me tournai du côté de la ruë de Tournon, en disant: *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence : il me dit qu'il n'avoit pas crû manquer au respect qu'il me devoit; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades pour me dire, que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la Cour, & le racommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyoient pas; qu'ils étoient mes serviteurs, & prêts à mourir pour mon service, pourvû que je leur promisse d'être toûjours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner : mais je n'avois pas besoin de

cette

cètte ëscorte pour le voyage que j'avois ré- 1652.
solu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, méré de Madame de la Fayette, & qui avoit épousé en secondes nôces le Chevalier de Sevigné, logeoit où loge présentement Madame sa fille. Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point, & plus susceptible de vanité, pour toutes sortes d'intrigues sans exception, que femme que j'aye jamais connuë. Celle dans laquelle je lui proposai ce jour-là de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à éfaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protéstations de bonnes intentions & d'honnêteté, qu'il ne fut pas rebutté; mais aussi ne fut-il reçû, que sous les promesses solemnelles que je fis, de ne prétendre jamais qu'elle étendît les services que je lui demandois au delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure, & sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulût. On prit mes paroles pour bonnes, & l'on se fût même très-bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre dans la suite le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît, ne devoit être que tout spirituel & tout Angélique; car c'étoit celui de * Mademoiselle de la Lou-

* Catherine Henriette d'Angênes fille aînée de Charles d'Angênes, Baron de la Loupe. Cette Dame est fameuse par ses galanteries & par l'*Hist. Amoureuse des Gaules de M. de Bussy.*

1652. Loupe, que vous avez vûë depuis sous le nom de Madame d'Olonne. Elle m'avoit fort plû quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'étoit faite dans le Cabinet de Madame; elle étoit jolie, précieuse par son air, & sa modestie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne; elle étoit amie intime à Mademoiselle sa fille; elle avoit même percé une porte par laquelle elles se voyoient sans sortir du logis; l'attachement que M. le Chevalier de Sevigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans sa maison, & ce que je sçavois de sa femme, contribuérent beaucoup à mes espérances. Elles se trouverent vaines par l'événement; car bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux, bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs, bien que je m'aperçusse à de certains airs que l'on n'étoit pas faché de voir la Pourpre soûmise, toute armée & toute éclatante qu'elle étoit, on se tint toûjours sur un pied de sévérité, ou plûtôt de modestie, qui me lia la langue, quoi qu'elle fût assez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiselle de la Loupe, & qui n'ont ouï parler que de Madame d'Olonne. Cette historiette n'est pas trop, comme vous voyez, à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guyenne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de que j'ai vû moi-même, je ne toucherai ce qui se passa en ce païs-là que fort legérement, & simplement, autant qu'il est nécessaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui

y a eû du raport du côté de Paris. Je ne puis pas même vous assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi, pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toûjours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, & ce seroit avec une joye sensible que j'en releverois, & que j'en honorerois cet Ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, & il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination & si la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étoient égalées par l'aversion & par la peine qu'il a à les raconter. 1652.

Je vous ai dit que M. le Comte d'Harcourt commandoit les Armées du Roi en Guyenne, & qu'il y avoit les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marcin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un Corps assez considérable pour pouvoir s'oposer à celles du Roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires, par sa seule personne. Vous avez vû ci-dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le Prince de Tarente. Il retourna en Guyenne & se campa auprès de Bourg. Le Comte d'Harcourt l'y suivit & détacha le Chevalier d'Aubeterre pour le reconnoître. Ce Chevalier fut repoussé par le Régiment de Baltazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur, où il fit paroître son Corps si grand, quoi qu'il fût très-

1652. très-petit, que le Comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très-grand Capitaine. Il y laissa quelque Infanterie, & il alla à Bergerac, place fameuse par les Guerres de Religion, & il fit travailler à en relever les fortifications. * M. de St. Luc, Lieutenant du Roi en Guyenne, crût qu'il pourroit surprendre M. le Prince de Conty qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caude-coste près d'Agen, & il s'avança de ce côté-là avec 2000. hommes de pied & 700. Chevaux, des meilleurs qui fussent dans l'Armée du Roi. Il fut surpris lui-même, par M. le Prince qui fut averti de son dessein, & qu'il fit au milieu de ces quartiers, avant qu'il eût eu la premiere nouvelle de sa marche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvoit aller que par un defilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher, pendant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandez d'Agen. Il en avoit un pressant besoin, car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le Prince de Conty, que 500. Hommes de pied & 2000. Chevaux, toutes gens de nouvelle levée. La foiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion, car elle lui donna de la vanité; & c'est, je crois, le seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur, que sa présence pourroit inspirer aux

* François d'Espinay Marquis de Saint-Luc, Lieutenant de Roi en Guienne, Gouverneur de Perigord mort en 1670.

aux ennemis les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur raportérent, qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même tems, ils pliérent d'abord, & on peut dire qu'il les renversa moins, par le choc de ses armes, que par le bruit de son nom. La plûpart de l'Infanterie se jetta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les Régimens de Champagne & de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir, qu'à discretion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, & ils donnérent le tems à M. le Comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son Artillerie & ses bagages à Agen : il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; & ensuite sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui Messieurs de la Rochefoucaut, de Marcin & de Montespan, pour observer les desseins de M. le Comte d'Harcourt, qui laissa de son côté quelques troupes au siége de Staffort, ce me semble, & de la Plume; & qui avec les autres, fit attaquer quelques fortifications que l'on avoit commencées à l'un des fauxbourgs d'Agen, par Messieurs de Lislebonne, le Chevalier de Crequy, & Coudrai-Montpensier. Ils se signalérent à cette attaque, qui fut faite en presence de M. le Prince ; mais ils furent repoussez avec une vigueur extraordinaire, & le Comte d'Harcourt alla se consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus. 1652.

M. le Prince qui avoit fait le dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vous

1652. vais dire, se resolut de laisser, pour commander en Guyenne, M. le Prince de Conty & M. de Marcin en qualité de Lieutenant Général sous son frére ; mais il crût qu'il seroit à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout à fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui, mais qui n'ayant point de Garnison, pouvoit à tout moment changer de parti. Il gagna les Jurats qui consentirent qu'il fit entrer dans la Ville, le Régiment de Conty. * Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces Magistrats, se souleva, & il fit des barricades. M. le Prince dit, qu'il courut plus de fortune en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une Bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, & ce que je m'en puis remettre, est que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac & de Montespan haranguerent dans l'Hôtel de Ville, & qu'ils calmérent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

Messieurs de Rohan, de Chavigny & de Gaucourt le pressoient par tous les Couriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des Provinces, qu'il ne songeât à celles de la Capitale, qui étoit en tout sens la Capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses Lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadez que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejettoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagemens, que le poste où

* Voïez Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

où j'étois à Paris, l'obligeoit d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte en certaines occasions ; & il y en eût même, où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui representai plusieurs fois, qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris ; qui étoit de toutes les choses du monde, celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le present touche toûjours sans comparaison davantage les ames foibles, que l'avenir même le plus proche ; il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même, à rejetter sur moi les murmures & les plaintes, que ses Ministres lui faisoient sur mille choses, à tous les instans. Ces Ministres qui se trouvérent bien plus fatiguez, que satisfaits de ses méchantes défaites ; pressérent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant ; & leurs instances furent puissamment fortifiées, par les nouvelles qu'il reçût en même tems de M. de Nemours, & qu'il est bon de traiter un peu en détail. 1652.

M. de Nemours entra en ce temps-là ; sans aucune resistance dans le Royaume ; toutes les troupes du Roi étant divisées ; & quoi que M. d'Elbeuf & Mrs. d'Aumont, d'Igbi, & de * Vaubecour en eussent à droit & à gauche, il pénétra jusques à Mantes, &

* De Nettancourt de Vaubecourt.

1652. vais dire, se resolut de laisser, pour commander en Guyenne, M. le Prince de Conty & M. de Marcin en qualité de Lieutenant Général sous son frére ; mais il crût qu'il seroit à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout à fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui, mais qui n'ayant point de Garnison, pouvoit à tout moment changer de parti. Il gagna les Jurats qui consentirent qu'il fit entrer dans la Ville, le Régiment de Conty. * Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces Magistrats, se souleva, & il fit des barricades. M. le Prince dit, qu'il courut plus de fortune en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une Bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, & ce que je m'en puis remettre, est que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac & de Montespan haranguerent dans l'Hôtel de Ville, & qu'ils calmérent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

Messieurs de Rohan, de Chavigny & de Gaucourt le pressoient par tous les Couriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des Provinces, qu'il ne songeât à celles de la Capitale, qui étoit en tout sens la Capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses Lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadez que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejettoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagemens, que le poste

où

* Voïez Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

où j'étois à Paris, l'obligeoit d'avoir pour 1652.
moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte en certaines occasions; & il y en eût même, où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs fois, qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris; qui étoit de toutes les choses du monde, celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le present touche toûjours sans comparaison davantage les ames foibles, que l'avenir même le plus proche; il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même, à rejetter sur moi les murmures & les plaintes, que ses Ministres lui faisoient sur mille choses, à tous les instans. Ces Ministres qui se trouvérent bien plus fatiguez, que satisfaits de ses méchantes défaites, pressérent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant; & leurs instances furent puissamment fortifiées, par les nouvelles qu'il reçût en même tems de M. de Nemours, & qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra en ce temps-là, sans aucune resistance dans le Royaume, toutes les troupes du Roi étant divisées; & quoi que M. d'Elbeuf & Mrs. d'Aumont, d'Igbi, & de * Vaubecour en eussent à droit & à gauche, il pénétra jusques à Mantes, & il

* De Nettancourt de Vaubecourt.

1652. il y passa la Seine, sur le pont qui lui fut livré par M. le Duc de Lude Gouverneur de la Ville & mécontent de la Cour: parce que l'on avoit ôté les Sceaux à son beau-pére. Il campa à Houdan, & il vint à Paris avec M. de Tavanes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de Troupes de M. le Prince, & * Clinchamp qui étoit Officier Général dans les Etrangers.

Voilà le premier faux pas que cette Armée fit; car si elle eût marché sans s'arrêter, & que M. de Beaufort l'eût jointe avec les Troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté, & eût fort embarrassé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement: l'incertitude de Monsieur qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résoluës; l'amour de Madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort: la puerilité de M. de Nemours, qui étoit bien aise de montrer son bâton de Général à Madame de Chastillon; & la fausse politique de Chavigny, qui croyoit qu'il seroit beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouïroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes (ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent ponr me le redire, quoi qu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens.) Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce tems pour le supplier de trouver bon, que je fisse voir en sa presence à ces Messieurs,

* Le Marquis de Clinchant.

ſieurs, qu'ils n'étoient point en état d'éblouïr 1652.
les yeux, ſans comparaiſon moins forts, en tous ſens, que les ſiens. Comme il me vouloit faire expliquer, on vint lui dire que Mrs. de Beaufort & Nemours étoient dans ſa Chambre. Je l'y ſuivis, quoi que ce ne fût pas ma coûtume, parce que je n'avois pas encore le Bonnet; & comme on entra en converſation publique, car il y avoit du monde juſques à faire foule, je mis mon chapeau ſur ma tête auſſi-tôt qu'il eut mis le ſien. Il le remarqua, & à cauſe de ce que je venois de lui dire, & à cauſe que je ne l'avois jamais voulu faire, quoi qu'il me le commandât toûjours. Il en fut très-aiſe, & il affecta d'entretenir la converſation plus d'une groſſe heure, après laquelle il me prit en particulier, & me ramena dans la Galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fut en colére: car je crois, qu'il y avoit dans ſa chambre plus de 50. écharpes rouges, ſans les iſabelles. Cette colére dura tout le ſoir: car il me dit le lendemain, que Goulas Sécretaire de ſes commandemens, & intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire avec un grand empreſſement, que tous les Officiers étrangers prenoient de grands ombrages, des longues converſations que j'avois avec lui, il l'avoit rebutté avec une fort grande aigreur, en lui diſant : *Allez au diable, vous & vos Officiers étrangers; s'ils étoient auſſi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils ſeroient à leurs poſtes, & ils ne s'amuſeroient pas à yvrogner dans les cabarets de Paris.* Ils partirent enfin, & en vérité, plus par mes inſtances, que par celles de Chavigny, qui croyoit toûjours que je n'oubliois rien pour les re-

1652. retarder. Car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avoit laissé échaper dans la colére: parce qu'il lui convenoit (au moins se l'imaginoit-il ainsi) de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisoit, & presque toûjours à ce qu'il ne faisoit point. Vous verrez quelle marche prirent ces Troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans ce même temps.

Il ne se pouvoit pas que cette importante Ville ne fut très-dépendante de Monsieur, étant son apanage; & de plus, ayant été quelque temps son plus ordinaire sejour. D'ailleurs M. le Marquis de Sourdis *, qui en étoit Gouverneur, étoit dans ses intérêts. Monsieur qui avoit envoyé outre cela, M. le Comte de Fiesque, pour s'opposer aux efforts que M. le Gras Maître des Requêtes faisoit, pour persuader aux habitans d'ouvrir leurs portes au Roi, à qui dans la vérité, elles eussent été d'une très-grande utilité. Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avoit dans la ville une faction très-puissante pour la Cour, & que sa presence y étoit très-nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, & tout le monde sans exception fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller, ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beau-

* Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis, Gouverneur de l'Orleanois, mort en 1666, âgé de 78. ans.

beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, & encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit à sa conduite. Je me souviens qu'il me dit le jour qu'il prit congé de lui: *Cette Chevalerie seroit bien ridicule, si le bon sens de Mesdames de Fiesque & de Fratenac ne la soûtenoit.* Ces deux Dames allérent effectivement avec elle aussi-bien que M. de Rohan, & Messieurs de Croissy & de Bermont, Conseillers du Parlement. Patru disoit un peu trop librement, que comme les murailles de Jerico étoient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au son des violons. M. de Rohan passoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut à la vérité très-grande: car quoi que le Roi fût très-proche avec des troupes & que M. Molé Garde de Sceaux, & premier Président, fût à la porte, qui demandoit à entrer de sa part, elle passa la riviére dans un petit bâteau; elle obligea les bateliers qui sont toûjours en nombre sur le port, de demurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis très-long-tems; & elle marcha avec le concours & l'acclamation du peuple droit à l'Hôtel de ville, où les Magistrats étoient assemblez, pour délibérer, si l'on recevroit M. le Garde des Sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. Mrs. de Beaufort & de Nemours, le vinrent joindre aussi-tôt, & ils résolurent avec elle de se saisir ou de Loris ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux sur la Riviére de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort, mais il fut encore mieux dé- 1652.

1652. fendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'Armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le Maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le Baron de Sirot, homme de réputation, & qui y servoit de Lieutenant Général. Il se vantoit, & je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le grand Gustave Roi de Suede, & le brave Christian Roi de Dannemarc.

M. de Nemours, qui avoit naturellement, & aversion & mépris pour M. de Beaufort, quoi que son beau-frére, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme s'il avoit été cause que le dessein sur Gien n'eût pas réüssi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'Antichambre de Mademoiselle; un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légérement, au moins à ce que l'on disoit en ce tems-là, avoir reçû, produisit un prétendu souflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étoient présents, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces souflets problématiques, dont il a été parlé dans les petites Lettres du Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette quérelle; & après une grande contestation, qui n'avoit pas servi à en adoucir les commencemens, il fut résolu que l'on iroit à Montargis, poste important dans la conjoncture; parce que de là l'Armée des Princes, qui seroit ainsi entre Paris & le Roi, pourroit donner la main à tout. M. de Nemours qui souhaitoit avec passion de pouvoir secourir Mouron, opina qu'il seroit mieux d'aller

passer la Riviére de Loire à Blois, pour 1652.
prendre par les derriéres l'Armée du Roi, qui par la crainte d'abandonner trop pleinement les Provinces de delà à celle de Monsieur, auroit encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obstacle, que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le Conseil de Guerre, & par le nombre, & par l'autorité de Mademoiselle; & j'ai ouï dire même aux gens du mêtier, qu'il le devoit emporter par la raison, parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris, aux forces du Roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique dessein étoit de s'en aprocher, ou pour gagner la Capitale ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monsieur, en ces propres termes, en présence de Madame, qui me le redit le lendemain; & je ne comprens pas sur quoi se sont pû fonder ceux qui ont voulu s'imaginer, qu'il y eut de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir qu'il n'eût pas déféré au conseil des Serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment, & Goulas pestoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, disoit-il, sauver Mouron, & perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déja dit, que ceux qui agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressoient de revenir à Paris, & que leurs instances furent fortement apuyées par la nécessité qu'il crût à soûtenir ou plûtôt à reparer par sa présence, ce que l'incapacité & la

1652. la mésintelligence de Mrs. de Beaufort & de Nemours diminuoient du poids que la valeur & l'expérience des troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le Royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrémement couverte. Il ne prit avec lui que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac, le Comte * de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un autre, du nom duquel je ne me ressouviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Perigord, le Limousin, l'Auvergne, & le Bourbonnois. † Il fut manqué de peu auprès de Châtillon sur Loire, par Ste. Maure Pensionnaire du Cardinal, qui le suivit avec 200. chevaux, sur un avis que quelqu'un qui avoit reconnu Guitaut en donna à la Cour. Il trouva dans la Forêt d'Orléans quelques Officiers de ses troupes, qui étoient en Garnison à Loris, & il fut reçû de toute l'Armée avec toute la joye que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche, & pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'Armée fatiguée jusques à la derniére extrémité par l'ignorance de ses Généraux, l'y retinrent davantage; & de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pû faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il

* C'est le Marquis de Levy, selon M. de la Rochefoucaut.

† Voiez Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

Il parut au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'Armée, que l'avis de Mr. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon ; car il marcha droit à Montargis ; qu'il prit sans coup férir, Maudreville qui s'étoit jetté dans le Château avec 8. ou 10. Gentils-hommes & 200. hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laissa Garnison, & il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers séparez. Le Roi étoit à Gien ; M. de Turenne avoit son quartier général à Briare ; & celui de M. d'Hoquincourt étoit à Bleneau. 1652.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les Villages, il s'avança vers Château Renaud, & il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en piéces tout ce qui étoit de Cavalerie de Maine, de Roque-épine, de Beaujeu, de Bourlemont & de Moret, qui tâchoient de gagner le logement des Dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força même l'épée à la main les quartiers des Dragons, pendant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusqu'à Bleneau, où il trouva le Maréchal d'Hoquincourt en bataille avec 700. chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui dans l'obscurité de la nuit s'étoient engagez & divisez, & qui de plus, malgré les efforts de leur Commandant, s'amusoient à piller un Village. M. le Prince les rallia & les remit en bataille, à la vûë des ennemis, quoi qu'ils fussent bien plus forts que lui, & quoi qu'il fût obligé par la gran-

de

1652. de resistance qu'il trouva de tenir bride en main, à la premiére charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement, & au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, & Mrs. de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Tavannes s'y signalérent. M. de Turenne, qui avoit averti dès le matin M. d'Hoquincourt, que ses quartiers étoient trop séparez & trop exposez, & que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, & se mit en bataille auprès d'un Village, qu'on appelle, ce me semble, Oucoi. Il jetta 50. chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui & les ennemis, & par lequel on ne pouvoir passer sans défiler. Il les en retira aussi-tôt, pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces 50. Maîtres eût été un signe d'effroi. Son stratagême lui réüssit; car M. le Prince jetta effectivement dans le bois 3. ou 4. cens chevaux, qui à la sortie furent renversez par M. de Turenne, & qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'Infanterie qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derriere le bois, il y mit son Artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'Armée des Princes, & entr'autres Maré, frére du Marêchal de Grancé, domestique de Monsieur, & qui servoit de Lieutenant Général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, & sur le soir chacun se retira dans son Camp. Il est difficile de juger

ger qui eut plus de gloire en cette journée, 1652.
ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux, ce que les deux plus grands Capitaines du monde y pouvoient faire. * M. de Turenne y sauva la Cour, qui à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt, fit charger son bagage, sans savoir précisément où il pourroit être reçu, & M. de Seneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vû la Reine abatuë & affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soûtenu l'affaire par sa grande capacité, & que si son Armée eût eu le sort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une Ville qui n'eût fermé les portes à la Cour. Le même M. de Seneterre ajoûtoit, que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le Maréchal d'Hoquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité dans son parti, parce qu'il ne le poussa pas dans les suites, jusqu'où sa présence l'eût vrai semblablement porté, s'il fût demeuré à l'Armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte, & du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, & d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vû ci-dessus que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'Armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nou-

* Voïez M. de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

1652. nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussi tôt, & il s'écria en me voyant: *Vous me l'aviez bien dit; quel embarras! quel malheur! nous voila pis que jamais.* J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; & tout ce que j'en pûs tirer, fut qu'il feroit bonne mine, & qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin, avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-éxactement de sa parole; car il sortit du Cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joye, & il ne laissa pas de me commander un quart-d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête; c'est-à-dire, pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, laquelle, Monsieur, lui dis-je, n'est pas de votre service pour deux raisons. La premiére est, que je ne la puis éxécuter, qu'en donnant au Cardinal un avantage qui ne vous convient pas; & l'autre, que vous ne la soûtiendrez jamais de l'humeur dont il a plû à Dieu de vous faire. Cette parole dite à un Fils de France, vous paroîtra sans doute peu respectueuse; mais je vous prie de considérer, que St. Remi Lieutenant de ses Gardes la lui avoit dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante; & qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez dans la suite. La contestation

fut

fut assez forte, je résistai long-tems. Je fus obligé de me rendre, & d'obéïr. J'eus même plus de tems pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois crû; car M. le Prince au devant duquel Monsieur alla même jusqu'à Juvisy, le 1. d'Avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11., de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Fêvre, Prevôt des Marchans, qui me devoit sa Charge, & qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas de peine de persuader M. le Marêchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, qui étoit très-bien intentionné pour la Cour. Ils firent une Assemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent resoudre que M. le Gouverneur iroit trouver S. A. R., pour lui dire qu'il paroissoit à la Compagnie qu'il étoit contre l'ordre, qu'on reçût M. le Prince dans la Ville, avant qu'il se fût justifié de la Déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui. 1652.

Monsieur, qui fut transporté de joye de ce discours, répondit: que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particuliéres, & qu'il ne séjourneroit que 24. heures à Paris. Il me dit aussi-tôt que le Marêchal fut sorti de sa chambre: *Vous êtes un galant homme*, havete fatto polito: *Chavigny sera bien attrapé*. Je lui répondis sans balancer: *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi: souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigny qui aprit en même tems le mouvement de l'Hôtel de Ville & la reponse de Monsieur, lui en fit des reprimandes & des bravades, qui passérent jusques à l'in-

so-

1652. ſolence & à la fureur. Il déclara à Monſieur, que M. le Prince étoit en état de demeurer ſur le pavé tant qu'il lui plairoit, ſans être obligé de demander congé à perſonne. Il fit par le moyen de Peche, fameux ſéditieux, une troupe de 100. ou 120. gueux, ſur le Pont-neuf, qui faillirent à piller la maiſon de M. du Pleſſis-Guenegaut; & il effraya ſi fort Monſieur, qu'il l'obligea à faire une reprimande publique, & au Marêchal de l'Hôpital, & au Prevôt des Marchands: parce qu'ils avoient enregiſtré dans le Greffe de la Ville, la réponſe que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, & en confidence. Comme je voulus inſinuer à Monſieur, que j'avois eu raiſon de ne lui pas conſeiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit bruſquement, en me diſant ces paroles: *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raiſon hier, vous l'avez aujourd'hui, que faire avec tous ces gens ci?* Il devoit ajoûter: *& avec moi?* Je le lui ajoûtai de moi-même. Car comme je vis que malgré toutes ſes expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guyenne, je me le tins pour dit, & je me réſolus de demeurer tout le plus qu'il me ſeroit poſſible dans l'inaction, qui n'eſt à la vérité jamais bien ſûre avec de certaines gens, dans les tems qui ſont fort troublez; mais que je me croyois néceſſaire, & par les manieres de Monſieur, que je ne pouvois redreſſer, & par la conſidération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous ſuplie de me permettre, que je vous explique un peu plus au long.

La

La vérité me force de vous dire, qu'aussi-tôt que je fus Cardinal, je fus touché des inconvéniens de la Pourpre : parce que j'avois fait plus de mille fois réfléxion en ma vie, que je l'avois trop été de l'éclat de la Coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toûjours de leurs dignitez, est qu'ils s'en éblouïssent d'abord qu'ils en sont revêtus, & l'éblouïssement est cause qu'ils tombent dans les premiéres fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée, dès que je fus Coadjuteur, me réüssit : parce qu'il parût que la bassesse de mon oncle l'avoit renduë nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, & même sans les autres assaisonnemens, que la qualité des tems, plûtôt que mon adresse me donna lieu d'y mettre ; je connus, dis je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réfléxions que j'avois eu le tems de faire sur cela, m'obligérent d'avoir une attention particuliére à l'égard du Chapeau, dont la couleur de feu & éclatante fait tourner la tête à la plûpart de ceux qui en sont honorez. La plus sensible à mon opinion, & la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les Princes du Sang, qui peuvent devenir nos Maîtres à tous les instans, & qui en attendant le sont presque toûjours, par leurs considérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les Cardinaux de ma Maison, qui m'ont fait succer avec le lait cette leçon par leur éxemple ; & je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le 1652.

1652. propre jour que je reçûs la nouvelle de ma promotion. Château-Briant, dont vous avez déja vû le nom ci-devant me dit en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma Chambre : *Nous ne saluërons plus les premiers presentement* ; ce qu'il disoit parce que bien que je fusse très-mal avec M. le Prince, & que je marchasse presque toûjours fort accompagné, je le saluois comme vous pouvez croire, par tout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui repondis : *Pardonnez-moi, Monsieur, nous saluërons toûjours les premiers & plus bas que jamais. Adieu ne plaise que le Bonnet rouge me fasse tourner la tête, au point de disputer le rang aux Princes du Sang. Il suffit à un Gentil-homme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au Chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, & par son amitié pour moi ; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, & elle commença à diminuer l'envie ; ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. Messieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui avoient confondu le Ministériat dans la Pourpre, avoient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent, qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération ; & je déclarai publiquement que je ne rece-

vrois publiquement que les honneurs qui a- 1652.
voient toûjours été rendus aux Cardinaux de mon nom. Il n'y a que maniére à la plûpart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les Maréchaux de France, les Ducs & Pairs, le Chancelier, les Princes étrangers, les Princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, & tout le monde fut très-content.

Le troisiéme expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit permettre pour rappeller tous ceux qui s'étoient éloignez de moi, dans les différentes partialitez. Il ne se pouvoit qu'ils ne fussent en bon nombre: parce que ma fortune avoit été si variable & si agitée, qu'une partie des gens avoit apréhendé d'y être envelopée en de certains temps; & qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoûtez à ceux-là, ceux qui avoient crû qu'ils pourroient faire leur Cour à mes dépens. Je vous ennuyerois si j'entrois dans ce détail, & je me contenterai de vous dire, que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Pére Dom Carouge Chartreux; que je vis aux Célestins, M. le Président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la Mitre de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du Bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; & la reconnoissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avois é-

1652. pargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques-autres. Je maintiens, qu'il est autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissans, de soulager la honte des moins considérables, & de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la presenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différens chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une maniere à la résolution que j'avois fait de rentrer autant qu'il seroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes Dignitez, que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient ce me sembloit même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déja dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eut le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit sur la fin du second volume d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse; à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mére, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie; & je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la Comédie de la Suissesse: c'est ainsi qu'elle apelloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plûpart des gens se pri-

prirent à rire; & je ne sais à la vérité, pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse, qui étoit la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua; & elle me dit, qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque tems; & ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit-elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, & que j'avois même un commerce avec la Cour, dont je ne lui disois rien. Je crûs d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'aparence à ce qu'elle me disoit; & je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel Valet de pied de la Reine m'aportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un Valet de pied de la Reine, qui depuis quelque tems venoit très-souvent chez moi; mais il est vrai aussi qu'il ne m'aportoit rien & qu'il n'y venoit que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hazard elle sut cette frequentation. Je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin, elle les tira; elle ne pût s'empêcher de murmurer & de menacer. Elle dit en presence de Seguien qui avoit été Valet de Chambre de Madame sa mére, & qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoüé mille fois, que je ne concevois pas comment l'on eût pû être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suissesse, en parlant à Mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez 1652.

1652. nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussi tôt, & il s'écria en me voyant: *Vous me l'aviez bien dit; quel embarras! quel malheur! nous voila pis que jamais.* J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; & tout ce que j'en pûs tirer, fut qu'il feroit bonne mine, & qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin, avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-éxactement de sa parole; car il sortit du Cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joye, & il ne laissa pas de me commander un quart-d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête; c'est-à-dire, pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, laquelle, Monsieur, lui dis-je, n'est pas de votre service pour deux raisons. La premiére est, que je ne la puis éxécuter, qu'en donnant au Cardinal un avantage qui ne vous convient pas; & l'autre, que vous ne la soûtiendrez jamais de l'humeur dont il a plû à Dieu de vous faire. Cette parole dite à un Fils de France, vous paroîtra sans doute peu respectueuse; mais je vous prie de considérer, que St. Remi Lieutenant de ses Gardes la lui avoit dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante; & qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez dans la suite. La contestation

fut

fut assez forte, je résistai long-tems. Je fus obligé de me rendre, & d'obéïr. J'eus même plus 1652.
de tems pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois crû; car M. le Prince au devant duquel Monsieur alla même jusqu'à Juvisy, le 1. d'Avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11., de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Fêvre, Prevôt des Marchans, qui me devoit sa Charge, & qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas de peine de persuader M. le Marêchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, qui étoit très-bien intentionné pour la Cour. Ils firent une Assemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent resoudre que M. le Gouverneur iroit trouver S. A. R., pour lui dire qu'il paroissoit à la Compagnie qu'il étoit contre l'ordre, qu'on reçût M. le Prince dans la Ville, avant qu'il se fût justifié de la Déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joye de ce discours, répondit: que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particuliéres, & qu'il ne séjourneroit que 24. heures à Paris. Il me dit aussi-tôt que le Marêchal fut sorti de sa chambre: *Vous êtes un galant homme*, havete fatto polito: *Chavigny sera bien attrapé*. Je lui répondis sans balancer: *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi: souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigny qui aprit en même tems le mouvement de l'Hôtel de Ville & la reponse de Monsieur, lui en fit des reprimandes & des bravades, qui passérent jusques à l'in-

1652. ſolence & à la fureur. Il déclara à Monſieur, que M. le Prince étoit en état de demeurer ſur le pavé tant qu'il lui plairoit, ſans être obligé de demander congé à perſonne. Il fit par le moyen de Peche, fameux ſéditieux, une troupe de 100. ou 120. gueux, ſur le Pont-neuf, qui faillirent à piller la maiſon de M. du Pleſſis-Guenegaut; & il effraya ſi fort Monſieur, qu'il l'obligea à faire une reprimande publique, & au Maréchal de l'Hôpital, & au Prevôt des Marchands: parce qu'ils avoient enregiſtré dans le Greffe de la Ville, la réponſe que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, & en confidence. Comme je voulus inſinuer à Monſieur, que j'avois eu raiſon de ne lui pas conſeiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit bruſquement, en me diſant ces paroles: *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raiſon hier, vous l'avez aujourd'hui, que faire avec tous ces gens ci? Il devoit ajoûter: & avec moi?* Je le lui ajoûtai de moi-même. Car comme je vis que malgré toutes ſes expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guyenne, je me le tins pour dit, & je me réſolus de demeurer tout le plus qu'il me feroit poſſible dans l'inaction, qui n'eſt à la vérité jamais bien ſûre avec de certaines gens, dans les tems qui ſont fort troublez; mais que je me croyois néceſſaire, & par les manieres de Monſieur, que je ne pouvois redreſſer, & par la conſidération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous ſuplie de me permettre, que je vous explique un peu plus au long.

La

La vérité me force de vous dire, qu'aussi-tôt que je fus Cardinal, je fus touché des inconvéniens de la Pourpre : parce que j'avois fait plus de mille fois réfléxion en ma vie, que je l'avois trop été de l'éclat de la Coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toûjours de leurs dignitez, est qu'ils s'en éblouïssent d'abord qu'ils en sont revêtus, & l'éblouïssement est cause qu'ils tombent dans les premiéres fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée, dès que je fus Coadjuteur, me réüssit : parce qu'il parût que la bassesse de mon oncle l'avoit renduë nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, & même sans les autres assaisonnemens, que la qualité des tems, plûtôt que mon adresse me donna lieu d'y mettre ; je connus, dis je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réfléxions que j'avois eu le tems de faire sur cela, m'obligérent d'avoir une attention particuliére à l'égard du Chapeau, dont la couleur de feu & éclatante fait tourner la tête à la plûpart de ceux qui en sont honorez. La plus sensible à mon opinion, & la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les Princes du Sang, qui peuvent devenir nos Maîtres à tous les instans, & qui en attendant le sont presque toûjours, par leurs considérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les Cardinaux de ma Maison, qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur éxemple ; & je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le 1652.

 pro-

1652. propre jour que je reçûs la nouvelle de ma promotion. Château-Briant, dont vous avez déja vû le nom ci-devant me dit en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma Chambre : *Nous ne saluërons plus les premiers presentement* ; ce qu'il disoit parce que bien que je fusse très mal avec M. le Prince, & que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluois comme vous pouvez croire, par tout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui repondis : *Pardonnez-moi, Monsieur, nous saluërons toûjours les premiers & plus bas que jamais. Adieu ne plaise que le Bonnet rouge me fasse tourner la tête, au point de disputer le rang aux Princes du Sang. Il suffit à un Gentil-homme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au Chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, & par son amitié pour moi ; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, & elle commença à diminuer l'envie ; ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. Messieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui avoient confondu le Ministériat dans la Pourpre, avoient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent, qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération ; & je déclarai publiquement que je ne rece-

vrois publiquement que les honneurs qui a- 1652.
voient toûjours été rendus aux Cardinaux de mon nom. Il n'y a que maniére à la plûpart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les Maréchaux de France, les Ducs & Pairs, le Chancelier, les Princes étrangers, les Princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, & tout le monde fut très-content.

Le troisiéme expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit permettre pour rappeller tous ceux qui s'étoient éloignez de moi, dans les différentes partialitez. Il ne se pouvoit qu'ils ne fussent en bon nombre: parce que ma fortune avoit été si variable & si agitée, qu'une partie des gens avoit apréhendé d'y être envelopée en de certains temps; & qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoûtez à ceux-là, ceux qui avoient crû qu'ils pourroient faire leur Cour à mes dépens. Je vous ennuyerois si j'entrois dans ce détail, & je me contenterai de vous dire, que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Pére Dom Carouge Chartreux; que je vis aux Célestins, M. le Président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la Mitre de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du Bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; & la reconnoissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avois é-

1652. pargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques-autres. Je maintiens, qu'il est autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissans, de soulager la honte des moins considérables, & de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la presenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différens chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une maniere à la résolution que j'avois fait de rentrer autant qu'il seroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes Dignitez, que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient ce me sembloit même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déja dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eut le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit sur la fin du second volume d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse; à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mére, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie; & je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la Comédie de la Suissesse: c'est ainsi qu'elle apelloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plûpart des gens se pri-

prirent à rire; & je ne sais à la vérité, pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse, qui étoit la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua; & elle me dit, qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque tems; & ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit-elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, & que j'avois même un commerce avec la Cour, dont je ne lui disois rien. Je crûs d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'aparence à ce qu'elle me disoit; & je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel Valet de pied de la Reine m'aportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un Valet de pied de la Reine, qui depuis quelque tems venoit très-souvent chez moi; mais il est vrai aussi qu'il ne m'aportoit rien & qu'il n'y venoit que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hazard elle sut cette frequentation. Je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin, elle les tira; elle ne pût s'empêcher de murmurer & de menacer. Elle dit en presence de Seguien qui avoit été Valet de Chambre de Madame sa mére, & qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoüé mille fois, que je ne concevois pas comment l'on eût pû être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suissesse, en parlant à Mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez 1652.

1652. dans la suite ; & j'apris que ce mot obligeant avoit été jusques à elle, justement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne me marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la Cour, n'affoiblissoit pas les pensées que j'avois déja de sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop afreux : l'ombre des Tours de Notre-Dame y pouvoit donner du rafraichissement ; & le Chapeau de Cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, & je vous avouë qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plût pas à la fortune ; je reviens à ma narration.

Le 11. Avril M. le Prince arriva à Paris, & Monsieur fut au devant de lui à une lieuë de la Ville.

Le 12. ils allérent ensemble au Parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fût entré, pour dire à la Compagnie qu'il amenoit M. son Cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais d'autre intention que celle de servir le Roi & l'Etat; qu'il suivroit toûjours les sentimens de la Compagnie ; & qu'il offroit de poser les armes, aussi-tôt que les Arrêts qui ont été rendus par elle contre le Cardinal Mazarin, auroient été éxécutez. M. le Prince parla ensuite sur ce même ton ; & il demanda même que la Déclaration publique qu'il en faisoit fut mise sur les Registres.

M. le Président Bailleuil lui répondit : que la Compagnie recevoit toûjours à honneur de le voir dans sa place ; mais qu'elle ne lui pou-

pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle 1652.
avoit, de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi, qui avoient été tuez à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des Enquêtes, qui faillit à étouffer par ses impétuositez le pauvre Président Bailleuil; 50 ou 60. voix le desavouérent d'une volée; & je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le Président de Nesmond n'eût interrompu & appaisé la cohuë par la relation qu'il fit des Remontrances qu'il avoit portée par écrit au Roi à Sully, avec les autres Députez de la Compagnie. Elles furent très-fortes & très-vigoureuses contre la personne & contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre par M. le Garde des Sceaux, qu'il les considéreroit, après que la Compagnie lui auroit envoyé les informations, sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les Gens du Roi entrérent dans ce moment, & ils presentérent une Déclaration & une Lettre de Cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer sans délai, la Déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6. Septembre, & aux Arrêts donnez contre M. le Cardinal. Les Gens du Roi, qui furent appellez aussi-tôt, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles Remontrances, pour representer au Roi l'impossibilité où la Compagnie se trouvoit d'enregistrer cette Déclaration, qui contre toute sorte de régles & de formes soumettoit à de nouvelles procédures judiciaires susceptibles de mille contredits, la Déclaration du monde la plus authentique & la plus revêtuë de toutes les marques de

1652. l'Autorité Royale; & qui par conséquent ne pouvoit être révoquée que par une autre Déclaration qui fut aussi solemnelle, & qui eût les mêmes caractéres. Ils ajoûtérent, qu'il falloit que les Deputez se plaignissent à Sa Majesté, de ce qu'on avoit refusé de lire les Remontrances en sa presence; qu'ils insistassent sur ce point, aussi-bien, que sur celui de ne point envoyer les informations que la Cour demandoit; & que l'on fit registre de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là au Parlement, dont la copie seroit envoyée à M. le Garde des Sceaux. Voilà les Conclusions que M. Talon donna avec une force & avec une éloquence merveilleuse. On commença ensuite la délibération, laquelle, faute de tems, fut rémise au 13. L'Arrêt suivit sans contestation aucune les Conclusions; & il y ajoûta que la Déclaration qui avoit été faite par M. le Duc d'Orléans, & par M. le Prince seroit portée au Roi par les Députez; que les Remontrances & le Registre seroit envoyé à toutes les Compagnies Souveraines de Paris, & à tous les Parlemens du Royaume, pour les convier de députer aussi de leur part; & qu'Assemblée générale seroit faite incessamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle M. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince seroient conviez de se trouver, & de faire les mêmes Déclarations qu'ils avoient faites au Parlement; & que cependant la Déclaration du Roi contre le Cardinal Mazarin, & que tous les Arrêts rendus contre lui seroient éxécutez.

Les Assemblées des Chambres du 15. 17. & 18. ne furent presque employées qu'à discuter les difficultez qui se presentérent pour

pour le réglement de cette Assemblée géné- 1652.
rale de l'Hôtel de Ville ; par exemple, si Monsieur & M. le Prince seroient presens à la Délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs Déclarations ? si le Parlement pouvoit ordonner l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit simplement convier le Prevôt des Marchands & les autres Officiers de la Ville, & quelques principaux Bourgeois de chaque quartier, de s'assembler ?

Le 19. cette Assemblée se fit, à laquelle les 16. Députez du Parlement se trouvérent. Monsieur & M. le Prince y firent leurs Déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au Parlement ; & après qu'ils se furent retirez, & que le Procureur du Roi de la Ville eut conclu à faire très-humbles Remontrances au Roi de vive voix & par écrit contre le Cardinal Mazarin ; M. Aubry Président aux Comptes, & le plus ancien Conseiller de la Ville, prit la parole pour dire, qu'il étoit tard de commencer de délibérer, & qu'il étoit nécessaire de remettre l'Assemblée au lendemain. Il avoit raison en toutes maniéres ; car 7. heures étoient sonnées, & il avoit intelligence avec la Cour.

Le 20. Monsieur & M. le Prince allerent au Parlement ; & Monsieur dit à la Compagnie, qu'il savoit que M. le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris & M. le Prevôt des Marchands avoient reçu une Lettre de Cachet, qui leur défendoit de continuer l'Assemblée ; que cette Lettre n'étoit qu'une papetasse du Mazarin ; & qu'il prioit la Compagnie d'envoyer chercher sur l'heure le Prevôt des Marchands & les Echevins, &

1652. de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eût pas la peine de les mander; ils vinrent d'eux-mêmes à la Grand-Chambre pour y donner part de cette Lettre de Cachet, & pour dire en même tems qu'ils avoient indiqué une Assemblée du Conseil de la Ville pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. On opina après les avoir fait sortir, & on les fit rentrer aussi-tôt, pour leur dire que la Compagnie ne desaprouvoit pas cette Assemblée du Conseil de Ville, parce qu'elle étoit dans l'ordre, & selon la coûtume; mais qu'elle les avertissoit qu'une Assemblée générale, & faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple Lettre de Cachet. On lût ensuite la Lettre qui devoit être envoyée à tous les Parlemens du Royaume; elle étoit courte, mais décisive & pressante. L'après-dinée du même jour, l'Assemblée de l'Hôtel de Ville se fit, ainsi qu'elle y avoit été résoluë le matin par le Conseil. Le Président Aubri ouvrit celui des Conclusions. Desnots, Apoticaire, qui parla fort bien, ajoûta qu'il falloit écrire à toutes les Villes de France, où il y avoit des Parlemens ou Evêchez, ou Présidiaux, pour les inviter à faire une pareille Assemblée, & de pareilles Remontrances contre le Cardinal. Cet avis qui fut supérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de 7. voix, fut le moindre en nombre dans l'Assemblée suivante, qui fut celle du 22. Quelques-uns ayant dit que cette union des Villes étoit une espéce de ligue contre le Roi, la pluralité revint à celui de M. le Président Aubry, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au

Roi,

Roi, pour lui demander l'éloignement de M. 1652.
le Cardinal Mazarin, & le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour Mrs. les Princes allérent à la Chambre des Comptes, & ils firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avoient faites au Parlement & à la Ville. On y résolut aussi les Remontrances contre le Cardinal.

Le 23. Monsieur dit au Parlement, que l'Armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'aproche du Roi, de Melun & de Corbeil, contre la parole que le Maréchal de l'Hôpital avoit donnée, que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris, plus près que de 12. lieuës, il étoit obligé de faire aprocher les siennes. Il alla ensuite accompagné de M. le Prince à la Cour des Aides, où les choses se passérent comme dans les autres Compagnies.

Quoi que je vous puisse répondre de la verité de tous les faits que je viens de poser à l'égard des Assemblées qui se firent en ce tems-là; c'est-à-dire, depuis le premier de Mars, jusques au 23. Avril: parce qu'il n'y en a aucun que je n'aye vérifié moi-même sur les Registres du Parlement, ou sur ceux de l'Hôtel de Ville, je n'ai pas crû qu'il fut de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plûtôt avec autant de réfléxion que je l'ai fait, à propos des Assemblées des Chambres ausquelles j'avois assisté en personne. Il y a autant de différence entre un recit que l'on fait sur des mémoires, quoi que bons, & une narration de faits que l'on a vû soi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel on ne travaille que sur des oüis dire, & une

copie

1652. copie que l'on tire sur les originaux; ce que j'ai trouvé dans ces Regiftres ne peut tout au plus être que le Corps. Il eſt au moins conſtant que l'on ne ſauroit reconnoître l'eſprit des Déliberations, qui ſe diſcerne aſſez ſouvent, beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui eſt même quelquefois preſque imperceptible, que par la ſubſtance des choſes qui paroiſſent les plus importantes, & qui ſont toutefois les ſeules dont les Regiſtres nous doivent tenir compte. Je vous ſupplie de recevoir cette obſervation, comme une marque de l'exactitude que j'ai, & que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclairciſſement d'une matiére, ſur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquois en ce tems-là du mouvement intérieur de toutes les machines, eſt plus de mon fait, & j'eſpére que je ſerai aſſez juſte.

Il n'eſt pas poſſible, qu'après avoir vû le conſentement uniforme de tous les Corps, conjurés à la ruïne de M. le Cardinal Mazarin, vous ne ſoyez très-perſuadée qu'il eſt ſur le bord du précipice, & qu'il faut un miracle pour le ſauver. Monſieur le fut comme vous, au ſortir de l'Hôtel de Ville, & il me fit la guerre en preſence du Maréchal d'Eſtampes, & du Vicomte d'Autel, de ce que j'avois toûjours crû que le Parlement & la Ville leur manqueroient. Je confeſſe encore, comme je lui confeſſois à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé ſur ce point, & que je fus ſurpris au-delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du

pas que le Parlement avoit fait. Ce n'est pas 1652.
que la Cour n'y eût contribué autant qu'il étoit en elle ; & l'imprudence du Cardinal qui y précipita cette Compagnie malgré elle, fut certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir, de n'avoir pas eû bonne vûë. Il s'avisa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de revoquer & d'annuller, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris ; & l'homme du monde qui gardoit le moins de mesure, & le moins de bien-seance à l'égard des illusions, & qui les aimoit le mieux là où elles n'étoient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien eut pû les employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'étoit plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eût taillé en piéces quatre quartiers de l'Armée du Roi ; & je suis convaincu, que si la Cour ne se fût point pressée, & qu'elle fût demeurée dans l'inaction, à cet instant tous les Corps de la Ville, qui dans la vérité commençoient à se lasser de la Guerre Civile, auroient été fatiguez dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été sage ; la Cour prit la contraire, & elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet ; car en desespérant le Public, elle l'accoûtuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les Troupes du Roi ;

ce

1652. ce fut celui qui venoit à Paris pour s'opposer au retour du Cardinal. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré, qu'elles ne s'y confondoient pas. Elles ne se démêlent dans les tems où tous les esprits sont prévenus, que dans les speculations des Philosophes qui sont peu en nombre, & qui de plus y sont toûjours comptez pour rien: parce qu'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les ruës, tous ceux qui haranguent dans les Compagnies, se saisissent de ces idées. Voila justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; & je me souviens que Bachaumont que vous connoissez, me disoit le propre jour que les Gens du Roi presentérent au Parlement la derniere Lettre de Cachet, dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le secret de faire Boisleve Frondeur. C'étoit tout dire: car ce Boisleve étoit le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez sans doute, que Monsieur & M. le Prince ne manquerent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la Cour. Nullement. Ils n'en manquerent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là; & c'est particuliérement en cet endroit où il faut reconnoître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout à fait humaines. Vous ne serez pas surpris de celles de Monsieur: mais je le suis encore de celles de M. le Prince, qui étoit dès-ce tems-là, l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage lui pouvoient faire faire de faux pas d'une autre nature, desquels on n'eût pas eû de sujet de s'étonner. Ceux que

je

je vais marquer, ne pouvoient avoir aucuns 1651.
de ces principes; on leur en peut encore moins trouver dans les qualitez opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pû soupçonner. Et c'est ce qui me fait conclurre, que l'aveuglement, dont l'Ecriture nous parle si souvent, est même humainement sensible & palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire & d'en prendre les avantages qu'il eût pû aparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en persone son Armée. Il l'abandonna, au lieu de prendre son parti, à la conduite de deux novices; & les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rapelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison, qui au fond n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerriére, & sur l'intéret solide qui l'eût du attacher à ses Troupes? Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur & à M. le Prince, que de fixer pour ainsi dire le moment heureux, dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de livrer à leur disposition le premier Parlement du Royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusques-là, & qui avoit fait de tems en tems des demarches, non pas seulement foibles, mais ambiguës? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout-à-fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencemens, & d'éfaroucher dans les suites les Compagnies; & ils lui laissent de ces sortes de libertés qui les acoûtument d'abord à la résistance, & qui la
pro-

1652. produisent infailliblement à la fin. Je m'explique. Aussi-tôt que l'on eût la nouvelle de l'aproche de M. le Prince, il y eût des Placards affichez, & une grande émûte sur le Pont-neuf. Il n'y eût point de part, il n'y en pût même avoir; car il n'étoit point encore arrivé à Paris lors qu'elle arriva, ce qui fut le 2. de Mars; il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25. Avril le Bureau des Entrées de la porte St. Antoine fut rompu & pillé par la populace, & M. de Cumont Conseiller du Parlement qui s'y trouva par hazard, l'étant venu dire à Monsieur dans le Cabinet des Livres où j'étois, eût pour réponse ces propres paroles: *J'en suis fâché, mais il n'est pas mauvais que le Peuple s'éveille de tems en tems. Il n'y a personne de tué: le reste n'est pas grand chose.*

Le 30. du même Mois le Prevôt des Marchands & d'autres Officiers de la Ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrez au bas de la rue de Tournon; & ils se plaignirent dès le lendemain dans les Chambres assemblées, qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoi qu'ils l'eussent fait demander & au Luxembourg, & à l'Hôtel de Condé.

Le 10. de Mai, le Procureur du Roi de la Ville & deux Echevins eussent été tuez dans la Salle du Palais, sans M. de Beaufort, qui eût très-grand peine à les sauver.

Le 13. M. Quelin Conseiller du Parlement, & Capitaine de son quartier, ayant mené sa Compagnie au Palais, pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les Bourgeois qui la composoient, & qui crioient qu'ils

qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24. du même mois M. Molé de Ste. Croix porta sa plainte en plein Parlement, de ce que le 20, il avoit été attaqué & presque mis en piéces par les séditieux. 1652.

Vous observerez, s'il vous plaît, que toute la Canaille, qui seule faisoit tout ce desordre, n'avoit dans la bouche que le nom & le service de Mrs. les Princes, qui dès le lendemain la desavouoient dans les Assemblées des Chambres. Ce desaveu, qui se faisoit, au moins pour l'ordinaire, de très-bonne foi, donnoit lieu aux Arrêts sanglants que le Parlement donnoit en toute occasion contre les séditieux; mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crût, que ceux qui desavouoient la sédition ne l'eussent faite; & ainsi il ne diminuoit rien de la haine, que beaucoup de particuliers en concevoient; & il accoûtumoit le Corps à donner des Arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du goût de Mrs. les Princes. Je sai bien, comme je l'ai déja dit ailleurs, que dans les tems où il y a de la foiblesse & du trouble, ce malheur est inséparable des pouvoirs populaires, & nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avoüer aussi, que Monsieur & M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les aparences de ce qu'ils ne faisoient point en effet. Monsieur qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en reprimant avec trop de vehemence les criailleurs; & M. le Prince qui étoit intrepide, ne faisoit pas assez de réfléxion sur les mauvais & puissans effets, que ces émotions faisoient à son

1652. égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

Il faut que je me confesse en cet endroit, & que je vous avouë, que comme j'avois intérét à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le Public, je n'oubliai, pour réussir, aucunes des couleurs que je trouvai sur ce sujet, assez abondamment dans les maniéres de beaucoup de gens de son parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces sortes de moyens. Il n'y en a jamais eu un seul, sur qui il fut plus aisé d'en jetter l'envie & les aparences. Pesche étoit tous les jours dans la Cour de l'Hôtel de Condé, & le Commandeur de * St. Simon ne bougeoit de l'Anti-Chambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier; puis que nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du Peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité n'avoit de tort à cet égard, que celui de ne pas faire assez d'attention à leur sottise. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excusable en celle qu'il n'eut pas de s'oposer d'abord à de certaines libertez, que des particuliers prirent dans tous les Corps, de lui resister en face & de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que les douceurs naturelles de Monsieur, jointes à l'ombrage que M. son Cousin lui donnoit toûjours, l'obligeoient quelquefois à

* Louïs de saint Simon, Chevalier de Malthe, Commandeur & Capitaine aux Gardes, mort en 1679.

à dissimuler ; mais je sais bien aussi qu'il 1652.
eût lui-même trop de douceur en ces rencontres ; & que s'il eût pris les choses sur le ton, qu'il les pouvoit prendre dans le moment que la Cour lui donna si beau jeu, il eût soûmis Paris, & Monsieur même à sa volonté sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe ; & il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de donceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la Politique, doit être au moins admiré & exalté par tous les gens de bien dans la Morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le Procureur Général Fouquet, connu pour Mazarin, quoi qu'il déclamât à sa place contre lui, comme tous les autres, entra dans la Grand-Chambre le 17. Avril, & en presence de M. le Duc d'Orléans & de M. le Prince, requit au nom du Roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations & de tous les traitez qu'il avoit faits, & dedans & dehors le Royaume ; & il ajoûta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandoit acte de sa requisition & de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la Déclaration que M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussi-tôt que M. le Cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande Assemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20. Avril, à ne point faire de Remontrances contre le Cardinal, qu'après que Mrs. les Princes auroient posé les armes.

1652. Le 22. du même mois, Mrs. les Présidens des Comptes, à la reserve du Premier ne se trouvérent pas à la Chambre, sous je ne sai quel prétexte, qui parût en ce tems-là assez leger. Je ne me souviens pas du détail. M. Perroches, un instant après, soûtint à Mrs. les Princes en face, qu'il falloit donner Arrêt qui portât deffense de lever aucunes troupes sans la permission du Roi; & le même jour M. Amelot Premier Président de la Cour des Aydes, * dit à M. le Prince ouvertement, qu'il s'étonnoit de voir sur les Fleurs-de-Lys un Prince, qui après avoir si souvent triomphé des ennemis de l'Etat, venoit de s'unir à eux &c. Je ne vous raporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eût tous les jours quelquesuns de cette espece, & il n'y en eût point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent pas d'abord, mais qui réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un Chef de Parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; ce qui accoûtume les Corps ou les particuliers à la resistânce. Monsieur, par son humeur & par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instans, ne vouloit déplaire à qui que ce soit. M. le Prince qui n'étoit dans la faction que par force; n'étudioit pas avec assez d'aplication les principes d'une science dans laquelle l'Amiral de Coligny disoit, que l'on ne pouvoit jamais être Docteur. Ils laissérent non-seulement l'un & l'autre la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans tou-

tes

* Voyez Memoires de Joly Tome II.

tes les occasions, dont je viens de parler, 1652.
que le plus de voix qu'ils y avoient eû leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a, entre la liberté & la licence des suffrages. Ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sententieux & décisif, fait à propos & dans des momens qui se trouvent quelque-fois décisifs par eux-mêmes, eut pû faire & produire cette distinction sans la moindre ombre de violence; & ainsi ils laissérent toûjours dans Paris un certain air de Parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'Autorité Royale. S'il eut plû à Monsieur, & à M. le Prince, de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquérent au respect dans ces rencontres, les Compagnies mêmes dont ils étoient Membres y eussent donné leurs suffrages. Le Président Amelot fut desavoüé publiquement par la Cour des Aydes, de ce qu'il avoit dit à Mr. le Prince. Elle eut opiné à son éloignement, si M. le Prince eut voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, & le lendemain elle auroit tremblé. Le secret dans les grands inconvéniens, est d'y retenir les gens dans l'obéïssance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils ayent été eux-mêmes les instrumens. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces & toûjours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangaison de négociation; c'est

 ainsi

1652. ainsi que le vieux S. Germain l'apelloit, qui à proprement parler, étoit la maladie populaire du Parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été dès son enfance nourri dans le Cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par toutes voyes. M. de Rohan, qui n'étoit, à proprement parler, que bon à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la Cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny. Voila des naturels bien susceptibles de propositions & de négociation. M. le Prince étoit par son inclination, par son éducation & par ses maximes, plus éloigné de la Guerre Civile, qu'homme que j'aje jamais connu, sans exception. Et Monsieur, dont le caractere dominant étoit d'avoir toûjours peur & deffiance, étoit celui de tous ceux que j'aye jamais vûs, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous. Il étoit en cela semblable aux Liévres. Voila des esprits bien portez à recevoir des propositions de négociation. Le fort de M. le Cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer; de jetter des lueurs, de les retirer; de donner des vûës, de les brouiller. Voila un génie tout propre à se servir des illusions que l'Autorité Royale a toûjours abondament en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde; & cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus; en ce qu'elle amusa par de fausses espérances d'accommodement; & ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire,

de

de la gâter & de la corrompre, en ce qu'il 1652.
donna du courage à ceux qui, dans la Ville, & dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la Cour, & qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans ce Parti. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des Armées, de l'un & de l'autre Parti, & de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination & contre ma résolution dans ces conjonctures.

Le Roi, dont le dessein avoit toûjours été de s'aprocher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déja dit, partit de Gien aussi-tôt après le Combat de Bleneau, & il prit son chemin par Auxerre, & par Melun, jusqu'à Corbeil, pendant que Mrs. de Turenne & d'Hoquincourt, qui s'avancérent avec l'Armée jusqu'à Moret, couvroient sa marche, & que Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui avoient été obligez de quiter Montargis faute de fourages, s'etoient allez camper à Estampes. Leurs Majestez étant passées jusqu'à St. Germain, M. de Turenne se posta à Palaiseau; ce qui obligea Mrs. les Princes de mettre Garnison dans St. Cloud, au Port de Neuilly & à Charenton. Vous voyez aisément que tous ces mouvemens de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de desordre & de pillage; & ce pillage, qui étoit trouvé tout aussi mauvais au Parlement, que celui des Tireurs de laine sur le Pont-neuf, donnoit tous les jours quelque scéne qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon.* Celle dans laquelle je joüois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous

1652. les jours réglément : & parce que Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de besoin, il seroit toûjours assuré de moi : & parce qu'il me convenoit aussi en mon particulier, que le Public vît que ce que les Partisans de M. le Prince publioient incessamment contre-moi, de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni crû, ni approuvé de S. A. R. J'étois toûjours dans le Cabinet des Livres : parce que le défaût de Bonnet que je n'avois pas encore reçû de la main du Roi, faisoit que je ne paroissois pas en public. M. le Prince étoit très-souvent en même tems dans la Gallerie, ou dans la Chambre. Monsieur alloit & venoit sans cesse de l'une à l'autre, & parce qu'il ne demeuroit jamais en place, & parce qu'il l'affectoit même quelquefois, pour différentes fins. Le commun du monde qui prend toûjours plaisir à être mystérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle, fut l'effet des différentes impressions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monsieur ne faisoit pas pour le bien du Parti. Le peu d'ouverture que j'avois laissée aux offres de M. de Brissac, par le moyen de M. le Comte de Fiesque, l'avoit encore tout fraîchement aigri. Il y eut même des rencontres, où Monsieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucit pas à mon égard. Les Libelles recommencérent, j'y répondis; la trêve de l'écriture se rompit ; & ce fut en cette occasion, ou du moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces Libelles, desquels je vous ai parlé dans le premier volume de cet Ouvrage, (quoi que ce n'en fut pas le lieu,) pour n'être

pas

pas obligé de retoucher une matiére qui eſt 1652.
trop légére en elle-même, pour être rebattuë tant de fois. Je me contenterai de vous dire, que les *Contre tems de M. de Chavigny*, premier Miniſtre de M. le Prince, que je dictai en badinant à M. de Caumartin, touchérent à un point cet eſprit altier & ſuperbe, qu'il ne pût s'empêcher d'en verſer des larmes, en préſence de douze ou quinze perſonnes de qualité qui étoient dans ſa Chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis en préſence de Mrs. de Liancourt & de Fontenay: „ Je „ vous ſupplie de dire à M. de Chavigny, „ que connoiſſant en ſa perſonne autant de „ bonnes qualitez que j'en connois, je tra„ vaillerois à ſon Panégyrique encore plus „ volontiers, que je n'ai fait au Libelle qui „ l'a tant touché.

Je vous ai dit ci-deſſus, que j'avois fait la réſolution de demeurer tout le plus qu'il me ſeroit poſſible dans l'inaction: parce qu'il eſt vrai, que j'avois beaucoup à perdre & rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette réſolution; parce qu'il eſt vrai, que je n'entrai preſque en rien de tout ce qui ſe fit en ce tems-là, étant très-convaincu qu'il n'y avoit rien de beau à faire pour l'ordinaire, & que le bon même ne ſe feroit pas dans le peu d'occaſions où il étoit poſſible, à cauſe des vûës différentes & compliquées que chacun avoit, vû l'état des choſes. Je m'enveloppai donc, pour ainſi dire, dans mes grandes Dignitez, auxquelles j'abandonnai les eſpérances de ma fortune; & je me ſouviens qu'un jour M. le Préſident Belliévre me diſant que je devois me don-

1652. mais qui au moins n'y sera pas inutile pour faire connoître que la plûpart des hommes du commun qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont tout au moins des duppes présomptueuses. Je m'apperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression: vous l'attribuerez peut-être à vanité: je ne le crois pas, & je sens que le plaisir que j'ai à pouvoir me justifier est uniquement l'effet de celui que je trouve, à n'être pas desaprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lors que vous faites réfléxion sur l'embarras où j'étois, dans le tems que je viens de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me repetoit ces paroles cent fois par jour avec des soupirs & des regrets incroyables, de ne m'avoir pas crû, quand je lui représentois & qu'il tomberoit en cet état, & qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore agravé à mon égard par les contre-tems, que je puis, ce me semble, appeller domestiques, qui m'arrivérent dans ces conjonctures.

Vous avez déja vû que Madame de Chevreuse, Noirmoûtier, & Laigues avoient commencé en quelque façon à faire bande à part; & que sous le prétexte de ne pouvoir entrer, ni directement, ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient effectivement séparez de ceux de Monsieur; quoi qu'ils y gardassent toûjours les mésures de l'honnêteté & du respect. Celles qu'ils avoient avec la Cour étoient beaucoup plus

étroi-

étroites. L'Abbé Fouquet avoit succedé pour cette négociation à Bertet, je l'apris par Monsieur même, qui m'obligea, où plûtôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès ; car dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'Hôtel de Chevreuse, quand M. le Cardinal r'entra dans le Royaume, je n'y comptois plus rien, & je ne comptois même à y aller, que parce que je voyois Mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit pas manqué. Je me sentois obligé à Monsieur, de ce qu'il n'avoit ajoûté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny & Goulas me rendoient du matin au soir, sur les correspondances de l'Hôtel de Chevreuse avec la Cour, qui donnoient à la vérité un beau champ à me calomnier ; & ainsi je me sentis aussi plus obligé moi même à les éclairer. Cette considération fit que contre mon inclination je pris quelques mesures avec l'Abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination ; car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez Madame de Guimené, où il alloit voir assez souvent Mademoiselle de Menessin qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné du goût pour sa personne. Il étoit en ce tems-là fort jeune ; mais il avoit dès ce tems-là un je ne sai quel air d'emporté, & de fou, qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune chez le Fêvre de la Barre, qui étoit fils du Prevôt des Marchands, & son ami, sous pretexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisoit, pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas long-tems : & parce que de mon côté j'en tirai d'abord les éclair-

1652

1652. cissemens qui m'étoient nécessaires: & parce que lui du sien, se lassa bien-tôt des conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit dès le premier moment que je fusse Mazarin sans reserve, comme lui. Il ne conçevoit pas qu'il fut à propos de garder des mésures. Je crois qu'il peut-être devenu depuis un habile homme; mais je vous assure qu'en ce tems-là il ne parloit que comme un écolier, qui ne fut sorti que de la veille, du Collége de Navarre. Je crois que cette qualité pût ne lui pas nuire auprès de Mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, & laquelle devint amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, & qui étoit à elle m'en avertit. Je me consolai assez-aisément avec la Suivante, de l'infidélité de la Maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'Abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui voulut se persuader qu'elles avoient passé jeu, & que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâtons. Je n'y avois jamais pensé: & il en a eu le même ressentiment, que si la chose eut été vraye. Il contribua beaucoup à ma prison: & M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des Païs étrangers, qu'il avoit proposé à la Reine plusieurs fois de me tuer. Ma colére contre lui ne fut pas si grande: elle se mésura à ma jalousie qui ne fut que médiocre. Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie lors qu'elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit; mais com-

me elle n'aimoit jamais long-tems, on ne 1652.
trouvoit pas aussi long-tems qu'elle eut de l'esprit. Elle s'indignoit contre ses Amans comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les brûloit, & ses filles avoient toutes les peines du monde de sauver une juppe, des coëffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eut pû mettre au feu ses amans quand elle s'en lassoit, elle l'eut fait du meilleur de son cœur. Madame sa mére qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle se résolut de s'unir entiérement à la Cour, n'y put réüssir, quoiqu'elle eut fait en sorte que Madame de Guiméné lui eut fait lire un billet de ma main, par lequel, je m'étois donné corps & ame à elle, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'Hôtel de Chevreuse & moi, à l'entrée du Cardinal dans le Royaume, elle éclata avec fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, & sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie qui étoit à elle, qui alloit à tout; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'Abbé Fouquet, jusqu'au point de l'épouser, s'il eut voulu. Ce fut dans ce tems-là que Madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir, & de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues qui avoit fait un voyage à la Cour lui raporta qu'elle y seroit très-bien reçûë. Je déchargeai mon cœur à Mademoiselle de Chevreuse, qui en vérité n'étoit pas fort gros, & je ne laissai pas de faire accompagner la

1652. mére & la fille, & au sortir de Paris, & même à la Campagne jusqu'à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi & de Noblesse & de Cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état où je me trouvois à Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville qui étoit à M. le Prince de Conty vint de Bourdeaux à dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de ce détail, parce qu'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, & particuliérement de celles dont on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la ruë de Tournon, lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit dans deux heures pour aller retrouver son maître.

Quelques jours après M. le Prince étant chez Prudhomme qui logeoit dans la ruë d'Orléans, & ayant enfilé dans la ruë sa Compagnie de Gardes & un fort grand nombre d'Officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laisser en beau débat; que j'étois à l'Hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, & que je n'avois auprès de moi que le Chevalier d'Humiéres, Enseigne de mes Gendarmes, avec 30. Maîtres. M. le Prince lui répondit en souriant, le Cardinal de Retz est trop fort ou trop foible. Marigny me raconta presque dans le même tems, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, & ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un Livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fut un bel Ouvrage, puis

qu'il

qu'il y prenoit tant de plaisir ; & que M. le Prince lui répondit : il est vrai que j'y en prens beaucoup ; car il me fait connoître mes fautes que personne n'ose me dire. Vous observerez, s'il vous plaît, que ce Livre étoit celui qui est intitulé : *Le vrai & le faux du Prince de Condé, & du Cardinal de Retz*, qui pouvoit piquer & fâcher M. le Prince : parce que je reconnois de bonne foi, que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes & proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'Antiquité avec joye. 1652.

Je reprens le fil de ce qui se passoit en ce tems-là dans les Chambres assemblées, dont vous avez déja vû la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déja quelque tems que je me suis même assez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaison de négociation, comme de la maladie qui régnoit dans le parti des Princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais secrette avec M. le Cardinal par le canal de Mr. de Fabert. Elle ne réüssit pas, parce que le Cardinal ne vouloit point dans le fond d'accommodement ; & il n'en recherchoit que les apparences pour décrier dans le Parlement & dans le Peuple, M. le Duc d'Orléans & M. le Prince. Il employa pour cela le Roi d'Angleterre, qui proposa au Roi à * Corbeil une Conférence. Elle fut acceptée à la Cour, & elle le fut aussi à Paris, par Monsieur & par M. le Prince, auxquels la Reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au

* Voiez Memoires de Joly, Tome second.

1652. au Parlement le 26. Avril, & fit partir dès le lendemain Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas, pour aller à S. Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur, s'il avoit quelques certitudes, ou au moins quelques lumiéres, que cette Conférence pût être bonne à quelque chose; & il me répondit en siflant: *Je ne le crois pas, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul.* Permettez-moi, je vous supplie de marquer cette réponse, comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vûë que celle-là; il n'y aporta jamais, ni plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autres réponses, quand je lui représentois les inconveniens de cette conduite, ce que je ne faisois pourtant jamais qu'il ne me l'eut commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins, quand je vous aurai dit, qu'après la négociation, de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le Parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plûtôt qu'il y en eut un tissu, que Mrs. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville & Mademoiselle de Chatillon tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaillérent pas tous seuls à l'ouvrage, je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs dans le public. Comme il me convenoit de rejetter sur ce par-

parti-là la haine & l'envie du Mazarinisme, 1652.
dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oubliois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir & pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient, n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traitez. * Les propositions des Gouvernemens de Guyenne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frére, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille écus que l'on demandoit pour M. de la Rochefoucaut, le Bâton de Marêchal de France pour M. du Doignon, les Lettres de Duc pour M. de Montespan, la Surintendance des Finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la Paix générale à Monsieur & à M. le Prince, celui de nommer des Ministres y fut figuré de toutes les couleurs, & de toute leur étenduë. Je ne crûs pas être imposteur en publiant, que tout ce que je viens de vous dire avoit été proposé : parce qu'il est vrai, que les avis que j'avois de la Cour me l'assuroient. Je ne voudrois pas jurer, qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine, c'est que M. le Cardinal faisoit espérer tout ce que l'on prétendoit, & qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au Public le spectacle de Mrs. de Rohan, de Chavigni, & de Goulas, conférant avec lui & devant le Roi & en particulier, au moment même que Monsieur

* Voïés Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

1652. & M. le Prince disoient publiquement dans les Chambres assemblées, que le préallable de tous les traitez, étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joüa la Comédie en leur presence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le Roi, qu'il suplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la Cour Gourville, qu'il ne laissoit pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joye d'amuser Gaucourt, qui par sa profession de négociateur, donnoit encore plus d'éclat à la négociation. * Enfin les choses en vinrent au point, que Madame de Chatillon alla publiquement à St. Germain. Nogent disoit, qu'il ne lui manquoit en entrant dans le Château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçûë & traitée effectivement, comme Minerve auroit pû l'être; la différence fut que Minerve auroit apparemment prévû le Siége d'Etampes, que M. le Cardinal entreprit dans le même instant, & dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelit tout le Parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce Siége dans la suite; & je ne le touche ici, que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, & que j'ai été bien-aise de renfermer toutes ensemble, dans ces deux ou trois pages; afin que je ne fusse point obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez, sans doute, vous-mê-

* Voïez Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne*.

même, à l'heure qu'il est, en me disant, 1652.
qu'il falloit que M. le Cardinal Mazarin fut bien habile pour jetter aussi utilement pour lui tant de faveurs apparentes d'accommodemens; & je vous supplie de me permettre de vous répondre, que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité Royale, l'on trouve des facilitez incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la Guerre au Roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince; je ne sai si je le louë. Je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en falut pas beaucoup, qu'il n'y eût du bruit dans le Parlement, le jour que Monsieur parla des Conférences, que Mrs. de Rohan, de Chavigni & Goulas avoient eûes à St. Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30. Avril. Le murmure y fut si grand, que Monsieur qui craignit l'éclat, dit publiquement, qu'ils ne l'y reverroient jamais que le Cardinal ne fut sorti. L'on y résolut aussi que M. le Procureur Général iroit à la Cour pour solliciter les passeports nécessaires pour les Députez, qui devoient faire les nouvelles Remontrances, & pour se plaindre des desordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3. de Mai, M. le Procureur Général fit la Rélation de ce qu'il avoit fait à St. Germain en conséquence des ordres de la Compagnie. Il dit, que le Roi entendroit les Remontrances le Lundi 6. du mois, & que Sa Majesté étoit très-fachée, que la conduite de Monsieur & de M. le Prince l'obligeassent à tenir son Armée si près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes,

1651. pour laquelle toutefois le corps de Ville souhaita une Lettre de Cachet, qui en portât le commandement. La Cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le desordre & le tumulte populaire croissant dans Paris à vûë d'œil.

Le 6. les Remontrances du Parlement & de la Chambre des Comptes furent portées au Roi avec une grande force.

Le 7. celles de la Cour des Aides & de la Ville se firent. La réponse du Roi aux unes & aux autres fut, qu'il feroit retirer ses troupes quand celles des Princes seroient éloignées. M. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté ne profera pas seulement le nom de M. le Cardinal.

Le 10. il fut arrêté au Parlement, que l'on envoïeroit les Gens du Roi à St. Germain, pour y demander réponse touchant l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour insister encore sur l'éloignement des Armées des environs de Paris.

Le 11. M. le Prince vint au Palais, pour avertir la Compagnie que le Pont de St. Cloud étoit attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de Bourgeois de bonne volonté, & les mena jusques au Bois de Boulogne, où il aprit que ceux qui avoient crû qu'ils emporteroient d'emblée le Pont de St. Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirez. Il se servit de l'ardeur de ce Peuple pour se saisir de St. Denis, où 200. Suisses étoient en Garnison. Il les prit l'épée à la main, & sans aucunes formes de Siége, ayant passé le premier le fossé; & il vint le

le lendemain au matin à Paris, après y avoir 1652.
laissé le Régiment de Conty, ce me semble, pour le garder. Il fut inutile; car Remeville, ou St. Megrin, je ne sais plus précisement lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les Bourgeois s'étant déclarez pour le Roi. La Lande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voutes de l'Eglise de l'Abbaye, qu'il deffendit deux ou trois jours.

Le 14. il y eut un grand mouvement au Parlement; plusieurs voix confuses s'élevérent pour demander, que l'on délibérât sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions & les insolences qui se commettoient journellement dans la Ville, & même dans la Salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti & qui eut peur, que sous ce prétexte les Mazarins du Parlement ne fissent faire à la Compagnie quelque pas qui fut contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, & il proposa qu'elle lui donnât un plein-pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur, par M. de Beaufort à la chaude, sans dessein, & très-legérement, fit trois mauvais effets; dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération; le second qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance & le poste n'avoient pas besoin, vû les conjonctures, d'une autorité empruntée; le troisiéme que les Présidens en prirent tant de courage, qu'ils osérent dire en face à Monsieur, que personne n'ignoroit le respect qu'on lui devoit, & que par cette raison il n'é-

1652. n'étoit pas à propos de mettre cette proposition dans le Registre. Il n'y a rien de si dangereux, que les propositions qui paroissent mystérieuses, & qui ne le sont pas: parce qu'elles allient toute l'envie, qui est inséparable du mystere, & qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monsieur fit une facheuse expérience de cette vérité; car il eût le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois Chambres à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un Libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute son autorité & celle de la Ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pû souffrir les impertinences de cette Compagnie; & il se servit de cette expression, à laquelle il en ajoûta une autre qui étoit encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose, dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, & en me disant: *Je le paraphraserai à M. le Prince.*

Le 16. M. le Président de Nesmond fit la Relation des Rémontrances, que le Roi fit lire en la presence des Députez. Après qu'il eût fait toutefois quelques difficultez, il lui répondit, qu'il y feroit réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit ensuite raport de sa Députation; & il dit: qu'ayant demandé l'éloignement des Troupes à 10. lieues de Paris, & expliqué la Déclaration que Mrs. les Princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le Maréchal

chal de l'Hôpital, & envoyé un passeport 1652.
en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajoûta que le Comte de Bethune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majesté se relâchoit à la considération de sa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement; pourvû que Mrs. les Princes exécutassent ce à quoi ils s'étoient aussi engagez sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit assisté de M. Bignon Avocat Général, presenta ensuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Guenegaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plûtôt deux Présidens & deux Conseillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ses volontez à l'égard des Remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces raports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainsi dire, réagravé.

Le 24. & le 28. de Mai ne produisirent rien de considerable dans les Chambres Assemblées.

Le 29. les Députez des Enquêtes entrérent dans la Grand-Chambre, & y demandérent l'Assemblée des Chambres pour délibérer sur les moyens qu'il y auroit de faire la somme de 150. mille livres, promise à celui qui representeroit en justice le Cardinal Mazarin. Le Clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le Grand Vicaire de M. de Paris entroit au Parquet des Gens du Roi, pour y conférer de la décente de la Chasse de Ste. Geneviéve, dit assez plaisam-

1652. n'étoit pas à propos de mettre cette proposition dans le Registre. Il n'y a rien de si dangereux, que les propositions qui paroissent mystérieuses, & qui ne le sont pas: parce qu'elles allient toute l'envie, qui est inseparable du mystere, & qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monsieur fit une fachеuse expérience de cette vérité; car il eût le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois Chambres à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un Libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute son autorité & celle de la Ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pû souffrir les impertinences de cette Compagnie; & il se servit de cette expression, à laquelle il en ajoûta une autre qui étoit encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose, dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, & en me disant: *Je le paraphraserai à M. le Prince.*

Le 16. M. le Président de Nesmond fit la Relation des Rémontrances, que le Roi fit lire en la presence des Députez. Après qu'il eût fait toutefois quelques difficultez, il lui répondit, qu'il y feroit réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit ensuite rapport de sa Députation; & il dit: qu'ayant demandé l'éloignement des Troupes à 10. lieues de Paris, & expliqué la Déclaration que Mrs. les Princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le Maréchal

chal de l'Hôpital, & envoyé un passeport 1652.
en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajoûta que le Comte de Bethune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majesté se relâchoit à la considération de sa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement; pourvû que Mrs. les Princes exécutassent ce à quoi ils s'étoient aussi engagez sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit assisté de M. Bignon Avocat Général, presenta ensuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Guenegaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plûtôt deux Présidens & deux Conseillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ses volontez à l'égard des Remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces raports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainsi dire, réagravé.

Le 24. & le 28. de Mai ne produisirent rien de considerable dans les Chambres Assemblées.

Le 29. les Députez des Enquêtes entrérent dans la Grand-Chambre, & y demandérent l'Assemblée des Chambres pour délibérer sur les moyens qu'il y auroit de faire la somme de 150. mille livres, promise à celui qui representeroit en justice le Cardinal Mazarin. Le Clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le Grand Vicaire de M. de Paris entroit au Parquet des Gens du Roi, pour y conférer de la décente de la Chasse de Ste. Geneviéve, dit assez plaisam-

1652. n'étoit pas à propos de mettre cette proposition dans le Regiſtre. Il n'y a rien de ſi dangereux, que les propoſitions qui paroiſſent myſtérieuſes, & qui ne le ſont pas: parce qu'elles allient toute l'envie, qui eſt inſeparable du myſtere, & qu'elles ſont même un obſtacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monſieur fit une facheuſe expérience de cette vérité; car il eût le déplaiſir de voir un ajournement perſonnel donné par les trois Chambres à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un Libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute ſon autorité & celle de la Ville entre les mains de Monſieur. Il me dit le ſoir en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pû ſouffrir les impertinences de cette Compagnie; & il ſe ſervit de cette expreſſion, à laquelle il en ajoûta une autre qui étoit encore plus licencieuſe. Je lui répondis quelque choſe, dont je ne me ſouviens plus, mais je ſais qu'il le mit ſur ſes tablettes en riant, & en me diſant: *Je le paraphraſerai à M. le Prince.*

Le 16. M. le Préſident de Neſmond fit la Relation des Rémontrances, que le Roi fit lire en la preſence des Députez. Après qu'il eût fait toutefois quelques difficultez, il lui répondit, qu'il y feroit réponſe par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit enſuite raport de ſa Députation; & il dit: qu'ayant demandé l'éloignement des Troupes à 10. lieues de Paris, & expliqué la Déclaration que Mrs. les Princes avoient faite, de faire auſſi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de ſa part M. le Maréchal

chal de l'Hôpital, & envoyé un passeport 1652.
en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajoûta que le Comte de Bethune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majesté se relâchoit à la considération de sa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement; pourvû que Mrs. les Princes exécutassent ce à quoi ils s'étoient aussi engagez sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit assisté de M. Bignon Avocat Général, presenta ensuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Guenegaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plûtôt deux Présidens & deux Conseillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ses volontez à l'égard des Remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces raports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainsi dire, réagravé.

Le 24. & le 28. de Mai ne produisirent rien de considerable dans les Chambres Assemblées.

Le 29. les Députez des Enquêtes entrérent dans la Grand-Chambre, & y demandérent l'Assemblée des Chambres pour délibérer sur les moyens qu'il y auroit de faire la somme de 150. mille livres, promise à celui qui representeroit en justice le Cardinal Mazarin. Le Clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le Grand Vicaire de M. de Paris entroit au Parquet des Gens du Roi, pour y conférer de la décente de la Chasse de Ste. Geneviéve, dit assez plaisam-

1652. samment : *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de Fêtes doubles ; nous ordonnons des Processions, & nous travaillons à faire assassiner un Cardinal.* Il est tems de parler du Siége d'Estampes.

Vous avez vû ci-dessus, que l'on étoit convenu dans les deux partis, que l'on éloigneroit de 10. lieuës les Troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déja quelque tems auparavant assez maltraité celles de Mrs. les Princes dans le Fauxbourg d'Estampes, où les Régimens de Bourgogne d'Infanterie, & ceux de Wirtemberg & de Brow de Cavalerie avoient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer toutes en gros dans la Ville même, & la foiblesse de la Place jointe à la foiblesse de tous les Généraux, lui fit croire que la chose n'étoit pas impraticable. Le Comte de Tavanes qui y commandoit pour M. le Prince, car Mrs. de Beaufort & de Nemours étoient à Paris, fit l'une des plus belles & des plus vigoureuses résistances, qui se soit faite de nos jours. Il y eût beaucoup de sang répandu de part & d'autre ; les Chevaliers de la Vieuville & de Parabere y furent blessez ; les attaques furent fréquentes & vives ; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, si * M. de Lorraine ne fut arrivé à propos, qui obligeâ M. de Turenne à lever le Siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il

* Charles IV. Duc de Lorraine mort âgé de 71. ans 5. mois & 16. jours en 1675. le 20. de Septembre.

Il y avoit assez long-tems que les Espagnols le pressoient d'entrer en France, & de secourir Mrs. les Princes. Monsieur & Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là, qu'en leur demandant de l'argent. Il ne répondit à ceux-ci, qu'en leur demandant Jametz, Clermont, & Stenay, qui avoient autrefois été de son Domaine, & que le Roi avoit donné depuis à M. le Prince. Monsieur me forçâ de dicter un jour à Fromont une instruction pour le Grand qu'il envoyoit à Bruxelles, pour le persuader; & je puis dire avec vérité, que ç'a été le seul trait de plume que j'aye fait dans tout le cours de cette Guerre. Je disois toûjours à Monsieur, que je me voulois conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser dans moi-même, que je n'étois en rien d'une affaire, où tout alloit à *la Peggio*; & je l'avois presque accoûtumé à ne me plus demander même mon sentiment, sur ce qui se passoit, en lui répondant toûjours par monosyllabes. Il m'en grondoit un jour, & je le l'y ajoûtai; *Et le Monosyllabe, Monsieur, est unique; car c'est toûjours non.* Je ne pûs tenir la même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine, car il voulut absolument, & Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction, dont je viens de parler. Je ne sais si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son Armée qui étoit composée de 8000. hommes de vieilles & bonnes Troupes; il les laissa à Ligni, & vint à Paris, où il entra à Cheval avec un applaudissement incroyable du Peuple. Monsieur & M. le Prince allérent au devant de lui jusques à Bourget le dernier Mai, & ils y fu-

1652

1652. furent accompagnez de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucaut, de Gaucourt, de Chavigny & de Dom Gabriel de Tolede. Il se trouva par hazard que ces deux derniers figurérent ensemble dans cette Entrée. Monsieur qui haïssoit M. de Chavigny, me le dit le soir avec un emportement de joye; & je lui répondis, que j'étois surpris de ce qu'il me paroissoit étonné de cela, que M. de Chavigny ne faisoit, que ce que le Président Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands Ministres d'Henry IV. avoit fait autrefois; que la différence n'étoit qu'en ce que le Président Jeannin avoit escadronné avec les Espagnols, avant qu'il fut Ministre, & que M. de Chavigny n'y escadronnoit qu'après. Monsieur fut très-satisfait de l'Apologie, & il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg à un tel point, que je la trouvai sur les degrez, & dans la Cour un quart d'heure après. Je gardai beaucoup de mesures à l'égard de M. de Lorraine. Quoi qu'il fut frere de Madame, à laquelle j'étois très-particuliérement attaché, je me contentai de lui envoyer un Gentilhomme, & de l'assurer de mes services. Monsieur souhaitta que je le visse; en quoi il se trouva de la difficulté, parce que les Ducs de Lorraine prétendent la main chez les Cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, & après dans la gallerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, & où de plus quand il y en auroit eu, il ne se seroit point trouvé d'embarras: parce qu'il ne me disputoit point le pas en lieu tiers. Cette Conférence ne se passa qu'en civilitez, & qu'en railleries,

dans

dans lesquelles il étoit inépuisable. Il lui vint 1652.
deux ou trois jours après dans l'esprit une nouvelle maniére de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au Noviciat des Jésuites. Je lui dis d'abord que j'étois très-fâché que le Cérémonial Romain ne m'eut pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurois souhaitté, & il me paya sur le champ en même monnoye, en me répondant : qu'il étoit au desespoir que le Cérémonial de l'Empire l'eut empêché de me rendre chez moi ce qu'il eût souhaitté. Il me demanda ensuite sans aucun préambule ; si son nez me paroissoit propre à recevoir des chiquenaudes ? Il pesta tout d'une suitte contre l'Archiduc, contre Monsieur, & contre Madame, qui lui en faisoient recevoir 12. où 15. par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra de là dans un détail de propositions & d'ouvertures, ausquelles je vous proteste que je n'entendois rien. Je crûs que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours ausquels je vous assure, qu'il n'entendit pas grand chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie ; & lors qu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'Abbé de St. Michel, fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions d'orénavant l'un & l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au Noviciat à Paris. J'eusse eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, sachant ce que je savois de ce qui se passoit de tous côtez à cet égard. J'étois très-bien averti que la Cour lui donnoit à
peu

1652. peu près la carte blanche ; & je n'ignorois pas, que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions qui étoient bien au dessous de celles qu'on lui offroit.

Madame de Chevreuse qui n'étoit pas encore sortie de Paris en ce tems là, lui dit plûtôt en riant que sérieusement, qu'il pouvoit faire la plus belle action du monde, s'il faisoit lever le Siége d'Estampes ; en quoi il satisferoit pleinement & Monsieur, & les Espagnols ; & si au même moment il ramenoit ses Troupes en Flandres, en quoi il plairoit au dernier point à la Reine, de qui il avoit fait en tout tems profession publique d'être serviteur particulier. Ce parti qui tenoit comme des deux côtez, plût à son incertitude naturelle ; il le prît sans balancer, & Madame de Chevreuse s'en fit honneur à la Cour, qui de sa part ne fut pas fâchée de couvrir la néceſſité où elle se trouva de lever le Siége d'Estampes de quelques apparences de négociations, qu'elle grossit dans le monde de mille & mille particularitéz, que les raisonnemens du vulgaire honorent toûjours de mille & mille mystéres. Il n'y eût rien au monde de plus simple, que ce qui se fit en ces rencontres ; & quoi que je ne fusse point du tout en ce tems-là du secret, ni de la mére, ni de la fille, comme vous avez vû ci-dessus, j'en fus assez instruit malgré l'une & l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain, ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dés le lendemain est une marque que je ne me trom-

pe

pe pas, ou du moins une preuve que M. de 1652.
Lorraine ne fut pas long tems content de lui-même à l'égard de cette action. Car quoi qu'il eut soûtenu d'abord à Monsieur, qu'il lui avoit rendu un service signalé en obligeant la Cour à lever le Siége d'Estampes, il me parût aussi-tôt après, qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, & que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandérent; qui étoit de ne point s'en retourner encore, & de demeurer à Ville-Neuve S. Georges, jusqu'à-ce que les Troupes sorties d'Estampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne voyant que M. de Lorraine ne tenoit pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Païs Bas, marcha à Corbeil à dessein d'y passer la Seine & de le combattre. Il y eut des allées & des venuës en explication de ce qui avoit été promis, ou non promis, pendant lesquelles l'Armée Lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant passé la Riviére d'Yerre, & s'étant mis en Bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit de part & d'autre que le signal du Combat, qui certainement eut été sanglant, vû la bonté des Troupes qui composoient les deux Armées ; mais qui aparemment eut succédé à l'avantage des Troupes du Roi : parce que les Lorrains n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeller fatal, Mylord Germain vint dire à M. de Turenne, que M. de Lorraine étoit prêt d'éxécuter ce dont l'on étoit convenu à telle & telle condition. On négocia sur

1652. l'heure même. * Le Roi d'Angleterre, qui sur l'aparence d'une Bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées & des venuës; & l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du Royaume dans 15. jours, & des Postes où il étoit dés le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les Bâteaux qui lui avoient été envoyez de Paris, pour faire un Pont sur la Riviére; & qu'aussi M. de Turenne ne pourroit se servir de ces Bâteaux pour passer la Seine, & pour empêcher le passage des Troupes forties d'Estampes, que celles de Mrs. les Princes qui étoient dans son Camp, pussent rentrer dans Paris en sûreté; & que le Roi fit fournir des vivres à l'Armée Lorraine dans sa retraite. Ces deux derniéres conditions ne reçûrent pas beaucoup de contradiction, M. de Turenne disant qu'il étoit très-persuadé que l'Armée Lorraine épargneroit au Roi, par le soin qu'elle prendroit de se pourvoir elle-même, la peine & la dépense que l'on stipuloit. Et pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les Troupes des Princes de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordoit avec joye: parce qu'il étoit assuré que la Ville en feroit beaucoup plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort qui avoit amené au Camp 5. ou 600. Bourgeois volontaires, dit le lendemain au soir à Monsieur: qu'ils avoient été si épouvantez, qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la Ville. M. le Prin-

* Voïez Memoires de Joly, Tome II. page 8. & 9. & Mr. de la Rochefoucaut dans ses Memoires, *Suite de la Relation de la Guerre de Guyenne*.

Prince qui étoit malade en ce tems-là n'avoit pas été d'avis par cette raison que l'on les laissât sortir dans cette conjoncture. Je reviens au Parlement. 1651.

J'ai eu si peu de part dans les derniéres Assemblées & dans les derniéres occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déja quelque tems que je me fais un scrupule à moi-même de les insérer dans un Ouvrage, qui ne doit être, à proprement parler, qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses que je vous ai expliqué ci-devant, eut fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurois continué d'assister aux Délibérations du Parlement. La Pourpre qui m'en ôta la seance en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guéres moins au Luxembourg; & je puis assurer de bonne foi qu'elle n'y eut presque qu'un mouvement imaginaire, & tel qu'il plût aux spéculatifs de se fantasier. Mais comme il leur plût de se fantasier toutes choses sur mon sujet, j'étois continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, & au raisonnement de tous. Ce Personnage qui n'est jamais que de pure defensive, & encore tout au plus, est très-dangereux dans les tems dans lesquels on le joue. Il est très-incommode dans ceux dans lesquels on le décrit: parce qu'il a toûjours beaucoup d'aparence de vaine gloire & d'amour propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un Etat, quand dans un Ou-

1652. vrage qui ne doit regarder que sa Personne; l'on s'étend sur des matiéres auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin les moyens de démêler celles qui sont de cette nature, du reste de cette Histoire, qui n'est que particuliére; & il m'a été impossible de les trouver : parce que la figure que j'ai faite, quoi que médiocre, dans les tems qui ont précédé, & qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de raport & tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il seroit très-difficile, que l'on pût vous les bien faire entendre, si on les délioit tout à fait. Voila ce qui m'oblige à continuer le recit de ce qui se passa dans ces tems-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible : parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les Mémoires d'autrui. J'y poserai les faits, je n'y raisonnerai point, je déduirai ce qui m'y paroîtra le plus de poids, j'obmettrai ce qui me semblera le plus léger; & en ce qui regarde les Assemblées du Parlement, je n'observerai les dattes qu'à l'égard de celles qui ont produit des Délibérations considerables. Je ne parlerai pas seulement des autres, & je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisament, en vous disant qu'elles ne furent presque employées qu'en déclamations contre le Cardinal, en plaintes, & en Arrêts contre les insolences & les séditions du Peuple, & en desaveux faits par Mrs. les Princes de ces séditions, qui dans la vérité n'étoient, au moins pour la plûpart, que trop naturelles.

Le 1. Juin, Monsieur envoya au Parlement,

ment, pour savoir quelle place il donneroit 1652.
à M. le Duc de Lorraine dans l'Assemblée des Chambres. Il répondit tout d'une voix, que M. de Lorraine étant ennemi de l'Etat, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parce que j'étois malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : *Eussiez-vous crû que le Parlement m'eut fait cette réponse ?* Et je lui répondis : *J'aurois bien moins crû, Monsieur, que vous eussiez hazardé de vous l'attirer.* Il me repartit en colére : *Si je ne l'eusse hazardé, M. le Prince eut dit que j'eusse été Mazarin.* Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit dans ce tems-là.

Le 7. on fit un fort grand bruit au Parlement, de l'aproche des Troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, & qui faisoient beaucoup de desordre dans la Brie ; & l'on y parla de leur marche avec la même surprise & la même horreur que l'on auroit pû faire, s'il n'y avoit eu dans le Royaume aucunes partialitez.

Le 10, M. le Président de Nesmond fit la Rélation de ce qui s'étoit passé à la Députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du Siége d'Estampes. La réponse de S. M. fut, que la Compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle voudroit choisir, & pour achever au moins de rétablir le calme dans le Royaume. L'on opina ensuite, & l'on résolut de renvoyer à la Cour les mêmes Députez, pour entendre la volonté du Roi, & y renouveller toutefois les Remontrances contre le Cardinal Mazarin,

1652. Monsieur, & M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'Arrêt, & ils avoient soûtenu qu'il ne falloit reçevoir aucunes propositions de Conférence, dont le préalable ne fut l'éloignement réel & effectif du Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvellérent contre l'aproche des Troupes de Lorraine; & elles furent au point, que les Gens du Roi furent mandez au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le Duc d'Orléans fut prié de les faire retirer. Un Conseiller, du nom duquel je ne me souviens pas, ayant dit qu'il ne conçevoit pas comme on prétendoit qu'il fut utile à la Compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la Cour; Mainardeau répondit, que cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi; il étoit d'avis de donner Arrêt, par lequel il seroit enjoint aux Communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long, quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez aparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déja parlé, & qui fut sçûë le 16. à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, puis qu'elle avoit été souhaitée de tant de gens. Elle fut incroyable; & je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son aproche, criérent le plus hautement contre son éloignement. Il est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des tems même, où l'on peut dire qu'ils ne se sentent point.

Le

Le 20, le Président de Nesmond fit la Rélation de ce qui s'étoit passé à sa Députation à Melun, & la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit. Que bien que S. M. ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instance; après avoir reparé son honneur par des Déclarations que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle pût avoir de bonnes & de réelles sûretez de la part de Mrs. les Princes, pour l'éxécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement: que S. M. désire donc d'apprendre. 1652.

1. Si en ce cas ils renonceront à toutes les Ligues & à toutes les Associations faites avec les Princes étrangers?

2. S'ils n'auront plus aucunes prétentions?

3. S'ils se rendront auprès de Sa Majesté?

4. S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le Royaume?

5. S'ils licencieront leurs Troupes?

6. Si Bourdeaux rentrera dans son devoir, aussi-bien que M. le Prince de Conty, & Madame de Longueville?

7. Si les Places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état?

Voila les principales des 12. questions, sur lesquelles M. le Duc d'Orléans s'emporta avec beaucoup d'émotion, en disant: qu'il étoit inouï que l'on mit ainsi sur la sellette un Fils de France, & un Prince du Sang,

1652. & que la Déclaration qu'ils avoient faite l'un & l'autre, qu'ils poseroient les armes, aussi-tôt que le Cardinal Mazarin seroit hors du Royaume, étoit plus que suffisante pour satisfaire la Cour, si elle avoit de bonnes intentions. L'on opina; mais le Délibération n'ayant pû être achevée, elle fut remise au lendemain.

Le 21. Monsieur ne s'y étant pû trouver, parce qu'il avoit eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita en présence de M. le Prince, que d'un fond que l'on cherchoit pour la subsistance des pauvres qui souffroient beaucoup à la Ville, & de celui qui étoit nécessaire pour faire la somme de 150. mille livres pour la tête à prix. Il fut dit à l'égard de ce dernier chef, que l'on feroit incessament inventaire de ce qui restoit des meubles du Cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu le matin une fort grande émûte dans le Palais, dans laquelle Mrs. de Vanau & Partial auroient été massacrez sans lui, il crût qu'il feroit mieux, pour détourner le Peuple du Palais, de l'assembler dans la Place Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée; il y amassa 4. ou 5. mille gueux, à qui il est constant qu'il fit proprement un Sermon qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéïssance qu'ils devoient au Parlement. J'en sûs tout le détail par des gens de croyance, que j'y avois envoyé moi-même exprès. La frayeur qui avoit déja saisi la plûpart des Présidens & des Conseillers, leur fit croire que cette Assemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manié-

niéres qui pouvoient redoubler leurs allarmes, & ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur, ni de M. le Prince de rassurer Mrs. les Présidens, qui ne pûrent jamais se resoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le Président de Maisons, dans la ruë de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de Peuple, comme il sortoit de chez Monsieur; & M. le Prince & M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savoit pas, que qui assemble un Peuple l'émeut toûjours. Il y parut, car deux ou trois jours après ce beau Sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la Sale du Palais; & même M. le Président de Novion fut poursuivi dans les ruës, & courut tout le risque qu'un homme peut courir. 1652.

Le 25. Mrs. les Princes déclarérent dans les Chambres Assemblées, qu'aussi-tôt que M. le Cardinal seroit hors du Royaume, ils éxécuteroient fidélement tous les Articles qui étoient portez dans la réponse du Roi, & envoyeroient ensuite des Députez pour conclurre ce qui resteroit à faire; & l'on donna ensuite Arrêt, par lequel il fut dit que les Députez du Parlement retourneroient incessament à la Cour pour porter cette Déclaration au Roi.

Le 26. Aucun Président ne se trouva au Parlement.

Le 27. M. le Président de Novion y fut, & donna un sanglant Arrêt contre les séditieux.

On n'employa les autres jours qu'à donner

1652. ner les ordres nécessaires pour la sureté de la Ville, à quoi l'on étoit très-embarrassé: parce que ceux de la Garde étoient assez souvent ceux-là même qui se soulevoient. Il est tems, ce me semble, de reprendre ce qui est de la Guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelques accès de fiévre tierce, alla jusqu'à Linard reçevoir ses Troupes qui revenoient d'Estampes; & comme la Cour n'avoit observé en façon du monde ce qu'elle avoit promis touchant l'éloignement des siennes des environs de Paris, il ne s'y crût pas plus obligé de son côté, & il posta sa petite Armée à St. Cloud; poste considérable, parce que le Pont lui donnoit lieu de la poster, en cas de besoin, où il lui plairoit.

M. de Turenne qui étoit avec celle du Roi aux environs de St. Denis, où S. M. étoit venuë elle-même pour être plus proche de Paris, fit un Pont de Bâteaux à Epinal, en intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils eussent le tems de se retirer. M. de Tavannes en eut avis, & il l'envoya aussitôt à M. le Prince, qui se rendit au Camp en toute diligence. * Il le leva vers le soir, & marcha vers Paris, à dessein d'arriver au jour à Charenton, d'y passer la Marne, & d'y prendre un poste dans lequel il ne pourroit être attrapé. M. de Turenne ne lui en donna pas le tems; car il attaqua son Arriere-garde dans le Fauxbourg St. Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il

* Voïez le détail de cette action dans les Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne*.

qu'il perdit du Régiment de Conty, & il manda à Monsieur, par le Comte de Fiesque, qu'il lui répondoit qu'il gagneroit le Fauxbourg St. Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de se deffendre. C'est en cet endroit où je regrette plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en cette rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai ouï dire à Laigues, qui est homme du mêtier & qui ne le quitta point ce jour-là, qui pourtant estoit plus mécontent de lui que personne au monde, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur & dans sa capacité en cette occasion. Je serois inexcusable si j'entreprenois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande, & la plus héroïque, sur des Mémoires qui courent les ruës, & que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le Combat du monde le plus sanglant & le plus opiniâtre, il sauva ses Troupes qui n'étoient qu'une poignée de monde, & attaquées par M. de Turenne, renforcé de l'Armée de M. le Maréchal de la Ferté. Il y perdit le Comte de Bossu Flamand, la Roche-Giffart, * Flammarin, & d'Hacquest, du nom de Montmorency. † Mrs. de la Rochefoucaut, de Ta- 1652.

* Le Marquis de Flamarin.

† Voïez les Memoires de M. de la Rochefoucaut. Une Mousquetade, qui lui perça le visage au dessus des yeux, lui aiant fait à l'instant perdre la vuë, il fit ces deux vers à l'honneur de Madame de Longueville,

Faisant la Guerre au Roi j'ai perdu les deux yeux,
Mais pour un tel objet je l'eusse faite aux Dieux.

1652. Tavannes, de Cogni, le Vicomte de Melun, & le Chevalier de Fort y furent blessez. Esclainvillier le fut du côté du Roi, & Mrs. de St. Megrin & Mancini tuez. Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce Combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit ; & ce qui arrive toûjours en ce rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagination à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avoit peur un moment que la Ville ne se revoltât contre lui; qu'il craignoit un instant après, qu'elle ne se déclarât trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisoit chez moi ; & rien ne le rassura véritablement que le raport qu'on lui fit que je n'avois que mon Suisse à la porte. Bruneau, de qui je le sûs le lendemain, dit que le mal n'étoit pas grand dans la Ville, puis que je ne me précautionnois pas davantage. Mademoiselle qui avoit fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rüë St. Antoine, pour faire ouvrir la Porte à M. le Prince qui commençoit à être très-pressé dans le Fauxbourg, prit le parti d'y aller elle-même. * Elle entra dans la Bastille, où † Louviére n'osa par respect lui refuser l'entrée. Elle fit tirer le Canon sur les Troupes du Marêchal de la Ferté, qui s'avançoient pour

* *Après avoir fait un effort sur l'esprit de son pere, pour le tirer de la letargie où le tenoit le Cardinal de Retz*; dit M. de la Rochefoucaut, dans ses Memoires.

† Gouverneur de la Bastille, & fils de M. de Broussel.

pour prendre en flanc celles de M. le Prince. 1652.
Elle harangua ensuite la Garde qui étoit à la Porte St. Antoine. Elle s'ouvrit, & M. le Prince y entra avec son Armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoi qu'elle en fut chargée. Ce Combat si fameux arriva le 2. Juillet.

Le 4. l'Assemblée générale de l'Hôtel de Ville qui avoit été ordonné le 1. par le Parlement pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sûreté de la Ville, fut tenuë l'après-dînée. Monsieur & M. le Prince s'y trouvérent, sous prétexte de remercier la Ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs Troupes le jour du Combat; mais dans la vérité pour engager à s'unir encore plus étroitement avec eux, au moins voila ce que Monsieur en sût. Voici le vrai que je ne sûs que long-tems depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisément, s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné, que la Cour ne songeroit jamais sincérement & de bonne foi à se raccommoder avec lui, jusques-à-ce qu'elle connut clairement qu'il fut effectivement Maître de Paris. Je sai bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit dit sur cela étoit véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur cet avis particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'aprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le desservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vû ci-devant; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la

Vil-

1652. Ville, ce qui n'étoit pas faux par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, & que je me servois même avec affectation du prétexte de l'*incognito*, auquel le Cérémonial m'obligeoit, pour faire voir ma securité & la confiance que j'avois en la bonne volonté du Peuple, au milieu de ses plus grands mouvemens. Il résolut, & très-habilement, de s'en servir de sa part, pour faire une des plus sages & des plus belles actions qui ait peut-être été pensée de tout le siécle. Il fit dessein d'émouvoir le Peuple le matin du jour de l'Assemblée de l'Hôtel de Ville; de marcher droit à mon logis sur les 10. heures, qui étoit justement l'heure où l'on savoit qu'il y avoit le moins de monde; parce que c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois; de me prendre civilement dans mon carosse, de me mener hors de la Ville, & de me faire une défence en forme à la porte de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr; & qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réfléxion, en eussent approuvé l'exécution: estant certain que dans les révolutions, qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toûjours applaudis, pourvû que d'abord ils réüssissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fut rendu Maître du Cloître sans coup férir, & j'eusse pû être à la Porte de la Ville avant qu'il y eut eu une allarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé. Monsieur qui eut été atterré du coup, y eut donné

des

des éloges. L'Hôtel de Ville, auquel M. le Prince en eut donné part sur l'heure même, en eut tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée & admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi, à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y auroit eu beaucoup, & d'imprudence, & de témérité à n'avoir pas prévû ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, & elle lui donna le succès le plus funeste que la conjuration la plus noire eut pû produire. 1652.

Comme la sédition avoit commencé vers la Place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les passans de mettre à leur chapeau, M. de Cumont Conseiller au Parlement & serviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, & le supplier d'empêcher que M. le Prince qui étoit dans la Galerie ne sortit dans cette émotion; laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite ou par les Mazarins, ou par le Cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussi-tôt après M. son Cousin qui descendoit le petit escalier, pour monter en carosse & pour venir chez moi, & y exécuter son dessein. Il le retint par autorité & même par force: il le fit dîner avec lui, & il le mena ensuite à l'Hôtel de Ville, où l'Assemblée dont je vous ai parlé se devoit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la Compagnie & témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se

1652. se deffendre contre le Mazarin. La vûë d'un Trompette qui arriva dans ce tems-là de la part du Roi, & qui porta ordre de remettre l'Assemblée à la huitaine, échaufa les Peuples qui étoient dans la Grêve, & qui crioient sans cesse qu'il falloit que la Ville s'unit avec Mrs. les Princes. Quelques Officiers que M. le Prince avoit mêlé le matin dans la populace, n'ayant point reçû l'ordre qu'ils attendoient, ne pûrent arrêter sa fougue. Elle se déchargea sur l'objet le plus présent. On tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville; l'on mit le feu aux portes; l'on entra dedans l'épée à la main, * on massacra M. le Gras Maître des Requêtes, & M. Miron Maître des Comptes, un des plus hommes de bien & des plus accredités dans le peuple qui fussent à Paris. Vingt-cinq ou trente Bourgeois y périrent aussi; & M. le Marêchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle, & par le secours de M. le President Barentin. Un Garçon de Paris, appellé † Noblet, duquel je vous ai déja parlé, à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucaut dans le Parquet des Huissiers, eut encore le bonheur de servir le Marêchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel de Ville & le sang qui y fut répandu produisit à Paris. La consternation y fut d'abord générale; toutes les Boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. On demeura quelque tems en cet état; l'on se

* Voïez les Memoires de M. Joly Tom. II. pag. 14.

† Joly dans ses Memoires l'appelle *Noblet d'Anviliers.*

se reveilla un peu vers les 6. heures en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux qui se dispersérent presque d'eux même. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même accompagnée de M. de Beaufort à la Gréve, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. * Ces misérables n'avoient pas rendu tant de respect au St. Sacrement, que le Curé de St. Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel de Ville. 1652.

M. de Châlons vint chez moi au plus fort de ce mouvement ; & la crainte qu'il avoit pour ma personne l'emporta sur celle qu'il devoit avoir pour la sienne, dans un tems où les ruës n'étoient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précaution, qu'il m'en fit honte ; & je ne puis encore conçevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir tant de besoin. C'est une de celles qui m'a persuadé autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimez par les endroits par lesquels ils sont les plus blamables. On loüa ma fermeté ; on devoit blâmer mon imprudence. Celle-ci étoit effective ; l'autre n'étoit qu'imaginaire. La vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible, quand on me l'eut fait faire. † M. de Caumartin envoya sur le champ

* Voïez Memoires de Joly p. 14. du Tom. II.
† Voïez Memoires de Joly page 17. du Tome II.

1652. quérir chez lui mille pistoles, car je n'en avois pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des Officiers reformez, que j'avois toûjours conservez des restes du Comte de Montrose. Le Marquis de Sabliére, Mestre de Camp du Régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandez par deux Capitaines du même Régiment, qui étoient mes domestiques. Querieux m'amena 30. Gens-d'Armes de la Compagnie du Cardinal Antoine, qu'il commandoit. Bussy-Lamet m'amena 40. hommes choisis de la Garnison de Mesiéres. Je garnis tout mon logis & toutes les Tours de Nôtre-Dame de Grenades; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les Bourgeois des Ponts Notre-Dame & de St. Michel, qui m'étoient fort affectionnez. Enfin je me mis en état de disputer le terrain, & de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davantage au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse sû connoitre mes véritables intérêts, & prendre l'occasion que la fortune me presentoit. Il n'y avoit rien de plus naturel, & à ma profession, & à l'état où j'étois, que de quitter Paris, après une émotion qui jettoit la haine publique sur le parti, qui dans ce tems-là paroissoit m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des Frondeurs, qui étoient de mes amis; parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de néceffité. Je me fusse insensiblement rétabli & sans presque qu'ils eussent pû s'en def-

deffendre eux-mêmes, dans l'esprit des pacifiques: parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur étoit commune. Monsieur n'eut pas pû se plaindre de ce que j'abandonnois un lieu, où il paroissoit assez qu'il n'étoit plus le Maître. M. le Cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, & par bien-séance, & par interêt, de me ménager; & il ne se pouvoit même, que naturellement l'aigreur que la Cour avoit contre moi, ne diminuât de beaucoup, par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances, dont j'eusse pû accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique, que l'on avoit contre le Mazarin: parce que je n'avois qu'à me retirer au païs de Retz, sans aller à la Cour; ce qui eût même purgé le soupçon du Mazarinisme pour le passé. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier où j'étois, & de celui que je prévoyois pour l'avenir, & que je prévoyois sans en pouvoir jamais prévoir l'issuë. Ainsi j'eusse attendu en patience ce qu'il eût plû à la providence d'ordonner, de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques, auxquels j'étois exposé à tous les momens des deux côtez. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on à d'une action violente, concilie toûjours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, Cardinal & Archevêque de Paris, chassé de son siége, par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Espagne, purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du Maza-
1652.

 rinis-

1652. tinisme par ma retraite hors de la Cour; & le pis du pis qui m'en pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réünis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu; & qui à un Cardinal Archevêque de Paris, ne peut jamais être à charge; parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toûjours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vûës, & plus grandes, & plus étenduës qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les bonnes & les justes. Je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans le Chapitre des accidens, lieu de les servir & de les élever, me representa d'abord qu'ils se plaindroient de moi, si je prenois un parti qui me tiroit d'affaire, & qui les y laissoit. Je ne me suis jemais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre; elle fut appuyée par mon orgueil qui eût eû peine à souffrir que l'on eût crû que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche & me confesse de ce mouvement, qui eût toutefois en ce tems-là un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut foible; car je maintiens qu'il y a autant de foiblesse que d'imprudence, à sacrifier ses grands & solides interêts à des pointilles de gloire, qui est toûjours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand, que ce qu'elle nous propose. Il faut reconnoître de bonne foi, qu'il n'y a que l'experience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce

qui les pique dans le present, à ce qui les 1652.
doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement.

Je vous expliquerai en peu paroles ce qui s'y passa depuis le 4. Juillet jusques au 13. La face en fut très-mélancolique; tous les Présidens à Mortier s'étant retirez, & beaucoup de Conseillers s'étant aussi absentez, par la frayeur des séditions que le feu & le massacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées. Cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un Arrêt, qui portoit deffenses de desesemparer, en quoi ils furent mal obéïs. Il se trouvoit par la même raison fort peu de monde aux Assemblées de l'Hôtel de Ville. Le Prevôt des Marchands, qui ne s'étoit sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le Maréchal de l'Hôpital demeuroit clos & couvert dans sa maison. * Monsieur fit établir en sa place, par une Assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Broussel pour Prevôt des Marchands. Le Parlement ordonna à ses Députez, qui étoient à St. Denis, de presser leurs réponses; & en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans 3. jours reprendre leurs places.

Le 13. les Députez écrivirent à la Compagnie, & ils lui envoyérent la réponse du Roi par écrit. En voici la substance; que

M 3 bien

* Voiez Memoires de Joly Tome II. page 18. & les Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

1652. bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire, que l'instance que l'on faisoit pour l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, ne fut qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la Cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le Royaume auroient été réglées, & avec les Députez du Parlement qui étoient déja présens à la Cour, & avec ceux qu'il plairoit à Mrs. les Princes d'y envoyer. Mrs. les Princes qui avoient connu que le Cardinal ne proposoit jamais de Conférences, que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récriérent à cette proposition ; & Monsieur dit avec chaleur, qu'elle n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit, & que ni lui ni Monsieur son cousin n'avoient aucun besoin d'envoyer des Députez en leur nom ; puis qu'ils avoient toute confiance à ceux de la Cour du Parlement. L'Arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, & ordonna aux Députez de continuer leurs instances pour l'éloignement du Cardinal. Mrs. les Princes écrivirent aussi au President de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la résolution de poser les Armes, aussi-tôt que le Cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17. les Députez mandérent au Parlement, que le Roi étoit parti de St. Denis, pour aller à Pontoise ; qu'il leur avoit commandé de le suivre ; que sur la difficulté qu'il en avoit faite, il leur avoit ordonné de demeurer à St. Denis.

Le 18. ils écrivirent qu'ils avoient reçû un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre à Pontoise. La Compagnie s'émût beaucoup,

coup, & donna Arrêt, par lequel il fut dit 1652.
que les Députez retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince & M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec 1200. Chevaux pour les ramener, & pour faire voir au Peuple qu'on les tiroit d'un fort grand péril.

La Cour ne s'endormoit pas de son côté; elle lâchoit à tous momens des Arrêts du Conseil, qui cassoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit, & tout ce qui se feroit dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville; & elle ordonna même que les deniers destinez au payement de ses rentes ne seroient portez dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.

Le 19. M. le Président de Nesmond fit la Relation de ce qu'il avoit fait à la Cour, avec les autres Députez. Cette Relation qui étoit toute remplie de dits & de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vû dans les précedentes, à la réserve d'un article d'une Lettre écrite par M. Servien aux Députez, qui portoit qu'en cas que Monsieur & M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des Députez en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même Lettre assuroit, que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ses Conseils aussi-tôt que l'on seroit convenu des articles, qui pourroient être contestez dans la conférence; & qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutez. On opina ensuite, mais l'on ne pût finir la délibération que le 20. Il

1652. passa à déclarer, que le Roi étant détenu prisonnier par le Cardinal Mazarin, M. le Duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de Lieutenant Général de Sa Majesté & M. le Prince convié à prendre sous lui le commandement des Armées, tant & si longtems que le Mazarin ne seroit pas hors du Royaume; que Copie de l'Arrêt seroit envoyée à tous les Parlemens du Royaume, qui seroient priez d'en donner un pareil. Ils ne déférérent point à sa priére; car à la réserve de celui de Bourdeaux, il n'y en eût aucun qui en délibérât seulement; & bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis surséance à ceux qu'il avoit donnez auparavant, jusqu'à ce que les Troupes Espagnoles, qui étoient entrées en France, fussent tout à fait hors du Royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéï sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les Gouverneurs des Provinces: & il m'avoüa de bonne foi quelque tems après, que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse. La Cour les avoit avertis de leur devoir, par un Arrêt solemnel, que le Conseil donna en cassation de celui du Parlement, qui établissoit la Lieutenance Générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la maniére qu'elle le devoit être, dans Paris; car deux miserables ayant été condamnez à être pendus le 23., pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les Compagnies des Bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'execution, refusérent d'obéir.

Le 24. On ordonna qu'on feroit une Assemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour

avi-

avifer aux moyens de trouver de l'argent 1652.
pour la fubfiftance des Troupes, & que l'on vendroit les Statuës, qui étoient dans le Palais Mazarin, pour faire le fond de la tête à prix.

Le 26. Monfieur dit dans les Chambres affemblées, que fa nouvelle qualité de Lieutenant général l'obligeant à former un Confeil, il prioit la Compagnie de nommer deux de fon Corps qui y entraffent, & de lui dire auffi fi elle n'aprouvoit pas qu'il priât M. le Chancelier d'y affifter. Il paffa à cet avis; & M. Bignon même, Avocat général & le Caton de fon tems, n'y fut pas contraire: car il dit dans fes conclufions, qui furent d'une force & d'une éloquence admirable, que le Parlement n'avoit pas donné à Monfieur la qualité de Lieutenant Général; mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par fa naiffance, qui le conftituoit naturellement le premier Magiftrat du Royaume. Il allégua fur cela Henri le Grand, qui étant premier Prince du Sang, s'étoit appellé ainfi dans un difcours, qu'il avoit fait dans le tems des troubles.

Le 27. le Confeil fut établi par M. le Duc d'Orléans, & il fut compofé de Monfieur, de M. le Prince, de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Briffac, de la Rochefoucaut, & de Rohan; des Préfidens de Nefmond, & de Longueuil; Aubri & l'Archer Préfidens des Comptes, Dorieux & le Noir de la Cour des Aydes.

Le 29. il fut réfolu dans l'Affemblée de l'Hôtel de Ville, de lever 800000. livres pour fortifier les Troupes de Son Alteffe

1652. Royale, & d'écrire à toutes les grandes Villes du Royaume, pour les exhorter à s'unir avec la Capitale. Le Roi ne manqua pas de casser par des Arrêts du Conseil tous ceux du Parlement, & toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guéres importuner de mes réfléxions, sur tout ce qui se passa dans les tems que je viens de parcourir plûtôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matiére; il n'y en peut guéres avoir, qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événemens en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action, & que je ne la voyois même, que d'une loge qui n'étoit qu'au coin du Théatre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vuës mes conjectures; & j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables, sont souvent fausses, que je les crois toûjours indignes de l'Histoire, & de l'Histoire particuliérement qui n'est faite, que pour une personne, à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matiére, qui sont de cette nature.

L'une est, que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différens ressorts des machines, que vous venez de voir sur le Theatre, parce que j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique, qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, c'étoit la persuasion où il étoit, que tout étant à l'a-

van-

vanture, le parti le plus sage étoit de suivre 1652.
toûjours le flot (c'étoit son expression) & que ce qui obligeoit M. le Prince à se conduire, comme il se conduisoit, c'étoit l'aversion qu'il avoit à la Guerre Civile, qui fomentoit & réveilloit même à tous momens, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promtement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différens mouvemens, dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus: mais je crois qu'il n'est pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, qui vous présente à tous les instans des incidens, dont vous me demandez sans doute les raisons que j'obmets, parce que je n'en sai pas le particulier.

Je vous ai déja dit que j'avois rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étois fixé à dessein, & je ne les quittai, que lors qu'il s'agit de la Lieutenance Générale. Je la combattis de toute ma force: parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse, & d'inutile; & je m'en expliquai si hautement, & si clairement, que je lui dis que je serois au desespoir, que tout le monde ne fût pas sur cela mes sentimens, & que l'on crût que ceux qui avoient mon caractére particulier dans le Parlement, fussent capables d'y donner leur voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'Etat & à Monsieur même. J'étois convaincu, comme je le suis encore, que

les

1652. les mêmes loix, qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obeïssance exacte, nous deffendent toûjours de ne pas respecter le titre du Sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'Authorité Royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire le vrai, de soûtenir ma maxime & mes démarches; car la contenance que j'avois tenuë dans la résolution de l'Hôtel de Ville, avoit saisi l'imagination des gens, & leur avoit fait croire, que j'avois beaucoup plus de force, que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avois fait l'expérience & je m'en étois servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens, que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des Princes, & par les taxes, desquelles on se voyoit menacé, & par le massacre de l'Hôtel de Ville, qui avoit jetté l'horreur dans tous les esprits, & par le pillage des environs, où l'Armée, qui depuis le combat de St. Antoine, étoit campée dans le Fauxbourg S. Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces desordres. Je les relevois d'une maniére qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient; je ramenois insensiblement & doucement à moi tous ceux des Pacifiques, qui n'étoient point attachez par profession particuliére au Mazarin. Je réussis dans ce manége, au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde; & qu'après m'être tenu sur la deffensive trois Semaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marqué ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le Cérémo-

nial

nial Romain. J'allois tous les jours au Luxembourg; je passois au milieu des Gens de Guerre, que M. le Prince avoit dans le Fauxbourg; & je crûs que j'étois assez assuré du Peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement. 1652.

Le 6. d'Août Buchifert, Substitut du Procureur Général, aporta aux Chambres assemblées deux Lettres du Roi; l'une adressée à la Compagnie, l'autre au Président de Nesmond, avec une Déclaration du Roi, qui portoit la translation du Parlement à Pontoise. La Cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à St. Denis, n'avoit pas empêché que le Parlement & l'Hôtel de Ville n'eussent fait les pas que vous avez vû ci-devant. L'on s'émût fort dans l'Assemblée des Chambres à cette nouvelle. On opina, & il fut dit que les Lettres & la Déclaration seroient mises au Greffe, pour y être fait droit, après que le Cardinal Mazarin seroit hors de France. * Le Parlement de Pontoise, composé de 14. Officiers, à la tête desquels étoient Mrs. les Présidens Molé, Novion, & le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirés de Paris en habits déguisés, fit des Remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon & desintéressé Ministre, qui sortit effectivement de la Cour, & se retira à Bouillon. Cette Comédie, très-indigne

* Voiez Mémoires de Joly, Tom. II. page 201.

1652. gne de la Majesté Royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux Parlemens se foudroyérent par des Arrêts sanglants qu'ils donnoient l'un contre l'autre.

Le 13. d'Août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient à l'Assemblée de Pontoise, seroient rayez du Tableau & du Registre.

Le 17. du même mois, celui de Pontoise vérifia la Déclaration du Roi, qui portoit injonction au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, que vû l'éloignement du Cardinal Mazarin, ils étoient prêts de poser les armes, pourvû qu'il plût à S. M. de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, retirer celles qui étoient en Guyenne, donner une route & sûreté pour celles d'Espagne, & permettre à Mrs. les Princes d'envoyer vers S. M. pour conférer de ce qui pouroit rester à ajuster. Ce Parlement donna ensuite Arrêt, par lequel il fut ordonné que S. M. seroit remerciée de l'éloignement du Cardinal, & très-humblement suppliée de revenir en sa bonne Ville de Paris.

Le 26. le Roi fit vérifier au Parlement de Pontoise l'amnistie qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui ; mais avec des restrictions, qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leurs sûretez.

Le 29. & 31. d'Août, & le 2. Septembre, l'on ne parla presque à Paris dans les Chambres assemblées, que du refus que la Cour avoit fait à Monsieur & à M. le Prince des Passeports qu'ils lui avoient demandez pour Mrs.

Mrs. le Marêchal d'Estampes, le Comte de Fiesque, & Goulas, & de la réponse que le Roi avoit faite à une Lettre de Monsieur. Cette réponse étoit en substance : qu'il s'étonnoit que M. le Duc d'Orléans n'eut pas fait de réfléxion, qu'après l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, il n'avoit autre chose à faire suivant sa parole & sa Déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations & traitez, faire retirer les étrangers ; après quoi ceux qui viendroient de sa part seroient très-bien venus. 1652.

Le 2. Septembre, l'on opina sur cette réponse du Roi ; mais on n'eut pas le tems d'achever la Délibération. Il fut seulement arrêté, que deffenses seroient faites au Lieutenant Criminel & particulier de faire publier aucune Déclaration du Roi sans ordre du Parlement ; ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut, que ces Officiers avoient reçû commandement du Roi de faire publier & afficher dans la Ville celle d'amnistie, qui avoit été vérifiée à Pontoise.

Le 3. l'on acheva la Délibération sur la réponse du Roi à Monsieur. Il fut arrêté que les Députez de la Compagnie iroient trouver le Roi, pour le remercier de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour le supplier de revenir en sa bonne Ville de Paris : que M. le Duc d'Orléans, & M. le Prince seroient priez d'écrire au Roi, & de l'assurer qu'ils mettroient bas les armes, aussi tôt qu'il auroit plû à S. M. d'envoyer les Passeports nécessaires pour la retraite des étrangers, & une amnistie en bonne forme, & qui fut vérifiée dans tous les Parlemens du Royaume : que S. M. seroit suppliée de re-

ce-

1652. cevoir les Députez de Mrs. les Princes : que la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes de Paris seroient conviées de faire la Députation ; qu'Assemblée générale seroit faite dans l'Hôtel de Ville, & que l'on écriroit à M. le Président de Mesmes, qui s'étoit aussi retiré à Pontoise ; afin qu'il sollicitât les Passeports.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, & de considérer avec attention cette illusion scandaleuse & continuelle avec laquelle un Ministre se joue effectivement du nom & de la parole sacrée d'un grand Roi, & avec laquelle d'autre part le plus auguste Parlement du Royaume, la Cour des Pairs se joue, pour ainsi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles, & plus convenables à la légereté d'un Collége qu'à la Majesté d'un Senat. Je vous ai dit quelquefois, que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fiévres d'Etat, qui tiennent de la frénésie. Je connoissois en ce tems-là des gens de bien qui étoient persuadez jusqu'au martyre, s'il eut été nécessaire ; de la justice de la Cause de Mrs. les Princes. J'en connoissois d'autres & d'une vertu desintéressée & consommée, qui fussent morts avec joye pour la deffense de celle de la Cour. L'ambition des Grands se sert de ces dispositions, comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, & ils s'aveuglent encore eux-mêmes après, plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bon homme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois Ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon sens & l'in-

l'intention sincére & droite pour l'Etat, dé- 1652.
ploroit tous les jours avec moi la létargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs Citoyens.

A l'égard du dehors de l'Etat. L'Archiduc reprit cette année-là Gravelines & Dunkerque. Cromwel prit, sans Déclaration de Guerre, & avec une insolence injurieuse à la Couronne, sous je ne sai quel prétexte de represailles, une grande partie des Vaisseaux du Roi. Nous perdîmes Barcelonne, la Catalogne & Casal, la Clef de l'Italie. Nous vîmes Brisac revolté, sur le point de retomber entre les mains de la Maison d'Autriche. Nous vîmes les Drapeaux & les Etendars d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf; les Echarpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les Isabelles & les Bleuës. On s'accoûtumoit à ces spectacles & à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui avoit de terribles conséquences, me fit peur, & certainement beaucoup plus pour l'Etat que pour ma Personne. M. de Fontenay qui en étoit pénétré, & qui le fut même de ce qu'il m'en vît touché, m'exhorta à sortir moi-même de la létargie, „ Où vous êtes, „ me dit-il, à votre mode; car enfin si „ vous vous considérez tout seul, vous a„ vez pris le bon parti. Mais si vous faites „ réfléxion sur l'état où est la Capitale du „ Royaume, à laquelle vous êtes attaché „ par tant de tîtres, croyez-vous n'être pas „ obligé à vous donner plus de mouvement „ que vous ne vous en donnez ? Vous n'a„ vez aucun intérêt, vos intentions sont

1652. „ bonnes ; faut-il que par votre inaction „ vous fassiez autant de mal à l'Etat que „ les autres en font par leurs mouvemens „ les plus irréguliers ? M. de Seve-Châtignonville, que vous avez vû depuis dans le Conseil du Roi, & qui étoit mon ami très-particulier & homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement Premier Président du Parlement de Paris, & qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours, M. de Valencay Conseiller d'Etat, qui n'avoit pas à beaucoup près les talens des autres, mais qui étoit, aussi-bien qu'eux Colonel de son quartier, me venoit dire tous les Dimanches au matin à l'oreille; *sauvez l'Etat, sauvez la Ville, j'attens vos ordres*. M. des Roches, Chantre de Notre-Dame & qui avoit la Colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleuroit réglément avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimois autant le bon sens que la probité. „ Je vois, Monsieur, me dit-il, un jour qu'il se promenoit avec moi dans ma Chambre, qu'avec l'intention du monde la plus droite, „ vous allez tomber de l'amour public dans „ la haine publique. Il y a déja quelque tems „ que les esprits qui étoient tous pour vous „ dans le commencement, se sont partagez.
„ Vous

„ Vous avez regagné du terrain par les fau- 1652.
„ tes de vos ennemis : je vois que vous com-
„ mencez à le reperdre ; que les Fron-
„ deurs croyent que vous ménagez le Ma-
„ zarin, & que les Mazarins croyent que
„ vous appuyez les Frondeurs. Je sai que
„ cela n'est pas vrai, & je juge même qu'il
„ ne peut être vrai ; mais ce qui me fait
„ peur pour vous, c'est qu'il commence à
„ être crû par une espéce de gens, dont l'o-
„ pinion forme toûjours avec le tems la ré-
„ putation publique. Ce sont ceux qui ne
„ sont ni Frondeurs, ni Mazarins, & qui
„ ne veulent que le bien de l'Etat. Cette
„ espéce de gens ne peut rien dans le com-
„ mencement des troubles ; elle peut tout
„ dans les fins. Il n'y a rien, comme vous
voyez, de plus sensé que ce discours ; mais
comme il ne m'étoit pas tout à fait nou-
veau, & que j'avois déja fait beaucoup de
réfléxions, qui au moins en aprochoient, il
ne m'émeut pas au point du dernier mot,
par lequel il le termina. „ Voici d'étranges
„ conjonctures, ajouta-t'il. Il est d'un hom-
„ me sage d'en sortir avec précipitation, &
„ même à perte : parce que l'on court for-
„ tune d'y perdre tout son honneur, quoi
„ que l'on s'y conduise avec toute sorte de
„ sagesse. Je doute fort que le Connêtable
„ de St. Paul aît été aussi coupable, & ait
„ eu d'aussi mauvaises intentions qu'on nous
„ le dit. Cette derniére parole, qui est d'un
sens droit & profond, me pénétra d'autant
plus que le Pére Dom Carouges, Chartreux,
que j'avois été voir la veille dans sa Cellule,
m'avoit dit, à propos de la conduite que je
tenois ; „ Elle est si nette, elle est si haute,

1652. „ que tous ceux qui n'en feroient pas capa-
„ bles au poste où vous êtes, y conçoivent
„ du mystére: & dans les tems embarrassez
„ & malheureux, tout ce qui passe pour
„ mystére est odieux. Je vous rendrai compte de l'effet, que tous ces discours dont je viens de vous parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché le plus briévement qu'il me sera possible, quelques faits qui méritent de n'être pas oubliez.

Vous avez vû ci-dessus, que le Roi, après qu'il eût établi son Parlement à Pontoise, étoit allé à Compiégne. Il n'y ména pas M. de Bouillon qui mourut en ce tems-là d'une fiévre continuë; mais il fit venir M. le Chancelier, qui sortit de Paris déguisé, & qui préféra le Conseil du Roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa foiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un Chancellier de France: mais je ne suis pas moins persuadé, qu'il n'y a aussi que la molesse du Gouvernement du Cardinal Mazarin, qui eut pû remettre à la tête de tous les Conseils, & de toutes les Justices du Royaume, un Chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le Ministériat de M. le Cardinal Mazarin ait fait au Royaume, est le peu d'attention qu'il a euë à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réüssi; & ce succès est un second malheur plus grand encore que le premier: parce qu'il couvre & qu'il pallie les inconvéniens, qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'Etat de l'habitude que l'on en a prise.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut assez

fez de peine à se résoudre au rappel du 1652.
Chancelier; mais le Cardinal en étoit le maître, & au point que quand il s'entêta de M. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les Finances, il répondit à la Reine, qui l'avertissoit de ne se pas fier à un homme de cet esprit; il vous apartient bien, Madame, de me donner des avis! Je sûs cette particularité, trois jours après, par Varennes à qui M. de Bullion lui-même l'avoit dit.

Il ne seroit pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duël, dans le Marché aux Chevaux par M. de Beaufort. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit de leur quérelle, à propos du Combat de Gergau. Elle se renouvella par la dispute de la préséance dans le Conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre; il y périt sur le champ d'un coup de pistolet à la tête. M. de Villars que vous connoissez, le servoit en cette occasion; & il tua Héricourt, Lieutenant des Gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la Cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de la St. Laurent, y mit la douleur, qui fait toûjours la consternation, quand elle tombe sur le point de l'incertitude & de l'embarras. Un avis donné à Monsieur justement dans ce tems, par Madame de Choisy d'une négociation de M. de Chavigny avec la Cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient

1652. de tous côtez assez mauvaises pour le Parti; le trouvant en cet état, agitoient encore plus son esprit, qu'il ne l'étoit dans son assiette naturelle, quoi qu'elle ne fut jamais bien ferme. Persan avoit été obligé de rendre Mouron à Paluau, qui fut fait Maréchal de France après cette expédition. M. le Comte d'Harcourt avoit presque toûjours eu avantage dans la Guyenne; & Bourdeaux même se trouvoit divisé en tant de folles partialitez, qu'il eut été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disoit assez plaisamment, que Madame la Princesse & Madame de Longueville, M. le Prince de Conty, & Marcin, le Parlement, les Jurats, & l'Armée, Marigny & Sarrazin y avoient chacun leurs factions. Il avoit commencé une maniére de *Catholicon*, de ce qu'il avoit vû en ce Païs-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous en entretenir; & je me contente de vous dire, que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ces agitations, & à lui faire croire que le Parti où il étoit engagé, étoit bon.

La Providence de Dieu, qui par des secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces Messieurs, que je viens de vous nommer pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même; car quoi que je n'eusse

dans

dans le vrai que de très-bonnes & de très-sincéres intentions pour l'Etat ; & quoi que je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissois pas de vouloir conserver un certain *Decorum* qu'il étoit assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenois avec ces Messieurs, qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croisez, & à laisser périr la Capitale, & peut-être l'Etat : mais ils convenoient aussi avec moi, qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin que de contribuer au rétablissement d'un Ministre odieux à tout le Royaume, & dans la perte duquel je m'étois autant distingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns, ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la Paix feroient cet effet infailliblement, quoi qu'indirectement : parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement étoit l'unique vœu de la Reine. M. de Fontenay me convainquit à la fin par ce raisonnement qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant. „ Vous „ voyez que le Mazarin n'est qu'une maniére de *Godenot* qui se cache aujourd'hui, „ & qui se montrera demain : mais vous „ voyez aussi que soit qu'il se cache, soit „ qu'il se montre, le filet qui l'avance & „ qui le retire, est celui de l'authorité Royale, lequel ne se rompra pas aparemment si tôt, de la maniére que l'on s'y „ prend à le rompre. Beaucoup de ceux „ même qui lui paroissoient les plus contraires seroient bien fâchez qu'il pérît. Beaucoup d'autres seront très-consolez qu'il se „ sauve ; personne ne travaille véritable-

 „ ment

1652.

1652. „ ment & entiérement à sa ruine; & vous-„ même, Monsieur, (il parloit à moi) vous „ n'y donnez que mollement: parce qu'il y „ a une infinité d'occasions dans lesquelles „ l'état où vous êtes avec M. le Prince, ne „ vous permet pas de vous étendre contre „ la Cour aussi librement & aussi pleine-„ ment, que vous le feriez sans cette con-„ sidération. Je conclus, qu'il est impossi-„ ble que le Cardinal ne se retablisse pas, „ ou par une négociation avec M. le Prince, „ qui entraînera Monsieur toutes les fois „ qu'il lui plaira de se raccommoder à la „ Cour, ou par la lassitude des Peuples qui „ ne s'aperçoivent déja que trop claire-„ ment, que l'on ne sait faire dans ce Par-„ ti, ni la Paix, ni la Guerre. Dans tous „ ces deux cas, que je tiens pour infailli-„ bles, vous perdez beaucoup; car si vous „ ne vous tirez d'embarras avant que le „ mouvement finisse par un accommode-„ ment de la Cour avec M. le Prince, vous „ aurez peine à vous déméler d'une intri-„ gue dans laquelle & la Cour, & M. le „ Prince songeront assûrement à vous faire „ périr. Si la résolution vient par la lassitu-„ de des Peuples, en étes-vous mieux? & „ cette lassitude de laquelle l'on se prend „ toûjours à ceux qui ont le plus brillé dans „ le mouvement, ne peut-elle pas corrom-„ pre & tourner contre vous-méme, la sa-„ ge inaction dans laquelle vous étes de-„ meuré depuis quelque tems? Voila, ce „ me semble, ce que vous pouvez prévoir; „ mais voila aussi ce que vous ne pouvez é-„ viter, qu'en en trouvant l'issuë avant que „ la Guerre Civile se termine par l'un ou

„ l'au-

„ l'autre de ces moyens que je viens de 1652.
„ vous expliquer. Je fais bien que l'engage-
„ ment où vous étes avec Monſieur, &
„ méme avec le Public touchant le Maza-
„ rin, ne vous permettent pas de travailler
„ à ſon rétabliſſement; & vous ſavez que
„ par cette raiſon je ne vous ai jamais rien
„ propoſé tant qu'il a été à la Cour. Il n'y
„ eſt plus, & quoi que ſon éloignement ne
„ ſoit qu'un jeu & qu'une illuſion, il ne
„ laiſſe pas de vous donner lieu de faire de
„ certaines démarches qui conduiſent natu-
„ rellement à ce qui vous eſt bon. Paris,
„ tout ſoûlevé qu'il eſt, ſouhaite avec paſ-
„ ſion la préſence du Roi; & ceux qui la
„ demanderont les premiers, feront ceux
„ qui en auront l'agrément dans le Peuple.
„ J'avouë que le Peuple, ſelon ce principe,
„ ne ſait ce qu'il demande; car cette pré-
„ ſence contribuera aparemment à y rame-
„ ner plûtôt le Mazarin: mais enfin il la
„ demande; & comme le Cardinal eſt éloi-
„ gné, ceux qui la demanderont les pre-
„ miers ne paſſeront pas pour Mazarins.
„ C'eſt votre unique compte; car comme
„ vous n'avez pas d'intérêts particuliers, &
„ que vous ne voulez dans le fond, que le
„ bien de l'Etat, & la conſervation de vo-
„ tre réputation dans le Public, vous faites
„ l'un ſans nuire à l'autre. Je conviens que
„ ſi vous pouviez empécher le rétabliſſe-
„ ment du Cardinal, le parti que je vous
„ propoſe, ne feroit ni d'un Politique, ni
„ d'un homme de bien; car ce rétabliſſe-
„ ment doit être conſidéré par une infinité
„ de raiſons, comme une calamité publique.
„ Mais ſupoſé, comme vous le ſuppoſez

1652. „ vous-même, qu'il soit infaillible par la
„ mauvaise conduite de ses ennemis, je ne
„ conçois pas comment la vûë d'une chose
„ que vous ne pouvez empêcher, vous peut
„ empêcher vous-même de sortir de l'embar-
„ ras, où vous vous trouvez, par une porte
„ qui vous ouvre un champ & de gloire &
„ de liberté. Paris, dont vous êtes Arche-
„ vêque, gémit sous le poids; le Parlement
„ n'y est plus qu'un phantôme; l'Hôtel de
„ Ville est un désert; Monsieur & M. le
„ Prince n'y sont Maîtres qu'autant qu'il
„ plaira à la canaille la plus insensée; les Es-
„ pagnols, les Allemands & les Lorrains
„ sont dans ces Fauxbourgs, qui ravagent
„ jusques dans les Jardins. Vous qui en êtes
„ le Pasteur, & le Libérateur en deux ou
„ trois rencontres, vous avez été obligé de
„ vous garder dans votre propre Maison
„ trois semaines durant; & vous savez bien
„ qu'encore aujourd'hui vos amis sont en
„ peine, quand vous n'y marchez pas ar-
„ mé. Ne comptez-vous pour rien de faire
„ finir toutes ces misères? & manquerez-
„ vous le moment unique, que la Provi-
„ dence vous donne, pour vous donner
„ l'honneur de les terminer? Le Cardinal,
„ qui est un homme de contre tems, peut
„ revenir demain; & s'il étoit à la Cour, le
„ Parti que je vous propose vous seroit plus
„ impraticable qu'à homme qui vive. Ne
„ perdez pas l'instant qui vous convient auf-
„ si par la raison des contraires plus qu'à
„ homme qui vive; prenez avec vous vo-
„ tre Clergé; menez-le à Compiegne, re-
„ merciez le Roi de l'éloignement du Ma-
„ zarin; demandez-lui son retour dans sa

„ Ca-

„ Capitale ; entendez-vous avec ceux des 1652.
„ Corps qui ne veulent que le bien, qui
„ sont presque tous vos amis particuliers,
„ & qui vous considérent déja comme leur
„ Chef naturel par votre dignité, dans une
„ occasion qui lui est si propre & si con-
„ venable. Si le Roi revient effectivement
„ à la Ville, le Peuple de Paris vous en au-
„ ra l'obligation ; s'il vous le refuse, on ne
„ laissera pas d'avoir de la reconnoissance de
„ votre intention. Si vous pouvez gagner
„ Monsieur sur ce point, vous sauvez tout
„ l'Etat : parce que je suis persuadé que s'il
„ savoit joüer son personnage en ce ren-
„ contre, il rameneroit le Roi à Paris, &
„ que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je
„ suppose qu'il y revienne dans le tems ;
„ prevenez ce hazard, que je vois bien
„ que vous craignez, à cause du reproche
„ que le Peuple vous en pourroit faire ; pré-
„ venez, dis-je, ce hazard par l'emploi de
„ Rome, auquel vous m'avez dit plusieurs-
„ fois que vous étiez résolu, plûtôt que de
„ figurer avec lui. Vous étes Cardinal, vous
„ étes Archevêque de Paris, vous avez l'a-
„ mour du Public, vous n'avez que trente-
„ sept ans, sauvez la Ville, sauvez l'Etat.
Voilà en substance ce que M. de Fontenay me dit, & ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire ; & il est vrai que j'en fus touché : car quoi qu'il ne m'aprit rien à quoi je n'eusse déja pensé ; comme vous l'avez vû par les réfléxions que j'avois faites à mon égard sur l'incendie de l'Hôtel de Ville, je ne laissai pas de me sentir plus émû de ce qu'il me représentoit sur cela, que de tout ce qui m'en

1652. m'en avoit été dit jusqnes là, & même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déja assez long-tems que cette députation du Clergé nous rouloit dans l'esprit à M. de Caumartin & à moi, & que nous en examinions, & les maniéres & les suites. Je dois-à * M. Joly, la justice de dire, que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussi-tôt que le Cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignimes tous ensemble, à la snbstance les circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires & les plus utiles. La première, & la plus importante en tout sens, fut de porter Monsieur à aprouver du moins cette conduite, & les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit, nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raisons qui étoient le plus à son goût, dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoûtai les avantages qu'il se donneroit à lui-même, en procurant une amnistie, bonne, véritable, non fallacieuse, & au Parlement, & à la Ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir à la Cour un désir sincére de s'accommoder. Je lui fis voir, que quand sa retraite à Blois, après laquelle il soupiroit depuis si long-tems, auroit été précédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la Paix, les sûretez nécessaires, & au Public & aux Particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire; &

* Voïez la Rélation qu'en fait Joly dans ses Memoires page 23. du Tome II.

& d'autant plus qu'elle ne seroit considérée 1652.
que comme l'effet de la ferme résolution qu'il avoit prise, de n'avoir aucune part au rétablissement du Ministre. Que celle que je prétendois en mon particulier, faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourroit attribuer à nécessité : parce que beaucoup de gens croiroient que j'y serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement : que sa naissance le mettoit au dessus, & de ces discours & de ces soupçons ; & que s'il faisoit pour le Public, avant que de se retirer, ce qui lui seroit assûrément très-aisé du côté de la Cour, il seroit à Blois avec quatre Gardes, chéri, respecté, honoré & des François, & des Etrangers, & en état de profiter même, pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les Partis.

Je vous supplie d'observer, que quand je fis ce discours à Monsieur, j'étois averti de bonne part, qu'il avoit eu la fraieur, cinq ou six jours avant la derniere, que je m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même assez témoigné, quoi qu'indirectement; mais Jouï, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié; *Si cela est, nous avons la Guerre Civile pour l'éternité.* Vous jugez bien, que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avois prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir; car aussi-tôt que je fus entré en matiére, il entra lui-même,

me,

1652. me, dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosyllabes, ce qui étoit toûjours signe en lui qu'il approuvoit ce dont on lui parloit. Il ajoûta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain à tout le monde & puis tout d'un coup il revint, comme s'il fut parti de bien loin; ce qui étoit son air, particuliérement quand il n'avoit bougé d'une place; & il me dit: *mais que ferons nous de M. le Prince?* Je lui répondis: „c'est „ à V. A. R., Monsieur, à savoir où elle „ en est avec lui; car l'honneur est préféra- „ ble à toutes choses; mais comme j'ai lieu „ de croire que les négociations que l'on „ voit à droit & à gauche se font en com- „ mun; je m'imagine que vous vous pou- „ vez entendre sur que je vous propose, „ comme vous vous entendez sur le reste.“ *Vous vous joüez*, me dit-il, *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous, d'être hors de Paris; & il s'aimeroit mieux à la tête de quatre Escadrons dans les Ardennes, que de commander à 12. millions de gens tels que nous en avons ici, sans en excepter le Président Charton.* Cela étoit vrai: & Croiffy qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret, (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoûtumez aux grandes affaires,) me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennuy, & qu'il étoit si las d'entendre parler de Parlement, de Cour des Aydes, de Chambres assemblées, & d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souvent que M. son grand-Pére n'avoit jamais été plus fatigué des Ministres de la Rochelle.

Je ne laissai pas de connoître à ce discours

de

de Monsieur, qu'il cherchoit des raisons 1652.
pour se satisfaire lui-même à l'égard de Mr. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir, ni de lui en suggérer aucune. Je demeurai dans la régle des monosyllabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations, dont les bruits couroient toûjours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plûtôt de former ma Mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une Assemblée générale des Communautez Ecclesiastiques, de faire députer à la Cour de toutes ces Communautez, d'y mener, & d'y présenter moi-même la Députation qui seroit à l'effet de supplier le Roi de donner la Paix à ses Peuples, & de revenir dans sa bonne Ville de Paris: de travailler par le moyen de mes amis dans les autres Corps de Ville, pour le même effet: de faire savoir à la Cour par Madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que S. A. R. donnoit le premier branle à ce mouvement: de ne rien negocier pourtant en détail, que lors que je serois moi-même à Compiégne, où je dirois à la Reine, qu'elle voyoit bien que Monsieur ne feroit, ni même ne souffriroit les démarches de tous les Corps, s'il n'avoit de très-bonnes, & de très-sincéres intentions : qu'il vouloit la Paix, & qu'il la vouloit de bonne foi: que les engagemens publics qu'il avoit pris contre M. le Cardinal Mazarin, ne lui avoient pas permis de la conclurre, ni même de l'avancer, tant qu'il avoit été à la Cour : que présentement qu'il étoit dehors

1652. il souhaitoit avec passion de faire connoître à Sa Majesté, qu'il n'y avoit eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès: qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers: qu'il n'en prétendoit, ni pour lui, ni pour aucuns de son parti: qu'il ne demandoit que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie, & qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouvoient être autant par l'événement, du service du Roi, que de la satisfaction des particuliers: qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joye que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos, & qu'à son salut; & que tout ce qui se feroit après cela à la Cour ne seroit plus sur son compte, pourvû qu'on voulut bien ne l'y pas mettre; & le laisser dans sa solitude où il promettoit de demeurer de bonne foi. Cette derniére période étoit, comme vous voyez, substancielle. Monsieur ajoûta à cette instruction un ordre précis & particulier d'assurer la Reine, que si M. le Prince ne se vouloit pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans son Gouvernement, avec la pleine jouïssance de toutes ses pensions & de toutes ses charges, il l'abandonneroit. Comme je lui representai, qu'il me paroissoit qu'il pouvoit & qu'il devoit même adoucir cette expression; *point de fausse générosité*, reprit-il en colére, *je sais ce que je dis & je saurai bien le soûtenir & le justifier*.

Voilà précisement comme je sortis de chez Monsieur; j'exécutai ses ordres à la lettre, &

& je ne rencontrai dans leur exécution aucu- 1652.
nes difficultez, que du còté duquel je n'en devois point attendre. Ce que je vais vous racconter est incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crûs nécessaires aux points de cette nature: J'envoyai Argenteuil ou Joly à Madame la Palatine, (je ne me ressouviens pas précisement lequel ce fut,) pour en conférer avec elle. Elle l'aprouva au dernier point; mais elle m'écrivit que si je desirois effectivement qu'elle réüssit; c'est à dire qu'elle obligeât le Roi de revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la Cour: parce que si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne lui répondroit que selon ce qui auroit été inspiré & soufflé par les Prêtres des Idoles; lesquels, (me mandoit-elle par un chiffre que j'avois avec elle, & que nous avions toûjours crû indéchiffrable,) aiment mieux que tout le Temple périsse, que de vous laisser mettre seulement une pierre pour le reparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le tems d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une maniére qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains, & à écrire à la Reine, qu'elle devoit au moins recevoir agréablement ma Députation.

Dès que les Telliers, les Serviens, les Undedey & les Fouquets en eurent le vent, ils s'y opposérent de toutes leurs forces, disant, que ce ne pouvoit être qu'un piége dans lequel je voulois faire tomber la Cour; que si mon intention avoit été droite & sincére, j'aurois commencé par une négociation, & non pas par une proposition, qui for-

1652. forçoit le Roi de revenir à Paris, sans avoir pris ses sûretez préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la Ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine qui avoit l'ordre du Cardinal en main, se sentoit bien forte & leur répondoit, que quand j'aurois la meilleure volonté du monde; je ne pouvois pas me conduire autrement que je me conduisois: parce qu'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation, dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille & mille pièges, qu'à une Députation, sur laquelle enfin le pis du pis étoit de faire connoître une bonne intention sans effet. Ondedey soûtenoit que l'unique fin de ma proposition, étoit de pouvoir aller en sûreté pour prendre mon Bonet. Madame la Palatine repondit que la réception de ce Bonet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'Abbé Fouquet revenoit à la charge, & soûtenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris, y rétabliroient le Roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens, qui ne proposoient de l'y mettre, que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. Mrs. le Tellier & Servien, qui avoient été au commencement de leurs avis, se rendirent sur la fin, & à l'ordre du Cardinal, & aux fortes & solides raisons de la Palatine; & la Reine qui avoit tenu l'Abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les passeports, trois jours entiers à Compiegne, même depuis la parolle qu'elle avoit donnée de les accorder, les fit expédier; & elle y ajoûta même beaucoup d'hon-

nê-

nêtetez. Je partis aussi-tôt avec les Députez de tous les Corps Ecclésiastiques de Paris, & près de deux cens Gentils-hommes qui m'accompagnoient, entre lesquels j'avois avec moi 50. Gardes de Monsieur. J'eûs avis à Senlis, qu'on avoit résolu à la Cour de n'y pas loger mon cortége; & Bautru même qui s'étoit mis de mon cortége pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conseilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis, que je ne croyois pas aussi qu'il me conseillât d'y aller seul avec des Curez, des Chanoines & des Religieux, dans un tems où il y avoit à la Campagne une infinité de coureurs de tous les Partis. Il en convint, & il prit les devans pour expliquer à la Reine, & cette escorte & ce cortége, que l'on lui avoit très-ridiculement grossi. Tout ce qu'il pût obtenir, fut que l'on me donneroit logement pour 80. Chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que j'en avois 112. seulement pour les Carosses. Cette foiblesse ne me fit que pitié; ce qui me donna de l'ombrage fut, que je ne trouvai point sur mon chemin l'escoüade des Gardes du Corps, qui avoient accoûtumé en ce tems-là d'aller au devant des Cardinaux, la premiere fois qu'ils paroissoient à la Cour. Ma défiance se fut changée en apréhension, si j'eusse sû ce que je n'apris qu'à mon retour à Paris; que la cause pour laquelle l'on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit que l'on n'avoit pas encore bien résolu de ce que l'on feroit de ma personne; les uns soûtenans qu'il me falloit arrêter, les autres qu'il étoit nécessaire de me tuer; & quelques-uns disans, qu'il y avoit 1652.

1652. trop d'inconvéniens à violer en cette occasion la foi publique. M. le Prince * Thomas fit dire à mon Pére par le P. Senaut de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit personne; mais qu'il y avoit au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas que l'on eût été jusques-là; mais elle me dit dès le lendemain que je fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris, qu'à Compiégne. La Reine me reçût pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'Exemt des Gardes qui ne m'avoit pas rencontré, & qui s'étoit égaré, disoit elle, dans la Forêt. Le Roi me donna le Bonet le matin du lendemain, & Audiance l'après-dînée. Je lui fis la harangue qui est imprimée.

La Réponse du Roi fut honnête, mais générale; & j'eus même beaucoup de peine à la tirer par écrit. † . . . .

Voilà ce qui parût à tout le monde de mon voyage de Compiegne: voici ce qui s'y passa dans le secret.

Je dis à la Reine dans mon Audiance particuliere qu'elle me donna dans un petit Cabinet: que je ne venois pas seulement à Compiegne en qualité de Député de l'Eglise de Paris, mais que j'en avois encore une autre, que j'estimois beaucoup davantage, parce que je la croyois beaucoup moins inutile

* Thomas François de Savoie, Prince de Carignan &c. mort en 1656. Il étoit fils de Charles Emanuel. Voïez le Portrait qu'on en fait dans les Memoires de Madame de Nemours.

† Il y a quelques lignes effacées dans cet endroit du Manuscrit.

tile à son service que l'autre : que c'étoit 1652.
celle d'Envoyé de Monsieur, qui m'avoit commandé d'assurer Sa Majesté, qu'il étoit dans la résolution de la servir réellement, effectivement, promptement, & sans aucun délai ; & en proférant ce dernier mot je tirai de ma poche un petit billet, signé GASTON, qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la Reine fut d'une joye extraordinaire, & cette joye, à mon opinion, tira d'elle plus que l'art, (quoi que l'on ait voulu dire depuis,) ces propres paroles : *Je savois bien M. le Cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi.* Comme je commençois d'entrer en matiére, * Undedey grata à la porte ; & comme je voulus me lever de mon Siége pour aller l'ouvrir, la Reine me prit par le bras & me dit : *demeurez-là, attendez-moi.* Elle sortit, elle entretint Undedey près d'un quart-d'heure ; elle revint, & me dit qu'Undedey lui venoit de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée & changée dans sa maniére de me parler, au delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le second Volume de cette Histoire, m'a dit qu'Undedey, qui avoit sû que j'avois démandé à la Reine une Audiance particuliére, l'étoit venu interrompre en lui disant qu'il avoit reçû ordre de M. le Cardinal

* Zongo Ondedey. Lors qu'il fut devenu Evêque, M. Gaumin Doien des Maîtres des Requêtes fit ces deux vers contre lui :

Nunc commissa lupo pastoris ovilia cernis,
Dedecus unde hominum, dedecus unde Dei.

1652. l'effect d'aucune défiance qu'ils eussent en effet sur une matiére qui commençoit à être éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit en son particulier, de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du Cardinal; & il est aisé de juger, que si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mémes inspirerent dans l'esprit de la Reine, ils eussent cherché des tempéramens qui auroient pû empécher de tomber dans le piége qu'ils eussent aprehendé, & qui d'autre part auroient contribué à ne pas aigrir & les esprits & les affaires, dans ces momens où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'évenement, qui fut favorable à la Cour, a justifié cette conduite; & je sais que les Ministres ont dit depuis, qu'ils étoient si assurez des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagemens. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore suppliée d'observer une ou deux circonstances, qui, quoi que très-legéres, vous marqueront l'état, où tous ces espions de profession, dont je vous ay parlé tantôt, mettoient la Cour.

La Reine leur étoit si soûmise, & elle craignoit leur raport à un tel point, qu'elle conjura la Palatine de dire à Undedey sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi; & elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, & que je ne prétendois pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour, que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas

non

non plus de faire sa cour à l'Abbé Fouquet, 1652.
en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense pour le peu de tems qu'elle dura. Je tenois sept tables servies en même temps, & j'y dépensois huit-cens écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La Reine me dit, lors que je reçûs ses commandemens, qu'elle remerçioit Monsieur; qu'elle se sentoit très-obligée; qu'elle espéroit qu'il contribuëroit à mettre les dispositions nécessaires au retour du Roi: qu'elle l'en prioit, & qu'elle ne feroit pas un pas sans concerter avec lui. Surquoi je lui répondis, je crois Madame qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui. Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'Abbé Fouquet, par la maniére dont je fus reçû à Paris. J'y entrai avec un applaudissement incroyable, & j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma négociation. Il faillit à tomber de son haut; il s'emporta; il pesta contre la Cour; il entra vingt fois chez Madame & il en sortit autant de fois; & puis il me dit tout d'un coup: „ M. le Prince s'en veut aller, „ M. le Comte de Fuensaldaigne lui mande „ qu'il a ordre de lui remettre entre les „ mains toutes les forces d'Espagne; mais il „ ne le faut pas laisser partir. Ces Gens-là „ nous viendront étrangler dans Paris. Il „ faut que la Cour y ait des intelligences „ que nous ne connoissons pas. Pourroit-elle agir comme elle fait, si elle ne sentoit ses forces?

Voilà l'une des moindres périodes d'un dis-

1652. discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas, & même quand il m'interrogeoit je ne répondois que par monosyllabes. Il s'impatienta à la fin, & me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoûtant: „ je vous pardonne „ vos monosyllabes, quand je fais ce qu'il „ plaît à M. le Prince contre vos sentimens; „ mais quand je suis votre sentiment, com„ me je l'ai fait en cette occasion, je veux „ que vous me parliez à fond. *Il est juste, Monsieur*, lui répondis-je, *que je parle toûjours ainsi à V. A. R. quelque sentiment qu'il lui plaise de prendre. Je ne desavouë pas les miens en ce rencontre. Je fais plus; car je ne m'en repens pas, je ne considére point les événemens, la fortune en décide; mais elle n'a aucun pouvoir sur le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui des autres, parce que je ne suis pas si habile; mais pour cette fois je le tiens aussi droit, que s'il avoit bien réüssi, & il ne me sera pas difficile de le justifier à* V. A. R. Monsieur m'arrêta à cet endroit, même avec précipitation; & il me dit: „ ce n'est pas ce que „ j'ai voulu dire, je sais bien que nous a„ vons eu raison; mais enfin ce n'est pas „ assez d'avoir raison en ce monde; & c'est „ encore moins de l'avoir eu. Qu'est-il be„ soin de faire? Nous allons être pris à la „ gorge; vous voyez comme moi que la „ Cour ne peut pas être aveuglée au point „ d'agir, comme elle fait, & qu'il faut, „ ou qu'elle soit accommodée avec M. le „ Prince, ou qu'elle soit maîtresse de Paris „ sans moi. Madame, qui avoit impatience de savoir à quoi se termineroit cette scéne, entra à ce mot dans le Cabinet des Livres;

&

& pour vous dire le vrai, j'en eus une gran- 1652.
de joye : parce qu'en tout où elle n'étoit pas prévenuë, elle avoit le sens droit, quoi que son esprit fut assez borné. Monsieur continuant devant elle à me commander de lui dire mon sentiment, je le suppliai de me permettre de le mettre par écrit, ce qui étoit toûjours le mieux avec lui : parce que sa vivacité faisoit qu'il interrompoit à tout moment le fil de ce qu'on lui disoit. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original, que je retrouvai par un fort grand hazard.

„ Je crois que S. A. R. doit supposer pour „ certain, que la hauteur de la Cour vient „ moins de la connoissance qu'elle a de ses „ forces, que de la confusion où l'absence „ du Cardinal, & la multitude de ses Agens „ la met deux ou trois fois le jour. Mais „ comme une partie de la discussion, dont il „ s'agit présentement, doit être fondée sur „ ce principe, il n'est pas juste que Mon- „ sieur m'en croye sur ma parole, qui en- „ fin n'est fondée elle-même, que sur ce „ que je crois en avoir vû à Compiégne; & „ en quoi par conséquent je puis me trom- „ per. Je le supplie par cette raison, de „ prendre comme préalable à toutes choses, „ la résolution de s'éclaircir sur ce point, & „ de pénétrer si ce que je crois avoir vû à „ Compiégne est fondé; c'est-à-dire, pour „ me mieux expliquer, s'il est vrai que la „ Cour ait véritablement la hauteur qui „ m'y a paru, & si cette hauteur est l'effet, „ ou de la confusion que je vous viens de „ marquer, ou de la défiance & de l'aver- „ sion qu'elle a pour ma personne. S. A. R. „ peut voir clair en ce détail en deux jours,

„ par

1652. „ par le canal de M. Damville, & par celui „ de ceux de sa Maison, qui sont plus a„ gréables que moi à la Reine. Si j'ai vû „ faux, il ne me paroît rien de nouveau „ qui la doive empêcher de pousser sa poin„ te, & de travailler à la Paix, comme el„ le l'avoit résolu, en se servant de gens „ qui seront écoûtez à la Cour plus favora„ blement que moi. Si je ne me suis pas „ trompé dans ma conjecture, il s'agit de „ délibérer, si Monsieur doit changer de „ pensée, ne plus songer à s'accommoder, „ & faire la Guerre tout de bon, au risque „ de tout ce qui en peut arriver, ou se sa„ crifier lui-même au repos de l'Etat & à „ la tranquillité publique. Ceux, à qui il „ commande de lui dire leurs sentimens sur „ cette matiére, sont fort embarrassez: par„ ce qu'il n'y va rien moins pour eux que „ de passer, ou pour des factieux qui veu„ lent éterniser la Guerre Civile, ou pour „ des traitres qui vendent leur Parti, ou „ pour des idiots, qui traitent dans le Ca„ binet les affaires d'Etat, comme ils traite„ teroient en Sorbonne des Cas de Conscien„ ce. Et le malheur est que ce ne sera pas „ leur bonne ou leur mauvaise conduite, ni „ leur bonne ou leur mauvaise intention, „ qui leur donneront, ou qui les deffendront „ de ces titres. Ce sera la fortune, ou même „ la propre conduite de leurs ennemis. Cet„ te observation ne m'empêchera pas de „ parler à S. A. R. en cette occasion, avec „ la liberté que je me sentirois, si je n'y „ mettois rien du mien, dans une conjonc„ ture, où je suis assuré que l'on ne peut „ rien dire qui ne soit mal, par la même

„ rai-

„ raison qui fait que l'on n'y peut rien faire 1652.
„ qui soit bien. Monsieur n'a, ce me sem-
„ ble, que deux partis à prendre, comme
„ je viens de dire, supposé que la Cour soit
„ dans la disposition où je la crois; qui
„ sont, ou de plier à tout ce qu'elle vou-
„ dra, & de consentir qu'elle se retablisse
„ dans Paris par elle-même, sans lui en a-
„ voir aucune obligation, & sans en avoir
„ donné aucune sûreté au Public; ou de s'y
„ opposer avec vigueur & avec fermeté, &
„ de l'obliger par une grande & forte resi-
„ stance à entrer en traité & à pacifier l'E-
„ tat par les mêmes moyens que l'on a toû-
„ jours cherché à la fin des Guerres Civiles.
„ Si le respect que je dois à S. A. R., me
„ permettoit de me compter seulement pour
„ un zéro dans une aussi grande affaire que
„ celle-ci, je prendrois la liberté de lui di-
„ re: que le premier parti me seroit bon,
„ parce qu'il me conduiroit, (au travers, à
„ la vérité, de quelques murmures qu'il éle-
„ veroit contre moi dans les commence-
„ mens,) au poste que je suis persuadé ne
„ m'être pas mauvais. Les Frondeurs di-
„ roient d'abord, que mes conseils auroient
„ été foibles. Les Pacifiques, dont le nom-
„ bre est toûjours le plus grand dans la fin
„ des Guerres Civiles, diroient qu'ils sont
„ sages & d'un homme de bien. Je serois
„ sur le tout Cardinal & Archevêque de Pa-
„ ris, relegué si vous voulez à Rome, mais
„ relégué pour un tems, & pour ce tems-
„ là même dans les plus grands emplois. Les
„ Politiques se joindroient par l'événement
„ aux Pacifiques. Le feu contre le Mazarin
„ seroit, ou éteint, ou assoupi par son ré-

„ ta-

1652. „ tablissement. Les murmures qui se seroient élévez contre moi, seroient oubliez, & l'on ne s'en ressouviendroit que pour faire dire encore d'avantage que je suis un habile & un galant-homme, qui me serois tiré fort adroitement d'un mauvais pas. Voila comment se traite, dans les esprits des hommes, la réputation des particuliers. Il n'en va pas ainsi de celle des grands Princes : parce que leur naissance & leur élévation étant toûjours plus que suffisante pour tirer leur Personne & leur fortune du naufrage, ils n'en peuvent jamais sauver leur réputation par les mêmes extases qui en préservent les subalternes. Quand Monsieur aura laissé transférer le Parlement, interdire l'Hôtel de Ville, enlever les Chanoines de Paris, éxiler la moitié des Compagnies Souveraines, l'on ne dira pas : qu'eut il pû faire pour l'empécher? Il se fut peut-être perdu lui-même. On dira, il ne tenoit qu'à lui de l'empécher ; ce n'étoit pas une affaire, il n'avoit qu'à le vouloir. L'on m'objectera par la même raison, que quand il aura fait la Paix, quand il sera retiré à Blois, quand le Cardinal Mazarin sera rétabli ; l'on m'objectera, dis-je, que l'on me fera les mêmes discours ; mais je soûtiens que la différence y sera très-grande & toute entiére, en ce que Monsieur peut ne pas prévoir, au moins à l'égard des Peuples, ce rétablissement du Mazarin, & ne peut pas ne point voir, comme présente dès à cette heure, cette punition de Paris, qui, s'il ne s'y oppose, arrivera peut-être demain. J'apréhende pour le gros de l'Etat

„ le

„ le rétabliſſement de M. le Cardinal Mazarin. 1652.
„ rin. Il ne me feroit pas de peine, au
„ moins pour le préſent, pour Paris. Ce
„ n'eſt ni ſon humeur, ni ſon intérêt de le
„ châtier ; & s'il étoit à la Cour à l'heure
„ qu'il eſt, je craindrois moins pour la Vil-
„ le, que je ne crains. Ce qui me fait trem-
„ bler pour elle, c'eſt l'aigreur naturelle de
„ la Reine, la violence de Servien, la du-
„ reté du Tellier, l'emportement de l'Ab-
„ bé Fouquet, la folie d'Undedéy. Tout
„ ce que ces gens-là conſeilleront dans les
„ premiers mouvemens d'une reduction,
„ tout ce qu'ils éxécuteront ſera ſur le
„ compte de Monſieur, & de Monſieur qui
„ ſera encore dans Paris, où à la Porte de
„ Paris; au lieu que tout ce qui arriveroit,
„ après qu'il auroit fait un Traité raiſonna-
„ ble, & qu'il auroit pris toutes les ſuretez
„ convenables à une affaire de cette nature,
„ de concert même avec le Parlement & a-
„ vec les autres Corps de la Ville ; & après
„ qu'enſuite il ſe feroit retiré à Blois, au
„ lieu, dis-je, que tout ce qui arriveroit a-
„ près cela, je dis tout, ſans excepter mê-
„ me le retour du Cardinal, feroit pure-
„ ment ſur le compte de la Cour, à la dé-
„ charge & à l'honneur même de Monſieur.
„ Voila mes penſées touchant le premier
„ parti. Voici mes réfléxions ſur le ſecond,
„ qui eſt celui de continuer, ou plûtôt de
„ renouveller la Guerre.

„ Monſieur ne le peut plus faire à mon
„ ſens, qu'en retenant M. le Prince auprès
„ de lui. La Cour a gagné beaucoup de ter-
„ rain dans les Provinces, particuliérement
„ où l'ardeur des Parlemens eſt beaucoup

1652. „ attiédie. Paris même n'est pas à beaucoup „ près comme il étoit ; & quoi qu'il s'en „ faille beaucoup, qu'il ne soit aussi com- „ me on le veut persuader à la Cour, il est „ constant qu'il est néçessaire de le soûtenir, „ & que les momens même commençent à „ y devenir précieux. La personne de M. le „ Prince n'y est pas aimée ; sa valeur, sa „ naissance, ses Troupes y sont toûjours „ d'un très-grand poids ; enfin je suis per- „ suadé que si Monsieur prend le second „ parti, le premier pas qu'il doit faire, est „ de s'assurer de M. son Cousin. Le second „ à mon avis, est de s'expliquer publique- „ ment sans délai, & dans le Parlement, & „ dans l'Hôtel de Ville, de ses intentions & „ des raisons qu'il a de les avoir ; d'y faire „ mention des avances qu'il a faites par moi „ à la Cour, & du dessein formé qu'elle a „ de rentrer dans Paris, sans donner aucu- „ nes sûretez, ni aux Compagnies Souve- „ raines, ni à la Ville, de la résolution, que „ lui Monsieur a prise de s'y opposer de tou- „ te sa force, & de traiter comme ennemis „ tous ceux qui directement ou indirecte- „ ment auront le moindre commerce avec „ elle. Le troisiéme pas, à mon opinion, „ est d'éxécuter avec vigueur ces Déclara- „ tions, & de faire la Guerre, comme si „ l'on ne devoit jamais penser à faire la „ Paix. Le pouvoir que S. A. R. a dans le „ Peuple me fait croire, même sans en dou- „ ter, que tout ce que je viens de proposer „ est possible ; mais j'ajoûte qu'il ne le sera „ plus dès qu'elle n'y employera pas toute „ son authorité : parce que les démarches „ contraires qu'elle a laissé faire vers la Cour

„ ont

„ ont rendu plus difficiles celles qui lui sont 1652.
„ présentement nécessaires. C'est à elle à
„ considérer ce qu'elle peut attendre de M.
„ le Prince, ce qu'elle en doit craindre,
„ jusqu'où elle veut aller avec les étrangers,
„ où elle s'en veut tenir avec le Parlement,
„ ce qu'elle veut resoudre sur l'Hôtel de
„ Ville; car à moins que de se fixer sur tous
„ ces points, d'y prendre des résolutions
„ certaines, de ne s'en départir point, &
„ de se resoudre à ne plus garder ces tem-
„ péramens qui prétendent l'impossible, &
„ prétendent de concilier les contradictions,
„ Monsieur retombera dans tous les incon-
„ véniens où il s'est vû, & qui seront sans
„ comparaison plus dangereux que par le
„ passé, en ce que l'état où sont les choses,
„ fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'apartient
„ pas de décider sur une matiére de cette
„ conséquence; c'est à Monsieur à se re-
„ soudre. *Sola mihi obsequio gloria relicta*
„ *est*.

Voila ce que j'écrivis à la hâte & presque d'un trait de plume sur la table du Cabinet des Livres du Luxembourg. Monsieur le lût avec application. Il le porta à Madame; on raisonna sur le fond tout le soir; l'on ne conclut rien; Monsieur balançant toûjours & ne choisissant point.

Au retour de cette conference, je trouvai M. de Caumartin chez le Président de Belliévre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du Fauxbourg St. Michel. Je lui raportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles : *Je ne sai à quoi vous*

1652. *penſez ; car vous vous expoſez à la haine des deux Partis, en diſant trop la vérité de tous les deux.* „ Et je lui répondis, je ſais bien „ que je manque à la Politique; mais je ſa- „ tisfais à la Morale : & j'eſtime plus l'une „ que l'autre. Le Préſident de Belliévre prit la parole & dit: je ne ſuis pas de votre ſentiment, même ſelon la Politique. M. le Cardinal joue le droit du jeu en l'état où ſont les affaires. Elles ſont ſi incertaines, & particuliérement avec Monſieur, qu'un homme ſage n'en peut prendre ſur ſoi la déciſion.

Monſieur m'envoya quérir deux heures après chez Madame de Pomereux, & je trouvai à la porte du Luxembourg un Page qui me dit de ſa part, de l'aller attendre dans la Chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allaſſe interrompre dans le Cabinet des Livres: parce qu'il y étoit enfermé avec Goulas, qu'il queſtionnoit ſur le ſujet que vous allez voir. Il vint quelque tems après chez Madame, & me dit d'abord: „ vous „ m'avez tantôt dit, que le premier pas „ qu'il falloit que je fiſſe, en cas que je me „ réſoluſſe à la continuation de la Guerre, „ ſeroit de m'aſſurer de M. le Prince, com- „ ment diable le puis-je faire? *Vous ſavez,* lui répondis-je, *que je ne ſuis pas avec lui en état de répondre ſur cela ; c'eſt à* V. A. R. *à ſavoir ce qu'elle y peut, & ce qu'elle n'y peut pas.* „ Comment voulez-vous que je le ſa- „ che? reprit-il, Chavigny a un Traité preſ- „ que conclu avec l'Abbé Fouquet. Vous „ ſouvient-il de l'avis que Madame de Choi- „ ſy me donna derniérement, aſſez en gé-

„ né-

„ néral ? J'en viens d'aprendre tout le dé- 1652.
„ tail. M. le Prince jure qu'il n'eſt point de
„ tout cela, & que Chavigny eſt un traître;
„ mais qui le fait ? * Ce détail eſt que Chavigny traitoit avec l'Abbé Fouquet, & qu'il promettoit à la Cour de faire tous ſes efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raiſonnables avec le Cardinal Mazarin. Une Lettre de M. l'Abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut priſe par un Parti Allemand, & qui fut aportée à Tavannes, juſtifioit pleinement M. le Prince de cette négociation; car elle portoit en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne voulut pas ſe mettre à la raiſon, lui M. de Chavigny s'engageoit à la Reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monſieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette Lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide, en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, ſe mit au lit, & il n'en releva pas. M. de Bagnols qui étoit de ſes amis & des miens auſſi, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai ſans connoiſſance, & je rendis à ſa famille tout ce que j'aurois ſouhaité de rendre à ſa perſonne. Je me ſouviens que Mademoiſelle du Pleſſis Guenegaut étoit dans ſa Chambre, où il expira deux ou trois jours après.

 * M.

* M. de la Rochefoucaut dans ſes Memoires donne un tour bien different à cette affaire. A l'égard de la Lettre de l'Abbé Fouquet, il dit que M. le Prince en fit faire des Copies qu'il falſifioit, en mettant le nom de Chavigny à la place de celui de Goulas.

1652. * M. de Guise revint presque en même tems de sa prison d'Espagne ; & il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer à ma considération dans les plaintes très-aigres qu'il faisoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vêcu avec lui, à l'égard des révolutions de Naples, dans le tems de son Ambassade de Rome; & il déféra à mon instance avec une honnêteté digne d'un si grand nom.

J'avois aussi toûjours reservé à traiter en ce lieu de l'affaire de Brissac que j'ai touchée dans le second volume de cette Histoire : parce que ce fut à peu près le tems où M. le Prince d'Harcourt quitta l'Armée & le service du Roi, pour se jetter dans cette importante Place. Mais comme je n'ai pû retrouver le Mémoire très-beau & très fidéle que j'en avois, écrit de la main d'un Officier de la Garnison, qui avoit du sens & de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence, & me contenter de vous dire, que le bon génie de la France défendit & sauva les fleurs de Lys dans ce Poste fameux & important, en dépit de toutes les imprudences du Cardinal, & de toutes les infidélitez de † Madame de Guebriant, par la bon-

* Henry de Lorraine 2. du nom, fils de Charles de Lorraine, né en 1614. Il alla au secours des rebelles de Naples en 1647. Les Espagnols le prirent prisonnier en cette occasion & le relâcherent en 1652. Il fit une seconde expedition à Naples en 1654. & mourut en 1664. Voiés les Memoires que ce Prince a écrit d'une partie de sa Vie.

† Renée du Bec Maréchale de Guebriant morte Perigueux en 1659.

bonne intention de Charlevoix, & par les incertitudes du Comte d'Harcourt. Je reprens le fil de mon discours. 1652.

L'Irrésolution de Monsieur étoit d'une espéce toute particuliére. Elle l'empéchoit souvent d'agir quand il étoit le plus nécessaire d'agir, & elle le faisoit quelquefois agir quand il étoit le plus nécessaire de ne point agir. J'attribuë l'un & l'autre à son irrésolution, parce que l'un & l'autre venoit, à ce que j'en ai observé, des vûës différentes & opposées qu'il avoit, & qui lui faisoient croire, qu'il pouvoit se servir utilement, quoi que différemment, de ce qu'il ne faisoit pas, selon les différends partis qu'il prendroit. Mais il me semble que je m'explique mal, & que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution. Je proposai à Monsieur le premier ou le second jour de Septembre, de travailler de bonne foi à la Paix; & je lui représentai que rien n'étoit plus important, que de se tenir couvert au dernier point de ce dessein envers la Cour même, pour les raisons que vous avez vûës ci-devant. Il en convint, il y eût le 5. une Assemblée à l'Hôtel de Ville, que M. le Prince procura lui-même, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; & le Président de Nesmond, au moins à ce qne l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui étoit nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette Assemblée résolut de faire une Députation solemnelle au Roi, pour le suplier de revenir en sa bonne Ville de Paris. Elle n'étoit nul-

1652. lement du compte de Monsieur, qui ayant résolu de se donner l'honneur & le mérite de la Députation de l'Eglise, ne devoit pas souffrir qu'elle fut précédée par celle de la Ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'assurer. Il s'engagea pourtant sans balancer, & non seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sûs que le soir, & je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de Clerc. Il me répondit, cette Députation n'est qu'une chanson : „ qui ne sait que l'Hôtel de Ville ne peut rien? M. le „ Prince me l'a demandé, il croit que cela „ lui est bon, pour adoucir les esprits aigris „ par le feu de l'Hôtel de Ville; mais de „ plus, (voici le mot qui est à remarquer,) „ qui sait si nous executerons la résolution „ que nous avons faite pour la Députation „ de l'Eglise? il faut aller au jour la jour- „ née en ces Diables de temps, & ne pas „ tant songer à la cadence. Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimathias. En voici un autre exemple, le Roi ayant refusé, comme vous allez voir, cette Députation de l'Hôtel de Ville, le bon homme Broussel qui eut scrupule de souffrir que son nom fut allégué comme un obstacle à la Paix, alla déclarer le 24. à l'Hôtel de Ville, qu'il se départoit de sa Magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur qui pensa un peu, puis il me dit; „ Cela nous seroit bon, si „ la Cour avoit bien répondu à nos bonnes „ intentions, mais je conviens que cela ne „ nous vaut rien pour le présent. Mais il „ faut aussi que vous conveniez, que si elle

revient à elle, comme il n'est pas possible 1652.
qu'elle demeure toûjours dans son aveuglement, nous ne serions pas fâchez que ce bon homme fut hors de là. Vous voyez en ce discours l'image & l'effet de l'incertitude. Je ne vous raporte ces deux exemples, que comme des échantillons d'un long tissu de procédez de cette nature, desquels Monsieur, qui avoit asseurément beaucoup de lumiére, ne pouvoit se corriger. Il faut encore avoüer que la Cour ne lui donnoit pas lieu d'y faire beaucoup de réflexion, faute de ne pas savoir profiter de ces fautes. La fortune toute seule les tourna à son avantage, & si Monsieur & M. le Prince se fussent servis, comme ils eussent pû, du refus qu'elle fit de recevoir la Députation de l'Hôtel de Ville, elle eut couru grand risque de n'en avoir de long-temps. Elle répondit à Pietre, Procureur du Roi, qui étoit allé demander audience pour les Echevins & Quarteniers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder, tant qu'on reconnoîtroit M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Broussel pour Prevôt des Marchands. Le Président Viole me dit, aussi-tôt qu'il eut apris cette nouvelle, je n'aprouvois pas cette Députation, parceque je croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal que de bien pour Monsieur & pour le Prince. Tout y est bon pour eux présentement par l'imprudence de la Cour. L'abdication volontaire du bon homme Broussel consacra, pour ainsi dire, cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avoit des tempéramens à prendre, même en conservant la dignité du Roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eut

1652. fait l'usage qu'on en pouvoit faire, les Ministres s'en fussent repentis pour long-temps, tant ils poussoient étourdiment cette affaire & toutes les autres.

Ce qui est admirable est, que la Cour se conduisoit comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de Mrs. les Princes se fortifioit même très-considérablement. M. de Lorraine qui crut qu'il avoit satisfait, en sortant du Royaume, au Traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Ville-neuve St. Georges, fit tirer deux coups de Canon aussi-tôt qu'il fut arrivé à Vaneau-les-Dames, qui est dans le Barois. Il rentra ensuite en Champagne avec toutes ses troupes, & un renfort de trois mille Chevaux Allemands, commandez par le Prince Ulric de Wirtemberg. M. le Chevalier de Guise servoit sous lui de Lieutenant Général, & le Comte de Pas, duquel j'ai déja parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me semble, quelque Cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, & se vint camper auprès de Ville-neuve-St. Georges, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince qui étoit malade à Paris, commandées par Mrs. les Princes de Tarente & le Comte de Tavannes, & celles d'Espagne commandées par Clinchant, sous le nom de M. de Nemours le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'aprocher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun & tout le dessus de la Riviére, ne manquoit de rien; au lieu que les Confédérez qui étoient obligez de chercher à vivre aux

en-

environs de Paris, pilloient les Villages & renchérissoient par conséquent les denrées de la Ville. Cette considération jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur Mr. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connuë & respectée de tout l'Univers, & le tout se passa en rencontres de partis, & en petits Combats de Cavalerie qui ne décidérent de rien. L'imprudence ou plûtôt l'ignorance, & du Cardinal & des Sous-Ministres fut sur le point de précipiter leur Parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevôt, Chanoine de Nôtre-Dame, & Conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut-être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une Assemblée au Palais Royal des véritables serviteurs du Roi. (C'étoit le titre.) Elle fut composée de quatre ou cinq cens Bourgeois, dont il n'y en avoit pas 60. qui eussent des manteaux noirs. Prevôt dit donc qu'il avoit reçû une Lettre de Cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau, & qui n'y mettroient pas du papier. Il lût effectivement cette Lettre, & voilà le commencement de la plus ridicule levée de bouclier qui se soit faite depuis la Procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette Compagnie fut huée, comme l'on huë les masques en sortant du Palais Royal, le 24. Septembre, & que le 26. M. le Maréchal d'Estampes qui y fut envoyé par Monsieur, 1652.

les

1652. les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleroient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacez le même jour, par un Arrêt du Parlement, qui porta défences, sur peine de le vie, de s'assembler & de prendre aucune marque. Si Monsieur & M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le Parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour très-long-temps. Le Maire, parfumeur qui étoit un des conjurez, courut chez moi pâle comme un mort, & tremblant comme la feüille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer, & qu'il se vouloit cacher dans la Cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on savoit que je n'étois pas dans les intérets de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vû, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, & M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'apelloit peuple, qu'il n'y faisoit pas seulement de réfléxion. Croissi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, & de lui faire connoître qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'est pas moindre à mon opinion, que la premiére. M. de Lorraine qui aimoit beaucoup la négociation y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit en présence de Madame, que la négociation le suivoit par tout, qu'il étoit sorti de Flandres, las de travailler avec le Comte de Fuensaldagne, & qu'il la retrouvoit à Paris

mal-

malgré lui, „ car que faire autre chose ici, 1652.
„ dit-il, où il n'y a pas jusques au Baron du
„ Jour qui ne prétende faire son Traité à
„ part? " Ce Baron du Jour étoit une maniére d'homme assez extraordinaire de la Cour de Monsieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit venuë jusqu'à ce Baron du Jour. Or ce qui lui faisoit croire encore que cette négociation étoit montée jusques à Monsieur, c'est qu'il avoit remarqué que dépuis quelque temps il ne l'avoit pas pressé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son observation étoit vraye, & il est constant que Monsieur, qui vouloit la Paix de bonne foi, craignoit, & avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mit des obstacles invincibles. Il fut très-aise par cette considération, que M. de Lorraine fut dans la disposition de négocier aussi lui-même, & d'envoyer à la Cour Mr. de Joyeuse St. Lambert, „ lequel, à ce que me dit Monsieur,
„ n'aura que le Caractere de Mr. de Lorraine, & ne laissera pas de pénétrer, s'il n'y
„ a rien à faire pour moi. " Je lui répondis ces propres paroles. Il *sera peut-être Monsieur, plus heureux que moi: je le souhaite, mais je ne le crois pas.* Je fus Prophete, car ce Mr. de Joyeuse fut douze jours à la Cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimathias auquel personne ne pût rien entendre que la Cour qui le desavoüa. Mr. le Marêchal d'Estampes que Monsieur y avoit encore envoyé dans l'espérance que le Tellier avoit fait donner

1652. ner à Madame, qu'il y feroit écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pouroit dire de la part de Monsieur, en revint pour le moins aussi mal satisfait, que M. de Joyeuse St. Lambert.

Le 30. Septembre Mr. Talon acheva d'éclaircir Monsieur & le Public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement par Mr. Doujat, à cause de son indisposition, les Lettres qu'il avoit reçûes de Mr. le Chancelier, & de Mr. le Premier President, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces Lettres portoient que le Roi ayant transféré son Parlement à Pontoise & interdit toutes fonctions à ses Officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéï. Je ne vous puis exprimer la consternation de la Compagnie: elle fut au point que Monsieur eût peur qu'elle ne l'abandonnât; & cette aprehension lui fit faire un très-méchant pas: car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venuë par le Marêchal d'Estampes, qui, quoi que très-bien intentionné pour la Cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur qui me l'avoit montrée la veille, en me disant. *Il faut que la Reine me croye bien sot de m'écrire de ce stile, dans le temps qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la duppe de cette lettre, ou plûtôt qu'il ne l'avoit pas été jusques là: mais il en devint effectivement la duppe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parce que le Parlement se persuada que Monsieur traitoit son accommode-

dement particulier avec la Cour. Il jetta 1652.
ainsi de la défiance de sa conduite dans la Compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se pût jamais défaire de cet air de mistére sur ce chef, & quoi que Madame lui pût dire, il le crut toûjours nécessaire à sa seureté, pour empêcher les gens, disoit-il, de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de Négociation joint aux aparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instans, fut ce qui fit, à mon avis, la Paix, beaucoup plûtôt que les Négociations les plus réelles & les plus effectives ne l'eussent pû faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la Guerre Civile. Elle fit la Paix en ce rencontre, mais on ne la doit point attribuer à leur lassitude, parce qu'il s'en falloit bien qu'elle ne fut au point de les obliger à rapeller, ou à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadérent qu'ils ne le pouvoient plus empêcher: mais quand le corps du Public en fut persuadé, les particuliers y coururent, & ce qui en persuada les particuliers & le public, fut la conduite des Chefs.

La maniére mistérieuse dont Monsieur parla dans ses derniéres Assemblées, pour faire paroître qu'il avoit encore de la considération à la Cour, acheva ce qui étoit déja bien commencé. Tout le monde crut la Paix faite, & tout le monde la voulut faire pour soi: Aussi-tôt que l'on sût la Négociation de M. de Joyeuse, qui retourna le 3. Octobre de St. Germain où le Roi étoit revenu; le

Par-

1652. Parlement mollit & fit entendre publiquement, que pourvû que le Roi donnât une Amniftie pleine & entiére, & qui fut vérifiée dans le Parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres fûretez. Il n'expliqua pas ce détail par un Arrêt, mais il fit presque le même effet, en suppliant Monfieur le Duc d'Orleans de s'en fatisfaire lui-même & de l'écrïre au Roi.

Le 10. Monfieur Sevin ayant repréfenté, qu'il feroit à propos de prier le Duc de Beaufort de fe déporter du Gouvernement de Paris, à caufe du refus que le Roi avoit fait de recevoir les Députez de l'Hôtel de Ville, tant qu'il en retiendroit le titre; Mr. Sevin, dis-je, qui auroit été prefque étouffé dans un autre tems par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni fiflé. Il fut même dit dans la même matinée, que les Confeillers du Parlement qui étoient Officiers dans les Colonelles iroient, s'il leur plaifoit, à St. Germain dans les Députations de l'Hôtel de Ville. Ils ne faifoient toutefois dans leurs inftances adreffées au Roi, pour revenir dans fa bonne Ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'Amniftie au Parlement de Paris. Quel galimathias!

Le 11. Monfieur promit à la Compagnie de tirer la démiffion du Gouvernement de Paris de Mr. de Beaufort; & Mrs. Doujat, & Sevin y donnérent la Relation des plaintes qu'ils avoient faites la veille à Monfieur le Duc d'Orleans des defordres des Troupes, contre la parole qui leur avoit été donnée de les faire retirer. Monfieur de Lorraine que je trouvai ce jour-là dans la rue St. Honoré, & qui avoit failli à être tué par

les

les Bourgeois de la Garde de la Porte St. Martin, parce qu'il vouloit sortir de la Ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailloit à un Livre qui porteroit ce titre, & qu'il le dédieroit à Monsieur. *Ma pauvre petite sœur en pleurera*, ajoûta-t-il, *mais qu'importe? Elle s'en consolera avec Mademoiselle * Claude.* 1652.

Le 12. Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement, de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promptitude qu'elles auroient fait sans les mauvais tems. Vous étes sans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement, avec leurs écharpes rouges & jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un Historien qui écriroit les tems plus éloignez de son siécle, chercheroit des liaisons à des incidens aussi peu vrai-semblables & aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns & les autres. Il n'y eut pas plus de mistére. Tout ce que les Politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événemens n'est que fiction & chimére. J'en reviens toûjours à mon principe qui est, que les fautes capitales font, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paroît, & est en effet le plus étrange, & le plus extravagant, est possible.

* Claude de Lorraine. Elle avoit épousé le Cardinal François de Lorraine son Cousin Germain, frere de Charles IV.

1652. Le 13. les Colonels reçûrent ordre du Roi d'aller par Députez à St. Germain, Mr. de Seve le plus ancien y porta la parole. Le Roi leur donna à dîner, & leur fit même l'honneur d'entrer dans la Salle pendant le Repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joye qui passoit tout ce que vous vous pouvez figurer: il en avoit le dessein depuis très-long-tems. Beaucoup de gens ont crû que l'amour de Madame de Châtillon l'y avoit retenu, beaucoup d'autres sont persuadez qu'il avoit espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la Cour. Je ne me puis remettre ce qu'il ma dit sur ce point, car il n'est pas possible que dans les grandes conversations que j'ai euës avec lui sur le passé, je ne lui en aye parlé.

Le 14. Mr. de Beaufort fit un Compliment court & mauvais au Parlement, sur ce qu'il avoit remis le Gouvernement de Paris.

Le 16. Monsieur déclara nettement au Parlement, que le Roi avoit desavoüé en tout & par tout Mr. de Joyeuse: mais il ajoûta, selon son stile ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit, „ voudriez-vous répondre d'un quart d'heu„ re à l'autre? que sai-je si dans un moment „ le peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il „ croyoit que je n'eusse aucunes mesures a„ vec lui? que sai-je si dans un instant il ne „ me livreroit pas à M. le Prince, s'il lui „ prenoit fantaisie de revenir sur ses pas & „ de se soûlever. " Je crois que vous étes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. On dit que l'on ne doit

jamais

jamais combattre contre les principes; ceux 1652.
de la peur se doivent & se peuvent encore moins attaquer que tous les autres. Ils sont inabordables.

Le 19. Monsieur dit au Parlement qu'il avoit reçû une Lettre du Roi, qui lui mandoit qu'il viendroit le 5. à Paris, qui étoit le Lundi: à quoi il ajoûta, qu'il étoit fort surpris de ce que Leurs Majestez n'envoyoient pas au préalable une Amnistie, qui fut vérifiée dans le Parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, & l'on arrêta de suplier le Roi d'accorder cette grace, & au Parlement & à ses peuples.

Cette Lettre du Roi à Monsieur lui fut aportee le 18. au soir; il m'envoya quérir aussi-tôt, & il me dit que la conduite de la Cour étoit incompréhensible, qu'elle joüoit à perdre l'Etat, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermât les portes au Roi. Je lui répondis que pour ce qui étoit de la conduite de la Cour, je la concevois fort bien, qu'elle ne hazarderoit rien, connoissant comme elle faisoit ses bonnes & pacifiques intentions; qu'il me paroissoit qu'elle agissoit, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence, qu'elle n'avoit traité le passé, & bien plus finement qu'elle n'avoit agi dans les commencemens: que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris, après que Monsieur avoit promis dès le 14. de ce mois le rétablissement du Prevôt des Marchands, & des Echevins, ordonné & executé sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, & après avoir un peu rêvé, il me dit; *allez, je veux demeurer deux heures tout seul, revenez à ce*

1652. *soir sur les huit heures.* Je le trouvai alors dans le Cabinet de Madame qui le catéchisoit ou plûtôt qui l'exhortoit, car il étoit dans un emportement inconcevable, & l'on eut dit, de la maniére dont il parloit, qu'il étoit à Cheval armé de toutes piéces & prét à couvrir de sang & de carnage les Campagnes de St. Denis, & de Grenelle. Madame étoit épouvantée, & je vous avouë que quoi que je connusse assez Monsieur, pour ne me pas donner avec précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissai pas de croire en effet qu'il étoit plus émû qu'à son ordinaire: Car il me dit d'abord, *eh bien qu'en dites-vous ? y a-t-il sûreté à traiter avec la Cour*? Nulle, Monsieur, lui répondis-je, à moins que de s'aider soi-même par de bonnes précautions, & Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à V. A. R. Non asseurement, reprit Madame, mais ne m'aviez-vous pas dit, continua Monsiéur, que le Roi ne viendroit pas à Paris sans prendre des mesures avec moi? Je vous avois dit, Monsieur, lui repartis je; que la Reine me l'avoit dit, mais que les Circonstances avec lesquelles elle me l'avoit dit, m'obligeoient à avertir V. A. R. qu'elle n'y devoit faire aucun fondement. Madame prit la parole: il ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez pas cru. Monsieur reprit, il est vrai, je ne me plains que de cette maudite Espagnole. Il n'est pas tems de se plaindre, reprit Madame, il est tems d'agir d'une façon ou de l'autre. Vous vouliez la Paix quand il ne tenoit qu'à vous de faire la Guerre; vous voulez la Guerre, quand vous ne pouvez plus faire ni la Guerre, ni la Paix. Je ferai de-

main

main la Guerre, reprit Monſieur, d'un ton 1652.
guerrier, & plus facilement que jamais. Demandez-le à Mr. le Cardinal de Retz. Il croyoit que je lui allois diſputer cette theſe. Je m'aperçûs qu'il le vouloit, pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles, ſi on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu, car je lui répondis froidement & ſans m'échauffer, ſans doute, Monſieur. Le peuple n'eſt-il pas toûjours à moi? reprit Monſieur, ouï, lui repartis-je. M. le Prince ne reviendra-t-il pas, ſi je le mande? Je le crois, Monſieur, lui dis-je. L'armée d'Eſpagne ne s'avancera-t-elle pas, ſi je le veux? Toutes les aparences y ſont, lui repliquai-je. Vous attendez après cela ou une grande reſolution, ou du moins une grande délibération: rien moins, & je ne ſaurois mieux vous expliquer l'iſſuë de cette Conférence, qu'en vous ſupliant de vous reſſouvenir de ce que vous avez vû quelquefois à la Comédie Italienne. (La Comparaiſon eſt peu reſpectueuſe, & je ne prendrois pas la liberté de la faire, ſi elle étoit de mon invention.) Ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'eſprit, auſſi-tôt que Monſieur fut ſorti du Cabinet, & elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. Il me ſemble, dit-elle, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche; *que je t'aurois dit de belles choſes, ſi tu n'avois eu aſſez d'eſprit pour me contredire!* Voilà comment finit la converſation; Monſieur concluant que bien qu'il fut très-fâcheux que le Roi vint à Paris ſans Concert avec lui, & ſans une Amniſtie vérifiée au Parlement, il n'étoit pas toutefois de ſon devoir ni de ſa réputation de s'y

1652. oposer, parce que personne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, & qu'ainsi tout le monde lui feroit justice, en reconnoissant qu'il n'y avoit que la considération, & le repos de l'Etat qui l'obligeât à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond, étoit pourtant de son avis, au moins pour l'operation, par les raisons que vous avez vûës ci-devant, ne lui pût laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté & même avec colére: *ce raisonnement*, Monsieur, *seroit bon à Monsieur le Cardinal de Retz, & non pas à un Fils de France: mais il ne s'agit plus de cela, & il ne faut songer qu'à aller de bonne grace au devant du Roi.* Il se récria à ce mot, comme si elle lui eut proposé de s'aller jetter dans la Riviére. *Allez vous-en donc, Monsieur, tout à cette heure*, reprit-elle. *Et où Diable irai-je?* répondit-il. Il se tourna à ce mot & rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avoit rien fait savoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai: mais il ne fut pas vrai long-tems, car une heure après j'en reçûs un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, & de m'écrire que Sa Majesté ne doutoit point que je n'achevasse en cette occasion ce que j'avois si bien, & si heureusement commencé à Compiégne. Madame la Palatine me faisoit beaucoup d'excuse dans un billet séparé, & écrit en chiffre, de ce qu'elle m'en avoit donné l'avis si tard. *Vous connoissez le terrein*, ajoûta-t-elle, *on est à St. Germain comme à Compiégne.* C'étoit assez dire

aſſez dire pour moi. Tout ce que je viens 1652. de vous dire ſe paſſa le 20. d'Octobre.

Le 21. le Roi, qui avoit couché à Ruel, revint à Paris, & il envoya de Ruel même Nogent & Monſieur d'Anville à Monſieur, pour le prier de venir au devant de lui. Il ne s'y pût jamais réſoudre, quoi qu'ils l'en preſſaſſent extrêmement. Ils avoient raiſon, & je ſuis encore perſuadé que Monſieur n'avoit pas tort. Ce n'eſt pas qu'il y eut aucun deſſein contre ſa perſonne, au moins à ce que j'ai ouï dire depuis à M. le Maréchal de Villeroi: mais je crois que s'il eut été au devant du Roi, & que le Roi eut voulu s'en aſſeurer, il y eut pû réüſſir, vû la diſpoſition où étoit le peuple. Ce n'eſt pas qu'elle ne fut dans le fond très-bonne pour Monſieur, & ſans comparaiſon meilleure que pour la Cour, mais il y avoit une agitation & un égarement dans les eſprits qui ſe pouvoit, à mon ſens, tourner à tout: & je ne ſais ſi l'éclat de la Majeſté Royale, tombant tout d'un coup ſur cette agitation & ſur cet égarement, ne l'eut pas emporté. Je dis que je ne le ſais pas, parce qu'il eſt conſtant que dans la conſtitution où étoient les eſprits, la pente du menu peuple, & même celle du moyen, étoit encore toute entiére pour Monſieur; mais enfin il y avoit à mon ſens raiſon & fondement, pour l'empêcher de ſe hazarder, particuliérement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les Miniſtres expoſaſſent la perſonne du Roi au mécontentement, à la défiance, & à la frayeur de Monſieur, aux craintes d'un Parlement, qui avoit ſujet de croire qu'on le venoit étrangler, & au caprice d'un peuple qui avoit

1652. toûjours de l'attachement pour des gens desquels le Cardinal étoit bien loin d'être asseuré. L'événement a tellement justifié la conduite que la Cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle, & téméraire au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce Chef, comme sur l'autre, que je ne sais pas : je dirai que je sais & de science certaine, que si Monsieur eut voulu, la Reine & les sous-Ministres étoient ce jour-là séparez du Roi.

Les Courtisans se laissent toûjours amuser aux acclamations du Peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis ce soir là des gens dans le Louvre, qui flatoient la Reine sur ces acclamations, & M. de Turenne qui étoit derriére moi au Cercle, me disoit à l'oreille ; *ils en firent presque autant dernièrement pour Mr. de Lorraine.* Je l'eusse bien étonné, si je lui eusse répondu, il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de suplier le Roi d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Cela étoit vrai, Mr. de Beaufort même l'en avoit pressé avec douse ou quinse Conseillers du Parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, & desquels, si je les nommois, on feroit bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre, & je m'y oposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avoit fait cette proposition. Elle étoit, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avoit pas un Officier dans les Coloneles qui n'eut été massacré par ses

ſes Soldats, s'il eut ſeulement fait mine de 1652.
branler contre le nom de Monſieur : mais reſpect, conſcience, & tout ce que vous vous pouvez imaginer ſur cela à part, la propoſition étoit écervelée, vû les circonſtances & les ſuites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns & les autres dans ce que je vous ai dit ci-deſſus. Ce ne fut aſſurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas, car je me croyois beaucoup plus en péril que je ne m'y ſuis cru de ma vie. J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivât, avec Madame de Leſdiguiéres, & M. de Turenne, qui me demanda bonnement & avec inquiétude, ſi je me croyois en ſûreté? Je lui ſerrai la main, parce que je m'aperçûs que Frelai, qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, & je lui répondis, *ouï, Monſieur, & en tous ſens. Madame de Leſdiguiéres ſait bien que j'ai raiſon.* Je ne l'avois pourtant pas, car je ſuis perſuadé que ſi l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fut rien arrivé. Ce que je vous dis de ces poſſibilitez de l'un & de l'autre côté vous paroît ſans doute contradictoire, & j'avouë qu'il ne ſe peut concevoir que par ceux qui ont vû les choſes, & encore qui les ont vûës pour le dedans.

La Reine me reçût admirablement, elle dit au Roi de m'embraſſer, comme celui auquel il devoit particuliérement ſon retour à Paris. Cette parole qui fut entenduë de beaucoup de gens, me donna une véritable joye, parce que je crûs que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement, ſi elle avoit eu deſſein de me faire arrêter. Je demeurai au

1652. Cercle jusques à ce que l'on allât au Conseil. Comme je sortois, je rencontrai dans l'Antichambre Jouï qui me dit, que Monsieur me l'avoit envoyé, pour savoir s'il étoit vrai que l'on m'eut fait prendre place au Conseil, & pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre, qui en sortoit, & qui lui venoit commander de la part du Roi de sortir de Paris dès le lendemain, & de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est à mon sens une des plus grandes & des plus signalées, qui ait jamais été commise dans la Politique. Vous me direz que la Cour connoissoit Monsieur, & je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prit, ou plûtôt, qu'il n'éxécutât la résolution qu'il prit en effet de s'aller poster dans les Halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusques au Louvre & d'en chasser le Roi. Je suis convaincu qu'il y eut réüssi même avec facilité, s'il l'eut entrepris, & que le peuple n'eut balancé en rien, voyant Monsieur en personne, & Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. On m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans cette rencontre. Voici la vérité.

Lors que j'entrai au Luxembourg il me parut consterné, parce qu'il s'étoit mis dans l'esprit, que le commandement que M. d'Aligre, venoit de lui porter de la part du Roi, n'étoit que pour l'amuser, & lui faire croire que l'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable, il s'imagi-

noit

noit que toutes les mousquetades que l'on 1652.
tiroit, (& l'on en tiroit toûjours beaucoup ces jours de réjouïssances) étoient celles du Régiment des Gardes qui marchoit pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyoit lui raportoient que tout étoit paisible, & que rien ne branloit, mais il ne croyoit personne, & il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étois à lui ? A quoi je ne lui répondis que par ce demi Vers du Cid ; *tout autre que mon Pere.* Ce mot le fit rire, ce qui étoit fort rare quand il avoit peur. *Donnez-m'en une preuve*, continua-t-il, *racommodez-vous avec M. de Beaufort*; *très-volontiers, Monsieur*, lui repartis-je. Il m'embrassa, & alla ouvrir la porte de la Galerie, qui répond à la porte de la Chambre où il couchoit, & où il étoit alors. J'en vis sortir M. de Beaufort, qui se jetta à mon cou, & qui me dit, *demandez à* S. A. R. *ce que je viens de lui dire sur vôtre sujet. Je connois les gens de bien. Allons, Monsieur, chassons les Mazarins à tous les Diables pour une bonne fois.* La conversation commença ainsi, Monsieur la soûtint par un discours amphibologique, qui dans la bouche de * Gaston de Foix eut paru un grand Exploit, mais qui dans celle de Gaston de France ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité, & la possibilité de la pro-

* Le brave Gaston de Foix, Duc de Nemours, tué à la Bataille de Ravenne le jour de Pâques de l'année 1512. âgé d'environ 23. ans.

1652. proposition qu'il faisoit, qui étoit que Monsieur marchât à la petite pointe du jour droit aux Halles, & qu'il y fit les barricades, qu'il pousseroit après où il lui conviendroit. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au Parlement, *vôtre avis M. le Doyen.* Voici en propres termes ce que lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montresor chez moi au retour de chez Monsieur, & que j'ai encore de sa main.

„ Je crois, Monsieur, que je devrois en „ effet parler à cette occasion comme M. „ le Doyen, mais comme M. le Doyen, „ quand il opina à faire des Priéres de qua„ rante heures. Je ne sache guéres d'occa„ sions où l'on en ait eu plus de besoin. El„ les me seroient encore, Monsieur, bien „ plus néceſſaires qu'à un autre, parce que „ je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des „ apparences cruelles, & même des incon„ véniens terribles. Si mon sentiment est „ que vous souffriez le traitement injurieux „ que l'on vous fait, le public qui va toû„ jours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou „ prétexte de dire que je trahis vos inté„ rêts, & que mon avis ne sera que la sui„ te de tous les obstacles que j'ai mis au „ dessein de M. le Prince ? Si j'opine à ce „ que V. A. R. desobéïsse & suive les vûës „ de M. de Beaufort, pourrois je m'empê„ cher de passer pour un homme, qui soufle „ de la même bouche le chaud & le froid, „ qui veut la Paix, quand il espére d'en ti„ rer ses avantages en la traitant, qui veut „ la Guerre quand on n'a pas voulu qu'il „ la traitât ? qui conseille de mettre Paris à „ feu

„ feu & à ſang, & d'attacher ce feu à la 1652.
„ porte du Louvre, en entreprenant ſur la
„ perſonne du Roi. Voilà, Monſieur, ce
„ que l'on dira & ce que vous-même pour-
„ rez croire en de certains momens. J'au-
„ rois lieu, après avoir prédit à V. A. R.
„ peut-être plus de mille fois, qu'elle
„ tomberoit par ſes incertitudes en l'état où
„ elle ſe voit; j'aurois dis je lieu de la ſu-
„ plier, avec tout le reſpect que je lui dois,
„ de me diſpenſer de lui parler ſur une ma-
„ tiére, qui eſt moins en ſon entier à mon
„ égard, qu'à l'égard d'homme qui vive.
„ Je ne me ſervirai toutefois que de la moi-
„ tié de ce droit, c'eſt-à-dire, que quoi je
„ ne faſſe pas état de me déterminer moi-
„ même ſur le ſentiment que V. A. R. doit
„ préférer, je ne laiſſerai pas de lui expoſer
„ les inconvéniens de tous les deux, avec
„ la même liberté que ſi je croyois me pou-
„ voir fixer moi-même à l'un ou à l'autre.
„ Si elle obéït, elle eſt reſponſable à tout le
„ public de tout ce qu'il ſouffrira dans la
„ ſuite. Je ne juge point du détail de ce
„ qu'il ſouffrira, car qui peut juger d'un fu-
„ tur qui dépend des vetilles d'un Cardinal,
„ de l'impétuoſité d'Undedey, de l'imperti-
„ nence de l'Abbé Fouquet, de la violence
„ d'un Servien? Mais enfin vous répondrez
„ de tout ce qu'ils feront au public, parce
„ qu'il ſera perſuadé qu'il n'a tenu qu'à vous
„ de l'empêcher. Si vous n'obéïſſez pas,
„ vous courez fortune de bouleverſer l'Etat.
Monſieur m'interrompit à ce mot, & me
dit, même avec précipitation, „ Ce n'eſt
„ pas dequoi il s'agît, il s'agît de ſavoir ſi
„ je ſuis en état, c'eſt à dire, en pouvoir
„ de

1652. „ de ne pas obéïr. Je le crois, Monsieur, „ lui répondis-je, car je ne vois pas com„ment la Cour s'y pourra prendre à vous „ faire obéïr. Il faudra que le Roi marche en personne au Luxembourg, & ce sera une grosse affaire, M. de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il y trouveroit, & au point, que je m'aperçûs que Monsieur commençoit à s'en persuader, & il étoit tout propre, suposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisez ; parce que de sa pente il alloit toûjours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé par toutes sortes de raisons à lui éclaircir cette these, ce que je fis, en lui représentant qu'elle méritoit d'être considerée & traitée avec distinction ; que je convenois que le peuple ne souffriroit pas aparemment que l'on allât prendre Monsieur au Luxembourg, à moins que le Roi n'eut mis à cette entreprise de certains préalables que le tems pourroit amener ; que s'il accoûtumoit les peuples à reconnoître son autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réüssir, & même bien-tôt, parce que je ne doutois pas qu'il ne les y accoûtumât en peu de tems par sa prudence ; que tous les instans l'augmenteroient ; qu'il en avoit déja plus à dix heures du soir qui venoient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avoit à cinq, & que la preuve en étoit palpable, en ce qu'il s'étoit saisi de la Porte de la Conférence, qu'il faisoit garder paisiblement & sans que personne en murmurât, par le seul Régiment des Gardes, qui n'en auroient pas sûrement aproché s'il avoit plû à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre

trois & quatre, que si S. A. R. laissoit pren- 1652.
dre tous les Postes de Paris comme celui là, & maltraîter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain au matin, je ne croyois pas qu'il y eut grande seureté pour lui, peut-être dès l'après dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur, & il s'écria, *C'est-à-dire, que je ne puis rien pour la défensive. Non, Monsieur*, lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui & demain au matin. Je n'en voudrois point répondre demain au soir.* M. de Beaufort, qui crut que mon discours alloit à proposer & à appuyer l'offensive, vint à la charge, comme pour me soûtenir, mais je l'arrêtai tout court, en lui disant. „ Je vois bien, Monsieur, que vous ne comprenez pas ma „ pensée, je ne parle à S. A. R. comme je „ fais, que parce que j'ai vû qu'il croyoit „ qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg „ en toute seureté malgré le Roi. Je ne se„ rai jamais d'aucun avis dans l'état ou les „ affaires sont réduites. C'a toûjours été à „ Monsieur à décider, c'est même à lui à „ proposer, & à nous à éxécuter. Il ne se„ ra jamais dit que je lui aye conseillé, ni „ de souffrir le traitement qu'il reçoit, ni „ de faire demain au matin les barricades. „ Je lui ai tantôt dit les raisons que j'ai pour „ cela. Il m'a commandé de lui expliquer „ les inconvéniens que je crois aux deux „ partis, & je m'en suis aquitté. Monsieur me laissa parler tant que je voulus, & après qu'il eut fait trois ou quatre tours de Chambre, il revint à moi, & il me dit; *Si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi? oüi Monsieur, & sans balancer, je*

le

1652. *le dois, je suis attaché à vôtre service, je n'y manquerai pas certainement, & vous n'avez qu'à commander : mais j'en serai au desespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez.* Monsieur qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être émû de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux : il m'embrassa, & puis me demanda tout d'ûn coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la Porte de la Conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma maniére de parler & d'agir, & je connus avant que de sortir du Luxembourg, (& pour vous dire le vrai avec plaisir,) que Monsieur prendroit le parti d'obéïr, car je lui vis une joye sensible de ce que je m'étois défendu d'apuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir, & de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, & de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçût comme moi, que Monsieur avoit pris sa résolution, & il me dit, en descendant l'escalier, *cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* Il est encore bien moins capable de la soûtenir, lui répondis-je, & je crois que vous étes enragé de la lui proposer en l'état où sont les affaires. *Vous*

ne

ne le connoissez pas encore, repartit-il, *si je ne le lui* 1652.
avois proposé, il me le reprocheroit d'ici à dix ans.

Je trouvai en arrivant chez moi Montresor, qui m'y attendoit, & qui se moqua fort de mes scrupules, car il apella ainsi tout les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, & que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours, que la Reine n'en avoit de l'y envoyer, & sur le tout il convint que la Cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en seureté, lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eut jamais pensé, si on l'eut ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande, que la Cour, qui avoit sujet de me croire outré & en défiance, ne me faisoit pas à mon sens la justice de croire que j'eusse pour l'Etat d'aussi bons sentimens, que je les avois en effet. Je suis convaincu, que vû l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti irremédiable par une infinité de circonstances, & le *déginganđement*, si l'on peut se servir de ce mot, passé, présent, & à venir de tous ces partis, l'on n'eut pû soûtenir ce que l'on eut entrepris, & que par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé, que s'il l'eût entrepris, il eut réüssi pour ce moment, & qu'il eut poussé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroîtra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées, paroissent toûjours im-

1652. praticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, & je suis assuré que tel ne s'est point étonné des Barricades de Monsieur de Guise, qui s'en fut moqué comme d'une chimére, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sai si je n'ai pas déja dit en quelque endroit de cet Ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes est, que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vû devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, & il affecta même de sortir une heure plûtôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort & à moi. Il nous fit dire par Jouï qu'il nous attendroit à la porte du Luxembourg: qu'il avoit eu ses raisons pour cette conduite, que nous les saurions un jour, que nous nous accommodassions avec la Cour, s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier, M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22. le Roi tint son Lit de Justice au Louvre. Il y fit lire quatre Déclarations, la premiére fut celle de l'Amnistie, la seconde celle du Rétablissement du Parlement à Paris, * la troisiéme portoit un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi bien qu'à Mrs. de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissi, Machaut Fleury, Martineau & Perraut. Par la même Déclaration il étoit défendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatriéme établissoit une Chambre des Va-

* Voiés Memoires de Joly, Tome II. page 28.

Vacations. On avoit arrêté le matin avant 1652.
que le Roi fut entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilez. Ils obéïrent tous le même jour. J'allai l'après-dînée chez la Reine, qui, après avoir été quelque-temps au Cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit Cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle savoit que j'avois adouci autant qu'il m'avoit été possible, & les affaires & les esprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore & plus promptement & plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer plusieurs égards avec mes amis qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit, qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien des honnêtetez & même bien de la bonté en apparence. Voici le fond. Elle étoit plus animée contre moi que jamais; parce que Beloi, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toûjours en secret à quelque autre, & qui avoit repris des mesures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étoient en déclin, l'avoit fait avertir, le matin dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort & moi: mais comme il entra dans sa Chambre aussi-tot que nous en fûmes sortis avec Jouï, Monsieur, qui étoit dans l'agitation, & dans le trouble, leur dit; *si je voulois, je ferois bien dancer l'Espagnole*. Beloi, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit, *mais Mon-*

1652. sieur, V. A. R. *est-elle bien assurée de M. le Cardinal de Retz ? Le Cardinal de Retz*, dit Monsieur, *est homme de bien, il ne me manquera pas.* Jouï qui l'avoit entendu me le raporta fidélement le matin, & je ne doutai pas que Beloi ne l'eut aussi raporté à la Reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas savoir qu'au même moment que j'avois fait à Monsieur l'offre, à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit, pour empêcher le bouleversement de l'Etat. Je fis, à l'instant même que Jouï me donna cet avis, une grande réfléxion sur les scrupules dont Montresor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réüssissent pas dans les Cours, au moins pour l'ordinaire, mais il y a des gens qui préférent au succès la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonnée de la maniére dont je répondis à la Reine, si je ne vous avois au préalable rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis. Je dis que j'eus depuis, car vous avez vû qu'auparavant même je lui parlois presque toûjours avec la même sincérité. Je lui dis donc que j'avois une joye sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois souhaité si passionnément depuis long-temps de la pouvoir servir sans restriction: que tant que Monsieur avoit été engagé dans les mouvemens, je n'avois pû suivre mon inclination, par la raison de mes engagemens avec lui, par lesquels elle savoit que je ne l'avois jamais trompée: que si j'avois eu l'honneur de la

voir

certain nombre de gens que l'on apelloit mes 1652.
amis : je dis que l'on apelloit, parce que tous ceux qui passoient pour tels dans le monde, ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pû faire pour se raccommoder avec moi, & les instances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre civilement avec lui. Montresor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie, qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la Maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette derniére occasion comme les autres, quoi qu'il en parlât autant & plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontiére, lui montra une Lettre de moi avec une fausse datte, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il raportoit au temps présent. Mr. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sai quelles circonstances, dont je ne me souviens pas presentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi : mais comme elle n'avoit pas trouvé à la

1652. & me parla pourtant plus froidement ; ce qui étoit toûjours en elle un signe de colére. Elle se remit pourtant un peu après, & me demanda si j'avois toûjours confiance à Madame de Chevreuse ? à quoi je répondis, que j'étois toûjours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, & il me parut qu'elle la reprit avec joye, en me disant, j'entens bien, vous en avez davantage en la Palatine, & vous avez raison. J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en Madame la Palatine, mais je suplie Vôtre Majesté de me permettre que je n'en aye plus qu'à elle-même. Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. Adieu. Toute la France est là dedans qui m'attend.

Je vous suplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui est nécessaire, & qui vous fera connoître, que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoi que tout puissans dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite & par sa faction, & l'autre par sa faveur, n'avoient pû, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon Poste, & je puis dire sans vanité, que je l'aurois conservé, & même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile; si les différens intérêts, ou plûtot les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un

cer

certain nombre de gens que l'on apelloit mes amis : je dis que l'on apelloit, parce que tous ceux qui passoient pour tels dans le monde, ne l'étoient pas. 1652.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pû faire pour se raccommoder avec moi, & les instances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre civilement avec lui. Montresor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie, qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la Maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette derniére occasion comme les autres, quoi qu'il en parlât autant & plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontiére, lui montra une Lettre de moi avec une fausse datte, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il raportoit au temps présent. Mr. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sai quelles circonstances, dont je ne me souviens pas presentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi : mais comme elle n'avoit pas trouvé à la

1652. Cour ni la considération ni la confiance qu'elle en avoit espéré, elle cherchoit fortune, & elle eut bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues qui m'avoit traité assez familiérement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, & presque sur l'ancien pied : & Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa Mere, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable & qui lui étoit particulier. Je m'en aperçûs le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en aperçûs. J'en usai honnêtement avec la mere, avec la fille, & avec Laigues & rien de plus. On pourroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire : mais cela n'est pas vrai, parce que les avances, que ceux qui s'adoucissent font aux puissans, tournent toûjours infailliblement au desavantage de celui qui les desavouë en ne les suivant pas ; & de plus, il est bien difficile que ceux qui sont desavoüez n'en conservent toûjours quelque ressentiment, & ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossiérement, & à droite & à gauche. Je n'ai rien sû sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plûtôt une facilité naturelle. Pour Mademoiselle de Chevreuse elle ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux,
&

& l'Abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fiévre maligne qui l'emporta en vint-quatre heures, avant que les Médecins se fussent seulement doutez qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa Mere, qui étoit au chevet de son lit, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour. 1652.

J'avois une deuxiéme espéce d'amis, c'est-à-dire, des gens qui se tenoient fourez dans le parti de la Fronde, & qui, dans les subdivisions de partis s'étoient joints particuliérement à moi : & de ceux-là les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit, qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui étoit une disposition toute prochaine à croire que je n'aurois pû faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que dans les grands partis ils sont une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, & auprès desquels par conséquent on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remede, & il est de ceux là, où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai euë toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à

1652. *le dois, je suis attaché à vôtre service, je n'y manquerai pas certainement, & vous n'avez qu'à commander : mais j'en serai au desespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez.* Monsieur qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être émû de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux : il m'embrassa, & puis me demanda tout d'ûn coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la Porte de la Conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma maniére de parler & d'agir, & je connus avant que de sortir du Luxembourg, (& pour vous dire le vrai avec plaisir,) que Monsieur prendroit le parti d'obéïr, car je lui vis une joye sensible de ce que je m'étois défendu d'apuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir, & de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, & de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçût comme moi, que Monsieur avoit pris sa résolution, & il me dit, en descendant l'escalier, *cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* Il est encore bien moins capable de la soûtenir, lui répondis-je, & je crois que vous étes enragé de la lui proposer en l'état où sont les affaires. *Vous*

ne

ne le connoissez pas encore, repartit-il, *si je ne le lui avois proposé, il me le reprocheroit d'ici à dix ans.* 1652.

Je trouvai en arrivant chez moi Montresor, qui m'y attendoit, & qui se moqua fort de mes scrupules, car il apella ainsi tout les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, & que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours, que la Reine n'en avoit de l'y envoyer, & sur le tout il convint que la Cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en seureté, lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eut jamais pensé, si on l'eut ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande, que la Cour, qui avoit sujet de me croire outré & en défiance, ne me faisoit pas à mon sens la justice de croire que j'eusse pour l'Etat d'aussi bons sentimens, que je les avois en effet. Je suis convaincu, que vû l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti irremédiable par une infinité de circonstances, & le *dégingandement*, si l'on peut se servir de ce mot, passé, présent, & à venir de tous ces partis, l'on n'eut pû soûtenir ce que l'on eut entrepris; & que par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé, que s'il l'eût entrepris, il eut réüssi pour ce moment, & qu'il eut poussé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroîtra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées, paroissent toûjours im-

1652. praticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, & je suis assuré que tel ne s'est point étonné des Barricades de Monsieur de Guise, qui s'en fut moqué comme d'une chimére, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sai si je n'ai pas déja dit en quelque endroit de cet Ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes est, que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vû devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, & il affecta même de sortir une heure plûtôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort & à moi. Il nous fit dire par Jouï qu'il nous attendroit à la porte du Luxembourg: qu'il avoit eu ses raisons pour cette conduite, que nous les saurions un jour, que nous nous accommodassions avec la Cour, s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier, M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22. le Roi tint son Lit de Justice au Louvre. Il y fit lire quatre Déclarations, la premiére fut celle de l'Amnistie, la seconde celle du Rétablissement du Parlement à Paris, * la troisiéme portoit un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi bien qu'à Mrs. de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissi, Machaut Fleury, Martineau & Perraut. Par la même Déclaration il étoit défendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatriéme établissoit une Chambre des Va-

* Voiés Memoires de Joly, Tome II. page 28.

Vacations. On avoit arrêté le matin avant 1652.
que le Roi fut entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilez. Ils obéïrent tous le même jour. J'allai l'après-dînée chez la Reine, qui, après avoir été quelque-temps au Cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit Cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle savoit que j'avois adouci autant qu'il m'avoit été possible, & les affaires & les esprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore & plus promptement & plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer plusieurs égards avec mes amis qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit, qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien des honnêtetez & même bien de la bonté en apparence. Voici le fond. Elle étoit plus animée contre moi que jamais; parce que Beloi, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toûjours en secret à quelque autre, & qui avoit repris des mesures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étoient en déclin, l'avoit fait avertir, le matin dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort & moi: mais comme il entra dans sa Chambre aussi-tot que nous en fûmes sortis avec Jouï, Monsieur, qui étoit dans l'agitation, & dans le trouble, leur dit; *si je voulois, je ferois bien danser l'Espagnole*. Beloi, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit, *mais* Mon-

 sieur,

1652. sieur, V. A. R. *est-elle bien assurée de M. le Cardinal de Retz ? Le Cardinal de Retz*, dit Monsieur, *est homme de bien, il ne me manquera pas.* Joui qui l'avoit entendu me le raporta fidélement le matin, & je ne doutai pas que Beloi ne l'eut aussi raporté à la Reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas savoir qu'au même moment que j'avois fait à Monsieur l'offre, à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit, pour empêcher le bouleversement de l'Etat. Je fis, à l'instant même que Joui me donna cet avis, une grande réfléxion sur les scrupules dont Montresor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réüssissent pas dans les Cours, au moins pour l'ordinaire, mais il y a des gens qui préférent au succès la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonnée de la maniére dont je répondis à la Reine, si je ne vous avois au préalable rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis. Je dis que j'eus depuis, car vous avez vû qu'auparavant même je lui parlois presque toûjours avec la même sincérité. Je lui dis donc que j'avois une joye sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois souhaité si passionnément depuis long-temps de la pouvoir servir sans restriction: que tant que Monsieur avoit été engagé dans les mouvemens, je n'avois pû suivre mon inclination, par la raison de mes engagemens avec lui, par lesquels elle savoit que je ne l'avois jamais trompée: que si j'avois eu l'honneur de la voir

voir en particulier la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois usé à mon ordinaire, parce que je n'en aurois pas pû user autrement avec honneur: que Monsieur étant sorti de Paris dans la pensée & la résolution de ne plus entrer dans aucunes affaires publiques, m'avoit rendu ma liberté: c'est à dire, qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joye que je ne pouvois assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde, mais je m'aperçûs qu'elle me voulut faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement; car je l'assurai, & avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. Il ne l'y faut pas laisser, reprit elle, il peut être utile au Roi & à l'Etat, il faut que vous l'alliez querir & que vous nous le rameniez. Je faillis à tomber de mon haut, car je vous avouë que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bien-tôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement, mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant satisfaite, par l'obéïssance que Monsieur lui avoit renduë, il ne tiendroit qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes graces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaisances justes, raisonnables & dans lesquelles même il pourroit trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étoient pas autrement obscures. Quand la Reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matiére, mais encore sur la maniére dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, 1652.

1652. & me parla pourtant plus froidement ; ce qui étoit toûjours en elle un signe de colére. Elle se remit pourtant un peu après, & me demanda si j'avois toûjours confiance à Madame de Chevreuse ? à quoi je répondis, que j'étois toûjours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, & il me parut qu'elle la reprit avec joye, en me disant ; j'entens bien, vous en avez davantage en la Palatine, & vous avez raison. J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en Madame la Palatine, mais je suplie Vôtre Majesté de me permettre que je n'en aye plus qu'à elle-même. Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. Adieu. Toute la France est là dedans qui m'attend.

Je vous suplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui est nécessaire, & qui vous fera connoître, que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoi que tout-puissans dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite & par sa faction, & l'autre par sa faveur, n'avoient pû, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon Poste, & je puis dire sans vanité, que je l'aurois conservé, & même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile ; si les différens intérêts, ou plûtot les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un

certain nombre de gens que l'on apelloit mes 1652.
amis : je dis que l'on apelloit, parce que tous ceux qui passoient pour tels dans le monde, ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pû faire pour se raccommoder avec moi, & les instances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre civilement avec lui. Montresor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie, qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la Maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette derniére occasion comme les autres, quoi qu'il en parlât autant & plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontiére, lui montra une Lettre de moi avec une fausse datte, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il raportoit au temps présent. Mr. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sai quelles circonstances, dont je ne me souviens pas presentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi: mais comme elle n'avoit pas trouvé à la

1652. Cour ni la considération ni la confiance qu'elle en avoit espéré, elle cherchoit fortune, & elle eut bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues qui m'avoit traité assez familiérement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, & presque sur l'ancien pied : & Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa Mere, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable & qui lui étoit particulier. Je m'en aperçûs le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en aperçûs. J'en usai honnêtement avec la mere, avec la fille, & avec Laigues & rien de plus. On pourroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire ; mais cela n'est pas vrai, parce que les avances, que ceux qui s'adoucissent font aux puissans, tournent toûjours infailliblement au desavantage de celui qui les desavouë en ne les suivant pas ; & de plus, il est bien difficile que ceux qui sont desavoüez n'en conservent toûjours quelque ressentiment, & ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossiérement, & à droite & à gauche. Je n'ai rien sû sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plûtôt une facilité naturelle. Pour Mademoiselle de Chevreuse elle ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux, &

& l'Abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fiévre maligne qui l'emporta en vint-quatre heures, avant que les Médecins se fussent seulement doutez qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa Mere, qui étoit au chevet de son lit, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour. 1652.

J'avois une deuxiéme espéce d'amis, c'est-à-dire, des gens qui se tenoient fourez dans le parti de la Fronde, & qui, dans les subdivisions de partis s'étoient joints particuliérement à moi : & de ceux-là les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit, qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui étoit une disposition toute prochaine à croire que je n'aurois pû faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que dans les grands partis ils sont une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, & auprès desquels par conséquent on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remede, & il est de ceux là, où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai euë toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à

1652. Cour ni la considération ni la confiance qu'elle en avoit espéré, elle cherchoit fortune, & elle eut bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues qui m'avoit traité assez familiérement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, & presque sur l'ancien pied : & Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa Mere, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable & qui lui étoit particulier. Je m'en aperçûs le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en aperçûs. J'en usai honnêtement avec la mere, avec la fille, & avec Laigues & rien de plus. On pourroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire : mais cela n'est pas vrai, parce que les avances, que ceux qui s'adoucissent font aux puissans, tournent toûjours infailliblement au desavantage de celui qui les desavouë en ne les suivant pas ; & de plus, il est bien difficile que ceux qui sont desavoüez n'en conservent toûjours quelque ressentiment, & ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossiérement, & à droite & à gauche. Je n'ai rien sû sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plûtôt une facilité naturelle. Pour Mademoiselle de Chevreuse elle ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux,

&

& l'Abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fiévre maligne qui l'emporta en vint-quatre heures, avant que les Médecins se fussent seulement doutez qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa Mere, qui étoit au chevet de son lit, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour. 1652.

J'avois une deuxiéme espéce d'amis, c'est-à-dire, des gens qui se tenoient fourez dans le parti de la Fronde, & qui, dans les subdivisions de partis s'étoient joints particuliérement à moi : & de ceux-là les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit, qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui étoit une disposition toute prochaine à croire que je n'aurois pû faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que dans les grands partis ils font une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, & auprès desquels par conséquent on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remede, & il est de ceux là, où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai euë toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à

1652. un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guéres de matiéres où le scrupule soit plus inutile. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agît, mais j'en avois déja assez souffert par la prévoyance.

La troisiéme espéce d'amis que j'avois en ce temps-là, étoit un nombre choisi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi & d'intérêt & d'amitié; qui étoient de mon secret, & avec lesquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux là étoient Messieurs de Brissac, de Belliévre & de Caumartin, parmi lesquels M. de Montresor, comme je vous l'ai déja dit, se mêloit, par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes ausquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fut en droit d'y prétendre. La qualité de Mr. de Brissac & l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeoient à préférer ses intérêts aux miens propres; & d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand Mrs. les Princes furent arrêtés, touchant le Gouvernement d'Anjou. Ce ne fut à la verité ni la faute de la Cour, ni la miene; le Traité qu'il en avoit commencé n'aiant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne pût fournir: mais enfin il n'avoit rien, & il étoit juste, au moins à mon égard, qu'il fut pourvû. M. le Présidente de Belliévre avoit dès ce tems là des vûës pour la premiére Présidence, mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus, dès qu'il vit que la Cour prenoit le dessus: & dés le jour que Monsieur & M. le Prince envoierent

rent à Saint Germain Messieurs de Rohan, 1652.
de Chavigni & Goulas, il me dit ces propres paroles: *Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire: je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande & dangereuse fluxion qu'il eut efectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte & lui en facilita le moien.

M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le Roi revint, & il étoit encore chez lui quand la Cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des afaires; il y avoit agi avec plus de bonne foi & plus de capacité & il n'y avoit eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre dans une occasion où il savoit mieux qu'homme qui fut au monde, qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fut efectif. L'injustice qu'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vû dans le second Volume de cette Histoire, que Monsieur fut entraîné par Mr. le Prince à demander à la Reine l'éloignement des Sous-Ministres, & qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fit point ce pas, qui dans la vérité n'étoit bon à rien en aucune maniére, & à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus & qui étoit l'homme du monde qui se capricioit le plus de ces nouveaux Arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la Charge de Secretaire de la Guerre, qui est celle de Mr. le Tellier, à De Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit Abbé de Bernai qui le dit à Mr. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, & il eut

rai-

1652. raison. Il vint chez moi, il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi. Je me mis à soûrire & à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou, qu'il n'ignoroit pas que je savois mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des Secretaires d'Etat; & que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit pas pour Mr. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuse & contre Laigues, & il n'avoit pas tort; car quoi que je sache bien, dit-il, que leur proposition est impertinente, elle marque toûjours que je ne dois pas prendre confiance en leur amitié. Il est vrai, répondis-je, & je leur en dirai dès demain mon sentiment. J'ajoutai, „ à l'instant que „ je fais tous mes efforts auprès de Monsieur pour l'empêcher de pousser Mr. le „ Tellier, ces gens là font par leur con„ duite qu'il croira que c'est moi qui le veux „ précipiter.

Je fis dès le lendemain de grands reproches à Madame de Chevreuse & à Laigues, ils niérent le fait; cet éclaircissement fit du bruit, ce bruit alla à Mr. le Tellier qui crut qu'on disputoit déja sa Charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caûmartin ni à moi. La plupart des inimitiez qui sont dans les Cours ne sont pas mieux fondées; & j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espece ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître & de grossir dans un fond qui n'est toujours que trop fecond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je

je vous prie, cette petite digreffion, qui mê- 1652.
me n'eft pas inutile au fujet que je traite, puifqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarraffa mon accommodement. Il connoiffoit fort bien qu'il n'y avoit plus affez d'étoffe pour en faire un trafic confidérable. Il m'avoit dit plufieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit neceffaire, que nous pâtiffions même de la mauvaife conduite de nos ennemis: qu'il n'y auroit plus d'avantage à tirer pour les Particuliers, qu'il ne falloit plus fonger qu'à fauver le vaiffeau, dans lequel il pourroit fe remettre à la voile felon les occafions; & que ce vaiffeau, qui étoit moi, ne pouvoit fe fauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irrefolution de Monfieur, qu'en prenant le large, & fe jettant à la mer du côté du Levant, c'eft-à-dire, de Rome. Je me fouviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles: „ Vous ne „ vous foutenés plus que fur la pointe d'une „ éguille; & fi la Cour connoiffoit fes for- „ ces à votre égard, elle vous poufferoit „ comme elle va pouffer les autres. Votre „ courage vous fait tenir une contenance „ qui la trompe, & qui l'émeut. Servez- „ vous de cet inftant, pour en tirer ce qui „ vous eft bon pour votre emploi de Rome; „ elle fera fur cela tout ce que vous vou- „ drez.

Il ne reftoit donc que Mr. de Montrefor qui difoit du matin au foir qu'il ne prétendoit rien, & qui avoit même tourné en ri-

1652. dicule une Lettre, par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la Province, qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablisse dans sa Charge, & que je ne le fisse Duc & Pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce Mr. de Montresor même qui troubla toute la fête, & qui la troubla sans aucun intérêt & par un pur travers d'esprit *. Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, Joly qui y étoit présent, à propos de je ne sai quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, dit qu'il avoit reçû une Lettre de Caumartin. Il la lût, & cette Lettre portoit même avec force ce que je viens de vous dire de ses sentimens. Je remarquai que Montresor qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mistere mêlée de chagrin, & comme je connoissois extremement ses manieres & son humeur, je jettai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine, car il s'écria tout d'un coup même en jurant : Nous ne sommes pas des gens à manger des poix au veau, „ *Schelme* qui dira „ que Son Eminence se doive & puisse accom„ moder avec honneur, sans y faire trouver à „ ses amis leurs avantages. Qui le dira, les y voudra trouver pour lui seul. Ces paroles jointes à un chagrin que je lui avois vû depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eut ménagé quelque chose avec elle pour son profit à l'insçû des autres. Je fis tout mon possible pour l'en détromper, je n'y réüssis pas. Il réüssit mieux à tromper les autres, car il jetta le même soup-

* Voïez Memoires de Joly Tome II. page 36.

soupçon dans l'esprit de Mr. de Brissac qui 1652
étoit un homme de cire, & plus susceptible, qu'aucun que j'aye jamais connu, des premieres impressions. Mr. de Brissac réveilla là-dessus Madame de Lesdiguieres qui l'aimoit de tout son cœur dans ce tems-là. On ne manque jamais, quand on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les Partis, qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, sont non seulement possibles, mais aisez: Cette imagination se glisse dans tous les esprits, elle coule jusqu'aux subalternes; l'on s'en parle à l'oreille, ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, & à l'égard de son propre Parti, & à l'égard de celui-même auquel on a affaire. Voilà justement ce qui m'arriva, & je fus étonné, que tous mes amis se partagerent sur ce que je ferois ou ne ferois pas, sur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, & que la Cour me regarda comme un homme qui prétendoit ou partager le Ministére, ou en faire acheter bien chérement l'abdication. Je connus, je sentis le péril, & l'inconvénient de ce Poste, je me résolus d'en courir les risques, & je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y à rien de plus mauvais selon les maximes de la Politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très-mal trouvé de n'avoir pas observé cette régle, & dans les grandes affaires, & dans les domestiques;

1652. tiques; mais il faut avoüer que nous ne nous corrigeons guéres de ce qui flâte nôtre morale, & nôtre inclination ensemble. Je n'ai guéres pû me repentir de cette conduite, quoi qu'elle m'ait coûté ma prison; & toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de Mr. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé. Je n'aurois pû me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes afaires & qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagez avec eux. Le tems auroit assoupi ces plaintes que la fortune même auroit pû tourner, par de bons événemens en ma faveur. Je conçois fort bien ces véritez, mais je ne les regrette pas, & je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement. Et comme à la réserve de la Religion & de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de Monsieur Servien, qui étoient, que le Roi me donnoit la Surintendance de ses affaires en Italie avec cinquante mille écus de pension; que l'on payeroit jusqu'à la somme de cent mille écus de mes dettes; & que l'on me delivreroit comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement; que je demeurerois trois ans à Rome après lesquels il me feroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas Monsieur Servien de but en blanc. J'en usai toûjours honnêtement avec lui. Il me vit chez

chez moi. Je lui rendis sa visite. Nous négociames: mais il jugea bien que je ne voulois rien conclurre, parce qu'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les Intérêts de mes amis, quoi que je l'eusse tâté sur ce Chef, auquel dans le fond il étoit contraire. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance, n'étoit pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçût même de pis, & que les mauvais offices de Servien, & de l'Abbé Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes Négociations. * Elle m'en avertit, & me déclara même qu'elle ne vouloit plus se trouver chez Joli où elle avoit accoûtumé de me venir trouver en chaise, par une porte de derriére entre dix & onse heures du soir. Elle me fit connoître qu'il y avoit du péril pour moi en ces Conférences secrettes, & elle me dit naturellement, que je devois conclurre, ou que je devois traiter avec le Cardinal, parce que tous les Subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires. Madame de Lesdiguiéres, me donnoit avis que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le Cardinal, qui s'amusoit sur la frontiere à vetiller proprement dans l'armée de Mr. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort néceſſaire; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris, & qui n'osoit y entrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir, & qu'il m'accorderoit tout ce que je lui de- 1652.

* Voïez les Memoires de Joly Tome II. pag. 31, & suivantes.

1652. manderois. Mr. le Premier Président fit à Madame de Lesdiguiéres un discours de la méme nature, en lui disant, qu'il savoit que l'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi, & je me souviens que Joly me disoit alors à l'oreille, *encore une contusion.* C'en étoit une efectivement; car quoi que tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empechoient de conclurre, & ils m'obligérent à la fin à croire Madame la Palatine, & à traiter avec M. le Cardinal. J'écrivis à Mr. de Châlons, que je le priois de l'aller trouver, de lui expliquer nettement mes pensées, & d'en tirer pour Mr. de Brissac en récompense le Gouvernement d'Anjou, & quelques postes aussi pour Mrs. de Montmorenci, d'Argenteüil, de Château-Brian, &c. Il n'y eut pas une ombre de dificulté à l'égard de ces derniers, & je suis persuadé qu'il n'y en eut eu gueres davantage pour Monsieur de Brissac. Langlade, qui passa en ce tems-là à Châlons, retarda le voyage de Mr. de Chalons sans y penser, en lui disant que Mr. le Cardinal devoit être en un tel lieu un tel jour. Ce delai causa ma prison, parce que Servien, & l'Abbé Fouquet la précipiterent, en faisant voir à la Reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit. Ils lui disoient sans cesse, que je continuois à ménager, & à échauffer les Rentiers, à caballer dans les Coloneles &c. Il arriva un incident le 13. Novembre qui contribua infiniment à aigrir la Cour. Le Roi tint son Lit de Justice au Parlement, pour y faire enregîtrer une Déclaration par laquelle il déclaroit M. le Prince Criminel de Leze-Majesté, & il m'envoya

la

la veille Saintot Lieutenant des Cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver. Je répondis à Saintot, que je supliois très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter, que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice, ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une Déliberation, dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me repartit, que quelqu'un ayant prévû en présence de la Reine que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, & que Mr. de Guise qui devoit sa Liberté aux instances de M. le Prince s'y trouvoit bien; sur quoi je dis à Saintot que si j'étois de la profession de Mr. de Guise j'aurois une extrême joye de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuse. On la lui expliqua comme une indice convainquant des ménagemens que j'avois pour M. le Prince, & ce que je ne faisois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures que j'avois prises avec lui, ou que j'allois prendre. Rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, & il le fut au point, que la Reine se résolut de joüer à quitte ou à double, & de me faire périr. 1652.

Touteville Capitaine aux Gardes, l'un des satellites de l'Abbé Fouquet, loüa une Maison assez proche de celle de Madame de Pomereu, dans laquelle il pût poster des gens

1652. pour m'attaquer. * Le Fay Officier dans l'Artillerie, & l'un de ces ridicules conjurez du Palais Royal, fit des tentatives auprès de † Pau, qui étoit à cette heure-là mon Controlleur, & que vous avez vû depuis mon Maître d'Hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturues dans lesquelles l'on croyoit que je sortois. Pradelle eut un Ordre signé de la main du Roi de m'attaquer dans les ruës, & de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au Marêchal de Vitri, lorsqu'il tua le Marêchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai sû celui de Pradelle que depuis mon retour en France des Païs étrangers, par le moyen de Monsieur l'Archevêque de Rheims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à Mrs. de Châlons & de Caumartin qu'il l'avoit vû en original. J'eus quelque vent, dans le tems même, du dessein de Touteville, & je ne le considérois que comme une vision d'un écervelé qui se plaignoit de moi, parce que j'avois servi contre lui un de mes amis, pour la recherche d'une certaine Madame Darmet. Je devois au moins faire plus de réflexion sur les offres que le Fay avoit fait à mon Controlleur, mais je ne les régardai que comme des inquiétudes des Subalternes, qui faisoient espionner mes actions. Mr. de Brissac me dit un jour, qu'il seroit bon que je prisse garde à moi avec plus de précaution; qu'on lui donnoit avis de tous les côtez, & qu'il ve-

* Du Fay. Voiés Memoires de Joly Tome II. p. 38.

† Pean Argentier du Cardinal de Retz. Voiés ibid.

venoit même de recevoir un Billet, par lequel celui qui l'écrivoit sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Ramboüillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoi que l'on fut bien avant dans le mois de Novembre. Je ne doutai point que ce Billet ne vint de quelqu'un de la Cour, qui avoit eu la curiosité de sonder & mon cœur & mes forces. J'y allai avec deux cens Gentilshommes, & j'y trouvai un fort grand nombre d'Officiers des Gardes, & entre autres Rubantel, affidé confident de l'Abbé Fouquet. Je ne sai s'ils avoient dessein de m'attaquer, mais je sai bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluérent avec de profondes revérences, j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connoissois, & je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la Cour de plus en plus contre moi. On se pique, on s'emporte, & dans la passion il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juste. 1652.

Je faisois état de prêcher au moins les Dimanches, & les Fêtes de l'Advent dans les plus grandes Eglises de Paris, & je commençai le jour de la Toussaint à St. Germain, Paroisse du Roi. Leurs Majestez me firent l'honneur d'assister au Sermon, & je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce tems-là les avis que l'on me donnoit de toutes parts multipliérent, je n'allai plus au

1652. Louvre, en quoi, à mon ſens, je fis une faute ; car je crois, que cette circonſtance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis ſeulement que je le crois, parce que pour le bien ſavoir, il ſeroit néceſſaire de ſavoir au préalable, ſi Monſieur le Cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtat, ou ſi ſimplement il l'aprouva, quand il vit qu'on y avoit réüſſi. Je ne le ſai pas préciſément, les gens de la Cour m'en ayant parlé depuis fort différemment. Lionne m'a toûjours aſſuré le ſecond & quelqu'autre, dont je ne me ſouviens pas, m'a aſſuré qu'il avoit ouï le contraire de Monſieur le Tellier. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que ſans une circonſtance que vous allez voir, je n'euſſe pas été au Louvre, je me fuſſe tenu ſur mes gardes, & que nonobſtant les Ordres de Monſieur de Pradelle j'euſſe aparemment embaraſſé le Théatre, au moins aſſez long-tems, pour attendre des nouvelles de Monſieur le Cardinal Mazarin. * Tout le monde me le conſeilloit, & je me ſouviens que Monſieur d'Haqueville, me dit un ſoir avec colére, *vous avez bien gardé vôtre Maiſon trois ſemaines pour Monſieur le Prince: eſt il poſſible que vous ne la puiſſiez garder trois jours pour le Roi?*

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Leſdiguiéres, que j'avois ſujet de croire très-bien avertie, & qui l'étoit en effet très-bien d'ordinaire, me preſſa extrêmement d'aller au Louvre, en me diſant, que ſi j'y pouvois aller en ſeureté, il falloit que je convinſſe que ce ſeroit beaucoup le meilleur pour moi, par

* L'Abbé de Hacqueville.

par la raiſon de la bienſéance, &c. Je convins de la propoſition, mais je ne convins pas de la ſeureté. N'y a t-il que cette conſidération, qui vous en empêche, reprit-elle? Non, lui répondis-je. Allez-y donc demain, me dit-elle, car nous ſavons le deſſous des Cartes. Ce deſſous des Cartes étoit, qu'on avoit tenu un Conſeil ſecret, dans lequel, après de grandes conteſtations, il avoit été réſolu, qu'on s'accommoderoit avec moi, & qu'on me donneroit même ſatisfaction pour mes amis. Je ſuis très-aſſuré que Madame de Leſdiguiéres ne me trompoit pas. Je ne le ſuis pas moins que Monſieur le Maréchal de Villeroi ne trompoit point Madame de Leſdiguiéres. Il fut trompé lui-même, & par cette raiſon je ne lui en ai jamais voulu parler. * J'allai ainſi au Louvre le 19. Décembre, & je fus arrêté dans l'Antichambre de la Reine par Monſieur de Villequier, qui étoit Capitaine des Gardes de quartier. Il s'en fallut très-peu que Monſieur d'Haqueville ne me ſauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il ſe promenoit dans la Cour. Il me joignit à la deſcente de mon Caroſſe, & il vint avec moi chez Madame le Maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fut jour chez le Roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmege, qui lui dit, que tout le monde diſoit que j'allois être arrêté. Il deſcendit en diligence pour m'en avertir, & pour me faire ſortir par la Cour des Cuiſines, qui répondoit juſtement à l'Apartement de Madame de Villeroi. Il ne m'y trouva 1652.

 plus

* Voiés Memoires de Joly Tome II. pag. 40. & ſuivantes.

1652. plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, & ce moment m'eut infailliblement donné la Liberté. J'en ai la même obligation à Monsieur d'Haqueville, mais je suis assuré que de l'humeur & de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joye. Monsieur de Villequier me mena dans un Apartement, où les Officiers de la Bouche m'aportérent à dîner. On trouva très-mauvais à la Cour que j'eusse bien mangé; tant l'iniquité & la lâcheté des Courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eut fait retourner mes poches, comme on fait aux Coupeurs de Bourse. Monsieur de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une Lettre du Roi d'Angleterre, qui me chargeoit de tenter du côté de Rome, si l'on ne pourroit pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de Lettre du Roi d'Angleterre se répandit dans la Bassecourt: Il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grace, à la considération de l'un de ses freres qui est de mes amis. Il crut faire sa Cour de le gloser d'une maniere qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette Lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse! On me fit passer sur les trois heures toute la grande Galerie du Louvre, & l'on me fit descendre par le Pavillon de Madame. Je trouvai un Carosse du Roi, dans lequel Monsieur de Villequier monta avec moi & cinq ou six Officiers des Gardes du Corps. Le Carosse fit douze ou quinse pas du côté de la Ville, mais il retourna tout d'un coup à la Porte de la Conférence. Il étoit escorté par Monsieur le Maréchal d'Albret à la tête des

Gendarmes; par Monsieur de Vauguyon à 1652.
la tête des Chevaux-Legers, & par M. de Vennes Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes, qui y commandoit huit Compagnies. Comme on vouloit gagner la Porte de St. Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant lesquelles il falloit passer. Il y avoit à chacune un Bataillon de Suisses, qui avoient les Piques baissées vers la Ville. Voilà bien des précautions, & des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la Ville. La douleur & la Consternation y parurent, mais elles n'allerent pas jusqu'au mouvement, soit que l'abattement du Peuple fut en effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien intentionnez pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. On m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, Boucher, mais homme de crédit dans le Peuple, & de bon sens, m'a dit que toute la Boucherie de la Place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, & que si M. de Brissac ne lui eut dit que l'on me feroit tuer si on les prenoit, il eut fait les Barricades dans ce quartier-là avec toute sorte de facilité. L'Espinal m'a confirmé la même chose de la ruë Montmarte. Il me semble que M. le Marquis de Château-Renaut, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour, & je sai bien que Malclerc qui courut pour le même dessein les Ponts de Nôtre-Dame & de St. Michel qui étoient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction & la frayeur. Personne du monde ne peut juger de ce qui fut arrivé, s'il y avoit eu

1652. une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pourroit rien avoir, & s'il n'y eut point eu de Barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se seroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit & neuf heures du soir, & M. le Marêchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du Carosse, si je n'avois rien à faire savoir au Roi, je lui répondis, que je croirois manquer au respect que je lui devois, si je prenois cette liberté.

On me mena dans une grande Chambre où il n'y avoit ni tapisserie ni lit, celui que l'on y aporta sur les onze heures du soir étoit de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé en plus d'une occasion, qu'il m'éveille le jour, & qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force d'esprit, & je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les momens où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine, n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garentir. Je trouve une satisfaction sensible à me déveloper, pour ainsi parler, moi-même, & à vous rendre compte des mouvemens les plus cachez, & les plus intérieurs de mon ame.

Je fus obligé de me lever le lendemain sans feu, parce qu'il n'y avoit point de bois pour en faire, & les trois Exempts que l'on

avoit mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, & je fus quinse jours à Noël, dans une Chambre grande comme une Eglise, sans me chauffer. Cet Exempt s'apelloit Croisat, il étoit Gascon, & il avoit été, au moins à ce que l'on disoit, Valet de Chambre de Monsieur Servien. Je ne crois pas qu'on eut pû trouver encore sous le Ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, & j'étois quelquefois obligé de demeurer huit ou dix jours dans le lit faute d'avoir dequoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur, & sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein, & je me résolus au moins de ne point mourir de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la Vie de mon Exempt, qui sans exagération étoit aussi fripon que Lasarilles de Tormes, & que le Buscon. Enfin je l'accoûtumai à ne me plus tourmenter, à force de lui faire connoître que je ne me tourmentois de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, & je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour me fâcher, quoi qu'il ne proférât pas un mot qui ne fut à cette intention. Il fit travailler à un petit Jardin de deux ou trois toises qui étoit dans la Cour du Donjon; & comme je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, il me répondit que son dessein étoit d'y planter des Asperges. Vous

1652.

1652. remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il en avoit tous les jours une vingtaine de cette force. Je les avallois toutes avec douceur, & cette douceur l'effarouchoit, parce qu'il disoit que je me moquois de lui.

Les * instances du Chapitre & des Curez de Paris, qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoi que mon Oncle, qui étoit le plus foible des hommes, & jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très-mollement; leurs instances, dis-je, obligérent la Cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le Chancelier, qui, en la présence du Roi, & de la Reine, dit à tous ces Corps, que Sa Majesté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien, & pour m'empêcher d'executer ce que l'on avoit sujet de croire que j'avois dans l'esprit. M. le Chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la Reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisoit l'Eglise de Paris en Corps, ou que l'on me fit mon Procès, ou que l'on me rendit la liberté; & il ajoûtoit que son véritable dessein avoit été de me servir, en faisant que la Cour avoüât ainsi mon innocence, au moins pour les faits passez.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs en deux ou trois libel-

* Voiés Memoires de Joly, Tome II. pag. 44. & suiv.

belles très-ſpirituels. M. de Caumartin fit 1652.
dans cette occaſion, & dans les ſuivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable, & tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Haqueville y redoubla ſes ſoins & ſon zéle pour moi. Le Chapitre de Nôtre-Dame fit tous les jours chanter une Antienne publique & expreſſe pour ma liberté, aucun des Curez ne me manqua, à la réſerve de celui de Saint Barthelemi. La Sorbonne ſe ſignala; il y eut même beaucoup de Religieux qui ſe ſignalérent, & ſe déclarérent. M. de Châlons échauffoit les cœurs, & les eſprits & par ſa réputation, & par ſon exemple. Ce ſoûlévement obligea la Cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des Livres, mais par compte & ſans papier ni encre, & l'on m'accorda un Valet de Chambre, & un Médecin: à propos de quoi je ſuis bien aiſe de ne pas omettre une circonſtance qui eſt remarquable. Ce Médecin qui étoit homme de mérite, & de réputation dans ſa Profeſſion, & qui s'apelloit Vacherot, me dit le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avoit chargé de me dire que * Goiſel, Avocat qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit aſſuré que j'aurois la mienne dans le mois de Mars, mais qu'elle ſeroit imparfaite, & que je ne l'aurois entiére & pleine qu'au mois d'Août. Vous verrez par la ſuite que le préſage fut juſte.

Je

* Voiés Memoires de Joly, pag. 9. & 10. du Tome I. & pag. 72. du Tome II.

1652. Je m'occupai fort à l'étude dans tout le Cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinse mois, & au point que les jours ne me suffisoient point., & que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particuliére de la Langue Latine, qui me fit connoître que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres; je travaillai sur la Grecque & sur la neuviéme Décade de Tite Live, que j'avois fort aimée autrefois, & à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de la Théologie*, par laquelle je prouvois que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *Vinctus in Christo*, dont parle Saint Paul. Je ramassai dans une maniére de *Silva* beaucoup de matiéres différentes, & entre autres une aplication à l'usage de l'Eglise de Paris, de ce qui étoit contenu dans le Livre des Actes de celle de Milan & j'intitulai cet Ouvrage, * *partus Vincennarum*. Mon Exempt n'oublioit rien pour troubler la tranquillité de mes études, & pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour, que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air, & de me mener sur le haut du Donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça, avec une joye qui paroissoit dans ses yeux, qu'il avoit reçû un contre ordre. Je lui répondis, qu'il étoit venu

* Mais si l'on en croit Joly, dans ses Memoires, Tome II. pag. 226. Ce *Partus Vincennarum* étoit la propre Histoire du Cardinal commencée en Latin par cette Eminence, avec le secours de Vacherot son Medecin.

nu tout à propos, parce que l'air qui étoit trop vif au dessus du Donjon m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après il me proposa de descendre au Jeu de Paume pour y voir joüer mes Gardes. Je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me sembloit que l'air y devoit être trop subtil; mais il m'y força, en me disant, que le Roi qui avoit plus de soin de ma santé que je ne croyois, lui avoit commandé de me faire faire exercice. Il me pria ensuite de l'excuser de ce qu'il ne m'y faisoit plus descendre, pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. A la verité je m'étois mis assez au dessus de toutes ces chicaneries qui ne me touchoient point dans le fond, & pour lesquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confesse que je n'avois pas la même supériorité d'ame pour la substance de la Prison, si l'on peut se servir de ce terme: & la vûë de me trouver tous les matins, en me réveillant entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que Stoïque. Ame qui vive ne s'aperçût de mon chagrin, mais il fut extrême par cette unique raison. C'est un effet de l'orgueil humain, & je me souviens que je me disois vint fois le jour à moi-même, que la prison d'Etat étoit la plus sensible de toutes, sans exception. 1652.

Vous avez déja vû que je divertissois mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des Lapins sur le haut du Donjon. J'avois des Tourterelles dans une des Tourelles, j'avois des Pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'Eglise de Paris faisoient que l'on m'accordoit

1652. doit de tems en tems ces petits divertissemens, mais on les troubloit toûjours par mille chicanes. Ils ne laissoient pas de m'amuser, & d'autant plus agréablement, que je les avois aussi prévûs mille fois, en faisant réflexion à quoi je pourrois m'occuper, si jamais j'étois arrêté. Je ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême aplication à me sauver, & le commerce que j'eus toûjours au dehors & sans discontinuation, me donnoit lieu d'y pouvoir penser, & avec espérance, & avec fruit.

Le neuviéme jour de ma prison, un Garde appellé Carpentier s'aprocha de moi comme son Camarade dormoit, (il y en avoit toûjours un d'eux qui me gardoit à vûë & même la nuit,) & il me mit un Billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de Madame de Pomereu, il n'y avoit dans ce Billet que ces paroles : *faites-moi réponse, fiez-vous au Porteur*. Ce Porteur me donna un crayon, & un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du Billet. Madame de Pomereu avoit trouvé habitude avec la femme de ce Garde, & elle lui avoit donné cinq cens Ecus pour ce premier Billet. Le mari étoit accoûtumé à cette maniére de trafic, & il n'avoit pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui & toute sa famille ; & j'en parle par cette considération plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vû par des accidens imprévûs, permettez moi de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, & dans lesquels il faudroit nommer des gens qui vivent encore. Il suffit

fit que je vous dise que nonobstant le changement de trois Exempts & de vint-quatre Gardes du Corps qui se succédérent, pendant le cours de quinse mois, les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu. 1652.

Madame de Pomereu, & Mrs. de Caumartin, & d'Haqueville m'écrivoient réglément deux fois la semaine. Voici les différentes matiéres de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voye la plus courte étoit celle de se sauver de prison. Je fis deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon Médecin qui étoit homme de Mathématique. Il eut la pensée de limer la Barre qui étoit à la grille d'une petite fenêtre qui étoit dans la Chapelle où j'entendois la Messe, & d'y attacher une espéce de machine, avec laquelle je fusse à la vérité descendu assez facilement du troisiéme étage du Donjon : mais comme ce n'eut été que la moitié du chemin fait, & qu'il eut fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs l'on n'auroit pû redescendre ; il quitta cette pensée, qui étoit en effet impraticable, & nous nous réduisimes à une autre, qui ne manqua que parce qu'il ne plût pas à la Providence de la faire réüssir. J'avois remarqué, dans le temps qu'on me menoit sur la Tour, qu'il y avoit tout au haut un creux, dont je n'ai jamais pû deviner l'usage. Il étoit plein à demi, mais l'on pouvoit y descendre & s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le tems que mes Gardes seroient allé dîner, & que Carpentier seroit de jour ; & d'enivrer son Camarade qui étoit un vieillard apellé Tourville. Il tomboit comme

1652. mort dès qu'il avoit bû deux verres de vin ; ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois. Je me servis de ce moment, pour monter au haut de la Tour, sans que l'on s'en aperçût, & pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains & quelques Bouteilles d'eau & de vin. Carpentier convenoit de la possibilité, & même de la facilité de ce premier pas qui en effet étoit d'autant plus aisé, que les deux Gardes qui le devoient relever, lui & son Camarade, avoient toûjours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma Chambre, & de demeurer à la porte, jusqu'à ce qu'ils pussent juger que j'étois éveillé : car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dînée, ou même à faire semblant de dormir. Carpentier devoit donc attacher deux cordes à la fenêtre de la Galerie, par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, & jetter dans le Fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa Chambre, par le moyen de laquelle on eut pû croire que je me fusse élevé au dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit en même tems donner l'allarme, comme s'il m'avoit vû passer dans la Galerie, & montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eut blessé en me poursuivant. Toute la Garde fut accouruë au bruit : l'on eut trouvé les cordes à la fenêtre ; on eut vû la machine & du sang dans le Fossé ; huit ou dix Cavaliers eussent parû le Pistolet à la main dans le Bois comme pour me recevoir. Il y en eut eu un qui fut sorti des portes avec une Calotte rouge sur la tête. Ils se feroient

séparez, & celui qui auroit eu la Calotte 1652.
rouge auroit tiré du côté de Meziéres. On eut tiré le canon à Meziéres trois ou quatre jours après, comme si j'y fusse effectivement arrivé. Qui eut pû s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? On n'eût pas manqué de lever la Garde du Bois de Vincennes, & de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sols à tout Paris & la fenêtre & les cordes ; comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mes amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres. Ils m'eussent habillé en femme ; en Moine, comme il vous plaira, & j'en fusse sorti sans qu'il y eut eu seulement ombre de soupçon. Je ne crois pas qu'il y eut eu rien au monde de plus ridicule pour la Cour, si elle eut été attrapée en cette maniére. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paroît impossible: elle étoit pourtant facile; & je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réüssi, si un Garde appellé l'Escarmouche ne l'eut pas rompuë par un incident que la pure fortune y jetta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, & comme c'étoit un homme dur, vieux & exact, il dit à l'Exempt qu'il ne concevoit point comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escallier qui monte à la Tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, & ainsi mon entreprise se rompit. Ce même Garde m'assura le soir en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit, s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étois pas si attaché aux moyens de me tirer moi-même de la Tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pou-

1652. voient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'Abbé Charier qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le Pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, & sur le point de lancer les foudres sur les Auteurs d'une action sur laquelle les exemples des Cardinaux de Guise, & d'autres marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très grand ressentiment à l'Ambassadeur de France. Il envoya M. Marini Archevêque d'Avignon en qualité de Nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit de son côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à Monsignor Marini de passer Lion. Le Pape craignit d'exposer son authorité & celle de l'Eglise à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'Abbé Charier, & en lui ajoûtant : *donnez-moi une armée & je vous donnerai un Légat.* Il étoit difficile de lui donner cette armée, mais il n'eut pas été impossible, si ceux qui étoient obligez d'être mes amis en cette occasion, ne m'eussent pas manqué.

Vous avez vû dans le second volume de cet Ouvrage, que Meziéres étoit dans mes intérêts par l'amitié que Bussi-Lamet avoit pour moi, & que Charleville & le Mont-Olimpe y devoient être, parce que M. de Noirmoutier tenoit ces deux Places de moi. Vous avez vû aussi que ce dernier m'avoit manqué, lorsque M. le Cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde, qu'il me serviroit envers tous & contre tous en ce qui me seroit personnel; & comme il y a peu de chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lamet aussi-

tôt

tôt que je fus arrêté, & ils écrivirent ensemble une Lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclaroient qu'ils ne pourroient s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémitez si l'on me tenoit plus long-tems en prison. Ces Places, qui sont inataquables, quand elles sont d'un même Parti, étoient d'une extréme importance, dans un tems où M. le Prince, qui dès la premiére nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit sans exception tout ce que mes amis souhaiteroient pour ma liberté; où M. le Prince, dis je, offrit à ces deux Gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours: où Belle-Isle, dont M. de Retz étoit le Maître, n'étoit pas à mépriser, à cause de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement assurée en ce moment-là, & où Bourdeaux & Broüage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadez qu'il y avoit dequoi former une affaire très considérable, c'est à dire, qu'il y avoit assez d'étoffe, & en ce que vous venez d'en voir & en beaucoup de choses de cette nature: par exemple, en la disposition du Comte d'Autel qui étoit dans Bethune, & qui auroit assurément branlé pour moi, s'il eut vû la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le Duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein, & de plus sa femme & son Beau-pére le retenoient. M. de Brissac, qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne savoit primer en rien. M. le Duc de Noirmoutier eut été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord 1652.

1652. par Madame de Chevreuse & par Laigues ; auquel le Cardinal dit en termes exprès, qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, & que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un & l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutier qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vû, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis & à celles de sa femme, qui n'est pas une des meilleures de son sexe, * & il donna parole à la Cour qu'il ne me donneroit que des aparences & qu'il ne feroit rien en effet.

Il tint sa parole, il ne traversa en rien le siége de Stenai que le Roi fit en ce tems-là ; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, & il se contenta de parler & d'écrire toûjours en ma faveur, & de tirer force coups de canon lorsque l'on bûvoit à ma santé. Il eut eu pourtant peine à soûtenir long tems ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avoit de l'esprit & de la décision, eut vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots : *Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler François, ou je lui surprendrai sa Place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le Chevalier de Lamet qui étoit le Major dans la Place y étant demeuré le Maître par cette mort, le Vicomte son frere aîné s'y jetta, & il y demeura très-fidellement dans mes intérêts. L'Abbé de Lamet leur cousin & le mien & qui

* M. le Maréchal de Villeroi donna avis de cet engagement avec la Cour à Madame de Lesdiguiéres le quatorsieme jour de ma prison.

qui étoit mon Maître de Chambre, n'en 1652.
bougea, & il m'y servit aussi avec tout le zéle possible ; mais enfin une Place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agît point, & Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers que Mr. de Retz prêta pour la subsistance de la Garnison. J'en ai paié depuis & le capital & les intérêts.

Vous jugés bien que tout ce détail, dont j'étois informé ponctuellement, n'étoit pas la moindre de mes occupations : mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma prison étoit de cacher que j'en fusse informé; & je me souviens que M. de Pradelle qui commandoit les Compagnies des Gardes Suisses & Françoises, qui étoient dans le Château & qui avoit permission de me voir, aussi bien que M. de Maupeou de Noisi, qui étoit aussi Capitaine aux Gardes; je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour, qu'il étoit au desespoir d'être obligé de m'aprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. de Bussi-Lamet. Quoique je la sûsse aussi bien que lui, j'en fis le surpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation, de l'apréhension que j'avois qu'on ne fit quelque chose à Meziéres contre le service du Roi, & il m'assura que la Place étoit entre les mains du Commandant que Sa Majesté y avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avois reçû un billet la veille du Vicomte de Lamet, qui me marquoit qu'il en étoit le Maître, &

1652. qu'il m'en rendroit bon compte. Je reçûs toutefois pour bon ce qu'il plût à Pradelle de me dire sur cela, & la plupart des discours de cette nature, que l'on fait aux prisonniers d'Etat. Je dis la plupart, parce qu'il y en eut quelques uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau temps, & des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du Cardinal Mazarin à Paris; il embellit son recit de tous les ornemens qu'il crut qui me pouvoient déplaire, & il exagera même avec emphase la reception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je la sçavois déja, & que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle, que je n'en étois point surpris. Il reprit: & vous n'en serez pas même fâché, Monsieur, quand vous sçaurez l'honnêteté que M. le Cardinal a pour vous, il m'a commandé de vous venir assurer de ses très humbles services, & de vous supplier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous servir. Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, & je lui fis je ne sçai quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y revint; & comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la premiere parole je lui aurois témoigné ma reconnoissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lors qu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à repondre à Mr. le Car-

Cardinal plus obligeamment: mais il ne me persuada pas. 1652.

Les avis que le Cardinal Mazarin avoit de Rome & l'émotion des esprits qui paroissoit & qui croissoit même en Poitou & à Paris, touchant ma prison, l'obligérent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté, & il se servit à cet effet de la crédulité de Monsignor Bagni, Nonce en France, homme de bien & d'une naissance très-relevée, mais facile & tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de Messieurs de Brienne & le Tellier, pour me proposer ma liberté & de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la Coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçûs avec un discours très-étudié & très-Ecclesiastique, qui fit même honte à Monsignor Bagni & qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin & qui étoit fort beau & fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La Cour en fut touchée au vif. Elle changea & mon Exempt & mes Gardes: mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les instances du Chapitre de Nôtre-Dame, obligérent la Cour à permettre * à un de son Corps d'être auprès de moi, & l'on choisit pour cet emploi un Chanoine de la famille de M. de Braguelone, qui avoit été nourri au College avec moi, & auquel même,

* Voiés ce que Joly écrit de cette affaire dans ses Memoires, Tome II. pag. 56.

1652. me j'avois donné ma Prebende. Il s'ennuya trop dans la Prison, quoi qu'il s'y fut enfermé avec joye pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancholie. Je m'en aperçûs, & je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fiévre double tierce le saisit, & il se coupa la gorge avec un razoir au quatriéme accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de sa mort, dans tout le tems que je fus à Vincennes, mais le Tragique en fut commenté par mes amis, & ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette pitié ne diminuoit point non plus les frayeurs de M. le Cardinal. Elles le portérent jusqu'à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre de Grace. J'en fus averti, je fis le malade. On envoya Vesou pour voir si effectivement je l'étois. On m'a parlé différemment de son raport. Ce qui empêcha ma translation fut la mort de M. l'Archevêque qui émût à ce point tous les esprits, que la Cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La maniére dont je fus servi en ce rencontre a du prodige.

1653. Mon Oncle mourut à quatre heures du matin, a cinq * l'on prit possession de l'Archevêché en mon nom, avec une Procuration de moi en très-bonne forme, & M. le Tellier qui vint à cinq & un quart dans l'Eglise, pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes Bulles dans le Jubé. Tout ce qui est

* Ce fut Caumartin qui en fit prendre possession. Voïez Memoires de Joly, Tome II. page 61.

est surprenant émeut les peuples. Cette scéne 1653.
l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalitez nécessaires à une action de cette nature, dans un tems où l'on ne croioit pas qu'il fut possible d'en observer une seule. Les Curez s'échaufférent encore plus qu'à leur ordinaire; mes amis soufloient le feu; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la Cour, parloit fort haut & menaçoit de Censures. Un petit Livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les Eglises. M. le Cardinal eut peur; & comme les peurs alloient toûjours à négocier, il négocia. Il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informez; il croyoit la moitié du tems que j'étois de ce nombre, il le crut en celui-là, & il me fit jetter cent & cent vûës de permutations, d'établissemens de gros clochers, de Gouvernemens, de retour dans les bonnes graces du Roi, de liaisons solides avec le Ministre. Pradelle & mon Exempt ne parloient du soir au matin que sur ce ton. On me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma Chambre, pour peu qu'il fit beau sur le Donjon. Je ne faisois pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changemens, parce que je savois par mes amis le dessous des Cartes. Ils me mandoient que je me tinsse couvert, & que je ne m'ouvrisse en façon du monde, parce qu'ils étoient informez à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit à fondre la cloche; l'on ne trouveroit

rien

1653. rien de solide, & que la Cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma demission, afin de refroidir & le Clergé & le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, & au point, * que Mr. de Noailles, Capitaine des Gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi & m'ayant fait un discours très-éloigné de ses manieres & de son inclination honnête & douce; (car le Mazarin l'obligea de me parler en Aga des Janissaires beaucoup plus qu'en Officier d'un Roi Chrêtien,) je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles; mais je sai bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces & pour les promesses, & une résolution inviolable de ne point quitter l'Archevéché de Paris.

Je reçûs dès le lendemain une Lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les esprits, & qui me donnoit avis que Mr. le Président de Belliévre devoit le jour suivant faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, & il m'offrit de la part du Roi les Abbaïes de St. Lucien de Beauvais, de St. Médard de Soissons, de Saint Germain d'Auxerre, de Barbeau, de St. Martin de Pontoise, de St. Aubin d'Angers & d'Orcan, pourvû ajoûta-t-il que vous renonciez à l'Archevêché de Paris, & que, . . . Il s'arrêta à ce mot, en me

* Tout ceci & ce qui suit est rapporté differemment dans les Memoires de Joly Tome II. p. 63. & suivantes.

me regardant, & en me disant ; „ jusques 1653.
„ ici je vous ai parlé comme Ambassadeur
„ de bonne foi, je vais commencer à me
„ moquer du Sicilien, qui est assez sot pour
„ m'employer à une proposition de cette
„ sorte, & pourvû donc, continua-t-il, que
„ vous donniez douze de vos amis pour cau-
„ tion, que vous ratifierez vôtre demission
„ dès le premier moment que vous serez en
„ liberté. . . . Ce n'est pas tout, ajoûta-t-il,
„ il faut que je sois de ces douze, qui se-
„ ront Mrs. de Retz, de Brissac, de Mon-
„ tresor, de Caumartin, d'Haqueville, &c.
„ Ecoutez-moi, (reprit-il tout d'un coup)
„ & ne me répondez point, je vous suplie,
„ que je ne vous aye parlé tant qu'il m'aura
„ plû. La plûpart de vos amis sont persua-
„ dez que vous n'avez qu'à tenir ferme, &
„ que la Cour vous donnera vôtre liberté,
„ en se contentant de se défaire de vous, &
„ de vous envoyer à Rome. Abus ! elle
„ veut *in ogni modo* vôtre démission. Quand
„ je dis la Cour, j'entens Mazarin, car la
„ Reine est au desespoir que l'on pense seu-
„ lement de vous donner la liberté. Le Tel-
„ lier dit qu'il faut que le Cardinal ait perdu
„ le sens. L'Abbé Fouquet est enragé, &
„ Servien n'y consent, que parce que les
„ autres sont d'un avis contraire. Il faut
„ donc supposer comme incontestable qu'il
„ n'y a que le Mazarin qui veüille vôtre li-
„ berté, & qu'il ne la veut que parce qu'il
„ croit qu'il se vange suffisamment en vous
„ faisant perdre l'Archevêché de Paris. C'est
„ au moins l'excuse qu'il prend ; car dans le
„ fond ce n'est pas ce qui le détermine, ce
„ n'est que la peur qu'il a dans ce moment, du
Non-

1653. „ Nonce, du Chapitre, des Curez, du Peuple ;
„ je dis dans ce moment de la mort de Mr.
„ l'Archevêque ; qui tout au plus, peut pro-
„ duire un soûlévement qui n'étant point
„ apuyé, tombera à rien. Je soûtiens de plus
„ qu'il n'en produira point ; que le Nonce
„ menacera, & ne fera rien ; que le Chapi-
„ tre fera des remontrances, & qu'elles se-
„ ront inutiles, que les Curez prôneront &
„ qu'ils en demeureront là, que le Peuple
„ criera, & qu'il ne prendra pas les armes.
„ Je vois tout cela de près, & que ce qui
„ en arrivera sera d'être transféré ou au Ha-
„ vre ou à Brest, & de demeurer entre les
„ mains & à la disposition de vos ennemis
„ qui en useront dans les suites comme il
„ leur plaira. Je sais bien que le Mazarin
„ n'est pas sanguinaire, mais je tremble
„ quand je pense que Noailles vous a dit que
„ l'on étoit résolu d'aller vîte, & de pren-
„ dre les voyes dont les autres Etats avoient
„ donné tant d'exemples. Et ce qui me fait
„ trembler c'est la résolution qu'on a eue de
„ parler ainsi. Les grandes ames disent quel-
„ quefois pour leurs fins de ces sortes de
„ choses sans les faire ; les basses ont plus de
„ peine à les dire qu'à les faire. Vous cro-
„ yez que la conclusion que je veux tirer de
„ ce que je viens de vous dire sera, qu'il faut
„ que vous donniez vôtre démission. Nul-
„ lement. Je suis venu ici pour vous dire
„ que vous étes deshonoré si vous donnez
„ vôtre démission, & que c'est en cette oc-
„ casion, où vous étes obligé de remplir, au
„ péril de vôtre vie & de vôtre liberté, que
„ vous estimez assurément plus que vôtre

vie ;

„ vie, la grande attente où tout le monde 1652.
„ eſt ſur vôtre ſujet. Voici l'inſtant où vous
„ devez plus que jamais mettre en pratique
„ les apophtegmes dont nous vous avons
„ tant fait la guerre. Je compte le fer &
„ le poiſon pour rien ; rien ne me touche
„ que ce qui eſt dans moi ; on meurt égale-
„ ment par tout. Voilà juſtement comme il
„ faut répondre à ceux qui vous parleront
„ de vôtre démiſſion. Vous vous en étes di-
„ gnement aquitté juſqu'ici, & l'on auroit
„ tort de s'en plaindre : je n'en aurois pas
„ moins, ſi je prétendois vous obliger à
„ changer de ſentiment. Ce n'eſt pas ce que
„ je vous demande ; ce que je ſouhaite eſt,
„ que vous me diſiez bonnement, ſi en cas
„ que vous puiſſiez avoir vôtre liberté pour
„ une feüille de chêne, vous conſentez à
„ l'accepter ? " Je ſouris à cette parole. Attendez me, dit-il, je vais vous faire avoüer que cela n'eſt pas impoſſible. Une démiſſion de l'Archevêché de Paris dattée du Bois de Vincennes eſt-elle bonne ? Non, lui répondis-je, mais vous voyez auſſi que l'on ne s'en contente pas & que l'on veut des cautions pour la ratification. Et ſi je vois jour, reprit le Premier Préſident, à ce que l'on ne vous demande plus de cautions, qu'en dites-vous ? Je donnerai demain ma démiſſion, lui répondis-je. Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avoit fait, il me dit qu'il ne s'étoit jamais voulu charger d'aucunes propoſitions juſqu'à ce qu'il eut connu clairement, que l'intention véritable du Cardinal étoit de me donner la liberté, & que ſa diſpoſition étoit pareillement de ſe relâcher des conditions qu'il avoit demandées pour la ſeu-

reté

1653. reté de ma démiſſion; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fut venuë dans l'eſprit; que la premiére penſée avoit été d'exiger une promeſſe par écrit du Chapitre, des Curez, & de la Sorbonne, qui s'engageaſſent à ne me plus reconnoître, en cas que je refuſaſſe de la ratifier, lors que je ſerois en liberté; que la ſeconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y aſſembler tous les Corps Eccleſiaſtiques de la Ville, de m'obliger de donner ma parole au Roi en leur préſence. Enfin il n'y a ſorte de moyens, ajoûta-t-il, duquel il ne ſe ſoit aviſé pour ſatisfaire ſa défiance. Vous le voyez par ce que je viens de vous en dire, qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai vû. Comme je le connois, je ne lui contredis ſur rien. Toutes ces ridicules viſions ſe ſont évanouïes d'elles mêmes. Celle des douze cautions, qui eſt à la vérité plus praticable que les autres, ſubſiſte encore, mais elle ſe diſſipera comme les autres, pourvû que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter. Je la diſputerai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuſerez avec fermeté, comme croyant qu'elle vous eſt honteuſe, & nous ferons venir le Sicilien à un autre expédient, qu'il prendra, parce qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet expédient eſt de vous confier ou à d'Hoquincourt ou à Mr. le Maréchal de la Meilleraye, juſqu'à ce que le Pape ait reçû vôtre démiſſion. Le Cardinal croira qu'elle eſt ſeure, ſi le Pape l'accepte, & il eſt ſi ignorant de nos mœurs, qu'il me le diſoit encore hier.

Je pris la parole en cet endroit & je dis à Monſieur le Premier Préſident, que l'expédient

dient ne valoit rien, parce que le Pape ne l'accepteroit pas. Qu'importe me repartit-il ? c'eſt le pis qui nous puiſſe arriver, & pour remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette propoſition, que vous ſtipuliez, que quoi qui arrive, vous ne pourrez jamais être remis entre les mains du Roi que ſur mon billet, & j'en prendrai un bien ſigné de celui qui ſe chargera de vôtre garde. Vous devez vous fier à moi. Mettez-vous en l'état que je vous marque; j'ai un preſſentiment que Dieu pourvoira au reſte. 1653.

Nous diſcutâmes à fond la matiére, nous examinâmes tout ce qui ſe pouvoit imaginer ſur le choix qui ſe devoit faire de Mr. d'Hoquincourt ou de Mr. de la Meilleraye: nous convinmes de tous nos faits, & il ſortit de Vincennes les larmes aux yeux, en diſant à Mr. de Pradelle, „ je trouve une opiniâtreté invincible: je ſuis au deſeſpoir. „ Ce n'eſt pas l'Archevêché qui le tient, il „ ne s'en ſoucie plus: mais il croit que ſon „ honneur eſt bleſſé par les propoſitions „ qu'on lui fait, de cautions, de garentie. Il ne ſe rendra jamais, je ne me veux „ plus mêler de tout ceci, il n'y a rien à „ faire. “

Pradelle qui étoit bien plus à l'Abbé Fouquet qu'au Cardinal, & qui ſavoit que l'Abbé Fouquet ne vouloit en aucune maniére ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, & il reçût auſſi en même tems la commiſſion de me faire entrevoir ſans affectation, dans les converſations qu'il avoit avec moi, l'Archevêché de Rheims & des récompenſes immenſes, afin que lors qu'on

1653. m'en proposeroit de moindres, je me tinsse plus ferme, & que ma fermeté aigrit encore davantage le Mazarin. Je m'aperçûs de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savois de sûr par Monsieur de Belliévre & mes amis, à ce que j'aprenois de différent par Pradelle, & par d'Avanton qui étoit mon Exempt. Celui-ci qui étoit uniquement dépendant de Monsieur de Noailles, son Capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse, & qui n'alloit qu'au service du Roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me feroit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jetter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton, que je ne concevois pas la maniére d'agir de la Cour: que quoi que je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesans pour souhaiter de les rompre par toutes voyes; qu'enfin, il faloit agir avec sincérité avec tout le monde, & avec les prisonniers comme avec les autres, que l'on me faisoit en même tems des propositions tout opposées; que Monsieur le Premier Président m'offroit sept Abbaïes, que Monsieur de Pradelle me montroit des Archevêchez. D'Avanton qui dans le vrai ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son Capitaine de mes plaintes. Monsieur le Cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des Curés & des Confesseurs de Paris, & qui par cette considération brûloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle: il l'en gourmanda au dernier point, il soupçonna

le

le vrai, qui étoit qu'il agiſſoit par les ordres 1653.
de l'Abbé Fouquet; & le chagrin qu'il eut de trouver dans les ſiens même des obſtacles à ſes volontez contribua beaucoup, à ce que Mr. de Belliévre me dit, dès le lendemain, à le faire conclurre à ce que je donnaſſe ma démiſſion dattée du Donjon de Vincennes; que le Roi me pourvût des ſept Abbaïes que je vous ai nommées, & que je fuſſe remis entre les mains de Monſieur le Marêchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le Château de Nantes, & pour être mis en liberté, auſſi-tôt qu'il auroit plû à Sa Sainteté d'accepter ma démiſſion: que quoi qu'il pût arriver de cette démiſſion, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majeſté, qu'après que Monſieur le Préſident de Belliévre auroit écrit de ſa main à Mr. le Marêchal de la Meilleraye, qu'il l'agréoit, & que pour plus grande ſeureté de cette derniére clauſe, le Roi ſigneroit de ſa main un papier, par lequel il permettroit à Mr. le Marêchal de la Meilleraye de donner cette promeſſe par écrit à Mr. le Préſident de Belliévre. Tout cela fut executé, & le Lundi ſuivant l'un & l'autre me vinrent prendre à Vincennes, & me menérent enſemble dans un Caroſſe du Roi juſqu'au Port à L'Anglois.

Comme le Marêchal étoit tout eſtropié de la goute, il ne pût monter juſqu'à ma Chambre, ce qui donna le tems à Mr. de Belliévre qui m'y vint prendre, de me dire en deſcendant les degrez, que je me gardaſſe bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le Marêchal que je trouvai au bas de l'eſcallier me la demanda effectivement. C'é-

1653. toit de ne me point ſauver. Je lui répondis, que les priſonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais ouï dire qu'on en exigeât des priſonniers d'Etat. Le Maréchal ſe mit en colére, & il me dit nettement qu'il ne ſe chargeroit donc pas de ma perſonne ; Mr. de Bellievre qui n'avoit pas pû devant mon Exempt, devant Pradelle & devant mes Gardes s'expliquer avec moi du détail, prit la parole & dit, „ vous ne vous „ entendez pas: Monſieur le Cardinal ne re„ fuſe pas de vous donner ſa parole, ſi vous „ voulez vous y fier abſolument, & ne lui „ donner auprès de lui aucune Garde. Mais „ ſi vous le gardez, Monſieur, à quoi vous „ ſerviroit cette parole ? car tout homme „ que l'on garde en eſt quitte.“ Le Premier Préſident joüoit à jeu ſûr, car il ſavoit que la Reine avoit fait promettre au Maréchal qu'il me feroit toûjours garder à vûë. Il regarda Monſieur de Belliévre, & il lui dit, *vous ſavez ſi je puis faire ce que vous me propoſez*; *allons*, continua-t-il, en ſe tournant vers moi, il *faut donc que je vous garde, mais ce ſera d'une maniére de laquelle vous ne vous plaindrez jamais.* Nous ſortîmes ainſi eſcortez de Gens-d'armes, de Chevaux-legers & de Mouſquetaires du Roi; & les Gardes de Mr. le Cardinal-Mazarin, qui, à mon ſens, n'euſſent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le Premier Préſident au Port à l'Anglois, & nous continuâmes nôtre route juſqu'à Baugenci, où nous nous embarquâmes, après avoir changé d'eſcorte. La Cavalerie retourna à Paris, & Pradelle qui avoit pour Enſeigne Morel, qui eſt préſen-

ſentement, ce me ſemble, à Madame, ſe mit dans nôtre bateau, avec une Compagnie du Régiment. des Gardes, qui ſuivoit dans un autre. L'Exemt, les Gardes du Corps, la Compagnie du Régiment me quittérent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de Monſieur le Marêchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajoûter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit, on me cherchoit même tous les divertiſſemens poſſibles, j'avois preſque tous les ſoirs la Comédie. Toutes les Dames s'y trouvoient; elles y ſoupoient ſouvent. Madame de la Vergne, qui avoit épouſé en ſecondes nôces Monſieur le Chevalier de Sevigné, & qui demeuroit en Anjou avec ſon marî m'y vint voir, & y amena Mademoiſelle ſa fille qui eſt préſentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie & fort aimable, & elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Leſdiguiéres. Elle me plût beaucoup, & la vérité eſt que je ne lui plus guéres, ſoit qu'elle n'eut pas d'inclination pour moi, ſoit que la defiance, que ſa mere, & ſon beau-pere lui avoient donnée dès Paris même avec application, de mes inconſtances, & de mes différentes amours, la miſſent en garde contre moi. Je me conſolai de ſa cruauté avec la facilité qui m'étoit aſſez naturelle, & la liberté, que Mr. le Marêchal de la Meilleraye me laiſſoit avec les Dames de la Ville qui étoit à la vérité très-entiére, m'étoit d'un fort grand ſoulagement. Ce n'eſt pas que l'exactitude de la Garde ne fut égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vûë, que quand j'étois re- 1653.

1653. tiré dans ma Chambre, & l'unique porte qui étoit à cette Chambre étoit gardée par six Gardes jour & nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très-haute, qui répondoit de plus dans la cour dans laquelle il y avoit toûjours un grand Corps de Garde, & celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes, dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une Tour d'où il me regardoit, quand je me promenois dans un petit Jardin, qui est sur une maniére de Bastion ou de Ravelin qui répond sur l'eau. Monsieur de Brissac qui se trouva dans le Château de Nantes à la descente du Carosse, & Mrs. de Caumartin, de Haqueville Abbé de Pontcarré & Amelot, qui y vinrent bien-tôt après, furent plus étonnez de l'exactitude de la Garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, qnoi qu'elle fut très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particuliérement quand j'apris par un Courier de l'Abbé Charier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démission; ce qui me fâcha beaucoup, parce que l'agrément du Pape ne l'eut pas validée, & m'eut toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, & je le chargeai d'une lettre, par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables intérêts. Je donnai de plus une instruction très-ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédiens de concilier la dignité du Saint Siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne pût persuader Sa Sainteté: elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir

mê-

même pour un inſtant à une violence auſſi injurieuſe à toute l'Egliſe, & elle dit ces propres paroles à l'Abbé Charier & à Malclerc, qui preſſoient le Pape les larmes aux yeux: „ je ſai bien que mon agrément ne „ valideroit pas une démiſſion, qui a été ex- „ torquée par la force, mais je ſais bien auſſi „ qu'il me deshonoreroit, quand on diroit „ que je l'ai donné à une démiſſion, qui eſt „ dattée d'une Priſon. 1653.

Vous croiés aiſément que cette diſpoſition du Pape m'obligeoit à de ſerieuſes refléxions, qui furent même dans la ſuite encore plus éveillées par la diſpoſition du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit de tous les hommes le plus bas à la Cour. La nourriture qu'il avoit priſe à celle de Mr. le Cardinal de Richelieu avoit fait de ſi fortes impreſſions dans ſon eſprit, que bien qu'il eut beaucoup d'averſion pour le Cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer ſon nom. Ses frayeurs redoublérent à la prémiere nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut émû au delà même de ce que la bienſéance eut pû permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il ſavoit de ſcience certaine que la difficulté que faiſoit le Pape venoit de moi, il ne ſe pût plus contenir, il m'en fit des reproches, & au lieu de recevoir mes raiſons, qui étoient fondées ſur la pure & ſimple vérité, il affecta de croire que je la lui déguiſois. Je ne doutai plus alors qu'il ne preparât des pretextes pour me rendre à la Cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite eſt ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'eſt pas ſure à ceux qui

1653. ont plus d'impetuofité que de bonne foi. Je fis expliquer au Maréchal fes intentions en l'échauffant infenfiblement : il fe trahit foi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en préfence de tout ce qui étoit avec nous dans la Cour du Château. Il me lût une lettre par laquelle on lui écrivoit, que l'on avoit donné avis à la Cour, que je promettois à Monfieur qui étoit à Blois de lui ménager Monfieur le Marêchal de la Meilleraye, & au point que je ne defefpérois pas qu'il ne lui donnát retraite au Fort Louïs. Je lui dis qu'il auroit toûjours de ces tracafferies, & que la Cour qui n'avoit fongé qu'à appaifer Paris en m'en éloignant, ne fongeoit plus qu'à me tirer de fes mains par fes artifices. Il fe tourna de mon coté comme un poffédé, & il me dit d'une voix haute & animée; „ En un mot, Mon-
„ fieur, je veux bien que vous fachiez que
„ je ne ferai pas la guerre au Roi pour vous.
„ Je tiendrai fidélement ma parole, mais
„ auffi faudra-t-il que Mr. le Premier Pré-
„ fident tienne celle qu'il a donnée au
„ Roi.

Cependant je me réfolus de penfer tout de bon à me fauver. M. le Premier Préfident, à qui la Cour avoit déja fait une maniére de tentative, m'en preffoit, & Montrefor me fit donner un petit billet par le moyen d'une Dame de Nantes, où il y avoit : *vous devez être conduit à Breft dans la fin du mois, fi vous ne vous fauvez.* La chofe étoit très-difficile. Le préalable fut d'amufer le Marêchal. Joly lui faifoit voir des déchifremens qui paroiffoient fort naturels, & je connus alors que les gens les plus défians font

très-

très-souvent les plus duppes. Je m'ouvris à M. de Brissac, qui faisoit de tems en tems des voyages à Nantes, & qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toûjours avec beaucoup de Mulets. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourasse dans l'un de * ces Bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer: je l'essayai même, & il me parut que ce moyen étoit praticable & simple. M. de Brissac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce Projet à Madame de Retz, & à Monsieur son beau-pere, ils l'en dissuadérent. Celle-là par la haine qu'elle avoit pour moi; & celui-ci par le tour de son esprit, qui alloit toûjours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce Bahut, & touché à la verité du scrupule qu'on lui avoit donné, que s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit le droit de l'hospitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissoit transferer à Brest. Il en convint & il me donna parole qu'il me serviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du Château: nous 1653.

 prî-

* Voiés Memoires de Joly, Tome II. page 80. Cet expedient aiant manqué, Joly, & non Caumartin, imagina l'autre, qui servit à faire sauver le Cardinal. Voiés les Memoires, page 81. & suiv.

1653. prîmes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même, aussi-tôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déja dit que je m'allois quelquefois promener sur une maniére de Ravelin, qui donnoit sur la Riviére, & j'avois observé, que comme nous étions au mois d'Août, elle ne battoit pas contre la muraille, & laissoit un petit espace de Terre jusqu'au Bastion. J'avois aussi remarqué qu'entre le Jardin, qui étoit sur ce Bastion, & la Terrasse sur laquelle mes Gardes demeuroient, quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre, pour empêcher les soldats d'y aller. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer, sans faire semblant de rien, cette porte après moi, qui étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les Gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi: de me faire descendre par une corde, que mon Médecin & l'Abbé Rousseau frere de mon Intendant me tiendroient, & de faire trouver des Chevaux au bas du Ravelin, & pour moi, & pour quatre Gentilshommes que je faisois état de mener avec moi. Ce projet étoit d'une execution très-difficile. Il étoit extraordinaire, & tout ce qui l'est ne paroit possible qu'après l'execution à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire. Je l'ai observé cent & cent fois, & il me semble que Longin ce fameux Chancelier de Zenobie l'a observé avant moi dans son Livre de *sublimi genere*. Enfin il n'y eut rien eu de plus remarquable en nôtre Siécle que le succès d'une évasion comme la mienne, s'il se fut terminé à me ren-

rendre Maître de la Capitale du Royaume, 1653.
en brisant mes fers. Caumartin me donna cette pensée. Je l'embrassai avec ardeur. M. le Président de Belliévre l'approuva, & aussi-tot que M. le Chancelier & Servien qui étoient à Paris, sûrent que je marchois, ils ne pensérent qu'à me quitter la place & à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, profera quand il reçût la Lettre de M. le Marêchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Nôtre Dame, & les feux de joye qui furent faits en beaucoup de quartiers de la Ville, quoi que l'on ne me vit pas, & jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence. En voila assez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entreprise, & je les supplie de s'examiner eux-mêmes, & de se demander dans leur interieur, s'ils eussent cru que la Déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le Cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût reüssi comme elle fit, si on la leur eût proposée un quart-d'heure avant qu'elle réüssit. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand, est de cette espece; je le suis de plus, qu'il est souvent necessaire de le hazarder: mais je le suis encore, qu'il étoit judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parce que le pis du pis étoit de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, & à laquelle j'eusse donné un air de moderation; & de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris, qu'avec toutes les apparences d'un es-

prit

1653. prit de paix; de déclarer & au Parlement & à l'Hôtel de Ville, que je n'y allois que pour prendre possession de mon Archevêché; de prendre effectivement cette possession dans mon Eglise; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un Peuple échauffé par l'état des choses; car Arras étoit assiegé par M. le Prince. Le Roi, qui m'eût vû dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes, comme il fit; les serviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la Ville, se seroient certainement joints à mes amis; la fuite de M. le Chancelier & de M. Servien, auroit fait perdre cœur aux Mazarins; la collusion de M. le Premier Président de Belliévre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Nicolaï Premier Président de la Chambre des Comptes, a dit depuis, que comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalitez observée, sa Compagnie n'auroit pas hesité un moment à faire, à l'égard de ma possession, tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces premieres démarches, jusques où j'aurois dû & pû porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je ne l'aurois crû, je n'aurois eu qu'à faire un pas en arriere, à traiter purement l'affaire en Ecclesiastique, & me retirer, après ma prise de possession, à Mezieres, où deux cens Chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloignées. Le Vicomte de Lamet étoit dedans, & Noirmoutier même, quoi qu'accommodé sous-main à la Cour, comme vous avez vû ci-devant, eût été obli-

bligé de garder de grandes mesures avec moi, 1653.
pour ne se pas deshonorer tout-à-fait dans le monde, & par la consideration même de son intérêt particulier ; parce que Charleville & le Mont-Olimpe ne sont que comme un rien sans Mezieres. Il avoit de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes ; & comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet instant pour se raccommoder avec moi, & pour m'envoyer Blanchecour, Capitaine d'Infanterie dans la Garnison de Mezieres. Il m'apporta une lettre signée de lui & du Vicomte de Lamet, & ils m'écrivoient tous deux, comme étant & ayant toûjours été dans mes intérêts, & y voulant vivre & mourir. Un billet separé du Vicomte me marquoit que M. le Duc de Noirmoutier affectoit de faire le zelé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé, par un éclat, qui dans l'état où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au moins selon son opinion, commettre avec la Cour. Cependant comme Mezieres n'est pas considerable sans Charleville & sans le Mont-Olimpe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutier : mais j'y eusse toûjours trouvé dequoi me retirer ; & c'étoit justement ce dont j'avois le plus besoin, dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment, quoi qu'aucune des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eût manqué. Je me sauvai un Samedi 8. d'Août à cinq heures du soir ; la porte du petit Jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis très-
heu-

1653. heureusement au bas du Bastion, qui avoit quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un Valet de Chambre, qui est encore à moi, amusa mes Gardes en les faisant boire. Ils s'amusérent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignoit, & qui de plus se noyoit. La Sentinelle qui étoit à vint pas de moi n'osa me tirer, parce que lors que je le vis compasser la méche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, & il avoüa à la question, qu'il crut, sur cette menace, que le Marêchal étoit de concert avec moi. Deux petits Pages qui se baignoient, & qui me voïant suspendu à la corde, criérent que je me sauvois, ne furent pas écoutez, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelloient les gens au secours du Jacobin qui se baignoit. Mes quatre Gentilshommes se trouvérent à point nommé au bas du Ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreuver leurs Chevaux: je fus à Cheval moi-même avant qu'il y eut eu seulement la moindre allarme, & comme j'avois quarante Relais posez entre Nantes & Paris, je serois arrivé infailliblement le Mardi à la pointe du jour, * sans un accident que je puis dire avoir été le fatal, & le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonstance importante.

1654. J'avois un chiffre avec Madame la Palatine. Nous l'apellions l'*indéchifrable*, parce qu'il nous avoit toûjours paru qu'on ne le pou-

* Ceci est raporte d'une maniere differente & moins avantageuse pour le Cardinal, par Joly dans le Tome II. de ses Memoires, pag. 89. & suiv.

pouvoit penetrer qu'en ſachant le mot dont on ſeroit convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier Préſident, que je me ſauverois le 8. d'Août, ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me ſauvaſſe à toutes risques. Ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres néceſſaires pour régler, & pour placer mes relais. Ce fut par ce chiffre que nous convinmes, Anneri, Laillevaux & moi, du lieu où la Nobleſſe du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, ſi je m'en ſouviens, s'apelloit Martin, me tint ce chiffre ſix ſemaines à Bruxelles, & il me le rendit, en m'avoüant que cet homme lui avoit confeſſé qu'il étoit indéchiffrable. Voila de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joly, quoi qu'il ne fut pas déchifreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnés moi, je vous prie, certe petite digreſſion qui ne ſera pas inutile. Je reprens le fil de ma narration. 1654.

Auſſi-tôt que je fus à Cheval je pris la route de Mauve qui eſt, ſi je ne me trompe, à cinq lieuës de Nantes ſur la Riviére, & où nous étions convenus que M. de Briſſac & M. le Chevalier de Sevigné m'attendroient avec un bâteau pour la paſſer. La Ralde, Ecuyer de M. le Duc de Briſſac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le tems anx Gardes du Marêchal de fermer la Porte d'une petite Ruë du Fauxbourg où étoit leur quartier, & par laquelle il falloit néceſſairement paſſer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, & qui avoit coûté mille

écus

1654. écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main ; parce que le pavé étoit trop mauvais & très-glissant ; mais un de mes Gentilshommes nommé Bois-guerin ayant crié de mettre le Pistolet à la main, parce qu'il voyoit deux Gardes du Maréchal qui ne songeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le présentant à la tête de celui de ces Gardes qui étoit le plus * près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval. Le Soleil qui étoit encore haut donna dans la platine, la reverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif & vigoureux. Il fit un grand sursaut & il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes Gentilshommes nommé Beau-chesne me releva & me remit à cheval, & quoi que je souffrisse des douleurs effroyables, & que je fusse obligé de me tirer les cheveux de tems en tems, pour m'empêcher de m'évanouïr ; j'achevai ma course de cinq lieuës, avant que le grand Maître, qui, si l'on en veut croire la Chanson de Marigny, me suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eut pû joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac & le Chevalier de Sevigné avec le bâteau. Je m'évanouïs en y entrant. On me fit revenir en me jettant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eumes passé la Riviére, mais les forces me manquérent, & M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une grosse meu-

* Il ne fut pas tout à fait si courageux, si l'on en croit Joly dans ses Memoires Tome II. pag. 89.

meule de foin, où il me laissa avec un de 1654.
mes Gentilshommes qui me tenoit entre ses bras. Il enmena avec lui Joly & il tira droit à Beaupreau à dessein d'y assembler la Noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes Domestiques qui meritent bien de n'être pas oubliées. Paris, Docteur de Navarre, qui avoit donné le signal avec son chapeau aux quatre Gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon Ecuyer du Marêchal, qui le prit, en lui donnant quelques gourmades. Le Docteur ne perdit point le jugement, & il dit à Coulon d'un ton niais & Normand. *Je le dirai à M. le Marêchal que vous vous amusez à battre un pauvre Prêtre, parce que vous n'osez vous prendre à M. le Cardinal qui a de bons Pistolets à l'arçon de sa selle.* Coulon prit cela pour bon, & il lui demanda où j'étois: *ne le voyez-vous pas*, répondit le Docteur, *qui entre dans ce Village?* Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avoit vû passer l'eau. Il se sauva ainsi & il faut avouër que cette presence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le Docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un Village qu'il lui montroit, étoit ce Beau-Chesne, dont je vous ai parlé. Son Cheval étoit outré, & il n'avoit pû me suivre. Coulon le prenant pour moi, courut à lui; & comme il se voyoit soûtenu par beaucoup de Cavaliers qui étoient prêts de le joindre, il l'aborda le Pistolet à la main. Beau-Chesne

1654. ne s'arrêta sur eux en la même posture, & il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet instant qu'il y avoit un bâteau à dix ou douze pas de lui. Il se jetta dedans, & pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses Pistolets, il mit l'autre à la tête du Batelier, & le força de passer la Riviére. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le grand Maître ne trouvant plus ce bâteau fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espéce, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déja dit qu'aussi-tôt que l'Abbé Charier m'eut mandé, que le Pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La Cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'Original de cette démission à M. le Cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avoit plus d'Ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, & ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des Montagnes, & comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le Pâquet adressé à M. le Cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, & il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toûjours pratiquée, & que j'ai toûjours enseignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril & la dépense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'Original de la démission ne se trouva plus

dans ce Paquet, qui se trouva néanmoins 1654.
très-bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit lui-même de son méchant artifice. Ce contre-tems donna lieu au Pape de laisser en doute le Cardinal d'Est, si l'inaction de Rome procedoit, ou de la mauvaise volonté de Sa Sainteté envers la Cour, ou du défaut de l'Original de la démission. Malclerc avoit ordre de suplier le Pape en mon nom, en cas qu'il ne la voulut pas admettre, d'amuser le tapis, afin de me donner le tems de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le Cardinal d'Est qui fut amusé lui-même, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui ci vers le Maréchal, pour me remettre entre les mains du Roi en furent moins fréquentes & moins vives, & j'eus la satisfaction de devoir au zéle & à l'esprit de deux de mes gens; (car l'Abbé Charier eut aussi part à cette intrigue) le tems que j'eus, par ce moyen, tout entier de songer & de pourvoir à ma liberté.

Je reviens à la meule de foin. J'y demeurai caché plus de sept heures avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avois l'épaule rompuë & démise; j'y avois une contusion terrible. La fiévre me prit sur les neuf heures du soir, & l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoi que je fusse sur le bord de la Riviére, je n'osois boire, parce que si nous fussions sortis de la meule Montet & moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le

1654. foin qui eut paru remué, & qui eut donné lieu par conséquent à ceux qui couroient après moi d'y foüiller. Nous n'entendions que des Cavaliers qui paſſoïent à droit & à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à ſa voix. L'Incommodité de la ſoif eſt incroyable & inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poiſe St. Offangés, homme de qualité du Païs, que Mr. de Briſſac avoit averti, en paſſant chez lui, vint ſur les deux heures après minuit, me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de Cavaliers aux environs. Il me mit ſur une Civiére à fumier, & il me fit porter par deux Païſans dans la Grange d'une maiſon qui étoit à lui à une lieuë de là. Il m'y enſévelit encore dans le foin, mais comme j'y avois dequoi boire, je m'y trouvai mieux.

Monſieur & Madame de Briſſac me vinrent prendre au bout de ſept ou huit heures avec quinſe ou vint Chevaux, & ils me menérent à Beaupreau où je trouvai l'Abbé de Belebat qui les y étoit venu voir, & où je ne demeurai qu'une nuit, juſqu'à ce que la Nobleſſe fut aſſemblée. M. de Briſſac étoit fort aimé dans tout le Païs, il mit enſemble dans ce peu de tems plus de deux cens Gentilshommes. M. de Retz qui l'étoit encore plus dans ſon quartier, le joignit à quatre lieuës de là avec trois cens. Nous paſſâmes preſque à la vûë de Nantes, d'où quelques Gardes du Maréchal ſortirent pour eſcarmoucher. Ils furent repouſſez vigoureuſement juſques dans la Barriére, & nous arrivâmes heureuſement à Machecoul, qui eſt dans le Païs de Retz, avec toute ſorte de ſureté. Je ne man-

manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins 1654.
domestiques. Madame de Brissac, qui s'étoit portée en heroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant & en me donnant une bouteille d'Eau impériale; *Il n'y a que vôtre malheur qui m'ait empêchée d'y mettre du poison.* Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avoit faite sur son sujet, & de laquelle je vous ai parlé ci-devant. Il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, & je sentis au delà de tout ce que je vous en puis exprimer; qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la foiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant à la dureté de Madame de Retz & de Mr. de son Pere. Ils ne pûrent s'empêcher de me témoigner leurs mauvaises volontez dès que je fus arrivé. Elle se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoi qu'elle ne fut partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne me pas soûmettre aux volontez du Roi, & il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la Cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un & l'autre mouroient de peur du Maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit & de mon évasion & encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la Noblesse, menaçoit de mettre tout le Païs de Retz à feu & à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point que de s'imaginer, ou de vouloit faire croire, que mon mal n'étoit que délicatesse; qu'il n'y a-

1654. voit rien de démis & que j'en ferois quitte pour une contusion. Le Chirurgien affidé de M. de Retz le disoit à qui le vouloit entendre, & qu'il étoit bien rude que j'exposasse pour une délicatesse toute ma Maison qui alloit être investie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit où je sentois des douleurs incroyables, & où je ne pouvois pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientérent au point, que je pris la résolution de quitter ces gens-là, & de me jetter dans Belle-Isle, où je pouvois au moins me faire transporter par Mer. Le trajet étoit fort délicat, parce que M. le Marêchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la Côte. Je ne laissai pas de le hazarder. Je m'embarquai au Port de la Roche qui n'est qu'à une petite demie lieuë de Machecoul, sur une chaloupe que la Gisclaye Capitaine de Vaisseau & bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le tems nous obligea de moüiller au Croisy où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoître la nuit. La Gisclaye qui savoit la langue & le Païs s'en démêla fort bien. Nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, & nous découvrîmes quelque tems après une Barque longue de Biscayens qui nous donnérent la chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eut pas pris plaisir d'être mené en Espagne, parce qu'il ne se sauvoit pas de prison comme moi, & que l'on eut pû par conséquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la Barque longue faisoit force de vent sur nous, & que même elle nous le gagnoit, nous crûmes

que

que nous ferions mieux de nous jetter à terre dans l'Isle de Retz. La Barque fit quelque mine de nous y suivre, elle bordeya assez long-tems à nôtre vûë, après quoi elle reprit la Mer. Nous nous y reinsîmes la nuit, & nous arrivâmes à Belle-Isle à la petite pointe du jour. 1654.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, & j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre & pour sauver de la gangrenne une contusion aussi grande que la mienne, & à laquelle je n'apliquai jamais d'autre reméde que du Sel & du Vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul, mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup plus de fermeté. On s'imagina au Païs de Retz, que le Commandeur de Neuf-chaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre au premier jour de m'investir dans Belle-Isle. On y aprit que le Marêchal faisoit apareiller deux Barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons & véritables, mais il s'en faloit bien qu'il fussent si pressans, qu'on les croyoit. Il faloit du tems pour les rendre tels & plus qu'il n'en eut fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, & je m'en aperçûs en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démise, & que la douleur que je recevois de ma contusion faisoit, que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures quand on sent qu'ils sont injustes. Le Chevalier de Sevigné homme de cœur, mais intéressé, craignoit

1654. que l'on ne lui rasât sa maison, & Mr. de Brissac qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plûtôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, & de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire à laquelle ils n'étoient plus engagez que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, au moins à mon sens, prendre le tems, & de me faire traiter & de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviger. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un Vaisseau de Hambourg qui étoit à la Rade, & je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, & qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette Barque de Corsaire de Biscaye, qui étoit moüillée à nôtre vûë à la pointe de l'Isle, & ils apréhendérent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une Barque de Pêcheurs, où il n'y avoit que cinq Mariniers de Belle-Isle, Joly, deux de mes Gentils-hommes & un Valet de Chambre que mon frere m'avoit prêté. La Barque étoit chargée de Sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frere m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les Gardes-Côtes. M. son Beaupere n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vint pis-

toles, & celui qui commandoit dans Belle-Isle quarante. Nous quittâmes nos habits, nous prîmes de méchans haillons de quelques Soldats de la Garnison, & nous nous mîmes à la Mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de St. Sebastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fut assez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a de Belle-Isle à Saint Sebastien quatre vint lieuës fort grandes : mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec seureté. Nous eumes un fort gros tems toute la nuit. Il calma à la pointe du jour; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joye, parce que nôtre Boussole, qui étoit unique, tomba dans la Mer par je ne sai quel accident. Nos Mariniers, qui se trouvérent fort étonnez & qui d'ailleurs étoient fort ignorans, ne savoient où ils étoient, & ne prirent de route que celle qu'un Vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit Turc & de Salé. Comme il broüilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignoit la terre, & que par conséquent nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux qui venoient se percher sur nôtre mât nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeiâmes toute la nuit dans cette incertitude; nous y demeurâmes tout le lendemain, & un Vaisseau dont nous voulûmes nous aprocher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, & nous 1654.

1654. que l'on ne lui rasât sa maison, & Mr. de Brissac qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plûtôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, & de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire à laquelle ils n'étoient plus engagez que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, au moins à mon sens, prendre le tems, & de me faire traiter & de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviger. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un Vaisseau de Hambourg qui étoit à la Rade, & je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, & qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette Barque de Corsaire de Biscaye, qui étoit moüillée à nôtre vûë à la pointe de l'Isle, & ils apréhendérent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une Barque de Pêcheurs, où il n'y avoit que cinq Mariniers de Belle-Isle, Joly, deux de mes Gentils-hommes & un Valet de Chambre que mon frere m'avoit prêté. La Barque étoit chargée de Sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frere m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les Gardes-Côtes. M. son Beaupere n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vint pis-

toles, & celui qui commandoit dans Belle-Isle quarante. Nous quittâmes nos habits, nous prîmes de méchans haillons de quelques Soldats de la Garnison, & nous nous mîmes à la Mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de St. Sebastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fut assez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a de Belle-Isle à Saint Sebastien quatre vint lieuës fort grandes : mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec seureté. Nous eumes un fort gros tems toute la nuit. Il calma à la pointe du jour ; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joye, parce que nôtre Boussole, qui étoit unique, tomba dans la Mer par je ne sai quel accident. Nos Mariniers, qui se trouvérent fort étonnez & qui d'ailleurs étoient fort ignorans, ne savoient où ils étoient, & ne prirent de route que celle qu'un Vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit Turc & de Salé. Comme il broüilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignoit la terre, & que par conséquent nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux qui venoient se percher sur nôtre mât nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeiâmes toute la nuit dans cette incertitude ; nous y demeurâmes tout le lendemain, & un Vaisseau dont nous voulûmes nous aprocher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, & nous 1654.

1654. apréhendions d'être chargez en cet endroit par un gros tems, auquel il y avoit déja quelque aparence. La nuit fut assez douce, & nous aperçûmes à la pointe du jour une chaloupe à la Mer. Nous nous en aprochâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle apréhendoit que nous ne fussions Corsaires. Nous parlâmes Espagnol & François à trois hommes qui étoient dedans, mais ils n'entendoient ni l'une ni l'autre Langue. L'un d'eux se mit à crier *San Sebastien*, pour nous donner à connoître qu'il en étoit, nous lui montrâmes de l'argent & nous lui répondîmes *San Sebastien*, pour lui faire connoître que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans nôtre Barque & il nous y conduisit, ce qui lui fut aisé, parce que nous n'en étions pas bien éloignez.

Nous ne fumes pas plûtôt arrivez, qu'on nous demanda nôtre charte partie, qui est si nécessaire à la Mer, que tout homme qui navige sans l'avoir, est pendable, sans autre forme de procès. Le Patron de nôtre Barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas besoin. Le défaut de ce papier joint aux méchans habits que nous avions, obligea les Gardes du Port à nous dire, que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondîmes que nous étions connus de M. le Baron de Vateville qui commandoit pour le Roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une Hôtellerie, & que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vateville, qui étoit au Passage, & qui d'abord jugea par

ses

ſes habits tout déchirez qu'il étoit un Im- 1654.
poſteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hazard; & il vint me voir dès le lendemain à mon Hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarraſſé, & d'un homme qui avoit accoûtumé, au Poſte où il étoit, de voir ſouvent des trompeurs. Ce qui commença à le raſſurer fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupreau, & que mes amis me renvoyérent en diligence, auſſi-tôt qu'ils ſûrent que je m'étois embarqué pour Saint Sebaſtien. Il le trouva ſi bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un Courier ſupoſé, & il l'en trouva même beaucoup mieux inſtruit qu'il n'eut ſouhaité: car ce fut lui qui lui aprit que l'Armée de France avoit forcé celle d'Eſpagne dans les Lignes d'Arras: & cet avis que M. de Vateville fit paſſer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'aporta, avec une diligence incroyable, ſur une Frégate de Corſaire Biſcayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Iſle, & qui fut ravi de ſe charger de ſa perſonne & de ſon paſſage, ſachant qu'il me venoit chercher à St. Sebaſtien. Mes amis me l'envoyérent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plûtôt que celui de Meziéres, où ils apréhendoient que je ne vouluſſe me jetter. Cet avis étoit certainement le plus ſage; il n'eut pas été le plus heureux par l'événement. Je le ſuivis ſans héſiter, quoi que ce ne fut pas ſans peine. Je connoiſſois aſſez la Cour de Rome, pour ſavoir que le Poſte d'un réfugié & d'un ſupliant n'y eſt pas agréable, & mon cœur qui étoit pi-

qué

1654. qué au jeu contre le Cardinal Mazarin étoit plein de mouvemens, qui m'eussent porté avec plus de gayeté dans les lieux où j'eusse pû donner un champ plus libre à mes ressentimens. Je n'ignorois pas que je ne pouvois point espérer de M. le Duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendroit peut-être dans les suites : mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le Maître dans Meziéres, comme je l'y étois, & m'y rendant en personne, il n'étoit pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutier, qui enfin gardoit les apparences avec moi, & qui même, aussi-tôt qu'il eut apris ma lîberté, m'avoit dépêché un Gentilhomme en commun avec le Gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs Places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvasse, & même très-sûre, dans Meziéres. Ils craignoient qu'elle ne fut pas de la même nature dans Charleville, & comme la situation de ces Places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vû la disposition de M. de Noirmoutier, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répéte encore ici ce que je vous ai déja dit, que je ne sai s'il n'y eut pas lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il se fut trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vûës. Ils me représentérent que l'azile naturel d'un Cardinal, & d'un Evêque persécuté étoit le Vatican ; mais il y a des tems dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devroit servir d'azile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis & je le choisis. Quelque événement

ment que ce choix ait eu, je ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'estimerois davantage, s'il avoit été l'effet de ma modération, & du désir de m'employer à mon retablissement par les voyes Ecclésiastiques. 1654.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre Parti. Aussi-tôt que Monsieur de Vateville m'eut reconnu pour le Cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, & par les circonstances que je vous ai marquées, & par un Secretaire Bourdelois qu'il avoit, qui m'avoit vû à Paris plusieurs fois; il me mena chez lui dans un apartement qui étoit au plus haut étage, & il m'y tint si couvert, que quoi que Mr. le Maréchal de Grammont, qui n'étoit qu'à trois lieuës de Saint Sebastien, eut donné avis à la Cour par un Courier exprès, que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en dépêcher un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines, dans un lit, sans me pouvoir remuer, & le Chirurgien du Baron de Vateville qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il étoit trop tard. J'avois l'épaule absolument démise, & il me condamna d'être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Bois-guérin au Roi d'Espagne, auquel j'écrivis, pour le suplier de me laisser passer par ses Etats pour aller à Rome. Ce Gentilhomme fut reçû de Sa Majesté Catholique, & de Dom Louïs de Haro avec une honnêteté qui alloit au delà de tout ce que je vous puis exprimer. On le dépêcha

1654. cha dès le lendemain ; on lui donna une chaîne de huit cens écus ; on m'envoia une Litiére du Corps, & l'on me dépêcha en diligence Dom Christoval de Chassembac, Allemand, mais Espagnolisé & Secretaire des Langues, très-confident de Dom Louïs. Il n'y a point d'effort que ce Secretaire ne fit pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce Voyage seroit au service du Roi Catholique, & par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. On ne comprenoit pas ces raisons qui étoient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes ; & comme je m'en étonnois, Vateville, qui en présence du Secretaire avoit été de son avis, & même avec véhémence, me dit, „ ce Voyage coûteroit cinquante „ mille écus au Roi, & peut-être l'Arche„ vêché à vous, & il ne seroit bon à rien. „ Cependant il faut que je parle comme „ l'autre, ou je serois broüillé à la Cour. „ Nous agissons sur le pied de Philippes II „ qui avoit pour maxime d'engager toû„ jours les Etrangers par des démonstrations „ publiques. Vous voyez commme nous „ l'apliquons: ainsi du reste. " Cette parole est considérable, & je l'ai moi-même apliquée depuis plus d'une fois, en faisant réflexion sur la conduite du Conseil d'Espagne. Il m'a parû en plus d'une occasion qu'il péche autant par l'attachemens trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on péche en France par le mépris que l'on fait des générales, & des particuliéres.

Quand Dom Christoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer

sur une Frégate de Dunquerque qui étoit à Saint Sebastien, & il me fit des offres immenses, en cas que je voulusse aller en Flandres traiter avec Monsieur le Prince, & me déclarer avec Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe. Il avoit raison de me proposer ce Parti, qui étoit en effet du service du Roi son Maître. Vous avez vû celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très-honnéte, c'est que tous mes refus n'empêchérent pas qu'il ne me fit aporter un petit Coffre de velours, dans lequel il y avoit quarante mille écus en piéces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le service du Roi Catholique; & je m'en excusai sur ce titre avec tout le respect que je devois: & comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, & que les quatre cens écus que je tirai de la vente de mes Sardines furent presque consumez en ce que je donnai aux gens de Mr. de Vateville: je le priai de me prêter quatre cens pistoles, dont je lui fis ma promesse, & que je lui ai rendu depuis. 1654.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint Sebastien, & je pris la route de Valence, pour m'embarquer à Vivaros où Dom Christoval me promit, que Dom Jean d'Autriche, qui étoit à Barcelonne, m'envoyeroit, & une Frégate & une Galére. Je passai, dans une Litiére du Corps du Roi d'Espagne, toute la Navare, sous le nom du Marquis de Saint Florent, sous la conduite d'un Maître d'Hôtel de Mr. de Vateville, qui disoit que j'étois un Gentilhomme de Bourgogne, qui alloit servir le Roi

dans

1654. dans le Milanois. Comme j'arrivai à Tudelle, Ville assez considérable qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez émû. On y faisoit la nuit des feux, & des Corps de Gardes. Les Laboureurs des environs s'étoient soûlevez, parce qu'on leur avoit défendu la Chasse. Ils étoient entrez dans la Ville, & ils y avoient fait beaucoup de violence, & même pillé quelques maisons. Un Corps de Garde qui fut posé à dix heures du soir devant l'Hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi: mais une Litiére du Roi, avec les Muletiers de sa Livrée, me rassuroit. Je vis entrer à minuit un certain Dom Martin dans ma Chambre, avec une épée fort longue & une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du Logis, & qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort émû; qu'il croyoit que j'étois un François, venu pour fomenter la Révolte des Laboureurs; que l'Alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la Canaille ne prit ce prétexte pour me piller, & pour m'égorger, & que le Corps de Garde qui étoit même devant le Logis commençoit à murmurer & à s'échauffer. Je priai Dom Martin de leur faire voir sans affectation la Litiére du Roi, de les faire parler aux Muletiers, de les mettre en conversation avec Dom Pedro Maître d'Hôtel de M. de Vateville. Il entra justement dans ma Chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *Endemoniados*, qui n'entendoient ni rime ni raison, & qu'ils l'avoient lui-même menacé de le massacrer. Nous passâmes ainsi

toute

toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix confuses, qui chantoient, ou plûtôt qui hurloient des Chansons contre les François. Je crus le lendemain au matin qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là par nôtre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François. Je voulus sortir pour aller à la Messe, & je trouvai sur le pas de la porte une Sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la téte, & en me disant qu'il avoit ordre de l'Alcade de me commander de la part du Roi de me tenir dans mon Logis. J'envoyai Dom Martin à l'Alcade pour lui dire qui j'étois; & Dom Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même tems. Il quitta sa baguette à la porte de ma chambre. Il mit un genou à terre & en m'abordant il baisa le bas de mon Juste-au-corps, mais il déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir qu'il n'eut eu ordre du Comte de San Estevan, Viceroi de Navarre qui étoit à Pampelune. Dom Pedro y alla avec un Officier de la Ville, & il en revint avec beaucoup d'excuses. On me donna cinquante Mousquetaires d'escorte montez sur des Asnes, qui m'accompagnérent jusques à Cortés. 1654.

Je continuai mon chemin par Sarragosse Capitale de l'Arragon, grande & belle Ville. Je fus surpris au dernier point d'y voir que tout le monde parloit François dans les Ruës. Il y en a en effet une infinité, & particuliérement d'Artisans, qui sont plus affectionnez à l'Espagne que les naturels du Païs. Le Duc de Monteleone Napolitain de la Maison de Pignatelli, Viceroi d'Arragon m'en-

1654. & les plus claires eaux du monde leur servent de Canaux. Toute la Campagne qui est émaillée d'un million de diferentes fleurs qui flatent la vûë, y exhalle un million d'odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros où Dom Fernand Carillo Zuatra, Général des Galéres de Naples, me joignit le lendemain, avec la Patronne de cette Escadre, belle & excellente Galére, & renforcée de la meilleure partie de la Chiourme & de la Soldatesque de la Capitane, que l'on avoit presque desarmée pour cet effet. Dom Fernand me rendit une lettre de Dom Juan d'Autriche, aussi belle & aussi galante que j'en aie jamais vûe. Il me donnoit le choix de cette Galére, ou d'une Fregate de Dunquerque, qui étoit à la même Plage & qui étoit montée de 36. piéces de canon. Celle-ci étoit plus seure pour passer le Golfe de Lion, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'Octobre. Je choisis la Galére, & vous verrez que je n'en fis pas mieux. Dom Christoval de Cardone, Chevalier de St. Jaques, arriva à Vivaros, un quart d'heure après Dom Fernand Carillo, & il me dit que Mr. le Duc de Montalte Viceroi de Valence l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui; qu'il savoit que j'avois réfusé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à St. Sebastien; qu'il n'osoit par cette raison me presser de recevoir ce que le Pagueloi des Galéres avoit ordre de m'aporter: mais que comme il savoit que la précipitation de mon Voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent; que j'étois fort libéral, & que je ne ferois pas fâché de faire quel-

quelque régal à la Chiourme; il espéroit que 1654.
je ne refuserois pas quelques petits rafraîchissemens pour elle. Ce rafraîchissement consistoit en * six grandes Caisses pleines de toutes sortes de Confitures de Valence; de 12. douzaines de paires de Gands d'Espagne exquis, & d'une Bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille piéces d'or fabrique des Indes, qui reviennent à deux-mille cinq-cens ou six-cens Pistoles. Je reçûs le Présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant, que comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir en toutes maniéres, si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire aporter à Saint Sebastien, & offrir à Vivaros; mais que je croirois aussi manquer au respect que je devois à un aussi grand Monarque, si je n'acceptois le dernier Présent dont il m'honoroit. Je le reçûs donc, mais je donnai avant que de m'embarquer les Confitures au Capitaine de la Galére, les Gands à Dom Fernand, & l'or à Dom Pedro pour Mr. le Baron de Vateville, en lui écrivant, que comme il m'avoit dit plusieurs fois qu'il étoit assez embarassé à cause de l'extrême dépense qui étoit necessaire à faire achever l'Admiral des Indes d'Occident, qu'il faisoit construire à St. Sebastien, je lui envoyois un petit grain pour soulager

 son

* Joly parle de deux grandes caisses pleines de gans & de peaux d'Espagne, dans lesquelles on trouva plusieurs bourses pleines d'or. Il ajoute que le Cardinal refusa cet or, & n'accepta que les gans & les Senteurs &c. Voiés ses Memoires Tome II. page 112.

1654. ſon mal de tête, (c'eſt ainſi qu'il appelloit le chagrin que la fabrique de ce Vaiſſeau lui donnoit.) Ma maniére d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raiſon de donner les rafraîchiſſemens de Victuailles au Capitaine, il étoit indifférent de retenir les Grands d'Eſpagne ou de les donner à Dom Fernand. Il eut été de la bonne conduite de retenir les deux mille & tant de piſtoles. Les Eſpagnols ne me l'ont jamais pardonné, & ils ont toûjours attribué à mon averſion, ce qui n'étoit en moi dans la vérité qu'une ſuite de la profeſſion que j'ai toûjours faite de ne prendre de l'argent de perſonne.

Je m'embarquai à la ſeconde Garde, de la nuit avec un gros tems, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parce que nous avions le vent en poupe. Nous faiſions 15. milles par heure, & nous arrivâmes le lendemain à Mayorque. Comme il y avoit de la Peſte en Arragon, tout ce qui venoit de la Côte d'Eſpagne étoit conduit à Mayorque. Il y eut beaucoup d'allées & de venuës pour nous faire donner pratique, à laquelle le Magiſtrat de la Ville s'oppoſoit avec vigueur. Le Viceroi qui n'eſt pas à beaucoup près ſi abſolu en cette Iſle que dans les autres Royaumes d'Eſpagne, & qui avoit reçû ordre du Roi ſon Maître de me faire toutes les honnêtetés poſſibles, fit tant par ſes inſtances, que l'on me permit à moi & aux miens d'entrer dans la Ville, à condition de n'y point coucher. Cela nous parût ſans doute aſſez extravagant, parce que l'on porte le mauvais air dans une Ville, quoi qu'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dînée à un Cavalier

Mayorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parce qu'elles peuvent s'apliquer en mille rencontres que l'on fait dans la vie : „ nons ne craignons „ pas que vous nous aportiez du mauvais „ air, parce que nous savons bien que vous „ n'étes pas passez à Occa : mais comme „ vous vous en étes aprochez, nous som- „ mes bien aises de faire en vôtre per- „ sonne un exemple qui ne vous incommo- „ de point, & qui nous accommode pour „ les suites; " Cela en Espagnol est plus substanciel, & même plus galant qu'en François. 1654.

Le Viceroi qui étoit un Comte Arragonnois, me vint prendre avec cent ou cent-vint Carosses pleins de Noblesse & la mieux faite qui soit en Espagne, il me mena à la Messe au *Leo*, (on appelle ainsi les Cathédrales,) où je vis trente ou quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres, & ce qui est de merveilleux, c'est qu'il n'y en a point de laides dans toute l'Isle. Au moins elles y sont très-rares, ce sont pour la plûpart des beautez très-délicates, & des teints de lys & de roses. Les femmes du bas peuple que l'on voit dans les Ruës sont de cette espéce. Elles ont une coiffure particuliére qui est fort jolie. Le Viceroi me donna un magnifique dîner dans une superbe Tente de Brocard d'or, qu'il avoit fait élever sur le bord de la Mer. Il me mena après entendre une Musique dans un Convent de Filles qui ne cédoient pas en beauté aux Dames de la Ville. Elles chantérent à la Grille, à l'honneur de leur Saint, des Airs & des paroles plus galantes & plus

1654. passionnées que ne sont les Chansons de Lambert. Nous allâmes nous promener sur le soir aux environs de la Ville qui sont les plus beanx du monde, & tout pareils aux Campagnes du Royaume de Valence. Nous revinmes chez la Vice-reine qui étoit plus laide qu'un Démon, & qui étant aussi sous un grand Daiz & toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux lustre à soissante Dames qui étoient auprès d'elle & qui avoient été choisies entre les plus belles de la Ville. On me ramena avec cinquante Flambeaux de cire blanche dans la Galére, au son de toute l'Artillerie des Bastions, & d'un infinité de Hautbois & de Trompettes. J'employai à ces divertissemens les trois jours que le mauvais tems m'obligea de passer à Mayorque, J'en partis le 4. avec un vent frais & en poupe, je fis cinquante lieuës en douze heures, & j'entrai fort heureusement avant la nuit au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, & je ne crois pas que deux Galéres à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup & fait un Bassin oblong qui a une grande demie lieuë de large, & une bonne lieuë de long. Une grande Montagne qui l'environne de tous les côtez fait un théatre, qui, par la multitude & la hauteur des arbres dont elle est couverte, & par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille & mille scenes qui sont sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opéra. Cette même Montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le Port de tous les vents, & dans les plus grandes tempêtes, il

est

eſt toûjours auſſi calme qu'un baſſin de Fon- 1654.
taine & auſſi uni qu'une glace. Il eſt par tout d'une égale profondeur, & les Gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de Terre. Ce Port eſt dans l'Iſle de Minorque qui donne encore plus de chair & de toutes ſortes de Victuailles néceſſaires à la Navigation, que celle de Mayorque ne produit de Grenades, d'Orangers & de Limons.

Le tems groſſit extrêmement après que nous fûmes entrez dans le Port, & au point que nous fûmes obligez d'y demeurer quatre jours. Nous en fimes pourtant quatre partances, mais le vent nous refuſa toûjours. Dom Fernand Carillo qui étoit homme de qualité, jeune de vint-quatre ans, fort honnête & fort civil, chercha à me donner tous les divertiſſemens que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La Chaſſe y étoit la plus belle du monde en toute ſorte de Gibier, & la Pêche en profuſion. En voici une maniere particuliere à ce port. Dom Fernand prit cent Turcs de la Chiourme, les mit en rang, leur fit tenir un très gros cable, & fit plonger quatre de ces Eſclaves, qui attachérent ce cable à une fort groſſe pierre & la tirerent après à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils ne reuſſirent qu'après des efforts incroiables, & iis n'eurent gueres moins de peine à caſſer cette pierre à coups de marteau. Ils trouverent dedans ſept où huit écailles, moindres que des huitres en grandeur, mais d'un goût ſans comparaiſon plus relevé.

Le tems s'étant adouci nous fîmes voile pour paſſer le Golfe de Lion qui commence

1654. en cet endroit, il a 100. lieuës de long & 40. de large, & il est extrêmement dangereux, tant à cause des Montagnes de sable que l'on prétend qu'il éléve & qu'il roule quelquefois, que parce qu'il n'y a point de Port. Souvent la Côte de Barbarie qui le borne d'un côté n'est pas abordable; celle de Languedoc, qui le joint de l'autre, est très-mauvaise; enfin le Trajet n'en est point agréable pour les Galéres, pour peu que la saison soit avancée: & elle l'étoit beaucoup, étant fort proche de la Toussaint, qui fait toujours à la mer de grands coups de vent. Dom Fernand, qui étoit un des hommes d'Espagne des plus avanturiers, m'avoua qu'une mediocre fregatte eut été meilleure en ce rencontre, que la plus forte galere. Nous passâmes le Golphe en 36. heures avec le plus beau tems du monde, & avec un vent qui ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeoit presque pas à mettre sur les bougies de la Chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrâmes ainsi dans le Canal qui est entre la Corse & la Sardaigne. Dom Fernand Carillo qui vit quelques nuages qui lui faisoient apréhender changement de tems, me proposa de donner fonte à Porto-Condé, qui est un Port inhabité dans la Sardaigne: ce que j'agréai. Son apréhension s'étant évanouïe avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau tems, & ce fut un grand bonheur pour moi: car M. de Guise qui alloit à Naples sur l'Armée Navale de France étoit moüillé à Porto-Condé avec six Galéres. Dom Fernand Carillo qui le sût deux jours après, me dit qu'il se fut moqué de

ces

ces six Galéres, parce que la sienne qui avoit 1654.
quatre cens-cinquante hommes de Chiourme se fut aisément tirée d'affaire : mais ç'eut toûjours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La Forteresse de St. Boniface, qui est en Corse & aux Genois, tira 40. coups de canon en nous voyant, & comme nous en passions trop loin pour en être saluez, nous jugeâmes qu'elle nous faisoit quelque signal, & il étoit vrai : car elle nous avertissoit qu'il y avoit des Ennemis à Porto-Condé. Nous ne le prîmes pas ainsi, & nous crûmes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite Frégate que nous voyions devant nous au sortir du Canal, étoit Turque, comme elle en avoit le garbe. Il prit fantaisie à Dom Fernand de l'attaquer, & il me dit qu'il me donneroit, si je le lui permettois, le plaisir d'un Combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnât chasse à la Frégate qui paroissoit effectivement faire force de voile pour s'enfuir. Le Pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette Frégate, en manqua pour un Banc de sable, qui ne paroissoit pas effectivement au dessus de l'eau, mais qui est si connu, qu'il est même marqué dans les Cartes. La Galére toucha. Comme il n'y a rien de si dangereux à la Mer, tout le monde cria *miséricorde*. Toute la Chiourme se leva pour essayer de se déférrer & de se jetter à la nage. Dom Fernand Carillo qui joüoit au Piquet avec Joly dans la Chambre de poupe, me jetta la premiére épée qu'il trouva devant lui, en me criant que je la tirasse. Il tira la sienne & sortit, chargeant
à

1654. à coups d'eſtramaçon tout ce qu'il trouvoit devant lui. Tous les Officiers & la ſoldateſque firent la même choſe, parce qu'ils apréhendoient que la Chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs ne relevât la Galére, c'eſt à dire, qu'ils ne s'en rendiſſent les maîtres, comme il eſt arrivé quelquefois en de ſemblables occaſions. Quand tout le monde ſe fut remis à ſa place, il me dit de l'air du monde le plus froid & le plus aſſuré : „ j'ai „ ordre, Monſieur, de vous mettre en ſeu„ reté, voilà mon premier ſoin. Il y faut „ pourvoir. Je verrai après cela ſi la Galére „ eſt bleſſée. En proférant cette derniére parole, il me fit prendre à foi de Corps par quatre Eſclaves, & il me fit porter dans la Felouque. Il y mit avec moi trente Mouſquetaires Eſpagnols, auſquels il commanda de me mener ſur un petit écueil, qui paroiſſoit à cinquante pas de là & où il n'y avoit place que pour quatre ou cinq perſonnes. Les Mouſquetaires étoient dans l'eau juſques à la ceinture: ils me firent pitié, & quand je vis que la Galére n'étoit pas bleſſée, je les y voulus renvoyer, mais ils me dirent, que ſi les Corſes qui étoient ſur le rivage me voyoient ſans une bonne eſcorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller & égorger. Ces Barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage eſt à eux.

La Galére ne ſe trouva pas bleſſée, ce qui fut une maniére de prodige. On ne laiſſa pas d'être plus de deux heures à la relever. La Felouque me vint reprendre, & je remontai ſur la Galére avec joye. Comme nous ſortions du Canal nous aperçûmes encore la Frégate, qui voyant que la Galére

ne

ne la ſuivoit plus avoit repris ſa route. Nous 1654.
lui donnâmes chaſſe, elle la prit. Nous la joignîmes en moins de deux heures, & nous trouvâmes en effet qu'elle étoit Turque, mais entre les mains des Genois qui l'avoient priſe ſur les Turcs, & l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très-aiſe que l'avanture ſe fut terminée ainſi. Cette guerre ne me plaiſoit pas. Le tems ſe chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui eſt un Port inhabité de Corſe. Un Trompette du Gouverneur Genois d'un Fort qui en eſt aſſez proche, vint nous avertir de la part de ſon Capitaine, que Monſieur de Guiſe étoit avec ſix Galéres de France à Porto-Condé, qu'aparemment il nous avoit vû paſſer, & qu'il pourroit nous venir ſurprendre la même nuit ſur le ſoir. Nous réſolumes de nous remettre à la Mer, quoi que le tems commençât à être fort gros & qu'il y eut même quelque péril à ſortir la nuit de Porto-Vecchio, parce qu'il a à ſa bouche un Ecueil de Rocher qui jette un courant aſſez fâcheux. La bouraſque augmenta avec la nuit, & nous eumes une des plus grandes tempêtes qui ſe ſoit peut-être jamais vûë à la Mer. Le Pilote Royal des Galéres de Naples qui étoit ſur nôtre Galére, & qui navigeoit depuis cinquante ans diſoit, qu'il n'avoit jamais rien vû de pareil. Tout le monde étoit en priéres, tout le monde ſe confeſſoit, & il n'y eut que Dom Fernand Carillo, qui ſe communioit tous les jours quand il étoit à terre, & qui étoit d'une piété angelique; il n'y eut, dis-je, que lui qui ne ſe jetta point aux pieds des Prêtres avec empreſſement. Il laiſ-

ſoit

1654. soit faire les autres, mais il ne fit rien en son particulier, & il me dit à l'oreille, *je crains bien que toutes ces confessions que la seule peur produit ne vaillent rien.* Il demeura toûjours à donner ses ordres avec un froid admirable, & en donnant du courage, mais doucement & honnêtement, à un vieux Soldat des terres de Naples, qui faisoit paroître un peu d'étonnement, je me souviens toûjours qu'il l'apella *sennor soldado de Carlos quinto.* Le Capitaine particulier de la Galére se fit aporter au plus fort du danger ses manches en broderie, & son Echarpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son Roi. Il se mit dans un grand fauteüil, & il donna un grand coup de pied dans la machoire à un pauvre Napolitain, qui ne pouvant se tenir sur le Coursier marchoit à quatre pattes, en criant, *Sennor Dom Fernando por l'amor de Dios Confession.* Le Capitaine en le frapant lui dit, *Inimigo de Dios piedes Confession?* & comme je lui représentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisoit toute la Galére. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête, vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un Observantin Sicilien prêchoit au pied de l'arbre du Mât, que Saint François lui avoit apparu, & l'avoit assuré que nous ne péririons pas. Ce ne seroit jamais fait si j'entreprenois de vous décrire les frayeurs, & les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures: nous nous mîmes ensuite un peu à couvert sous la Piarouse. Le tems s'adoucit, & nous

gagnâmes Porto-Longone. Nous y passâmes la Toussaints & la Fête des Morts, parce que le vent nous étoit contraire pour sortir du Port ; le Gouverneur Espagnol m'y fit toutes les honnêtetez imaginables ; & comme il vit que le mauvais tems continuoit, il me conseilla d'aller voir Porto-Ferrare. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, & j'y allai à cheval. 1654.

Je vous ai tantôt dit, qu'il n'y a rien de si agréable dans le Théatre rustique de l'Opéra, que la Scene du Port Mahon, & je vous puis dire présentement avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vûës, que tout ce qui paroît de cette Place. Il faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, & je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence ; elle est l'unique imprenable qui soit au monde, & le Marêchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone dans le tems de la Régence, & comme il étoit impétueux, il dit au Commandeur Grifoni qui y commandoit pour le Grand Duc, que la Fortification étoit bonne, mais que si le Roi son Maître lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le Commandeur Grifoni lui répondit, qu'il prenoit un trop long terme, & que le Grand Duc étoit si fort Serviteur du Roi qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Marêchal eut honte de son emportement ou plûtôt de sa brutalité, & il la répara, en disant, *vous êtes un galant homme, Monsieur le Commandeur, & je suis un sot. Je confesse que vôtre Place est im-*

1654. *imprenable.* Le Marêchal me fit ce Conte à Nantes, & le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le Vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone nous prîmes terre à Piombino, qui est dans la Côte de Toscane. Je quittai dans ce lieu la Galére, après avoir donné aux Officiers, aux Soldats, & à la Chiourme tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la Chaîne d'argent que le Roi d'Espagne avoit donnée à Bois-guérin. Je la lui achetai, & je la revendis au Facteur du Prince Ludovisio qui est Prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles que je crus me suffire jusques à Florence.

Je suis obligé de dire pour la vérité, que jamais gens ne méritérent mieux des gratifications que ceux qui etoient sur cette Galére. Leur discrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de six cens hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connut. Il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement ni à moi, ni à aucun autre de démonstration. Leur reconnoissance fut égale à leur discretion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetez, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai, pour prendre terre à Piombino, qui fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle jusques-là avoit été hazardée par beaucoup d'avantures.

1654.

MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE V.

JE ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en sortis aussi-tôt que j'eus dîné; & je pris la route de Florence. Je trouvai à 3. ou 4 lieuës de Volterre un Signor Annibal; (je ne me ressouviens pas du nom de cette Maison.) Il étoit Gentilhomme de la Chambre du Grand Duc, & il venoit de sa part, sur l'avis que le Gouverneur de Porto-Ferrare lui avoit donné, de me faire complimenter, & me prier d'agréer de faire une legére quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le Païs.

Il étoit un peu broüillé avec les Genois, & il aprêhendoit que sous le prétexte de communication avec des gens qui venoient

1654. de la Côte d'Espagne, suspecte de Contagion, ils n'interdissent le Commerce de la Toscane. Le Signor Annibal me mena dans une maison qui est sous Volterre, qui s'appelle l'*Hospitalita*, & qui est bâtie sur le Champ de Bataille, où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, & elle est tombée par alliance dans la Maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, & j'y fus toûjours servi magnifiquement par les Officiers du Grand Duc. L'Abbé Charier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en Poste m'y trouver; & le Bailli de Gondi m'y vint prendre avec les Carosses du Grand Duc, pour me mener coucher à Camogliane belle & superbe Maison qui est au Marquis Nicolini, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'assez bonne heure, pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de Chasse où le Grand Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi à une lieuë de là jusques à Empoli, qui est une assez jolie Ville; & le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-quint. Comme il m'eut mené dans mon apartement à Lambrosiano, & que je me vis dans ma propre Chambre dans un fauteüil au dessus de lui, je lui demandai si je joüois bien la Comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoissois point moi-même, & que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion

xion que je devois ; il me dit : *Vous êtes le premier Cardinal qui m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, & le second, il entra dans ma Chambre tout émû, en me disant : *Je vous aporte une Lettre du Duc d'Arcos, Viceroi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le Royaume de Naples.* Cette Lettre portoit, que M. de Guise y étoit descendu ; qu'il y avoit eu un grand Combat auprès de la Tour des Grecs ; qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès, qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : *car comme*, disoit le Vice-Roi, *Jo non soi Soldato, je suis obligé de m'en raporter à eux.* La confession, comme vous voyez, est assez plaisante, pour un Viceroi. Le Grand Duc me fit beaucoup d'offres, quoi que le Cardinal Mazarin l'eut fait menacer, de la part du Roi même, de rupture, s'il me donnoit passage par ses Etats. Rien ne pouvoit être plus ridicule ; & le Grand Duc lui répondit par son Résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape & au Sacré Collége, le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes les offres du Grand Duc que quatre mille Ecus, que je me crus nécessaires, parce que l'Abbé Charier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune Lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, & je les dois encore au Grand Duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement. 1654.

1654. J'allai de Lambrofiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le Cardinal Jean Charles de Médicis, & M. le Prince Leopold son frere, qui a aussi depuis été Cardinal. Ils me donnérent une Litiére du Grand Duc, qui me porta jusques à Sienne où je trouvai M. le Prince Mathias, qui en étoit Gouverneur. Il ne se peut rien ajoûter aux honnêtetez que je reçûs de cette Maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux ont porté, & que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs Litiéres & avec leurs Officiers; & comme les pluyes furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte Cantine* dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre qui effraya mes Mulets fit tomber la nuit ma Litiére. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demie journée de Rome, l'Abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument & fort heureusement du Château, & qui étoit venu m'attendre à Rome; l'Abbé Rousseau, dis-je, vint au devant de moi pour me dire, que la Faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, & qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin; je n'y trouvai aucun obstacle, & j'arrivai par la Porte Angelique à St. Pierre où je fis ma priére, & d'où j'allai descendre chez l'Abbé Charier. J'y trouvai Monsignor Febey Maître des Cérémonies qui m'y attendoit, & qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, Treso-

sorier de la Chambre & qui est présentement Cardinal, y arriva ensuite avec une Bourse, dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille & mille honnêtetez. J'allai dès le soir en chaise inconnu chez la Signora Olimpia, & chez Madame la Princesse de Rossanne, & je revins coucher, sans être accompagné que de deux Gentilshommes, chez l'Abbé Charier. 1654.

Le lendemain comme j'étois au lit, l'Abbé de la Rocheposai que je ne connoissois point du tout entra dans ma Chambre, & après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyoit obligé de m'avertir que le Cardinal d'Est Protecteur de France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il se tenoit à l'heure même une Congrégation des Cardinaux François chez lui, qui alloient décider du détail de la résolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la résolution y étoit déja prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome, & de m'en faire sortir à quelque prix que ce fut. Je répondis à M. l'Abbé de la Rocheposai, que j'avois eu de si violens scrupules de ces maniéres d'armemens, que j'avois autrefois fait à Paris, que j'étois résolu de mourir plûtôt mille fois que de songer à aucune défense; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fut du respect à un Cardinal d'être venu si près du Pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds; & qu'ainsi tout ce que je pouvois faire dans l'extrêmité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu,

 &

1654. & d'aller dans un quart d'heure tout seul à la Messe, s'il lui plaisoit, avec lui, dans une petite Eglise qui étoit à la vûë du logis. L'Abbé de la Rochepo∫ai s'aperçût que je me moquois de lui, & il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle à mon avis il avoit été chargé par le pauvre Cardinal Antoine, bon homme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au Pape des menaces, & il envoya aussi-tôt au Comte Vidman Noble Venitien, & Colonel de sa Garde, l'Abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mouvement dans la Faction de France, il ne disposât pas comme il lui plairoit de ses Suisses, de ses Corses, de ses Lanciers, & de ses Chevaux-Legers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le Cardinal d'Est, quoi qu'indirectement par Monsignor Scotti, & M. le Cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le Pape me donna une audience de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté, qui étoit bien au dessus de l'ordinaire, & d'un genie qui étoit bien au dessus du commun. Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en versa des larmes, même avec abondance, en me disant : „ *Dio lo pardoni* à ceux qui „ ont manqué de me donner le premier „ avis de vôtre Prison. Ce forfante de Va- „ lancey me surprit, & il me vint dire que „ vous étiez convaincu d'avoir d'attenté sur

„ la

„ la personne du Roi. Je ne vis aucun Cou- 1654.
„ rier ni de vos proches, ni de vos amis.
„ L'Ambassadeur eut tout le loisir de débi-
„ ter ce qu'il lui plût, & d'amortir le pre-
„ mier feu du Sacré Collége, dont la moi-
„ tié crut que vous étiez abandonné de tout
„ le Royaume, en ne voyant ici personne
„ de vôtre part. L'Abbé Charier, qui faute d'argent étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita*; & il y avoit même ajoûté, qu'il y seroit peut-être demeuré encore long-tems, si l'Abbé Amelot ne lui avoit aporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher; car il est vrai que si le Pape eut été prévenu par un Courier de mes amis, il n'eut pas donné audience à l'Ambassadeur, ou qu'il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, & d'autant plus qu'elle étoit de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon Intendant avoit quatorse mille Livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnérent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion, dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plûpart des hommes ont à se désaisir, fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particuliérement quelques-uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, & je vous dois la vérité toute entiére.

1654. Le Pape tint Consistoire le jour qui suivit l'audience, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le Chapeau. Et comme, me dit-il, *vostro Protetore di quanto baiocchi*, (il n'apelloit jamais autrement le Cardinal d'Est,) est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion, il le faut amuser, & lui faire croire que vous ne viendrez point au Consistoire. Cela me fut aisé, parce que j'étois dans la vérité très-mal de mon épaule, & si mal, que Nicolo le plus fameux Chirurgien de Rome, disoit, que si l'on n'y travailloit en diligence, je courrois fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne sai quel bruit touchant ce Consistoire qui aida à tromper les François. Ils y allérent tous bonnement, & ils furent fort étonnez quand ils m'y virent entrer avec le Maître des Cérémonies, & en état de recevoir le Chapeau. Messieurs les Cardinaux d'Est & des Ursins sortirent, & le Cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de piéces font en faveur de ceux qui les joüent bien, dans un Païs où il est moins permis de passer pour duppe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son Neveu, & l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le Cardinal Mazarin, eut aparemment donné dans peu d'autres Scenes, s'il ne fut tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines.

De

De forte que tout ce que je pûs faire avant le Conclave, fut de me faire traiter de ma bleſſure. Nicolo me démit l'épaule pour la ſeconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, & il ne réüſſit pas dans ſon opération. La mort du Pape arriva, & comme j'avois preſque toûjours été au lit, je n'avois eu que fort peu de tems pour me préparer au Conclave, qui devoit être toutefois ſelon toutes les apparences d'un très-grand embarras pour moi. Mr. le Cardinal d'Eſt diſoit publiquement, qu'il avoit ordre du Roi non ſeulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point ſaluer. Le Duc de Terra-Nova, Ambaſſadeur d'Eſpagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi ſon Maître, auſſi bien que le Cardinal de Harrach au nom de l'Empereur. Le vieux Cardinal de Médicis, Doyen du Sacré Collége, & Protecteur d'Eſpagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez aſſez par ce que vous avez vû de Saint Sebaſtien & de Vivaros, que je n'avois pas deſſein d'entrer dans la Faction d'Autriche. Je n'ignorois pas qu'un Cardinal étranger perſécuté par ſon Roi, ne pouvoit faire qu'une figure très-médiocre dans un lieu où les égards que le général & les particuliers ont pour les Couronnes, ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus preſſans & plus préſens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit toutefois, non pas ſeulement d'importance, mais de néceſſité pour les ſuites, de ne pas demeurer ſans meſures dans un Païs où la prévoyance n'a pas moins de réputation 1654.

 que

1654. que d'utilité; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le Pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particuliére au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des Cardinaux, & il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La Signora Olimpia le força en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette Dignité Maldachin son Neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soûtenus par des considérations qui les justifiérent. Il est même vrai qu'en la plûpart, le mérite & la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre, qui ne se trouvérent pas attachez aux Couronnes par la nomination ou par la Faction, se trouvérent tout à fait libres à la mort du Pape, parce que le Cardinal Pamphile son Neveu, ayant remis son Chapeau pour épouser Madame la Princesse de Rossanne, & le Cardinal Astaly que Sa Sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du Nepotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne, qui pût se mettre à la tête de cette Faction dans le Conclave. Ceux qui se rencontrérent en cet état, que l'on peut apeller de liberté, étoient Messieurs les Cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Impériali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Impériali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, se mirent

rent dans l'esprit de se servir de leur liberté, 1654.
pour affranchir le Sacré Collége de cette coûtume qui assujettit à la reconnoissance des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvemens du saint Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, & de faire une profession publique, en entrant dans le Conclave, de toutes sortes d'indépendances, & de Factions & de Couronnes. Comme celle d'Espagne étoit en ce tems-là la plus forte à Rome, & par le nombre des Cardinaux, & par la jonction des sujets qui étoient assujettis à la Maison de Médicis; ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Escadron volant*, c'est le nom que l'on donna à ces dix Cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le Cardinal Jean Charles de Médicis fit au nom de l'Espagne contre cette union, pour entrer moi-même dans leur Corps; à quoi je mis toutefois le préalable, qui étoit nécessaire à l'égard de la France; & je priai Monsignor Scotti, qui y avoit été Nonce Extraordinaire, & qui étoit agréable à la Cour, d'aller chez tous les Cardinaux de la Faction, leur dire, que je les suppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le service du Roi; que je ne demandois pas le secret, & qu'il suffisoit que l'on me dit jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le Cardinal Grimaldi fit une réponse fort civile, & même fort obligeante à Monsignor Scotti; mais Mrs. les Cardinaux d'Est, Bichi, & Ursin, me traitérent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement, que puis qu'on

1654. ne me vouloit donner aucun moyen de servir la France, je croyois que je ne pouvois rien faire de mieux, que de me mettre au moins dans la Faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçû avec toutes les honnêtetez imaginables ; & l'événement fit voir que j'avois eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'étoit raccommodé avec M. le Cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, & qui, pour s'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire vers les Princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montresor, il le vit devant qu'il partit. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses, & que je le connoîtrois par les effets. Il parloit sincérement, son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois ; & cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail & les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du Conclave.

Le premier pas que fit l'Escadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employez aux Obséques du Pape, fut de s'unir avec le Cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au Pontificat le Cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu Président le Bailleül, de qui Mesnage disoit, *qu'il n'étoit bon qu'à peindre*. Le Cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent, mais comme il étoit créature du Pape Urbain, & qu'il

qu'il avoit toûjours été fidélement attaché à 1654.
sa Maison, Barberin l'avoit en tête & avec d'autant plus de fermeté, que son exaltation paroissoit & étoit en effet difficile au dernier point. Mr. le Cardinal Barberin, dont la vie est angelique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils disent en Italie, *Innamorato de l'impossibile*. Il ne s'en falloit guéres que l'exaltation de Sachetti ne fut de ce genre. L'amitié étroite entre lui & Mazarin, qui avoit été, sinon Domestique, au moins Commensal de son frere, n'étoit pas une bonne recommandation pour lui envers l'Espagne: mais ce qui l'éloignoit encore plus de la Chaire de Saint Pierre, étoit la déclaration publique que la Maison de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la Faction d'Espagne, avoit faite contre lui dès le précédent Conclave.

Ceux de l'Escadron qui avoient en vûe de faire Pape le Cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le Cardinal Barberin à le servir, seroit de l'y obliger par reconnoissance, & de faire sincérement & de bonne foi tous leurs efforts, pour porter au Pontificat Sachetti, voiant qu'ils seroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seroient utiles qu'à les lier si étroitement & si intimement avec le Cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même à concourir dans la suite à ce qu'ils desiroient. Voilà l'unique secret de ce Conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plû d'en écrire, ont dit mille & mille impertinences; & je soûtiens que le raisonnement de l'Escadron étoit fort juste. Le voici. „ Nous sommes persuadez que Chigi est le sujet

1654. „ sujet du plus grand mérite qui soit dans le „ Collége; & nous ne le sommes pas moins „ que l'on ne le peut faire Pape, qu'en faisant tous nos efforts pour réüssir à Sachetti. Le pis du pis est que nous réüssissions à „ Sachetti, qui n'est pas trop bon, mais qui „ est toûjours un des moins mauvais. Selon „ toutes les apparences du monde nous n'y „ réüssirons pas, auquel cas nous ferons „ tomber Barberin à Chigi par reconnoissance & par l'intérêt de nous y conserver. „ Nous y ferons venir l'Espagne & Medicis, „ par l'apréhension que nous n'emportions „ à la fin le plus de voix pour Sachetti; & „ la France, par l'impossibilité où elle se „ trouvera de l'empêcher." Ce raisonnement beau & profond, auquel il faut avoüer que Mr. le Cardinal Azolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'Escadron volant s'assembla dès les premiers jours des Obséques du Pape, & après même que l'on y eut examiné meurement les difficultez de ce dessein, qui eussent parû insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toûjours de grandes raisons aux petits genies. France, Espagne, Empire, Toscane, étoient des mots tout propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune apparence que le Cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été Nonce à Munster, dans le tems de la Négociation de la Paix, & qui s'étoit déclaré ouvertement dans plus d'une occasion contre Servien, qui y étoit Plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vrai-semblance que l'Espagne lui dût être favorable. Le Cardinal Trivulce le plus capable sujet de sa Faction,

tion, & peut-être du Sacré Collége décla- 1654
moit publiquement contre lui, comme contre un Bigot; & il aprêhendoit dans le fond extrêmement son exaltation, par la crainte qu'il avoit de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches, qui à la vérité étoient scandaleuses. Il n'étoit pas croyable que le Cardinal Jean Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, & par la même raison, & par celle de sa naissance; car il étoit Siennois, & connu pour aimer passionnément sa Patrie, qui est pareillement connuë pour n'aimer pas passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées, & examinées. On pesa l'aparent, le douteux & le possible; & l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse, qui étoit d'autant plus profonde, qu'elle paroissoit hardie. Il faut avoüer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, & il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nez que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Impériali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Omodei & la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio & la duplicité d'Albrizi; Azolin, qui est un des plus beaux & des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvemens de ces différens ressorts; & l'inclination que Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin Chefs des deux Factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord,

1654. bord, suppléa dans les rencontres en ma personne, au défaut des qualitez qui m'étoient néceſſaires pour y tenir mon coin. Tous les Acteurs firent bien; le Théatre y fut toûjours rempli, les Scenes n'y furent pas beaucoup diverſifiées, mais la Piéce fut belle, d'autant plus qu'elle fut ſimple. Quoi qu'en ajent écrit les Compilateurs des Conclaves, il n'y eut de miſtére que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il eſt vrai que les épiſodes en furent curieux; je m'explique.

Le Conclave fut, ſi je ne me trompe, de quatre-vingt jours. Nous donnions tous les matins & toutes les après-dînées trente-deux & trente-trois voix à Sachetti, & ces voix étoient celles de la Faction de France, des Créatures du Pape Urbain, Oncle de Mr. le Cardinal Barberin, & de l'Eſcadron volant. Celles des Eſpagnols, des Allemands & des Médicis ſe répandoient ſur différens ſujets dans tous les Scrutins; & ils affectoient d'en uſer ainſi, pour donner à leur conduite un air plus Eccleſiaſtique, & plus épuré d'intrigues & de Cabale que le nôtre n'avoit. Ils ne réüſſirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de Mr. le Cardinal Jean Charles de Medicis & de Mr. le Cardinal Trivulce, qui étoient proprement les ames de leurs Factions, donnoient bien plus de luſtre à la piété exemplaire de Mr. le Cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le Cardinal Ceſy Penſionnaire d'Eſpagne, & l'homme le plus Singe en tout ſens, que j'aye jamais connu, me diſoit un jour à ce propos fort plaiſamment: „ vous nous battrez à la fin, car nous

nous

„ nous décréditons en ce que nous nous 1655.
„ voulons faire paſſer pour gens de bien. "
Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas long-tems, quand il eſt relevé par d'habiles gens. Leur Faction perdit en peu de tems le *Concetto* (qu'ils apellent en ce Païs-là,) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que dans la vérité Sachetti, qui étoit aimé à cauſe de ſa douceur, paſſoit pour homme de bonnes & droites intentions; & parce que le menagement que la Maiſon de Médicis étoit obligée d'avoir pour le Cardinal Raſponi, quoi qu'elle ne l'eut pas voulu en effet pour Pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde, qu'elle vouloit inſtaler daus la Chaire de St. Pierre, la *Volpe*; (c'eſt ainſi que l'on apelloit le Cardinal Raſponi, parce qu'il paſſoit pour un fourbe.) Ces diſpoſitions jointes à pluſieurs autres qui feroient trop longues a déduire, firent que la Faction d'Eſpagne s'aperçût qu'elle perdoit du terrain; & quoi que cette perte n'allât pas juſques au point de lui faire croire que nous penſions a faire le Pape ſans ſa participation, elle ne laiſſa pas d'aprehender que ſon Parti ayant beaucoup de Vieillards, & le nôtre beaucoup de Jeunes, le tems ne pût étre facilement pour nous. Nous ſurprîmes une Lettre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Cardinal Sforce, qui faiſoit voir cette crainte en termes exprès, & nous comprîmes même par l'air de cette Lettre, plus que par ſes paroles, que cet Ambaſſadeur n'étoit pas trop content de la maniére d'agir des Médicis. Je ſuis trompé, ſi ce ne fut Monſignor Febey qui ſurprit cette Lettre. Cette ſemence fut cul-

1655. tivée avec beaucoup de soin, dès qu'elle eut parû ; & l'Escadron qui, par le Canal de Borromée, Milanois, & d'Aquaviva, Napolitain, gardoit toûjours beaucoup de mesures d'honnêteté avec l'Ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du service du Roi son Maître, & de son intérêt particulier de lui Ambassadeur, de ne se pas si fort abandonner aux Florentins, qu'il assujettit & à leurs maximes & à leurs caprices, la conduite d'une Couronne pour laquelle tout le monde avoit du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, & elle prit feu dans son tems. Je vous ai déja dit que la Faction de France donnoit de toute sa force à Sachetty avec nous. La différence est qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réüssir, & que nous y donnions avec une lumiére presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter ; ce qui faisoit qu'elle n'y prenoit point de mesures hypothetiques, si l'on peut parler ainsi ; c'est à dire, qu'elle ne songeoit pas à se résoudre quel Parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réüssir à Sachetti. Comme le nôtre étoit pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante ; nous nous apliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le tems dans lequel nous jugions qu'elle nous seroit opposée. Je donnai par hazard l'ouverture à Jean Charles de débaucher le Cardinal Ursin qu'il eut à bon marché ; & ainsi dans le moment que la Faction d'Espagne ne songeoit qu'à se défendre de Sachetti, & que celle de France ne pensoit qu'à le porter,

ter, nous travaillons pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisoit aucune réflexion, à diviser celle-là, & à affoiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, & qui ne se verra peut-être pas en dix-mille ans. Nous voulions Chigi, & nous ne le pouvions avoir, qu'en faisant tout ce qui étoit en nôtre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti ; & nous étions moralement assurez, que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réüssir: de sorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligez par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la seule; nôtre manœuvre couvroit nôtre marche, & nos ennemis tiroient à faux, parce qu'ils visoient à faux, & toûjours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, aprés que je vous aurai expliqué celle de Chigi, & la raison pour laquelle nous avions jetté les yeux sur lui. 1655.

Il étoit Créature du Pape Innocent, & le troisiéme de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été Inquisiteur à Malthe, & Nonce à Munster, & il avoit aquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avoient été sans reproches dès son enfance. Il savoit assez d'humanitez pour faire paroître, au moins une teinture suffisante des autres Sciences. Sa sévérité paroissoit douce ; ses maximes paroissoiént droites : il se communiquoit peu, mais ce peu qu'il se communiquoit étoit mesuré & sage (*Savio col Silentio*) mieux que d'homme que j'aye jamais connu. Tous les

1655. dehors d'une piété véritable & solide relevoient merveilleusement toutes ces qualitez, ou plûtôt toutes ces aparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantastique, étoit ce qui s'étoit passé à Munster entre Servien & lui. Celui-là qui étoit connu, & reconnu pour le Démon exterminateur de la Paix, s'y étoit cruellement broüillé avec le Contarin, Ambassadeur de Venise, homme sage, & homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisoit fort bien sa Cour à Innocent. L'opposition de Servîen, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public & lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le Cardinal Mazarin lors qu'il se trouva ou à Aix la Chapelle ou à Bruxelle en revenant de Munster, plût à Sa Sainteté. Elle le rapella à Rome, & le fit Secretaire d'Etat & Cardinal. On ne le connoissoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bien-tôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni si bon, ni si profond qu'il se l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y servit, parce qu'Innocent qui se voyoit mourant, ne voulut point condamner son propre choix, & que Chigi, qui par la même raison ne craignoit le Pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable & d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa Cour à la Signora Olimpia qui étoit abhorrée dans Rome : il blâmoit assez ouvertement tout ce que le public n'approuvoit pas de cette Cour-là;
&

& tout le monde, qni eſt & qui ſera éternellement duppe en ce qui flate ſon aversion, admiroit ſa fermeté & ſa vertu, ſur un ſujet ſur lequel on ne devoit tout au plus loüer que ſon bon ſens, qui lui faiſoit voir qu'il ſemoit de la graine pour le Pontificat futur, dans un champ où il n'avoit plus rien à cueillir ponr le préſent. 1655.

Le Cardinal Azolin, qui avoit été Secretaire des Brefs dans le même tems que l'autre avoit été Secretaire d'Etat, avoit remarqué dans ſes mémoires de certaines *finoteries* qui n'avoient pas de raport à la candeur dont il faiſoit profeſſion. Il me le dit avant que nous entraſſions dans le Conclave; mais il ajoûta en me le diſant, que ſur le tout il n'en voyoit point de meilleur; & que de plus ſa réputation étoit ſi bien établie, même dans l'eſprit de nos amis de l'Eſcadron, que ce qu'il leur en pourroit dire, ne paſſeroit auprès d'eux que comme un reſte de quelques petits démêlez qu'ils avoient eus enſemble par la compétence de leurs Charges. Je fis d'autant moins de réflexion ſur ce qu'Azolin m'en diſoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec ſoin l'Abbé Charier dans le tems de ma priſon; il lui avoit fait croire qu'il faiſoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il peſtoit contre lui avec l'Abbé Charier, & avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouſſoit pas avec aſſez de vigueur le Cardinal Mazarin ſur mon ſujet. L'Abbé Charier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été ſon domeſtique, & il étoit perſuadé qu'il étoit mieux intentionné & plus

 échauffé

1655. échauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du Conclave. J'étois assis immediatement au dessus de lui au Scrutin, & tant qu'il duroit j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi, sur ce qui regardoit son Pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'Escadron, qui s'ouvroient à lui de leurs desseins, d'une maniére si desintéressée, qu'il les édifia. Il ne se trouvoit ni aux fenêtres, où l'on va prendre l'air, ni dans les Corridors, où l'on se proméne ensemble. Il étoit toûjours enfermé dans sa Cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Il recevoit de moi quelque avis que je lui donnois au Scrutin; mais il les recevoit toûjours ou d'une maniére si éloignée du desir de la Thiare, qu'il attiroit mon admiration; ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit Ecclesiastique, que la malignité la plus noire, n'eut pû s'imaginer d'autre desir que celui dont parle St. Paul, quand il dit que, *qui Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*. Tous les discours qu'il me faisoit n'étoient pleins que de zéle pour l'Eglise & de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez l'Ecriture, les Conciles & la Tradition. Il ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échape toûjours quelque chose du naturel, il ne se pût si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties, ce qui est toûjours signe, non seulement d'un petit génie, mais encore d'une ame basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, &

il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle ; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plût pas. Je le dis à l'Abbé Charier qui étoit un de mes Conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant, que j'étois un maudit, qui ne savoit pas estimer la simplicité Chrétienne. 1655.

Pour abreger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde, que nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa phisionomie qui étoit basse, & sa mine, qui tenoit beaucoup du Médecin, quoi qu'il fut de bonne naissance ; il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au Pontificat, la gloire & la vertu de Saint Gregoire & de Saint Leon. Nous nous trompâmes dans cette espérance ; nous réüssimes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols aprêhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux ; & que Barberin desespéra à la fin de pouvoir réüssir pour Sachetti, vû l'engagement & la déclaration publique des Espagnols & des Medicis. Nous nous résolumes de prendre, quand il en seroit tems, ce défaut pour insinuer aux deux Partis l'avantage que ce leur seroit à l'un & à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée feroit voir aux Espagnols, qu'ils ne pouvoient mieux faire, vû l'aversion que la France avoit pour lui ; & que je ferois voir à

1655. Monsieur le Cardinal Barberin, que n'ayant personne dans ses Créatures, qu'il lui fut possible de porter au Pontificat, il aquéroit un mérite infini envers toute l'Eglise, de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crumes que nous trouverions des secours pour nôtre dessein dans les dispositions des particuliers des Factions; & voici sur quoi nous nous fondions. Le Cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense, & qui avoit un air de grand Seigneur, avoit une grande frayeur, que le Cardinal Fiorenzola, Jacobin & esprit vigoureux, ne fut proposé par Monsieur le Cardinal Grimaldi, qui étoit son ami intime, & dont les travers avoient assez de raport à celui de Fiorenzola Nous résolumes de nous servir utilement de cette apréhension de Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux Cardinal de Médicis, qui étoit l'esprit du Monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué, & de la longueur du Conclave & de l'impétuosité du Cardinal Jean Charles son neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très-bien avec lui, & au point même de donner de la jalousie à Monsieur le Cardinal Jean Charles; & ce qui m'avoit procuré particuliérement son amitié, étoït sa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaisir à ma maniére d'agir avec lui. Je faisois profession publique de l'honorer, & je lui rendois même avec soin mes devoirs. Mais je n'avois pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagemens avec Monsieur le Cardinal Barberin, & avec l'Es-

l'Escadron. Ma sincérité lui avoit plû, & il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, & je jugeai que je me trouverois bien-tôt en état de le disposer peu à peu & à le radoucir pour M. le Cardinal Barberin, qui étoit broüillé avec toute sa Maison, & à ne pas regarder M. le Cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormoit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne & de la Toscane, quoi que l'on y parut à elle-même sans action, parce qu'il n'étoït pas encore tems de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi étoit encore plus publique, & plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, Neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre, comme d'un Pédant, & il ne présumoit pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le Cardinal Grimaldi, qui dans le tems de leur Prélature avoit eu je ne sai quel mal-entendu avec lui, disoit publiquement qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le Cardinal d'Est n'apréhendât comme frere du Duc de Modene, l'exaltation d'un sujet desintéressé & ferme, qui sont les deux qualitez que les Princes d'Italie craignent uniquement dans un Pape. Vous avez vû ci-devant qu'il y avoit eu même du personnel entre lui & M. le Cardinal Mazarin en Allemagne, & nous jugeâmes par toutes ces considérations qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, 1655.

1655. quoi que foible, nous pourroit peut-être faire obstacle. Je dis quoi que foible, parce que dans la vérité la Faction de France ne faisoit pas une figure assez considérable dans ce Conclave, pour que nous ne pussions prétendre, & que nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un Pape malgré elle. Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets & même capables. Est qui étoit Protecteur supleoit par sa qualité, par sa dépense, & par son courage à ce que l'obscurité de son esprit, & l'ambiguité de ses expressions diminuoient de sa considération. Grimaldi joignoit à la réputation de vigueur qu'il a toûjours euë, un air de supériorité aux maniéres serviles des autres Cardinaux de la Faction, & il élevoit par là au dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile & rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand Poste. Mr. le Cardinal Antoine brilloit par sa libéralité, & M. le Cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances, qui devoient faire qu'une Faction ne fut pas méprisable Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fut avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouvérent compliquées avec d'autres qui les empoisonnérent. Grimaldi, qui haïssoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agissoit presqu'en rien, & d'autant moins qu'il croyoit & avec raison, que de Lionne, qui avoit au dehors le secret de la Cour, ne le lui confioit pas. Est qui trembloit avec tout son courage, parce que le Marquis de Caracene entra justement en ce tems-là dans le Modenois, avec toute l'Armée du Milanois, faisoit qu'il n'osoit s'etendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déja dit que

les

les Médicis n'étoient point broüillez avec Urſin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, & de plus l'on n'ignoroit pas que dans le fond du cœur le Cardinal Barberin, qui étoit très-mal à la Cour de France, ne l'emportât. De Lionne n'y pouvoit pas prendre une entiére confiance, parce qu'il ne ſe pouvoit pas aſſurer que le Cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti, qui étoit agréable à la France, n'en voulut pas demain un autre qui lui fut deſagréable; & cette même conſidération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lionne eut pû prendre au Cardinal d'Eſt, parce qu'on ſavoit qu'il gardoit toûjours beaucoup d'égards avec le Cardinal Barberin, & par l'amitié qui avoit été long tems entre eux, & par la raiſon de la Ducheſſe de Modene qui étoit ſa Niéce. Bichi n'étoit pas ſelon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin & très mal diſpoſé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail, qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la Faction d'une Couronne puiſſante & heureuſe, n'étoit pas conſidérée autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en ſerez encore moins ſurpris, quand il vous plaira de faire réflexion ſur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des reſſorts auſſi mal aſſortis, ou plûtôt auſſi dérangez qu'étoient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'étoit connu à Rome, que comme un petit Secretaire de Mr. le Cardinal Mazarin. On l'y avoit vû, dans le tems du Miniſtere de M. le Cardinal de Richelieu, particulier d'un aſſez bas étage, & de plus Brelandier & Concubinaire 1655.

pu-

1655. public. Il eut depuis quelque espéce d'Emploi en Italie, touchant les affaires de Parme, mais cet Emploi n'avoit pas été assez grand, pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un Conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les Etats qui sont dans la prospérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils employent, s'y trouve souvent supléée par le respect que l'on a pour leur Maître. Jamais Royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le tems du Ministére du Cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion, dont il s'agît. M. de Lionne n'y eut ni assez de dignité, ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchoient. Nous le reconnûmes en peu de jours, & nous nous en servîmes utilement pour nôtre fin.

Je vous ai déja dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lionne avoit mécontenté M. le Cardinal Ursin, sur un reste de Pension, qui n'étoit que de mille écus. J'en informai M. le Cardinal de Médicis assez à tems, pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la Pourpre, je crois que je ferai bien mieux de ne la point dire. Vous verrez dans la suite que nous nous servîmes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le Cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviser & pour déconcerter encore la Faction de France plus qu'elle ne l'étoit ; mais comme ce n'étoit pas celle que nous apréhendions le plus,

plus, quoi que ce fut celle qui nous fut la 1655.
plus opposée, nous n'avancions nôtre travail du côté qui la regardoit, que subordinément au progrès que nous faisions des deux autres, d'où nous craignions, & avec raison, de trouver plus de difficulté. Vous avez déja vû les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne & les Médicis donneroient mal aisément à Chigi, & vous avez aussi vû la manœuvre que nous faisions pour lever peu à peu, & même imperceptiblement leurs indispositions. Je dis imperceptiblement, & ce fut-là nôtre plus grand embarras; car si Barberin se fut seulement le moins du monde aperçû que nous eussions eu la moindre vûë pour Chigi, il nous auroit échapé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable, il a tout le caprice possible; & qu'il ne se fut jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité, & la pénétration de l'Escadron, & particuliérement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin & de Sachetti, qui n'eut peut-être été avoüé par la morale la plus sévére. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faisoit pour lui seroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucunes démarches de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyoit se devoir trouver de la part de la France, de l'Espagne & de Florence, & même de Barberin à l'exaltation de Chigi, lors qu'elle seroit en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvoit douter

1655. ter que pour peu que Barberin s'aperçût de nôtre dessein, il n'entrât en défiance de nous-même, nous couvrîmes avec une application si grande & si heureuse nôtre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, & quand nous crûmes qu'il étoit nécessaire qu'il la connut. Ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour nous étoït, que comme nous avions encore plus de besoin de lui que des autres, (parce qu'enfin nous en tirions nôtre principale force,) il falloit que par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très-grands à nôtre dessein dans la Faction du Pape Urbain. Nous savions que l'unique & journaliére aplication des vieux Cardinaux qui en étoient, & qui voyoient comme nous l'impossibilité de réüssir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin, qu'il lui seroit d'une extrême honte, que l'on prit un Pape qui ne fut pas de ses Créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vûë; chacun prétendoit de se l'apliquer en son particulier. Ginetti ne doûtoit pas que l'attachement qu'il avoit de tout tems à sa Maison ne lui en dût donner la préférence; Cecchini étoit persuadé qu'elle étoit dûë à son mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que 41 ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginoit que sa piété, sa capacité & son peu de santé l'y pourroit porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissoit chatoüiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il desire. Ceux qui n'ont pas vû les Conclaves ne se peuvent figurer les illusions des hommes en

ce qui regarde la Papauté ; & l'on a raison 1655.
de l'apeller *Rabia Papale.* Cette illusion toutefois étoit toute propre à nous faire manquer nôtre coup, parce que la clameur de toute la Faction du Pape Urbain étoit toute propre à faire apréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses Créatures, s'il choisissoit un Pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvâmes le reméde dans le même lieu d'où nous apréhendions le mal; car la jalousie qui étoit entre eux, les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâchérent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentimens sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats & des ambitieux, & cette indisposition fit, que quand il vint lui-même à connoître qu'il ne pouvoit réüssir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa Faction, & à se persuader qu'il hazarderoit moins la perte de ses Créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliez, que de l'aigrir toute entiére par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti, à cause de son âge & de ses maniéres, qui dans la vérité étoient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion, il n'eut été de lui comme de Galba, digne de l'Empire, s'il n'eut point été Empereur : mais enfin l'on n'en étoit point-là. Les autres créatures de Barberin s'étoient réglées sur ce point ; mais comme ils ne croyoient

pas

1655. pas son exaltation possible, cette déférence ne faisoit qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu & corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusques à faire un Libelle contre lui, par lequel il l'accusoit d'avoir cru, que le Diable pouvoit être reçû à penitence. Montalte dit publiquement, qu'il avoit dequoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci dont je vous ai déja parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du Carnaval, que la Signora Basti belle & galante, Niéce de Cecchini donneroit au Public, si son Oncle étoit Pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un Conclave, déplûrent au dernier point à Barberin, esprit pieux & sérieux, & ne nuisirent pas à nôtre dessein dans la suîte que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déja dit que ce Conclave dura environ quatre vingt jours. Il y en eut plus des deux tiers employez, comme je vous l'ai dit ci-devant: parce que M. le Cardinal Barberin ne se pouvoit ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par nôtre opiniatretê. Nous pouvions moins que personne le desabuser, par la raison que vous avez déja vûë, & je ne sais si la chose n'eut pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassoit de se voir balotté réglément quatre fois par jour sans aucune apparence de réüssir, ne lui eut lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réüssit enfin, & après que nous eûmes observé toutes les bré-

ves

ves & les longuès pour ne lui laiſſer aucun 1655.
lieu de ſoupçonner que nous euſſions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle pour le vrai nous n'en avions aucunes; nous diſcutâmes avec lui la poſſibilité des ſujets de ſa Faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarraſſé, & même avec beaucoup de raiſon. Nous n'en fûmes pas fâchez, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber ſur les ſujets des autres Factions, & nous porta inſenſiblement juſques à Chigi. M. le Cardinal Barberin, qui a dès ſon enfance aimé juſqu'à la paſſion la piété, & qui eſtimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, ſe rendit avec aſſez de facilité, & il n'y eut à dire le vrai qu'un ſcrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des Jeſuites, pourroit peut-être donner atteinte à la Doctrine de Saint Auguſtin, pour laquelle Barberin avoit plus de reſpect que de connoiſſance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, & je m'aquittai de ma commiſſion d'une maniére, qui ne bleſſa ni mon devoir, ni la prétenduë tendreſſe de conſcience de Chigi. Comme dans les grandes converſations que j'avois euës avec lui dans les Scrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aiſé, parce que je ne me couvrois pas auprès de lui; il avoit connu que je n'aprouvois point qu'on s'entêtât pour les perſonnes, & qu'il ſuffiſoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces ſentimens, & j'eus ſujet de croire qu'il étoit tout propre par ſes maximes à rendre la Paix à l'Egliſe. Il s'en expliqua lui-même aſſez publiquement & raiſonnablement: car Albizi Penſionnaire des Jeſuites

1655. s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrêmité, ce disoit-il, de l'esprit de Saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, & il parla, comme le respect que l'on doit au Docteur de la Grace le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, & beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusques-là que disposer. Nous agîmes chacun de son côté, suivant que nous l'avions projetté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée & Aquaviva se dévelopérent plus pleinement envers l'Ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses Factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le Cardinal Doyen; il prit confiance en moi sur le desir qu'il avoit d'adoucir le Grand Duc par les Barberins. Le Cardinal Barberin l'y eut toute entiére sur la joye qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi qui étoit allié à Chigi étoit très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement & adroitement, & si bien que Bichi, qui ne crût pas que le Mazarin eut assez de confiance en lui, pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le persuader Sachetti, qui lassé, comme il me semble que je vous l'ai dit ci dessus, de se voir balotté inutilement tous les soirs & tous les matins, lui dépêcha un Courier pour l'avertir, que Chigi seroit Pape en

dé-

dépit de la France, si elle faisoit tant que de 1655.
lui donner l'exclusion, comme l'on disoit: car dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le stile de la Nation, publiérent que le Roi ne le souffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leurs sentimens, & il renvoya par le même Courier ordre à de Lyonne de ne le point exclurre. Il eut raison, car je suis persuadé que si l'exclusion fut arrivée, Chigi eut été Pape trois jours plûtôt qu'il ne le fut. Les Couronnes ne doivent jamais hazarder facilement ces exclusions, il y a des Conclaves où elles peuvent réüssir; il y en a d'autres où le succès en seroit impossible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége étoit fort, & de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que viens de poser, Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin, me chargérent sur les neuf heures du soir d'en aller porter la nouvelle à M. le Cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit, & il me dit en m'embrassant: *Ecco l'efetto de la buona vicinanza.* Je vous ai déja dit que j'étois au Scrutin auprès de lui. Tout le Collége y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa Cellule, & je ne vous puis exprimer les bontez avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans sa Cellule, & nous l'accompagnâmes à la Chapelle du Scrutin, où il eut ce me semble toutes les voix, à la reserve d'une, ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi & Rosetti, lesquels à la vérité, furent les seuls qui im-

 prou-

1655. prouvérent, au moins publiquement, son éxaltation. Grimaldi me dit à moi-même, que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier ; & il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers ; l'aversion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; & celle de Rosetti à l'apréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoi que j'avouë qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est constant est, que jamais élection de Pape n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on relisoit le Scrutin qui le faisoit Pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embrassa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au dessous de lui ; & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foiblesse à un homme qui a toûjours aimé ses proches avec tendresse & qui s'en voit séparé pour jamais.* Nous descendîmes, après les Cérémonies accoûtumées, à St. Pierre ; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'Autel, quoi que les Maîtres des Cérémonies lui dissent que la coûtume étoit que les Papes se missent justement au mi-

milieu. Il y reçût l'adoration du Sacré Col- 1655.
lége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joye; & lors que je m'aprochai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit en m'embrassant, si haut que les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise & le Connêtable Colonne l'entendirent, *Signor Cardinal de Retz, Ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les Ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins de rien dans toute l'Eglise. Morangis, frere de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant, comme je sortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de six vingt Carosses qui étoient pleins de gens très-persuadez que j'allois gouverner le Pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille, „ je suis résolu de compter les Carosses pour en „ rendre ce soir un compte exact à M. de „ Lyonne. Il ne faut pas épargner cette joye „ * au Cocu.

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vû que la Faction de France avoit eu ordre du Roi, non seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le Cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le pût, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a

* Monsieur de Lionne l'étoit. Voïez les Memoires de Joly, Tome II.

1655. prouvérent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même, que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier ; & il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers ; l'aversion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; & celle de Rosetti à l'apréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoi que j'avouë qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est constant est, que jamais élection de Pape n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on relisoit le Scrutin qui le faisoit Pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embrassa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au dessous de lui ; & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foiblesse à un homme qui a toûjours aimé ses proches avec tendresse & qui s'en voit séparé pour jamais.* Nous descendîmes, après les Cérémonies accoûtumées, à St. Pierre ; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'Autel, quoi que les Maîtres des Cérémonies lui dissent que la coûtume étoit que les Papes se missent justement au mi-

milieu. Il y reçût l'adoration du Sacré Collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joye; & lors que je m'aprochai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit en m'embrassant, si haut que les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise & le Connêtable Colonne l'entendirent, *Signor Cardinal de Retz, Ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les Ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins de rien dans toute l'Eglise. Morangis, frere de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant, comme je sortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de six vingt Carosses qui étoient pleins de gens très-persuadez que j'allois gouverner le Pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille, „ je suis résolu de compter les Carosses pour en „ rendre ce soir un compte exact à M. de „ Lyonne. Il ne faut pas épargner cette joye „ * au Cocu. 1655.

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vû que la Faction de France avoit eu ordre du Roi, non seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le Cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le pût, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a tou-

* Monsieur de Lionne l'étoit. Voïez les Memoires de Joly, Tome II.

1655. toûjours affecté de paroître Ecclesiastique ; il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion, qu'une conduite, qui blessoit même l'aparence de la Charité Chrêtienne, lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toûjours fort honnêtement quand personne ne le voyoit ; mais comme il étoit fort bas à la Cour & fort timide, il se redressoit en Public. Ursin, qui étoit l'ame du monde la plus vile, me morguoit également par tout. Bichi me saluoit toûjours civilement, & Grimaldi n'observoit l'ordre du Roi, qu'en ce qu'il ne me visitoit pas ; car il me parloit même dans la rencontre, & toûjours fort honnêtement. Ce détail vous paroît sans doute une minutie ; mais ce qui fait que je ne l'obmets pas, c'est qu'il me paroît être une véritable & bien naturelle image de la lâche Politique des Courtisans. Chacun d'eux la monte & la baisse à son cran, & leur inclination la régle sans comparaison davantage que leurs véritables intérêts.

Ils se conduisirent tous dans le Conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la Cour. J'ai apliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils eussent bien vécu avec moi. J'avois toûjours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, & je poussai ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre, que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes Confreres, mais encore comme à des Serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en Chrêtien, & en Ecclesiastique. Ursin m'a-

m'ayant un jour morgué si publiquement, 1655.
que tout le monde s'en scandaliza ; je renouvellai mes honnêtetez pour lui à un point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie, ou plûtôt cette affectation de modestie, Le Cardinal Jean Charles de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni avec l'Escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois à sa personne & à sa Maison. Il ne laissa pas de s'échauffer & de me dire, que je me devois souvenir des obligations que ma Maison avoit à la sienne; sur quoi je lui dis, que je ne les oublierois jamais, & que Mr. le Cardinal Doyen & M. le Grand Duc en étoient très-persuadez. Je ne le suis pas moi, reprit-il, tout d'un coup. Vous souvenez vous bien que sans la Reine Catherine vous seriez un Gentilhomme comme un autre à Florence? „ Pardonnez-moi, Monsieur, „ lui répondisje, en présence de douze Car„ dinaux, & pour vous faire voir que je „ sais bien ce que je serois à Florence, si „ j'y étois selon ma naissance; j'y serois au„ tant au dessus de vous, que mes Prédé„ cesseurs y étoient au dessus des vôtres, il „ y a 400. ans. Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présens, & je leur dis, „ Vous voyez, Messieurs, que le sang „ François s'émeut aisément contre la Fac„ tion d'Espagne. Le Grand Duc & le Cardinal Doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole ; & le Marquis Riccardi, Ambassadeur du premier, me dit

1655. au sortir du Conclave qu'elle lui avoit même plû, & qu'il avoit blâmé le Cardinal Jean Charles.

Il y eut une autre Scene quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne, présenta un Mémorial au Sacré Collége à propos de je ne sai quoi, dont je ne me souviens point, & il donna dans ce Mémorial la qualité de Fils-aîné de l'Eglise au Roi son Maître. Comme le Secretaire du Collége le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les Cardinaux de la Faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le tems, afin de ne faire paroître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le Cardinal Doyen, je m'opposai en forme à l'article du Mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit apellé Fils-aîné de l'Eglise. Je demandai Acte de mon opposition & on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre Maîtres des Cérémonies. M. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine Mere, en plein Cercle, que cette piéce avoit été concertée avec l'Ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un Ministre d'être Imposteur; mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matiére des Conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoître, & qui efface l'idée

que

prison, sur la parole qu'il donna de se dé- 1655.
faire de sa Charge & de quitter ou Paris ou le Roïaume. Je ne sai plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome; il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Chatillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un & l'autre habitude particuliére avec le petit Fouquet, qui est présentement Evêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce tems-la, & qui trouvoit mauvais que Mr. de Lionne prit la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; & qui de plus ayant en vûë l'Emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de faire joüer au mari un mauvais personnage qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la Cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réüssir, seroit de broüiller & d'embarrasser la principale ou plûtôt l'unique Négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; & il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les Copies des dépêches du Cocu, (il n'appelloit jamais autrement de Lionne) devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le Cocu les auroit reçûës, & que lui Fouquet étoit maître de tout ce qu'il me proposoit, parce qu'il l'étoit absolument de Madame de Lionne, de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, & laquelle de plus étoit enragée contre son mari, parce qu'il étoit passionnément amoureux dans ce

1655. au fortir du Conclave qu'elle lui avoit même plû, & qu'il avoit blâmé le Cardinal Jean Charles.

Il y eut une autre Scene quelques jours après, qui me fut affez heureufe. Le Duc de Terranova, Ambaffadeur d'Efpagne, préfenta un Mémorial au Sacré Collége à propos de je ne fai quoi, dont je ne me fouviens point, & il donna dans ce Mémorial la qualité de Fils-aîné de l'Eglife au Roi fon Maître. Comme le Secretaire du Collége le lifoit, je remarquai cette expreffion qui ne fut point, à mon fens, obfervée par les Cardinaux de la Faction. Il eft au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laiffai tout le tems, afin de ne faire paroître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond filence, je me levai, je fortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le Cardinal Doyen, je m'oppofai en forme à l'article du Mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit apellé Fils-aîné de l'Eglife. Je demandai Acte de mon oppofition & on me l'accorda en bonne forme, figné de quatre Maîtres des Cérémonies. M. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine Mere, en plein Cercle, que cette piéce avoit été concertée avec l'Ambaffadeur d'Efpagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'eft jamais honnête à un Miniftre d'être Impofteur; mais il n'eft pas même politique de porter l'impofture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matiére des Conclaves, fans vous en faire une peinture qui vous les faffe connoître, & qui efface l'idée

que

que vous avez ſans doute priſe ſur le bruit 1655.
commun, & peut-être ſur la lecture de ces Relations fabuleuſes, qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous expoſer de celui d'Alexandre VIII. ne vous en aura pas détrompé, parce que vous y avez vû des murmures, des plaintes, des aigreurs; & c'eſt ce qu'il eſt, à mon opinion, néceſſaire de vous expliquer. Il eſt certain qu'il y eut dans ce Conclave plus de ces murmures, de ces plaintes, & de ces aigreurs qu'en aucuns autres que j'aye jamais vû. Il ne l'eſt pas moins, qu'à la reſerve de ce qui ſe paſſa entre M. le Cardinal Jean Charles & moi, dont je vous ai rendu compte; d'une parole encore ſans comparaiſon plus legére qu'il s'attira d'Imperiale, à force de le preſſer; & du Libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes & dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indiſpoſition. On y vécut toûjours enſemble avec le même reſpect, & la même civilité que l'on obſerve dans les Cabinets des Rois; avec la même politeſſe qu'on avoit dans la Cour de Henri III. avec la même familiarité que l'on voit dans les Colléges; avec la même modeſtie, qui ſe remarque dans les Noviciats; & avec la même charité, au moins en aparence, qui pourroit être entre des freres parfaitement unis. Je n'exagére rien, & j'en dis encore moins que je n'en ai vû dans les autres Conclaves, dans leſquels je me ſuis trouvé. Je ne me puis mieux exprimer ſur ce ſujet, qu'en vous diſant, que même dans celui d'Alexandre VII. que l'impétuoſité de M. le

1655. Cardinal Jean Charles de Médicis éveilla ou plûtôt dérégla un peu; la réponse que je lui fis ne fut excusée, que parce qu'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériali y fut condamnée, & que le Libelle de Spada y fut déteſté & deſavoüé dès le lendemain au matin par lui-même, à cauſe de la honteqn'on lui en fit. Je puis dire avec verité que je n'ai jamais vû dans aucuns des Conclaves auſquels j'ai aſſiſté, ni un ſeul Cardinal, ni un ſeul Conclaviſte s'emporter; j'en ai vû même fort peu qui s'y ſoient échauffez. Il eſt rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un viſage changé. J'ai ſouvent eſſayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus; & je puis dire avec vérité, qu'à la réſerve d'une ſeule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y eſt même ſi éloigné du ſoupçon de ces vengeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il eſt aſſez ordinaire que l'excluant y boive à ſon dîner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'oſe dire, qu'il n'y a rien de plus ſage, ni de plus grand que l'extérieur ordinaire d'un Conclave. Je ſai bien que la forme qui s'y pratique depuis la Bulle de Gregoire, contribuë beaucoup à le régler; mais il faut avoüer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'obſerver cette régle avec autant de bien-ſéance qu'ils le font. Je reviens à la ſuite de ma narration.

Vous croyez aiſément que je ne manquai pas dans le cours du Conclave de prendre les ſentimens de M. le Cardinal Chigi, & de mes amis de l'Eſcadron, ſur la conduite que j'avois à tenir après que j'en ſerois ſorti. Je pré-

prévoyois qu'elle feroit affez difficile, & du côté de Rome, & du côté de France; & je connus dès les premiéres converfations, que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commençai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de fuite, pour ne point interrompre le fil du recit; & je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai expofé la conduite que je pris en Italie. Mes amis qui n'étoient nullement pratiqs en ce Païs-là, & qui, felon le génie de nôtre Nation, qui traite toutes les autres par raport à elle, s'imaginoient qu'un Cardinal perfécuté pouvoit & devoit même vivre prefqu'en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bien-féance que je demeuraffe toûjours dans la Maifon de la Miffion, où je m'étois effectivement logé fept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoûtoient qu'il étoit néceffaire que je ne fiffe aucune dépenfe, & parce que tous mes revenus étant faifis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même foûtenir une médiocre, & parce que cette modeftie feroit un effet admirable dans le Clergé de Paris, duquel j'aurois un grand befoin dans les fuites. Je parlai fur ce ton à M. le Cardinal Chigi, qui paffoit pour le plus grand Ecclefiaftique qui fut au delà des Monts; & je fus bien furpris quand il me dit: „ Non, non, Monfieur, quand „ vous ferez rétabli dans vôtre Siége, vivez „ comme il vous plaira, parce que vous ferez dans un Païs où l'on faura ce que „ vous pouvez, & ce que vous ne pouvez „ pas. Vous étes à Rome où vos ennemis „ di- 1655.

1655. s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrêmité, ce disoit-il, de l'esprit de Saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, & il parla, comme le respect que l'on doit au Docteur de la Grace le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, & beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusques-là que disposer. Nous agîmes chacun de son côté, suivant que nous l'avions projetté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée & Aquaviva se dévelopérent plus pleinement envers l'Ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses Factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le Cardinal Doyen; il prit confiance en moi sur le desir qu'il avoit d'adoucir le Grand Duc par les Barberins. Le Cardinal Barberin l'y eut toute entiére sur la joye qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi qui étoit allié à Chigi étoit très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement & adroitement, & si bien que Bichi, qui ne crût pas que le Mazarin eut assez de confiance en lui, pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le persuader Sachetti, qui lassé, comme il me semble que je vous l'ai dit ci dessus, de se voir balotté inutilement tous les soirs & tous les matins, lui dépêcha un Courier pour l'avertir, que Chigi seroit Pape en

dé-

dépit de la France, si elle faisoit tant que de 1655.
lui donner l'exclusion, comme l'on disoit: car dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le stile de la Nation, publiérent que le Roi ne le souffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leurs sentimens, & il renvoya par le même Courier ordre à de Lyonne de ne le point exclurre. Il eut raison, car je suis persuadé que si l'exclusion fut arrivée, Chigi eut été Pape trois jours plûtôt qu'il ne le fut. Les Couronnes ne doivent jamais hazarder facilement ces exclusions, il y a des Conclaves où elles peuvent réüssir; il y en a d'autres où le succès en seroit impossible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége étoit fort, & de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que viens de poser, Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin, me chargérent sur les neuf heures du soir d'en aller porter la nouvelle à M. le Cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit, & il me dit en m'embrassant: *Ecco l'efetto de la buona vicinanza*. Je vous ai déja dit que j'étois au Scrutin auprès de lui. Tout le Collége y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa Cellule, & je ne vous puis exprimer les bontez avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans sa Cellule, & nous l'accompagnâmes à la Chapelle du Scrutin, où il eut ce me semble toutes les voix, à la reserve d'une, ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi & Rosetti, lesquels à la vérité, furent les seuls qui im-

1655. prouvérent, au moins publiquement, son éxaltation. Grimaldi me dit à moi-même, que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier ; & il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers ; l'aversion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; & celle de Rosetti à l'apréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoi que j'avouë qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est constant est, que jamais élection de Pape n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on relisoit le Scrutin qui le faisoit Pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embrassa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au dessous de lui ; & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foiblesse à un homme qui a toûjours aimé ses proches avec tendresse & qui s'en voit séparé pour jamais.* Nous descendîmes, après les Cérémonies accoûtumées, à St. Pierre ; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'Autel, quoi que les Maîtres des Cérémonies lui dissent que la coûtume étoit que les Papes se missent justement au mi-

milieu. Il y reçût l'adoration du Sacré Col- 1655.
lége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joye; & lors que je m'aprochai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit en m'embrassant, si haut que les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise & le Connêtable Colonne l'entendirent, *Signor Cardinal de Retz, Ecce opus manuum tuarum*. Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les Ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins de rien dans toute l'Eglise. Morangis, frere de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant, comme je sortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de six vingt Carosses qui étoient pleins de gens très-persuadez que j'allois gouverner le Pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille, „ je suis résolu de compter les Carosses pour en „ rendre ce soir un compte exact à M. de „ Lyonne. Il ne faut pas épargner cette joye „ * au Cocu.

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vû que la Faction de France avoit eu ordre du Roi, non seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le Cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le pût, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a toû-

* Monsieur de Lionne l'étoit. Voïez les Memoires de Joly, Tome II.

1655. toûjours affecté de paroître Ecclesiastique ; il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion, qu'une conduite, qui blessoit même l'aparence de la Charité Chrêtienne, lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toûjours fort honnêtement quand personne ne le voyoit ; mais comme il étoit fort bas à la Cour & fort timide, il se redressoit en Public. Ursin, qui étoit l'ame du monde la plus vile, me morguoit également par tout. Bichi me saluoit toûjours civilement, & Grimaldi n'observoit l'ordre du Roi, qu'en ce qu'il ne me visitoit pas ; car il me parloit même dans la rencontre, & toûjours fort honnêtement. Ce détail vous paroît sans doute une minutie ; mais ce qui fait que je ne l'obmets pas, c'est qu'il me paroît être une véritable & bien naturelle image de la lâche Politique des Courtisans. Chacun d'eux la monte & la baisse à son cran, & leur inclination la régle sans comparaison davantage que leurs véritables intérêts.

Ils se conduisirent tous dans le Conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la Cour. J'ai apliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils eussent bien vécu avec moi. J'avois toûjours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, & je poussai ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre, que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes Confreres, mais encore comme à des Serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en Chrêtien, & en Ecclesiastique. Ursin m'a-

m'ayant un jour morgué si publiquement, 1655.
que tout le monde s'en scandaliza ; je renouvellai mes honnêtetez pour lui à un point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie, ou plûtôt cette affectation de modestie, Le Cardinal Jean Charles de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni avec l'Escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois à sa personne & à sa Maison. Il ne laissa pas de s'échauffer & de me dire, que je me devois souvenir des obligations que ma Maison avoit à la sienne; sur quoi je lui dis, que je ne les oublierois jamais, & que Mr. le Cardinal Doyen & M. le Grand Duc en étoient très-persuadez. Je ne le suis pas moi, reprit-il, tout d'un coup. Vous souvenez vous bien que sans la Reine Catherine vous seriez un Gentilhomme comme un autre à Florence ? „ Pardonnez-moi, Monsieur, „ lui répondis-je, en présence de douze Car-„ dinaux, & pour vous faire voir que je „ sais bien ce que je serois à Florence, si „ j'y étois selon ma naissance; j'y serois au-„ tant au dessus de vous, que mes Prédé-„ cesseurs y étoient au dessus des vôtres, il „ y a 400. ans. Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présens, & je leur dis, „ Vous voyez, Messieurs, que le sang „ François s'émeut aisément contre la Fac-„ tion d'Espagne. Le Grand Duc & le Cardinal Doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole ; & le Marquis Riccardi, Ambassadeur du premier, me dit

1655. au sortir du Conclave qu'elle lui avoit même plû, & qu'il avoit blâmé le Cardinal Jean Charles.

Il y eut une autre Scene quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne, présenta un Mémorial au Sacré Collége à propos de je ne sai quoi, dont je ne me souviens point, & il donna dans ce Mémorial la qualité de Fils-aîné de l'Eglise au Roi son Maître. Comme le Secretaire du Collége le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les Cardinaux de la Faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le tems, afin de ne faire paroître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le Cardinal Doyen, je m'opposai en forme à l'article du Mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit apellé Fils-aîné de l'Eglise. Je demandai Acte de mon opposition & on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre Maîtres des Cérémonies. M. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine Mere, en plein Cercle, que cette piéce avoit été concertée avec l'Ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un Ministre d'être Imposteur; mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matiére des Conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoître, & qui efface l'idée

que

que vous avez ſans doute priſe ſur le bruit 1655.
commun, & peut-être ſur la lecture de ces Relations fabuleuſes, qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous expoſer de celui d'Alexandre VIII. ne vous en aura pas détrompé, parce que vous y avez vû des murmures, des plaintes, des aigreurs; & c'eſt ce qu'il eſt, à mon opinion, néceſſaire de vous expliquer. Il eſt certain qu'il y eut dans ce Conclave plus de ces murmures, de ces plaintes, & de ces aigreurs qu'en aucuns autres que j'aye jamais vû. Il ne l'eſt pas moins, qu'à la reſerve de ce qui ſe paſſa entre M. le Cardinal Jean Charles & moi, dont je vous ai rendu compte; d'une parole encore ſans comparaiſon plus legére qu'il s'attira d'Imperiale, à force de le preſſer; & du Libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes & dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indiſpoſition. On y vécut toûjours enſemble avec le même reſpect, & la même civilité que l'on obſerve dans les Cabinets des Rois; avec la même politeſſe qu'on avoit dans la Cour de Henri III. avec la même familiarité que l'on voit dans les Colléges; avec la même modeſtie, qui ſe remarque dans les Noviciats; & avec la même charité, au moins en aparence, qui pourroit être entre des freres parfaitement unis. Je n'exagére rien, & j'en dis encore moins que je n'en ai vû dans les autres Conclaves, dans leſquels je me ſuis trouvé. Je ne me puis mieux exprimer ſur ce ſujet, qu'en vous diſant, que même dans celui d'Alexandre VII. que l'impétuoſité de M. le

1655. Cardinal Jean Charles de Médicis éveilla ou plûtôt dérégla un peu; la réponse que je lui fis ne fut excusée, que parce qu'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériali y fut condamnée, & que le Libelle de Spada y fut détesté & desavoüé dès le lendemain au matin par lui-même, à cause de la honte qn'on lui en fit. Je puis dire avec verité que je n'ai jamais vû dans aucuns des Conclaves ausquels j'ai assisté, ni un seul Cardinal, ni un seul Conclaviste s'emporter; j'en ai vû même fort peu qui s'y soient échauffez. Il est rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus; & je puis dire avec vérité, qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son dîner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'ose dire, qu'il n'y a rien de plus sage, ni de plus grand que l'extérieur ordinaire d'un Conclave. Je sai bien que la forme qui s'y pratique depuis la Bulle de Gregoire, contribuë beaucoup à le régler; mais il faut avoüer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'observer cette régle avec autant de bien-séance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas dans le cours du Conclave de prendre les sentimens de M. le Cardinal Chigi, & de mes amis de l'Escadron, sur la conduite que j'avois à tenir après que j'en serois sorti. Je pré-

prévoyois qu'elle feroit affez difficile, & du côté de Rome, & du côté de France; & je connus dès les premiéres converfations, que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commençai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de fuite, pour ne point interrompre le fil du recit; & je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai expofé la conduite que je pris en Italie. Mes amis qui n'étoient nullement pratiqs en ce Païs-là, & qui, felon le génie de nôtre Nation, qui traite toutes les autres par raport à elle, s'imaginoient qu'un Cardinal perfécuté pouvoit & devoit même vivre prefqu'en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bien-féance que je demeuraffe toûjours dans la Maifon de la Miffion, où je m'étois effectivement logé fept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoûtoient qu'il étoit néceffaire que je ne fiffe aucune dépenfe, & parce que tous mes revenus étant faifis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même foûtenir une médiocre, & parce que cette modeftie feroit un effet admirable dans le Clergé de Paris, duquel j'aurois un grand befoin dans les fuites. Je parlai fur ce ton à M. le Cardinal Chigi, qui paffoit pour le plus grand Ecclefiaftique qui fut au delà des Monts; & je fus bien furpris quand il me dit: „ Non, non, Monfieur, quand „ vous ferez rétabli dans vôtre Siége, vivez „ comme il vous plaira, parce que vous fe- „ rez dans un Païs où l'on faura ce que „ vous pouvez, & ce que vous ne pouvez „ pas. Vous étes à Rome où vos ennemis „ di- 1655.

1655. „ disent tous les jours que vous étes décré-
„ dité en France. Il est de la nécessité de faire
„ voir qu'ils ne disent pas vrai. Vous n'étes pas
„ Hermite, vous étes Cardinal, & Cardinal
„ d'une volée que nous apellons en ce Païs,
„ *dei' Cardinaloni.* Nous y estimons peut-
„ être plus qu'ailleurs la modestie; mais il
„ faut à un homme de vôtre âge, de vôtre
„ naissance & de vôtre sorte, qu'elle soit tem-
„ pérée; il faut de plus qu'elle soit si volon-
„ taire, qu'il n'y ait pas seulement le moin-
„ dre soupçon qu'elle soit forcée. Il y a
„ beaucoup de gens à Rome qui aiment à
„ assassiner ceux qui sont à terre. N'y tom-
„ bez pas, mon cher Monsieur, & faites ré-
„ flexion, je vous suplie, quel personnage
„ vous joüerez dans les ruës avec les six Es-
„ tafiers dont vous parlez, quand vous trou-
„ verez un petit Bourgeois de Paris, qui ne
„ s'arrêtera pas devant vous, & qni vous bra-
„ vera pour faire sa Cour au Cardinal d'Est.
„ Vous ne deviez pas venir à Rome, si
„ vous n'étiez pas en résolution, & en pou-
„ voir de soûtenir vôtre Dignité. Vous ne
„ mettez point l'humilité Chrêtienne à la
„ perdre, & je n'ai rien à vous dire, si ce
„ n'est que le pauvre Cardinal Chigi qui vous
„ parle, qui n'a que cinq mille écus de rentes,
„ & qui est sur le pied des plus gueux des
„ Cardinaux Moines, ne peut aller aux fonc-
„ tions sans quatre Carosses de livrée rou-
„ lans ensemble, quoi qu'il soit assuré qu'il
„ ne trouvera personne dans les ruës, qui
„ manque en sa personne au respect que l'on
„ doit à la Pourpre.

Voilà une petite partie de ce que le Cardinal Chigi me disoit tous les jours, & de ce

que

que mes autres autres amis qui n'étoient pas, ou du moins qui ne faisoient pas les Ecclesiastiques si zélez que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. Monsieur le Cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa Bourse: Mais comme je ne la voulois pas prendre, & que même j'eusse été fort aise de n'être point à charge à mes proches, & à mes amis de France, je me trouvois fort en peine, & d'autant plus que je les voyois très-disposez à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guéres eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, & je vous puis dire avec vérité que je ne sai qu'une occasion, où j'aye eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois souhaité. Si je me fusse cru, je me serois réduit à deux Estaffiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberois dans le mépris, si je ne me soûtenois avec éclat. Je cherchai un Palais pour me loger, je rassemblai toute ma Maison qui étoit fort grande, je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingt personnes; je tins une grande Table. Les Abbez de Courtenai, & de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campi, qui avoit commandé le Régiment Italien de M. le Cardinal Mazarin, & qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut grande dans le Conclave. Elle fut très-grande quand j'en fus sorti: mais elle fut nécessaire, & l'événement fit connoître que le conseil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui

1655 lui de mes amis de France. Car M. le Cardinal d'Est ayant défendu dès le lendemain de la création du Pape, à tous les François de la part du Roi de s'arrêter devant moi dans les Ruës, & même aux Supérieurs des Eglises Françoises de me recevoir; je fusse tombé dans le ridicule, si je n'eusse été en état de faire respecter ma Dignité: Et vous allez connoître clairement cette vérité, par la réponse que le Pape me fit, lors que je le supliai de me prescrire de quelle maniére il lui plaisoit que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de Monsieur le Cardinal d'Est. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premiéres démarches qu'il fit après sa création.

Il fit aporter dès le lendemain même son Cercueil sous son lit; il donna le jour suivant un habit particulier aux Caudataires des Cardinaux; ii défendit au troisiéme aux Cardinaux de porter le deüil, au moins en leurs personnes, même de leurs peres. Je me tins pour dit, & je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, & que le Pape ne feroit jamais qu'un fort pauvre hommé. Le Cavalier Bernin qui a du bon sens, remarqua deux ou trois jours après, que le Pape n'avoit observé dans une statuë qu'il lui faisoit voir, qu'une petite frange, qui étoit au bas de la robbe de celui qu'elle représentoit. Ces observations paroissent legéres: elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles; ils ne sont pas même exempts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, & je n'ai jamais vû par exemple, qu'ils ayent entamé un grand Em-

Emploi par des bagatelles. Azolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *Pallium* de l'Archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier Consistoire, avant que l'on eut seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le Pape me le donna naturellement, & sans y faire lui-même de réflexion. La chose étoit dans l'ordre, & il ne la pouvoit refuser selon les régles; mais vous verrez par les suites que ce n'étoient pas les régles qui le régloient. Ce pas me fit croire, qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de Cardinal à Rome. Je me plaignois à lui des ordres que Monsieur le Cardinal d'Est avoit donnez à tous les François, je lui représentai qu'il ne se contentoit pas de faire le Souverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisoit encore le Souverain Pontife en m'interdisant les Eglises Françoises. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui Mr. de Lionne s'étoit plaint avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *Pallium*, me parût fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le Cardinal d'Est; il déplora la misérable coûtume, (ce fut son mot,) qui avoit assujetti plûtôt qu'attaché les Cardinaux aux Couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entr'eux mêmes un Schisme scandaleux. Il s'étendit avec emphase sur la thése; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit si long-tems sur le général, sans descendre au particulier, & je m'aperçûs aussi-tôt, que ma plainte n'étoit pas vaine, 1655.

1655. ne, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes ; „ La Politique de mes Prédécesseurs ne m'a „ pas laissé un champ aussi libre, que mes „ bonnes intentions le mériteroient. Je con„ viens qu'il est honteux au Collége, & mê„ me au Saint Siége, de souffrir la licence „ que le Cardinal d'Est, ou plûtôt le Car„ dinal Mazarin, se donne en ce rencontre. „ Mais les Espagnols eurent une prise pres„ que pareille sous Innocent à l'égard du „ Cardinal Barberin; & même sous Paul V. „ le Marêchal d'Estrées n'agît guéres mieux „ envers le Cardinal Borghese. Ces exemples „ dans un tems ordinaire n'autoriseroient „ pas le mal, & je les saurois bien redres„ ser: mais vous ferez réflexion, *Charo mio* „ *Signor Cardinale*, que la Chrêtienté est tou„ te en feu; qu'il n'y a que le Pape Alexan„ dre qui le puisse éteindre; qu'il est obligé „ par cette raison en beaucoup de rencon„ tres de fermer les yeux, pour ne se pas „ mettre en état de se trouver inutile à un „ bien aussi public, & aussi nécessaire que „ celui de la Paix générale. Que direz-vous. „ quand vous saurez ce que de Lionne m'a „ déclaré insolemment depuis trois jours, „ sur ce que je vous ai donné le *Pallium* ? „ que la France ne me donneroit aucune „ part au Traité dont l'on parle, & qui n'est „ pas si éloigné que l'on le croit ? Ce que „ je vous dis n'est pas que je veüille vous „ abandonner ; mais seulement pour vous „ faire voir qu'il faut que je me conduise „ avec beaucoup de circonspection; & qu'il „ est bon que vous m'aidiez de vôtre côté,

&

„ & que nous donnions tous deux, *al tem-* 1655.
„ *po*.

Si j'eusse voulu faire ma Cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer aprés ce discours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandois; mais comme elle m'étoit absolument nécessaire, & même pressée, parce que je me pouvois rencontrer à tous les instans dans l'embarras dont il s'agissoit; je ne crus pas que je dusse en demeurer-là avec le Pape; & je pris la liberté de lui repartir avec un profond respect, en lui représentant, que peut-être au sortir du Vatican, je trouverois dans la Ruë le Cardinal d'Est, qui n'étant que Cardinal Diacre devoit s'arrêrer devant moi; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le suplio is de me donner ses ordres avec lesquels je ne pourrois plus faillir, & sans lesquels je ne savois ce que j'avois à faire; qué si je souffrois que l'on ne me rendit pas ce que le Cérémonial veut que l'on rende aux Cardinaux, j'apréhendois que le Sacré Collége n'aprouvât pas ma conduite; que si je me mettois en dévoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à Sa Sainteté, à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit, & les uns & les autres: que je la suplio is très-humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, & que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parce que je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soûmettre à ses ordres, qu'il y auroit de

1655. honte à reconnoître ceux de Mr. le Cardinal d'Est,

Ce fut à cet instant où je reconnus pour la premiére fois le génie du Pape Alexandre, qui mettoit par tout la finesse. C'est un grand défaut, & d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes Dignitez, qu'ils ne s'en corrigent jamais: parce que le respect que l'on a pour eux & qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toûjours persuadez qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le Pape, qui dans la vûë de se disculper, ou plûtôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du Sacré Collége, eut souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement & même vivement la parole de me soûmettre, que vous venez de voir, & il me dit : *le Cardinal d'Est au nom du Roi!* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce le Marquis Riccardi, Ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille, d'un tour assez pareil, qu'il avoit donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avoit euë avec lui; ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du Roi, & de ceux de Mr. le Cardinal d'Est, & qu'ainsi il auroit lieu de dire à Mr. de Lionne qu'il m'avoit exhorté à l'obéïssance, & à mes Confreres, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au Roi. Je ne lui donnai lieu, ni de l'un ni de l'autre, car je lui répondis sans balancer, que c'étoit justement

ce

ce qui me méttoit en peine, & sur quoi je 1655.
le supliois de décider, parce que d'un côté, le nom du Roi paroissoit, pour lequel je devois avoir toutes sortes de soûmissions, & que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de Païs, pour me tirer, ou plûtôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandois. Je demeurai fixe & ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toûjours facile aux Supérieurs. Il me répéta plusieurs fois, que le Roi étoit un grand Monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puissant que lui. Tantôt il exagéroit les obligations que les Ecclesiastiques avoient à conserver les Libertez, & les Immunitez de l'Eglise; tantôt il s'étendoit sur la nécessité de ménager dans la conjoncture présente l'esprit des Rois. Il me recommanda la Patience Chrêtienne, il me recommanda la Vigueur Episcopale. Il blâma le Cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la Cour de Rome; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa Dignité. Le sens littéral de tout son discours étoit, que quoi que je pusse faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne put dire m'avoir défendu. Je le pressai de s'expliquer autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la Chaire de Saint Pierre. Je n'en pûs rien tirer. Je rendis compte de mon audience à Monsieur le Cardinal Barberin & à mes amis de l'Escadron; & je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que

1655. je vous aurai entretenu, & d'une conversation que M. de Lionne avoit eue avec le Pape quelques jours auparavant, & de ce qui se passoit entre M. de Lionne & moi dans le même tems.

De Lionne, qui n'étoit rétabli à la Cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le Pape m'avoit donné le *Pallium*, parce qu'il apréhendoit que Mr. le Cardinal Mazarin ne se prit à lui d'une action qu'il craignoit que l'on imputât à sa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme qui lui avoit dit en partant, qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui servit volontiers d'espion. L'apréhension qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au Pape, car la maniére dont il lui parla ne se peut pas apeller une plainte. Il lui déclara en face, que nonobstant mes Bulles, ma prise de possession, & mon *Pallium*, le Roi ne me tenoit ni ne me tiendroit jamais pour Archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'Oraison ; les figures en furent remplies de menaces d'Arrêt du Parlement, de Decret de Sorbonne, de résolution du Clergé de France. L'on jetta quelques mots un peu envelopez de Schisme, & l'on s'expliqua clairement & nettement de l'exclusion entiére & absoluë, que l'on donneroit au Pape du Congrès pour la Paix générale, que l'on suposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le Pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, & si basses & même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux, que je l'avois sur-

surpris, qu'il feroit au premier jour une Con- 1655.
grégation de Cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction, que lui Mr. de Lionne n'avoit qu'à travailler incessamment & en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la Guerre Civile; qu'il en feroit très bonne & très-briéve justice à Sa Majesté. Enfin, il contenta si bien & si pleinement Mr. de Lionne, qu'il écrivit à Mr. le Cardinal Mazarin par un Courrier exprès en ces propres termes. „ J'espére que je donnerai „ dans peu de jours une nouvelle encore „ meilleure que celle-ci à Vôtre Eminence, „ qui sera que le Cardinal de Retz sera au „ Château St. Ange. Le Pape ne compte „ pour rien les amnisties accordées au Parti „ de Paris, & il m'a dit que le Cardinal de „ Retz ne s'en peut servir, parce qu'il n'y a „ que le Pape qui puisse absoudre les Car- „ dinaux, comme il n'y a que lui qui les „ puisse condamner. Je ne lui ai pas laissé „ passer à tout hazard ces alternatives, & je „ lui ai répondu, que le Parlement de Paris „ prétendoit qu'il les peut condamner, & „ qu'il auroit déja fait le Procès au Cardinal „ de Retz, si Vôtre Eminence ne s'y étoit „ opposée avec vigueur, par le pur motif „ du respect qu'il a pour le St. Siége, & pour „ Sa Sainteté en particulier. Le Pape m'a „ témoigné, qu'il vous en étoit, Monsei- „ gneur, très-obligé, & m'a chargé de vous „ assurer qu'il feroit plus de justice au Roi „ que le Parlement de Paris ne lui en auroit „ pû faire. Voilà un des articles de la lettre „ de Lionne.

Je vous suplie d'observer que la conversa-

 tion

1655. tion que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que Mr. de Lionne eut avec lui, & qui fut la matiére de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fut pas venuë à ma connoissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du Pape, dont j'avois non seulement des indices, mais des lumiéres certaines. Monsignor Febey premier Maître des Cérémonies, homme sage & homme de bien, & qui de concert avec moi avoit servi le Pape très-dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, & à un point, (ajoûta-t-il) que j'en fuis scandalisé *al magglor segno*. Le Pape avoit même dit à l'Abbé Charier, qu'il ne comprenoit pas le plaisir qu'il prenoit à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le Pontificat. Le Pere Hilarion, Bernardin & Abbé de Sainte Croix de Jerusalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, & avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du Pape à l'Abbé Charier, de faire un tour à la Campagne sous prétexte d'y aller prendre l'air; mais en effet pour lui faire voir, que j'étois bien éloigné de m'empresser à la Cour. Je suivis son avis, & j'allai un mois ou cinq semaines à *Grotta ferrata*, qui est à quatre lieuës de Rome. C'étoit autrefois le Tusculum de Cicéron, & c'est présentement une Abbaïe de l'Ordre de St. Basile. Elle est à Mr. le Cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, & il ne me paroît pas même flaté en ce que son ancien Seigneur en dit dans ses

Epî-

Epîtres. Je m'y divertissois par la vûë de ce 1655.
qui y paroît encore de ce grand Homme: Les Colonnes de marbre blanc qu'il fit aporter de Grece pour son Vestibule y soûtiennent l'Eglise des Religieux qui sont Italiens, mais qui font l'Office en Grec, & qui ont un Chant particulier, mais très-beau. Ce fut dans ce sejour où j'eus connoissance de la lettre de Mr. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croissi, m'en aporta une Copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique, & qui étoit ce Croissi, & le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissi étoit un Conseiller du Parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué, comme vous avez vû, dans les affaires du tems. Il avoit été à Munster avec d'Avanx; il avoit été envoyé par lui vers Ragotski Prince de Transylvanie. Il s'étoit broüillé pour ses intérêts avec Mr. Servien, & cette considération jointe à son esprit qui étoit naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin aussi-tôt que les mouvemens de sa Compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que Mr. de St. Romain, son ami particulier, avoit auprès de Mr. le Prince de Conti, & celle de * Mr. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de Madame de Longueville, l'attachérent dans le tems du Siége de Paris à leurs intérêts. Il se jetta dans ceux de Mr. le Prince aussi-tôt qu'il se fut broüillé à la Cour, il le servit utilement dans le cours de sa Prison; il fut du secret de la Négociation & du Traité que la

* Qui fut Ambassadeur en Suede & qui a traduit en François le Livre *de Jure Belli & Pacis* du savant *Grotius*.

1655. Fronde fit avec lüi; il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebroüillâmes avec Mr. le Prince après sa liberté; mais il garda toûjours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du Roi, & où il se tenoit caché. Il fut mené au Bois de Vincennes où j'étois prisonnier, & il fut logé dans une Chambre au dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses Lettres la nuit par un filet qu'il laissoit couler vis à vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toûjours jusqu'à deux heures après minuit, & que mes Gardes s'endormoient, je recevois les siennes & j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès auquel on travailloit avec ardeur. Mr. le Chancellier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accusé d'intelligence avec Mr. le Prince, même depuis sa condamnation & depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'étoit lui qui avoit proposé le premier dans le Parlement, de mettre à prix la tête de Mr. le Cardinal Mazarin; ce qui n'étoit pas une piéce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison, sans être condamné, quoi qu'il fut coupable, par l'assistance de Mr. le Président de Belliévre qui étoit un de ses Juges, & qui me dit le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain signe duquel je ne me ressouviens pas, qui l'avoit redressé & sauvé dans la réponse qu'il faisoit à un des interrogatoires de Mr. le Chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé; & de pri-

prison, sur la parole qu'il donna de se défaire de sa Charge & de quitter ou Paris ou le Roïaume. Je ne sai plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome ; il m'y trouva ; il se logea, si je ne me trompe, avec Chatillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un & l'autre habitude particuliére avec le petit Fouquet, qui est présentement Evêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce tems-la, & qui trouvoit mauvais que Mr. de Lionne prit la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien ; & qui de plus ayant en vûë l'Emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de faire joüer au mari un mauvais personnage qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la Cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réüssir, seroit de broüiller & d'embarrasser la principale ou plûtôt l'unique Négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; & il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient ; que j'aurois les Copies des dépêches du Cocu, (il n'appelloit jamais autrement de Lionne) devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le Cocu les auroit reçûës, & que lui Fouquet étoit maître de tout ce qu'il me proposoit, parce qu'il l'étoit absolument de Madame de Lionne, de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, & laquelle de plus étoit enragée contre son mari, parce qu'il étoit passionnément amoureux dans ce

 tems-

1655.

1655. tems-là d'une petite femme de Chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie & qui s'appelloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur de Lionne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par Mr. de Montresor. Il ne m'en devoit pas empêcher, & j'eus tort. Deux choses contribuérent à me faire faire cette faute. La premiére, fut le plaisir que nous avions tous les soirs Croissi, Châtillon & moi à tourner le Cocu en ridicule, & j'observai, quoi que trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres, *qu'il faut s'apliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* Elle y amuse, elle y chatoüille, elle y flate. Ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à Mr. le Prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lionne, fut qu'au sortir du Conclave, il envoya par ordre exprès de la Cour à ce qu'il m'a dit depuis à St. Germain, un Expéditionnaire appellé la Borne, qui étoit celui du Cardinal Mazarin, au Palais de Nôtre-Dame de Lorette, dans lequel je logeois, avec une signification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques sujets du Roi, de me quitter, sous peine de Crime de Leze-Majesté, comme rebelle à Sa Majesté & traître à ma Patrie. Ces termes me fâchérent. Le nom du Roi sauva l'Expéditionnaire de l'insulte; mais le Chevalier de Bois-David, qui étoit à moi, jeune & folâtre, lui fit, comme il sortoit, quelque commémoration de Cornes, très aplicable

au

au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose ; & cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que *l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires*. 1655.

Je reviens à la Lettre que Croissi m'aporta à *Grotta-ferrata*. J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point. J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable a fait toûjours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai ; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pû en être touché, parce que j'en ai toûjours considéré les événemens comme des coups de foudre qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toûjours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions, Croissi, l'Abbé Charier & moi, sur cette Lettre. J'envoyai celui-ci à Rome en communiquer le contenu avec Mr. le Cardinal Azolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, sur lesquelles Mr. de Lionne faisoit tant de fondement ; & qui dit à l'Abbé Charier très-habilement & très-sensément, qu'il étoit persuadé que de Lionne, qui avoit interêt de couvrir ou plûtôt de déguiser & de réparer à la Cour de France la prise du *Pallium*, grossissoit les paroles & les promesses de Sa Sainteté, qui d'ailleurs, ajoûta Azolin, est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout, & qui ne donnent rien. Il me conseilla de retourner à Rome & de faire bonne mine ; de continuer à témoigner au Pape une parfaite confiance en sa justice & en sa bonne volonté, & d'aller

mon

1655. mon chemin comme si je ne savois rien de ce qu'il avoit dit à de Lionne. Je le crûs, j'en usai ainsi. Je déclarai en y arrivant, selon ce que mes amis m'avoient conseillé devant que j'en sortisse, que j'avois tant de respect pour le nom du Roi, que je souffrirois toutes choses sans exception de ceux qui auroient le moins du monde son Caractére; que non pas seulement Mr. de Lionne, mais que même Mr. Gueffier, qui étoit simple Agent de France, vivroient avec moi comme il leur plairoit; que je leur ferois toûjours dans les rencontres toutes les civilitez qui seroient en mon pouvoir; que pour ce qui étoit de Mrs. les Cardinaux mes Confreres, j'observerois la méme régle, parce que j'étois persuadé qu'il ne pourroit y avoir aucune raison au monde capable de dispenser les Ecclesiastiques de tous les devoirs même extérieurs de l'Union & de la charité, qui doit être entre eux; que cette régle, qui est de l'Evangile, & par consequent bien supérieure à celle des Cérémoniaux, m'aprenoit que je ne devois point prendre garde avec eux, s'ils étoient mes ainez, ou mes Cadets; que je m'arrêterois également devant eux, sans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille, ou s'ils ne me la rendroient pas, s'ils me salueroient, ou s'ils ne me salueroient point: que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de Caractére particulier du Roi, & qui ne rendroient pas en ma personne le respect qu'ils devoient à la Pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parce qu'elle tourneroit au déchet de sa Dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent

quent jamais de tirer à leur avantage contre 1655.
les prérogatives de l'Eglise ; que comme toutefois je me sentois, & par mon inclination & par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, & que je me contenterois qu'ils coupassent les jarets aux Chevaux de leurs Carosses. Vous-croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plûpart des François s'arrêtérent devant moi ; ceux qui crurent devoir obéïr aux ordres de Mr. le Cardinal d'Est, évitérent avec soin de me rencontrer dans les Ruës. Le Pape, à qui Mr. le Cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique, que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéïroient aux Ordres du Roi. Comme je connoissois déja ses maniéres toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeât lui même à s'expliquer ; ce ce qui est une régle infaillible pour agir avec les gens de ce caractére. Je lui répondis, que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres ; que je souffrirois doresnavant tout du moindre François, & qu'il me suffisoit pour me justifier dans le Sacré Collége, que je pusse dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, & il me répondit. „ Ce n'est pas „ ce que je veux dire. Je ne prétens point „ que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la

„ Pour-

1655. „ Pourpre ; vous allez d'une extrêmité à l'au-„ tre. Gardez-vous bien d'aller faire ce dis-„ cours dans Rome. „. Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du Pape ; je le supliai de me pardonner, si je n'avois pas bien pris son sens. Je présumai qu'il aprouvoit le gros de la conduite que j'avois prise, & qu'il ne m'en avoit recommandé que le juste tempérammept. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avoit un peu son compte en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement ; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à Monsignor *il Maëstro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit avec une mine refrognée, *questi maledetti Francesi sono piu furbi di noi altri.* Ce Maître de Chambre, qui étoit Monsignor Bandinelli, & qui fut depuis Cardinal, le dit deux jours après au Pere Hilarion Abbé de Sainte Croix de Jerusalem, de qui je le sûs. Je continuai à vivre sur ce pied jusques à un voyage que je fis aux Eaux de Saint Cassien qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité, qui m'étoit survenuë à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déja dit que le plus fameux Chirurgien de Rome n'avoit pû réüssir à la remettre, quoi qu'il me l'eut démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjoler par un Païsan des terres du Prince Borghese, sur la parole d'un Gentil-homme de Florence mon allié, de la Maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avoit vû des gué-

risons prodigieuses de la façon de ce Charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisiéme fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux Eaux de Saint Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'Eté à Caprarole, qui est une fort belle Maison à 40. milles de Rome, & qui est à Mr. de Parme. J'y atendis la Rinfrescata, après laquelle je retournai à Rome, ou je trouvai le Pape aussi changé sur toutes choses sans exception, qu'il me l'avoit déja parû pour moi. (*a*) Il ne tenoit plus rien de sa prétenduë piété que son serieux, quand il étoit à l'Eglise; je dis son serieux & non pas sa modestie; car il paroissoit beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du Népotisme, en faisant venir ses Parens à Rome; il le consacra en le faisant aprouver par les Cardinaux, ausquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pourroit être contraire à sa volonté. Il étoit vain jusques au ridicule, & au point de se piquer de sa Noblesse, comme un petit Noble de la Campagne 1655.

(*a*) Voiés le *Sindicato di Alexandro VII.* où l'on décrit son luxe & les exces du Nepotisme pendant son Pontificat. On y trouve plusieurs pasquinades contre ce Pape & contre son Pontificat. Marforio aiant un jour demandé à Pasquin ce que ce Pape avoit dit aux Cardinaux, étant moribond, il répondit, *Maxima de se ipso, plurima de parentibus, parva de Principibus, turpia de Cardinalibus, pauca de Ecclesia, de Deo nihil.*

1655. pagne à qui les Elûs la contesteroient. Il étoit envieux de tout le monde, sans exception. Le Cardinal Cesy disoit, qu'il le feroit mourir de colére à force de lui dire du bien de Saint Leon. Il est constant que Monsignor Magalotti se broüilla presque avec lui, parce qu'il lui parût qu'il croyoit mieux savoir la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot de vérité; & le Marquis Riccardi, Ambassadeur de Florence, écrivit au Grand Duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra, *In fine, Serenissimo Signore, habbiamo un Papa, chi non dice mai una parola di verita.* Il étoit continuellement apliqué à des bagatelles; il osa proposer un Prix public pour celui qui trouveroit un mot Latin, pour exprimer Chaise roulante; & il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca*, ou si *musca* venoit de *mosco*. Mr. le Cardinal Impériali m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois Assemblées d'Academie, qui s'étoient tenuës sur ce digne sujet, je crus qu'il exagéroit pour se divertir, & je perdis cette pensée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé quérir, Mr. le Cardinal Rapaccioli & moi, & nous ayant commandé de monter avec lui dans son Carosse, il nous tint, trois heures entiéres que la Promenade dura, sur les minuties les plus fades que la Critique la plus basse d'un petit Collége eut pû produire; & Rapaccioli qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes, sortis de sa Chambre où nous le conduisimes, qu'aussi-tôt qu'il seroit rétourné chez lui, il distilleroit le discours du Pape, pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens d'une

d'une converſation de trois heures dans laquelle il avoit toûjours parlé tout ſeul. Il eut une affectation quelques jours après, qui parut étre d'une grande puérilité. Il mena tous les Cardinaux aux ſept Egliſes; & comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire avec un auſſi grand Cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint Paul; & il les fit ſervir en portion à part comme l'on ſert les Pelerins dans le tems du Jubilé. Véritablement toute la vaiſſelle d'argent, qui fut employée avec profuſion à ce ſervice fut faite exprès, & d'une forme qui avoit raport aux uſtancilles ordinaires des Pelerins. Je me ſouviens entre autres, que les vaſes dans leſquels l'on nous ſervit le Vin étoient tout à fait ſemblables aux Callebaſſes de Saint Jaques: mais rien ne fit paroître à mon ſens ſon peu de ſolidité, que le faux honneur qu'il ſe voulut donner de la converſion de la (*a*) Reine de Suêde. Il y avoit plus de dix-huit mois qu'elle avoit abjuré ſon Héréſie, quand elle prit la penſée de venir à Rome. Auſſi-tôt que le Pape Alexandre l'eut apris, il en donna part au Sacré Collége en plein Conſiſtoire, par un diſcours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique inſtrument, dont Dieu s'étoit ſervi pour cette Converſion. Il n'y eut perſonne qui ne fut très bien informé du contraire; & jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité auſſi mal entenduë y pût produire. Il ne vous ſera pas difficile 1655.

(*a*) Criſtine.

1655. de concevoir, que cette maniere de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection ; & je reconnus de plus en peu de jours que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un Anniversaire pour l'ame de Henri le Grand dans l'Eglise de Saint Jean de Latran, où les Ambassadeurs de France, & les Cardinaux de la Faction ne manquent jamais d'assister. Le Cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas. Je le sûs ; je demandai audience au Pape pour l'en avertir. Il me la refusa sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par Monsignor Febey, qui n'en pût rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre Monsieur le Cardinal d'Est & moi, où il y eut eu le moins du monde de sang répandu, le Pape ne manqueroit pas de m'accabler ; je n'oubliai rien de tout ce que je pûs faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la Cérémonie. Comme je n'y pûs pas réüssir, & que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de Cardinal François, en m'excluant des fonctions qui étoient particuliéres à la Nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint Jean de Latran, fort accompagné. J'y pris ma place ; j'assistai au Service, je saluai fort civilement en entrant & en sortant Messieurs les Cardinaux de la Faction. Ils se contentérent de ne me point rendre le salut, &

je

je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon bon marché. J'eus une pareille 1655.
avanture à Saint Louïs, où le Sacré Collége se trouva le jour de la Fête du Patron de cette Eglise. Comme j'avois sû que la Bussiére, qui est présentement Maître de Chambre des Ambassadeurs à Rome, & qui étoit en ce tems-là Ecuyer de Monsieur de Lionne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas; je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prevenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui même avec force. Il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que d'abord que je lui en parlai, il ne me dit qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des Cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le Roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que si je reconnoissois ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéïr à ceux par lesquels Sa Majesté commandoit tous les jours de ne me point reconnoître comme Archevêque de Paris; il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me consulter; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un Catdinal d'assister aux fonctions du Sacré College, & je sortis de mon audience comme j'y étois entré. J'allai à l'Eglise de Saint Louïs en état d'y disputer le pavé. La Bussiére arracha de la main du Curé l'Asperges, comme il vouloit présenter l'Eau benite, qu'un mes Gentilshommes m'aporta. M. le dinal Antoine ne me fit pas le Compli que l'on fait en cette occasion à tous l

1655. tres Cardinaux, je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer dans tout le tems de la Cérémonie, & de me maintenir par là à Rome dans le Poste, & dans le train de Cardinal François. La dépense qui étoit nécessaire à cet effet, n'étoit pas la moindre des difficultez que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande Faction, que j'ai toûjours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plûpart des hommes me considéroient dans les mouvemens de Paris comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions; mes racines étoient bonnes, chacun en espéroit du fruit; & cet état m'attiroit des offres immenses, & telles que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture. (*a*) J'y étois réfugié & persécuté par mon Roi. J'y étois maltraité par le Pape. Les revenus de mon Archevêché & de mes Bénéfices étoient saisis, on avoit fait des défenses expresses à tous les Banquiers François de me servir. On avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister, à ceux que l'on croyoit ou

(*a*) Pasquin lui fait dire, à l'occasion des persécutions que soufroit alors ce Cardinal, & de la conduite que tenoit le Pape à son égard:

Repleta est malis anima mea, & vita mea inferno appropinquavit.

Vagi sunt gressus tui & investigabiles.

ou que l'on avoit ſujet de croire le pouvoir 1655.
ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes Créanciers que le Roi ne permettroit jamais qu'ils touchaſſent un double de tout ce qui étoit de mes revenus ſous ſa main. L'on avoit de plus affecté de diſſiper ces revenus avec une telle profuſion & profanation, que deux Bâtards de l'Abbé Fouquet étoient publiquement nourris & entretenus chez la Portiére de l'Archevêché, ſur un fond pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes Fermiers de me ſecourir; & l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes Créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur euſſent été inutiles dans le tems, mais dont les fraix euſſent retombé ſur moi dans la ſuite.

L'aplication qu'eut l'Abbé Fouquet ſur ce dernier Article ne lui réüſſit qu'à l'égard d'un Boucher; aucun de mes autres Créanciers n'ayant voulu branler. Celle du Cardinal Mazarin eut plus d'effet ſur les autres chefs. Les Receveurs de l'Archevêché ne m'aſſiſtérent que très-foiblement, quelques uns même de mes amis prirent le prétexte des défenſes du Roi pour s'excuſer de me ſecourir. Mr. & Madame de Liancour envoyérent à Mr. de Chalons deux mille écus, quoi qu'ils en euſſent offert vint mille à mon pere, de qui ils étoient les plus particuliers & les plus intimes amis; & leur excuſe fut la parole qu'ils avoient donnée à la Reine. L'Abbé Amelot, qui ſe mit dans la tête d'être Evêque par la faveur de Mr. le Cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent

 perſua-

1655. persuader de m'assister, que j'avois témoigné tant de distinction à Mr. de Caumartin dans la visite qu'ils m'avoient renduë l'un & l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il se dût brouïller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnoit des marques d'une estime particuliére. Mr. de Luines, avec lequel j'avois fait une amitié assez étroite depuis le siége de Paris, crut qu'il y satisferoit en me faisant tenir six mille livres. Enfin, Mrs. de Châlons, Caumartin, Bagnols, & de la Houssaye, qui eurent la bonté de prendre en ce tems-là le soin de ma subsistance, s'y trouvérent assez embarrassez; & l'on peut dire qu'ils ne rencontrerent de véritable secours qu'en Mr. de Manevillette qui leur donna pour moi vint quatre mille livres; Mr. Pirion de Mastrac qui leur en fit toucher dixhuit mille; Madame Dasserac qui qui en fournit autant; Mr. d'Hacqueville, qui du peu qu'il avoit pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Lesdiguiéres en prêta cinquante mille. Mr. de Brissac en envoya trente six mille. Ils trouvérent le reste dans leurs propres fonds. Mrs. de Châlons & de la Houssaye en trouvérent quarante mille. Mr. de Caumartin cinquante cinq mille. Mr. de Retz, mon frere, suplea même avec bonté au reste; & il l'eut fait encore de meilleure grace, si sa femme eut eu autant d'honnêteté & autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme qui paroissoit autant abîmé que moi dans la disgrace ait pû trouver d'aussi grandes sommes; & je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus

plus considérables, après les engagemens qu'un nombre infini de gens avoient avec moi. 1655.

J'insére par reconnoissance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont assisté. J'y épargne par honnêteté la plûpart de ceux qui m'ont manqué, & j'y aurois même suprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des Mémoires qui pussent être de quelque instruction à Messieurs vos enfans, ne m'avoient obligé à ne pas ensévelir tout à fait dans le silence, un détail qui leur peut être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes Places, & rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvént trouver que d'être informez dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plûpart des amitiez. J'avois le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoi que tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concévable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; & j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrace, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avois jamais apréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de Messieurs vos Enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne seroit pas, sans cette raison, digne de vôtre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embarras domestique dans les disgraces. Il n'y a personne qui ne croye faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plûtôt

1655. cette indiſpoſition ſe coule ſi imperceptiblement dans les eſprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la ſentent pas eux-mêmes ; & elle eſt de la nature de l'ingratitude. J'ai fait ſouvent réflexion ſur l'un & ſur l'autre de ces défauts ; & j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plûpart de ceux qui les ont ne ſoupçonnent pas ſeulement qu'ils les àyent. Ceux qui ſont atteints du ſecond ne s'en aperçoivent, que parce que la méme foibleſſe qui les y porte, les porte auſſi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui ſont ſujets au premier, ne s'en doutent pas davantage ; parce que la complaiſance qu'ils trouvent à s'être attachez avec fidélité à une fortune qui n'eſt pas bonne, fait qu'ils ne connoiſſent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pomereu m'écrivit un jour, à propos d'un mal entendu qui étoit arrivé entre Mrs. de Caumartin & de la Houſſaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles ; elle devoit ajoûter, & les domeſtiques. La familiarité, de laquelle un grand Seigneur qui eſt honnête homme ſe défend moins qu'un autre, diminuë inſenſiblement du reſpect dont l'on ne ſe diſpenſe jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler; celle-là eſt bientôt ſuivie de la liberté de ſe plaindre. La véritable ſéve de ces plaintes, eſt l'imagination que l'on a, que l'on ſeroit bien mieux ailleurs qu'auprès du diſgracié. On ne s'avouë pas à ſoi-même cette imagination, parce

ce que l'on connoît qu'elle ne conviendroit pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces indispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, & que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part, prend à tous momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire & même inévitable en mille & mille occasions, leur paroît toûjours une injustice. Tout ce que le Maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le reméde qu'un véritable bon cœur veut aporter à ces inconvéniens aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flate. Je m'explique. Comme j'avois toûjours vécu avec mes domestiques comme avec mes freres, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance & de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la Galére que la familiarité a beaucoup d'inconvéniens: mais je crus que je pourrois remédier à cela par le bon traitement; & le premier pas que je fis en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivi dans mon voyage & avec tous les autres qui m'avoient joints dans le chemin, l'argent que le Grand Duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun six vingt pistoles proprement pour s'habiller; & je fus très-étonné en arrivant à Rome de les trou- 1655.

1655. ver, au moins pour la plûpart, sur le pied gauche, & dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la Maison des premiers Ministres. Ils trouvérent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries, les Chambres qu'on leur avoit marquées dans mon Palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent & cent de cette nature; & c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point & par leurs murmures & par la division, qui suit toûjours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact dans le grand loisir que j'eus aux Eaux de Saint Cassien, de ce que j'avois donné à mes Gentilshommes, depuis que j'étois arrivé à Rome: & je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'apartement de Mr. le Cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint Cassien & que j'y laissai avec ma Litiére & mon Médecin, me coûta en moins de quinse mois qu'il fut auprès de moi cinq-mille-huit-cens livres d'argent déboursé & mis entre ses mains. Il n'en eut peut-être pas tant tiré s'il eut été domestique de Mr. le Cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air & de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvint beaucoup de la maniére dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parce qu'il ne se trouva pas par hazard dans le tems des distributions. Il étoit continuellement

ment en voyage ; comme vous verrez dans 1655.
la suite de cette narration, & je suis obligé de vous dire pour la vérité que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin, ni d'intérêt. l'Abbé de Lamet mon Maître de Chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrace, étoit moins capable du dernier, qu'homme que je connoisse. Son humeur naturellement difficultueuse faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier, parce qu'il étoit échauffé par Joly *, qui, avec un bon cœur & des intentions trés-droites, a une sorte de travers dans l'esprit tout à fait contraire à la balance qu'il est néceſſaire de tenir bien droite dans l'œconomie, ou plûtôt dans la conduite d'une grande Maison. Ce n'étoit pas sans peine que je me ménageois entre ces deux derniers & l'Abbé Charier, entre lesquels la jalousie étoit assez naturelle. Celui-ci panchoit absolument vers l'Abbé Bouvier mon Agent & mon Expéditionnaire à la Cour de Rome, auquel toutes mes Lettres de change étoient adressées. Joly prit parti pour l'Abbé Rousseau, qui, comme frere de mon Intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'Intendant de laquelle dans la vérité il n'étoit nullement capable. Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joye les pe-

* Auteur des Memoires qui portent son nom. Quoi qu'il rende volontiers justice au Cardinal de Retz en plusieurs occasions, il laisse un peu trop voir le chagrin qu'il a contre cette Eminence. A cela près ses Memoires sont utiles & instructifs, sur tout en ce qui regarde la vie du Cardinal.

1655. petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes Domestiques sans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je suis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matiére, que parce que Messieurs vos Enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde si bien spécifiée, & je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particularisée, dans aucun Livre. Vous me demanderez, peut-être, quel fruit je prétens qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils fassent réflexion une fois la semaine, qu'il est de la prudence de ne pas s'abandonner toûjours à toute sa bonté, & qu'un grand Seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de son ame, la doit, par sa bonne conduite, cacher avec soin dans son cœur, pour en conserver, la dignité, particuliérement dans les disgraces. Il n'est pas croyable ce que ma facilité naturelle, si contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin & de peine. Je crois que vous voyez suffisamment par ces échantillons la difficulté du personnage que je soûtenois. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous suplie de me permettre que je vous rende, de la conduite que je fus obligé de prendre en même tems du côté de France.

Aussi-tôt que je fus sorti du Château de Nantes, Mr. le Cardinal Mazarin fit donner un Arrêt du Conseil du Roi, par lequel il étoit défendu à mes Grands Vicaires de décerner aucuns Mandemens, sans en avoir communiqué au Conseil de Sa Majesté. Quoi que cet Arrêt tendit à ruiner la liberté, qui

est

est essencielle au gouvernement de l'Eglise; 1655.
l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de sauver quelques apparences d'ordre & de discipline, en ce qu'au moins ils reconnoissoient ma Jurisdiction. Ils rompirent bien-tôt toutes mesures, en déclarant mon Siége vacant, par un Arrêt donné à Peronne; ce qui arriva un mois ou deux avant que le Saint Siége le déclarât rempli, en me donnant le *Pallium* de l'Archevêché de Paris en plein Consistoire. On manda en même tems à la Cour Mrs. Chevalier & l'Avocat, Chanoines de Nôtre-Dame, mes Grands Vicaires, & l'on se servit du prétexte de leur absence, pour forcer le Chapitre à prendre l'Administration de mon Diocése. Ce procédé si peu Canonique, ne scandaliza pas moins l'Eglise de Rome que celle de France. Les sentimens de l'une & de l'autre se trouvérent conformes de tout point. Je les observai, & même je les fortifiai avec application; & après que je leur eus laissé tout le tems que je crus nécessaire, vû le flegme du Païs où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une Lettre que j'écrivis au Chapitre de Nôtre-Dame de Paris & que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connoître d'une vûë ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

MESSIEURS,

„ Comme une des plus grandes joyes que „ je ressentis aussi-tôt après que Dieu m'eut „ rendu la liberte, fut de recevoir les témoi-

1655. „ moignages si avantageux d'affection & d'estime que vous me rendîtes, & en particulier par la réponse obligeante que vous fites d'abord à la Lettre que je vous avois écrite, & en publiq par les publiques Actions de graces que vous offrites à Dieu pour ma delivrance: je vous puis aussi assurer que parmi tant de traverses, & de périls que j'ai courus depuis, je n'ai point eu d'affliction plus sensible que celle d'aprendre les tristes nouvelles de la maniére dont on a traité vôtre Compagnie pour la détacher de mes intérêts, qui ne sont autres que ceux de l'Eglise, & pour vous faire abandonner par des résolutions forcées & involontaires celui dont vous aviez soûtenu le droit & l'autorité avec tant de vigueur, & tant de constance. La fin qu'il a plû à Dieu de donner à mes voyages & à mes travaux, en me conduisant dans la Capitale du Royaume de Jesus-Christ, & l'azile le plus ancien & le plus Sacré de ses Ministres persécutez par les Grands du monde, n'a pû me faire oublier ce qu'on a fait dans Paris pour vous assujettir; & & l'accueil si favorable que m'avoit daigné faire le Chef de tous les Evêques, & le Pere de tous les fidéles, avant que Dieu le retirât de ce monde. Ces marques si publiques & si glorieuses de bonté & d'affection, dont il lui avoit plû d'honorer mon exil & mon innocence, & la Protection Apostolique qu'il m'avoit fait l'honneur de me promettre avec tant de tendresse & de générosité, n'ont pû entiérement adoucir l'amertume que m'a causé depuis six mois l'état déplorable auquel

„ vôtre Compagnie a été réduite. Car com- 1655.
„ me les marques extraordinaires de vôtre fi-
„ délé amitié envers moi ont attiré sur vous
„ leur aversion, & qu'on ne vous a persé-
„ cutez, que parce que vous vous etiez toû-
„ jours opposez à la persécution que j'en
„ souffrois ; j'ai été blessé dans le cœur de
„ toutes les playes que vôtre Corps a re-
„ çû ; & la même générosité qui m'obli-
„ gera à conserver jusques à la fin de ma vie
„ des sentimens tout particuliers de recon-
„ noissance & de gratitude pour vos bons
„ offices, m'oblige maintenant encore da-
„ vantage, à ressentir des mouvemens non
„ communs de compassion, & de tendresse
„ pour vos afflictions, & pour vos souffran-
„ ces.

„ J'ai apris, Messieurs, avec douleur,
„ que ceux, qui depuis ma liberté m'ont fait
„ un Crime de vôtre zéle pour moi, ne
„ m'ont reproché, par un Ecrit public &
„ diffamant, d'avoir fait faire dans la Ville
„ Capitale des actions scandaleuses, & in-
„ jurieuses à Sa Majesté, que parce que
„ vous aviez témoigné à Dieu par l'un des
„ Cantiques de l'Eglise, la joye que vous
„ aviez de ma délivrance, après la lui avoir
„ demandée par tant de priéres. J'ai sû que
„ cette action de vôtre piété, qui a réjouï
„ tous ceux qui étoient affligez du violement
„ de la liberté Ecclésiastique, par la déten-
„ tion d'un Cardinal, & d'un Archevêque,
„ a tellement irrité mes ennemis, qu'ils en
„ ont pris occasion de vous traiter de sédi-
„ tieux, & de perturbateurs du repos pu-
„ blic ; qu'ils se sont servis de ce prétexte
„ pour faire mander en Cour mes deux
Grands

1655. „ Grands Vicaires, & autres personnes de
„ vôtre Corps, sous ombre de leur faire ren-
„ dre compte de leurs actions; mais dans la
„ vérité pour les exposer au mépris, pour
„ les outrager par les insultes & les moque-
„ ries, & les abattre, s'ils pouvoient, par les
„ menaces. Mais ce qui m'a le plus touché
„ a été d'aprendre que cette premiére per-
„ sécution qu'on a faite à mes Grands Vi-
„ caires, & à quelques autres de vos Con-
„ freres, n'a servi que de dégré pour se por-
„ ter ensuite à une plus grande qu'on a faite
„ à tout vôtre Corps. On ne les a écartez
„ que pour l'affoiblir, & prendre le tems de
„ leur exil pour vous signifier un Arrêt du
„ 22. d'Aoüt dernier, par lequel des Sécu-
„ liers usurpant l'autorité de l'Eglise, décla-
„ rent mon Siége vacant, & vous ordon-
„ nent, ensuite de cette vacance prétenduë,
„ de nommer dans huit jours de Grands Vi-
„ caires pour gouverner mon Diocése en la
„ place de ceux que j'avois nommez: avec
„ menaces qu'il y seroit pourvû autrement,
„ si vous refusiez de le faire. Je ne doute
„ point que vous n'ayez tous regardé la seu-
„ le proposition d'une entreprise si outra-
„ geuse à la dignité Episcopale, comme
„ une insulte signalée qu'on faisoit à l'Egli-
„ se de Paris, en lui témoignant par cette
„ Ordonnance, qu'on la jugeoit capable de
„ consentir à un asservissement honteux de
„ l'Epouse de Jesus Christ, à la violence &
„ à l'usurpation de l'autorité Ecclesiastique,
„ par une Puissance séculiére, (qui est toû-
„ jours vénérable en se tenant dans ses légi-
„ times bornes,) & à une dégradation si scan-
„ daleuse de vôtre Archevêché.

Mais

„ Mais auſſi parce qu'on ſavoit combien 1655.
„ de vous-même vous étiez éloignez de vous
„ porter à rien de ſemblable, j'ai ſû qu'ou-
„ tre cette abſence de vos Confreres, on
„ s'étoit ſervi de toutes ſortes de voyes pour
„ gagner les uns, pour intimider les au-
„ tres, & pour affoiblir ceux mêmes qui ſe-
„ roient les plus desintéreſſez en leur parti-
„ culier par l'apréhenſion de perdre vos
„ droits & vos Priviléges. Et afin que tout
„ fut conforme à ce même eſprit, j'aprends
„ par la lecture de l'Acte de ſignification de
„ cet Arrêt, qui m'a été envoyé, que deux
„ Huiſſiers à la Chaîne étans entrez dans
„ vòtre Aſſemblée déclarérent qu'ils vous
„ ſignifioient cet Arrêt par exprès comman-
„ dement, à ce que vous n'en prétendiſſiez
„ cauſe d'ignorance; & que vous euſſiez à
„ obéïr: Et parce que l'on ſait que les pre-
„ miéres impreſſions de la crainte & de la
„ frayeur ſont toûjours les plus puiſſantes;
„ ne voulant point vous laiſſer de tems pour
„ vous reconnoître, de délibérer à l'heure
„ même ſur cet Arrêt, vous déclarant qu'ils
„ ne ſortiroient point du lieu, juſqu'à ce que
„ vous l'euſſiez fait.

„ Cependant il y a ſujet de loüer Dieu,
„ de ce que ce procédé ſi extraordinaire a
„ rendu encore plus viſible à tout le monde
„ l'outrage que mes ennemis ont voulu faire
„ à l'Egliſe en ma perſonne. Quelque vio-
„ lence que l'on ait employée pour vous em-
„ pêcher d'agir ſelon les véritables mouve-
„ mens de vôtre cœur, & quelque frayeur
„ qu'on ait rëpanduë dans les eſprits, on
„ n'a pû vous faire conſentir à cette ſacri-
„ lége dégradation d'un Archevêque par un

1655. „ Tribunal Laïque: & le refus que vous en „ avez fait malgré toutes les instances de „ mes ennemis, leur sera dans la postérité „ une conviction plus que suffisante de s'ê„ tre emportez contre l'Eglise à des attentats „ si insuportables, que ceux-mêmes qu'ils „ ont opprimez & réduits à n'avoir plus de „ liberté n'en ont pû concevoir que de l'hor„ reur. Ainsi au lieu de déclarer mon Siége „ vacant, selon les termes de cet Arrêt, „ vous avez reconnu que mes Grands Vi„ caires étoient les véritables, & légiti„ mes Administrateurs de la Jurisdiction „ spirituelle dans mon Diocése; & qu'il n'y „ avoit qu'une violence étrangere, qui les „ empêchoit de l'exercer. Vous avez réso„ lu de faire des remontrances au Roi, „ pour leur retour aussi bien que pour le „ mien; & vous avez témoigné par là com„ bien les playes que l'on vouloit faire à „ mon Caractere vous étoient sensibles. Voi„ là vôtre véritable disposition. Tout ce qui „ s'est fait de plus ne doit être imputé qu'aux „ injustes violateurs des droits inviolables de „ l'Eglise.

„ J'ai sû, Messieurs, qu'il y en a eu plu„ sieurs d'eutre vous qui sont demeurez fer„ mes & immobiles dans cet Orage, & qui „ ont conservé en partie l'honneur de vôtre „ Corps, par une courageuse resistance à tou„ tes les entreprises de mes ennemis. Mais „ j'ai sû encore que ceux qui n'ont pas été „ si fermes, & qui n'ont osé s'opposer ouver„ tement à l'injure qu'on vouloit faire à leur „ Archevêque, ne se sont laissez aller à cet „ affoiblissement, que parce qu'on ne vou„ loit pas leur permettre de suivre la Loi de

l'E-

„ l'Eglise, mais les contraindre de se rendre 1655.
„ à une nécessité, qu'on prétendoit n'avoir
„ point de Loi. Ils ont agi, non comme
„ des personnes libres, mais comme des per-
„ sonnes réduites dans les derniéres extrêmi-
„ tez. Ils ont souffert dans ce rencontre le
„ combat que décrit Saint Paul de la chair
„ contre l'esprit; & ils peuvent dire sur ce
„ sujet, *nous n'avons pas fait le bien que nous*
„ *voulions, mais nous avons fait le mal que nous*
„ *ne voulions pas.*

„ Tout le monde sait, que lors qu'on
„ vous a fait prendre l'Administration spiri-
„ tuelle de mon Diocése, mes Grands Vi-
„ caires n'étoient que depuis peu de jours
„ absens, & qu'il y avoit sujet de croire
„ qu'ils seroient bien-tôt de retour. Or qui
„ jamais ouït dire, qu'un Diocése doive pas-
„ ser pour desert & abandonné; & qu'on
„ doive obliger un Chapitre à usurper l'au-
„ torité de son Archevêque quatre jours a-
„ près qu'on aura mandé ses Grands Vicaires
„ à la Cour? Le passage même des Decré-
„ tales qu'on m'a écrit avoir été l'unique
„ fondement de cet avis, ne détruit-il pas
„ clairement ce qu'on veut qu'il établis-
„ se? Si un Evêque, dit ce Decret du Pape
„ Boniface VIII. est pris par des Payens ou
„ des Schismatiques, ce n'est pas le Métro-
„ politain, mais le Chapitre, qui doit ad-
„ ministrer le Diocése dans le spirituel & le
„ temporel, comme si le Siége étoit vacant
„ par mort, jusqu'à ce que l'Evêque sorte
„ des mains de ces Payens ou de ces Schis-
„ matiques, & soit remis en liberté; ou que
„ le Pape, à qui il apartient de pourvoir aux
„ nécessitez de l'Eglise, & que le Chapitre

1655. „ doit consulter au plûtôt sur cette affaire ;
„ en ait ordonné autrement.

„ Voilà ce que c'est que ce Decret; c'est
„ à dire, la condamnation formelle de tout
„ ce qu'on a voulu entreprendre contre l'au-
„ torité que Dieu m'a donnée. Car, s'il y
„ avoit lieu de se servir de ce Decret pour
„ m'ôter l'exercice de ma Charge, c'auroit
„ été lors que j'étois en prison; puis qu'il
„ ne parle que de ce qu'on doit faire quand
„ un Evêque est prisonnier. Ce qu'on a été
„ si éloigné de prétendre, que durant tout
„ le tems de ma prison jusques au jour de ma
„ delivrance, mes Grands Vicaires ont toû-
„ jours paisiblement gouverné mon Diocése
„ en mon nom & sous mon autorité. Et en
„ effet, comment mes ennemis auroient-ils
„ pû se servir de ce Decret sans vouloir pren-
„ dre à l'égard de moi la place peu honora-
„ ble des Payens ou des Schismatiques, qui
„ n'ayant point ou de crainte pour Dieu, ou
„ de respect pour l'Eglise, ne font point de
„ conscience de persécuter les Ministres de
„ Dieu & les Prélats de l'Eglise, & de les
„ réduire à la servitude, & à la misére d'une
„ prison? Que si l'on ne s'en est pas pû ser-
„ vir lors que j'étois dans la captivité, parce
„ que je n'étois pas retenu par des Payens
„ ou des Schismatiques, qui est la seule es-
„ péce de ce Decret, comment auroit-on
„ pû s'en servir lors que Dieu avoit rompu
„ mes liens? puis que le Pape y ordonne
„ expressément que cette Administration du
„ Chapitre ne doit durer que jusqu'à ce que
„ l'Evêque soit en liberté. De sorte que si
„ vous aviez pris auparavant l'Administra-
„ tion de mon Diocése lors que j'étois re-

tenu

„ tenu captif, (ce que vous n'avez jamais 1655.
„ voulu faire,) vous auriez dû nécessairement la quitter selon la disposition expresse de ce même Decret, aussi-tôt que Dieu m'a rendu ma liberté. Que si l'on prétend que l'absence d'un Archevêque qui est libre, & les empêchemens qu'une Puissance séculiére peut aporter aux fonctions de ces Grands Vicaires, donne au Chapitre le même droit de prendre en main l'Administration de son Diocése, que si l'Evêque étoit captif parmi les Schismatiques & les Infidéles; on prétend confondre des choses qui sont entiérement différentes; un Evêque captif avec un Evêque libre; un Evêque qui ne peut agir ni par soi-même ni par autrui, avec un Evêque qni le peut & qui le doit; un Chapitre, un Clergé, un Peuple qui ne peut recevoir aucun ordre ni aucune lettre de son Evêque, avec un Chapitre & un Diocése qui en peuvent recevoir, & qui les doivent même recevoir avec respect, selon tous les Canons de l'Eglise.

„ Quand un Evêque est prisonnier entre les mains des Infidéles, c'est une violence étrangére qui suspend les Fonctions Episcopales, qui le met dans une impuissance absoluë de gouverner son Diocése, & sur laquelle l'Eglise n'a aucun pouvoir: mais ici l'Evêque étant libre comme je le suis, graces à Dieu, il peut envoyer ses ordres & établir des personnes qui le gouvernent en son absence; & les empêchemens que la passion & l'animosité y voudroient aporter ne doivent étre considérés que comme des entreprises & des attentats contre l'autorité Episcopale ausquels des Ecclesiasti-

 ques

1655. „ ques ne peuvent déférer sans trahir l'hon-
„ neur & l'intérêt de l'Eglise. Et comme lors
„ que la personne d'un Evêque est captive
„ parmi les Infidéles, il n'y a rien que son
„ Eglise ne doive faire pour le racheter, jus-
„ qu'à vendre ses Vases sacrez, si elle ne peut
„ trouver autrement dequoi payer sa ran-
„ çon, ainsi lorsqu'on veut retenir, non sa per-
„ sonne, parce qu'on ne le peut pas, mais
„ son autorité captive; son Eglise doit em-
„ ployer tout ce qu'elle a de pouvoir, non
„ contre lui, mais pour lui, non pour usur-
„ per son autorité, mais pour la défendre
„ contre ceux qui la veulent anéantir.

„ Car vous savez, Messieurs, que c'est dans
„ ces rencontres de persécutions & de trou-
„ bles que le Clergé doit se tenir plus que
„ jamais inséparablement uni avec son Evê-
„ que, & que, comme les mains se portent
„ naturellement à la conservation de la tête,
„ lors qu'elle est menacée de quelques dan-
„ gers; les premiers Ecclesiastiques d'un Dio-
„ cése qui sont les mains des Prélats par les-
„ quelles ils agissent & par lesquelles ils con-
„ duisent les peuples, ne doivent jamais
„ s'employer avec plus de vigueur & plus de
„ zéle à maintenir l'autorité de leurs Chefs
„ & de leurs Pasteurs, que lors qu'elle est
„ plus violemment attaquée & que la Puis-
„ sance séculiére se veut attribuer le droit
„ d'interdire ses fonctions Ecclesiastiques à
„ ses Grands Vicaires, & de faire passer en
„ d'autres mains selon qu'il lui plaît l'Ad-
„ ministration de son Diocése.

„ Mais si l'on peut dire qu'un Evêque
„ laisse son Siége vacant & abandonné, &
„ qu'ainsi d'autres en peuvent prendre la
con-

„ conduite malgré lui, parce qu'on le persé- 1655.
„ cute & qu'on veut empêcher qu'il ne le
„ gouverne par lui même ou par ses Officiers;
„ tant de grands Prélats, que diverses persé-
„ cutions ont obligé autréfois de s'enfuir &
„ de se cacher, soit pour la foi ou pour des
„ prétendus intérêts d'Etat & des querelles,
„ touchant la liberté de l'Eglise, & qui ne
„ laissoient pas cependant de gouverner leurs
„ Diocéses par leurs lettres & par leurs or-
„ dres qu'ils envoyoient à leurs Clergez &
„ à leurs Peuples: tant de Prélats, dis-je,
„ auroient dû demeurer tout ce tems-là sans
„ authorité, comme des deserteurs de leurs
„ Siéges, & leurs Prêtres auroient eu droit
„ de s'attribuer leur puissance, & de leur
„ ôter par un détestable Schisme l'usage de
„ leurs Caractéres.

„ Le grand S. Cyprien Evéque de Car-
„ thage, (pour n'aporter que ce seul ex-
„ emple de l'Antiquité) ayant vû la persé-
„ cution qui s'allumoit contre lui, & que
„ les Payens avoîent demandé qu'on l'expo-
„ sât dans l'Amphitéatre aux Lyons, se crut
„ obligé de se retirer pour ne pas exciter
„ par sa présence la fureur des Infidéles con-
„ tre son Peuple: ce qui donna sujet à quel-
„ ques Prêtres de son Eglise, qui ne l'ai-
„ moient pas, de se servir de son absence
„ pour usurper son authorité, & s'attribuer
„ la puissance que Dieu lui avoit donnée
„ sur les fidéles de Carthage. Mais il fit
„ bien voir que son Siége n'étoit point de-
„ sert, quoi qu'il fut absent & caché, &
„ que la persecution l'empêchât de faire pu-
„ bliquement les fonctions d'un Evéque.
„ Jamais il ne gouverna son Eglise avec plus

1655. „ de fermeté & de vigueur. Il établit des „ Vicaires pour la conduire en son nom & „ sous son authorité, il excommunia ces Prê- „ tres qui lui vouloient ravir sa puissance a- „ vec tous ceux qui les suivroient ; il fit „ par ses lettres tout ce qu'il auroit fait é- „ tant présent. Le compte qu'il en rend „ lui-même écrivant au Clergé de Rome, „ montre bien clairement que jamais il n'a- „ voit moins abandonné son Eglise, que lors „ que la proscription qu'on avoit faite de sa „ personne & de ses biens l'avoit contraint „ de s'en éloigner. Du lieu de sa retraite „ il envoyoit des Mandemens pour la con- „ duite qu'on devoit tenir envers ceux qui „ étoient tombez dans la persécution. Il or- „ donnoit dès Lecteurs, des Sous-Diacres „ & des Prêtres qu'il envoyoit à son Cler- „ gé. Il consoloit les uns, exhortoit les au- „ tres, & travailloit sur tout à empêcher „ que son absence ne donnât lieu à ses en- „ nemis de faire un Schisme dans son Egli- „ se & de séparer de lui une partie du Trou- „ peau qui étoit commis à sa conduite.

„ Que si ce St. Evêque de Carthage n'a- „ voit rien perdu du droit de gouverner son „ Eglise même, combien plus un Archevé- „ que de Paris conserve-t-il le droit de gou- „ verner toûjours la sienne, lors qu'il n'est „ point caché ni invisible, mais qu'il est „ exposé à la plus grande lumiere du monde, „ qu'il s'est retiré auprès du Chef de tous „ les Evêques & du Pere commun de tous „ les Rois Catholiques, qu'il y est recon- „ nu par Sa Sainteté pour légitime Prélat „ de son Siége, & qu'il exerce publique- „ ment dans la Maîtresse de toutes les E-

„ glises

„ glises les fonctions sacrées de sa Dignité 1655.
„ de Cardinal ?

„ Et il ne sert de rien de dire que le sujet de la proscription de S. Cyprien étant la Guerre que les Payens faisoient à la foi; on ne doit pas étendre cet exemple à la proscription d'un Archevéque qui n'est persécuté que pour des prétendus intérêts d'Etat : car pour quelque sujet que l'on proscrive un Prélat, tant qu'il demeure revétu de la Dignité Episcopale & que l'Eglise n'a rendu aucun jugement contre lui ; comme nulle proscription & nulle interdiction qui viennent de la part des Puissances séculiéres ne peuvent empêcher qu'il ne soit Evêque, & qu'il ne remplisse son Siége ; elle ne peut aussi empêcher qu'il n'ait le droit & le pouvoir d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a reçû de Jesus Christ & non des Rois, & qu'ainsi tout son Clergé ne soit obligé en conscience de déférer à ses ordres dans l'administration Spirituelle de son Diocése.

„ C'est donc en vain qu'on veut couvrir la violence d'un procédé inouï & sans exemple par le sujet dont on le prétexte, c'est à dire, par des accusations chimériques & imaginaires de Crimes d'Etat, qui n'ont commencé à m'être publiquement imputées, pour me faire perdre l'exercice de ma Charge, dont je jouïssois par mes Grands Vicaires étant en prison, que depuis le jour qu'il a plû a Dieu de me rendre la liberté. Que si j'ai été Evêque étant prisonnier, ne le suis-je plus étant à Rome ? Suis-je le premier Prélat qui soit tombé dans la disgrace de la Cour & qui

 ait

1655. „ ait été contraînt de fortir hors du Royau-
„ me ? que fi tous ceux à qui cet accident
„ eft arrivé, n'ont pas laiffé de gouverner
„ leurs Diocéfes par leurs grands Vicaires fe-
„ lon la Difcipline inviolable de l'Eglife, quel
„ eft ce nouvel abus de la Puiffance féculié-
„ re qui foule aux pieds toutes les Loix Ec-
„ clefiaftiques? quelle eft cette nouvelle fer-
„ vitude & ce nouveau joug qu'on veut im-
„ pofer à l'Eglife de Jefus Chrift, en faifant
„ dépendre l'Exercice Divin de la Puiffance
„ Epifcopale, de tous les caprices, de tou-
„ tes les jaloufies, & des Favoris ?

„ Feu Mr. le Cardinal de Richelieu n'é-
„ tant encore qu'Evêque de Luçon, fut re-
„ légué à Avignon après la mort du Maréchal
„ d'Ancre: & cependant quoi qu'il fut hors
„ du Royaume, jamais on ne s'avifa de por-
„ ter fon Chapitre à prendre le Gouverne-
„ ment de fon Evêché, comme fi fon Sié-
„ ge eut été defert, & fes Grands Vicaires
„ continuérent toûjours de le gouverner en
„ fon nom & fous fon authorité. Et n'avons-
„ nous pas vû encore que feu Mr. l'Arche-
„ vêque de Bourdeaux ayant été obligé de
„ fortir de France & de fe retirer au même
„ Comtat d'Avignon, il ne ceffa point pour
„ cela de conduire fon Evêché, non feule-
„ ment par fon Grand Vicaire, mais auffi
„ par fes ordres & fes réglemens qu'il en-
„ voyoit du lieu de fa retraite & dont j'en
„ ai vû moi-même de publics & d'imprimez.

„ Pour être à Rome, qu'on peut appeller
„ la Patrie commune de tous les Evêques,
„ perd on le droit que l'on conferve dans
„ Avignon? & pourquoi l'Eglife ne jouïra-
„ t-elle pas fous le Régne du plus Chrêtien

„ &

„ & du plus pieux Prince du monde, de 1655.
„ l'un des plus ſacrez & des plus inviolables
„ de ſes droits, dont elle a joüi paiſiblement
„ ſous le Régne du feu Roi ſon Pere. Mais
„ ce qui m'a cauſé une ſenſible douleur, a
„ été d'avoir apris qu'il ſe ſoit trouvé deux
„ Prélats aſſez indifférens pour l'honneur de
„ leur Caractére, & aſſez devoüëz à toutes
„ les paſſions de mes ennemis, pour entre-
„ prendre de conférer les Ordres ſacrez dans
„ mon Egliſe, ou plûtôt de les profaner par
„ un attentat étrange: n'y ayant rien de plus
„ établi dans toute la Diſcipline Eccleſiaſtique
„ que le droit qu'a chaque Evêque de com-
„ muniquer la Puiſſance Sacerdotale de Je-
„ ſus Chriſt à ceux qui lui ſont ſoûmis,
„ ſans qu'aucun Evêque particulier le puiſſe
„ faire contre ſon gré, que par une entre-
„ priſe qui le rend digne d'être privé des
„ fonctions de l'Epiſcopat, dont il viole
„ l'Unité Sainte, ſelon l'Ordonnance de
„ tous les anciens Conciles, que celui de
„ *Trente* a renouvellé.

„ Que ſi les Conciles, lors même que le
„ Siége eſt vacant par la mort d'un Evêque,
„ défendent au Chapitre de faire conférer les
„ Ordres ſans une grande néceſſité, telle
„ que ſeroit une vacance qui dureroit plus
„ d'un an; & ſi ce que le Concile de Tren-
„ te a établi ſur ce ſujet, n'eſt qu'un renou-
„ vellement de ce que nous voyons avoir
„ été établi par les Conciles de France, qui
„ défendent à tous Evêques d'ordonner des
„ Clercs & de conſacrer des Autels dans
„ une Egliſe à qui la mort a ravi ſon pro-
„ pre Paſteur: n'eſt il pas viſible que ce qui
„ n'auroit pas été légitime quand mon ſiége

„ au-

1655. „ auroit été vacant par ma mort, le peut être
„ encore moins par la violence qu'on a exer-
„ cée contre moi vivant & en liberté ? &
„ que la précipitation avec laquelle on s'eſt
„ porté à cette entrepriſe la rend tout à fait
„ inexcuſable, & digne de toutes les peines
„ les plus ſévéres des Saints Canons ?

„ Mais il eſt tems, Meſſieurs, que l'Egli-
„ ſe de Paris ſorte de l'oppreſſion ſous laquel-
„ le elle gemit, & qu'elle rentre dans l'or-
„ dre dont une violence étrangére, l'a tirée.
„ Je ne doute point que ceux qui ont eu mê-
„ me le moins de fermeté pour s'oppoſer à
„ l'impétuoſité de ce torrent, ne beniſſent
„ Dieu lors qu'ils verront ceſſer tous les pré-
„ textes qui ont donné lieu à ce ſcandaleux
„ interrégne de la Puiſſance Epiſcopale.
„ On ne peut plus dire que l'on ignore le
„ lieu où je ſuis, on ne peut plus me con-
„ ſidérer comme enfermé dans un Concla-
„ ve. Je ne puis plus trouver moi-même
„ de prétextes ni de couleurs à cette longue
„ patience ſi contraire à toutes les ancien-
„ nes pratiques de l'Egliſe, & qui me don-
„ neroient un ſcrupule étrange, ſi Dieu, qui
„ pénétre les cœurs, ne voyoit dans le mien
„ que la cauſe de mon ſilence n'a été que
„ ce profond reſpect que j'ai toûjours con-
„ ſervé, & que je conſerverai éternellement
„ pour tout ce qui porte le nom de Roi,
„ & l'eſpérance que les grandes & ſaintes
„ inclinations qui brillent dans l'ame de Sa
„ Majeſté le porteroient à connoître l'injure
„ que l'on a faite ſous ſon nom à l'Egliſe.
„ Je ne puis croire, Meſſieurs, que le Saint
„ Eſprit qui vient de témoigner, par l'é-
„ lection de ce grand & digne Succeeſſeur de
Saint

„ Saint Pierre, une protection toute parti- 1655.
„ culiére à l'Eglise Universelle, n'ait déja
„ inspiré dans le cœur de nôtre grand Mo-
„ narque des sentimens très-favorables pour
„ le rétablissement de celle de Paris. Je ne
„ fais point de doute que ce zéle ardent que
„ j'ai fait paroître dans toutes les occasions
„ pour son service, n'ait effacé de son Ame
„ royale ces fausses impressions qui ne peu-
„ vent obscurcir l'innocence, & je suis per-
„ suadé que dans un tems où l'Eglise répand
„ avec abondance les trésors de ses graces,
„ la piété du Successeur de Saint Louïs ne
„ voudroit pas permettre qu'elles passassent
„ par des canaux qui ne fussent pas ordinai-
„ res & naturels. J'ai toutes sortes de sujets
„ de croire que mes Grands Vicaires sont
„ présentement dans Paris, que la bonté du
„ Roi les y a rapellez pour exercer leurs
„ fonctions sous mon authorité, & que Sa
„ Majesté aura enfin rendu la justice que vous
„ lui demandez continuellement par tous
„ vos actes, puis que vous protestez toûjours
„ même dans leurs titres que vous ne les fai-
„ tes qu'à cause de leurs absences. Je leur
„ adresse donc, Messieurs, la Bulle de nô-
„ tre St. Pere le Pape pour la faire publier
„ selon les formes, & au cas qu'ils ne soient
„ pas à Paris, ce que j'aurois pourtant pei-
„ ne à croire; je l'envoye à Messieurs les
„ Archiprêtres de la Magdelaine & de Saint
„ Severain, pour en user selon mes Ordres &
„ selon la pratique ordinaire du Diocése. Par
„ le même Mandement, je leur donne l'Ad-
„ ministration de mon Diocése en l'absence
„ de mes Grands Vicaires, & je suis per-
„ suadé que ces résolutions vous donneront
beau-

1655. „ beaucoup de joye, puis qu'elles commen-
„ cent à vous faire voir quelques lumiéres
„ de ce que vous avez tant souhaité, &
„ qu'elles vous tirent de ces difficultez où
„ vous avoit mis l'apréhension de voir le
„ gonvernement de son Archevêché desert
„ & abandonné. J'aurois au sortir du Con-
„ clave donné ces ordres, si je n'eusse mieux
„ aimé que vous les eussiez reçus en même
„ tems que je reçois des mains de Sa Sain-
„ teté la plénitude de la Puissance Archié-
„ piscopale par le *Pallium* qui en est la mar-
„ que & la consommation. Je prie Dieu de
„ me donner les graces nécessaires pour
„ l'employer selon mes obligations à son ser-
„ vice & à sa gloire, & je vous demande
„ vos priéres, qui implorent sur moi les
„ bénédictions du Ciel. Je les espére de
„ vôtre charité, & je suis, MESSIEURS,
„ vôtre très-affectionné Serviteur & Confre-
„ re le CARDINAL DE REIZ, Archevê-
„ que de Paris. *De Rome ce 22. Mai 1655.*

Cette Lettre eut tout l'effet que je pouvois desirer. Le Chapitre qui étoit très-bien disposé pour moi quitta avec joye l'Administration, il ne tint pas à la Cour de l'en empêcher, mais elle ne trouva pour elle dans ce Corps que trois ou quatre sujets qui n'étoient pas l'ornement de leur Compagnie.

Monsieur d'Aubigni du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bon homme Vantadour s'y fit remarquer par sa foiblesse. Enfin, mes Grands Vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon Diocése, & Monsieur le Cardinal Mazarin fut

fût obligé de leur faire donner une Lettre de Cachet pour les tirer de Paris, & les faire venir à la Cour pour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenu d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractére du malheur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrace. 1655.

Une Lettre que je reçûs de Paris, quelque tems après que je fus entré dans le Conclave, m'obligea à y dépêcher en Poste Malclerc. Cette lettre qui étoit de Monsieur de Caumartin portoit, que Monsieur de Noirmoutier traitoit avec la Cour par le Canal de Madame de Chevreuse, & de Laigues, que celle là avoit assuré le Cardinal que celui-ci ne me donneroit que des apparences, & qu'il ne feroit rien contre ses intérêts, que le Cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la Charge de Capitaine des Gardes de Monsieur, qui lui avoit été donnée à la prison de Messieurs les Princes, jusques à ce que le Roi fut Maître de Meziéres & de Charleville: Que Noirmoutier avoit dépéché Longrue, Lieutenant de Roi de la derniére, à la Cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du Vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entiére, cependant que l'on traiteroit du principal: que cet avis venoit de Madame de Lesdiguiéres, qui aparemment le tenoit du Maréchal de Villeroi, & que je devois compter la-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, & celle que je fis, jointe au besoin que j'avois de pourvoir à ma subsistance, m'obligea

1655. bligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la néceſſité qui me forçoit à des dépenſes qu'ils ne croyoient par trop néceſſaires, & de faire ſes efforts pour obliger Meſſieurs de Noirmoutier, & de Lamet à ne ſe point accommoder avec la Cour juſqu'à ce que le Pape fut fait. J'avois déja de grandes eſpérances de l'exaltation de Chigi, & j'avois ſi bonne opinion, & de ſon zele pour les intérêts de l'Egliſe, & de ſa reconnoiſſance pour moi, que je ne comptois preſque plus ſur ces Places, que comme ſur des moyens que j'aurois, en conſentant à l'accommodement de leur Gouverneur, de faire connoître que je mettois l'unique eſpérance de mon rétabliſſement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé, il ne tint pas même à Monſieur de Caumartin de l'empécher d'aller à Charleville, parce qu'il croyoit que ſon voyage ne ſerviroit qu'à faire faire la Cour à Monſieur de Noirmoutier. Monſieur de Châlons, que Malclerc vit en paſſant, eſſaya auſſi de le retenir par la même raiſon ; il voulut abſolument ſuivre ſon ordre. Il fut reconnu, en paſſant à Montmirel, par des gens de Madame de Noirmoutier, ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adreſſe de lui faire croire qu'il ſe rendoit aux raiſons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empécher d'aller trouver ſon mari, & il ſe démêla par cette ruſe innocente de ce mauvais pas qui, vû l'humeur de la Dame, étoit capable de le mener à la Baſtille. Il vit Meſſieurs de Noirmoutier, & de Lamet à une lieuë

lieuë de Meziéres chez un Gentilhomme nommé Monsieur d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à Madame de Chevreuse, de la parfaite union qni étoit entre lui & Laigues, & des sujets qu'il avoit de se plaindre de moi, ce qui est le stile ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontez pour moi, mais il lui laissa voir en même tems une grande difficulté à se pouvoir séparer des intérêts ou plûtôt de la conduite du premier, vû la situation des deux Places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc qui se réduisit à leur demander pour toutes graces, en mon nom, de différer seulement leurs accommodemens jusques à la création du nouveau Pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries, de ce qu'il s'étoit lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectois, disoit-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, & il revint à Paris où il aprit de Mr. de Châlons la Création du Pape Alexandre. 1655.

Mes amis ausquels je l'avois mandé par Malclerc en conçûrent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut Monsieur de Noirmoutier de sa précipitation. Il avoit conclu son accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eût parlé, & il étoit venu à Paris pour le consommer. Il desira de voir Malclerc aussi-tôt qu'il eut apris que Chigi étoit effectivement Pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoi que mes amis qui se défioient beaucoup de son secret & de sa bonne foi, lui eussent

1655. dit, qu'il en étoit parti ; & il fit tant, qu'il le vit dans le Fauxbourg Saint Antoine. Il n'oublia rien pour excuser ou plûtôt pour colorer la précipitation de son accommodement, il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit delai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut & dans son discours & sur son visage. Je ne fus plus cet homme mal honnéte & tyran, qui voulois sacrifier tous mes amis à mon ambition & à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse que l'on avoit pour moi, que des expédiens que l'on cherchoit avec Madame de Chevreuse & avec Laigue, pour me raccommoder solidement avec la Cour, & que des facilitez que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lequels l'on espe-roit dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mou égard & de couvrir à celui du monde, le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoi que mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, mais avec force, & ils ne me persuadérent pas, & je me remercie encore de mon sentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des graces à ceux qui nous manquent : il n'y a rien à mon sens de plus foible que d'en recevoir. Le Christianisme qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le second, s'il étoit bon*. Quoi que mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de Monsieur de Noirmoutier, parce qu'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fut de la bienséance d'en solliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne con-

duite

duite les obligeoit à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils supléérent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus pressant & de plus nécessaire, & Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il ne fut pas desavoüé du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de Monsieur de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci, est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs disgraces, ne manquent jamais de suivre. Leur premiére application est de jetter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner; & la seconde, est de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut-être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoissances envers d'autres, dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent pas personnellement, & ils éludent la véritable reconnoissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toûjours des gens plus éclairez ausquels il est difficile de donner le change, & je me souviens à ce propos, que Montresor à qui j'avois fait donner une Abbaïe de douze mille livres de rente, lors que Mrs les Princes furent arrêtez, ayant dit un jour chez le Comte de Bethune qu'il en avoit l'obligation à Mr. de Joyeuse, le Prince de Guimené lui répondit, *je ne croyois pas que Mr. de Joyeuse eut donné les Bénéfices en cette année-là.* Mr. de Noirmoutier fit, pour justifier son ingra-